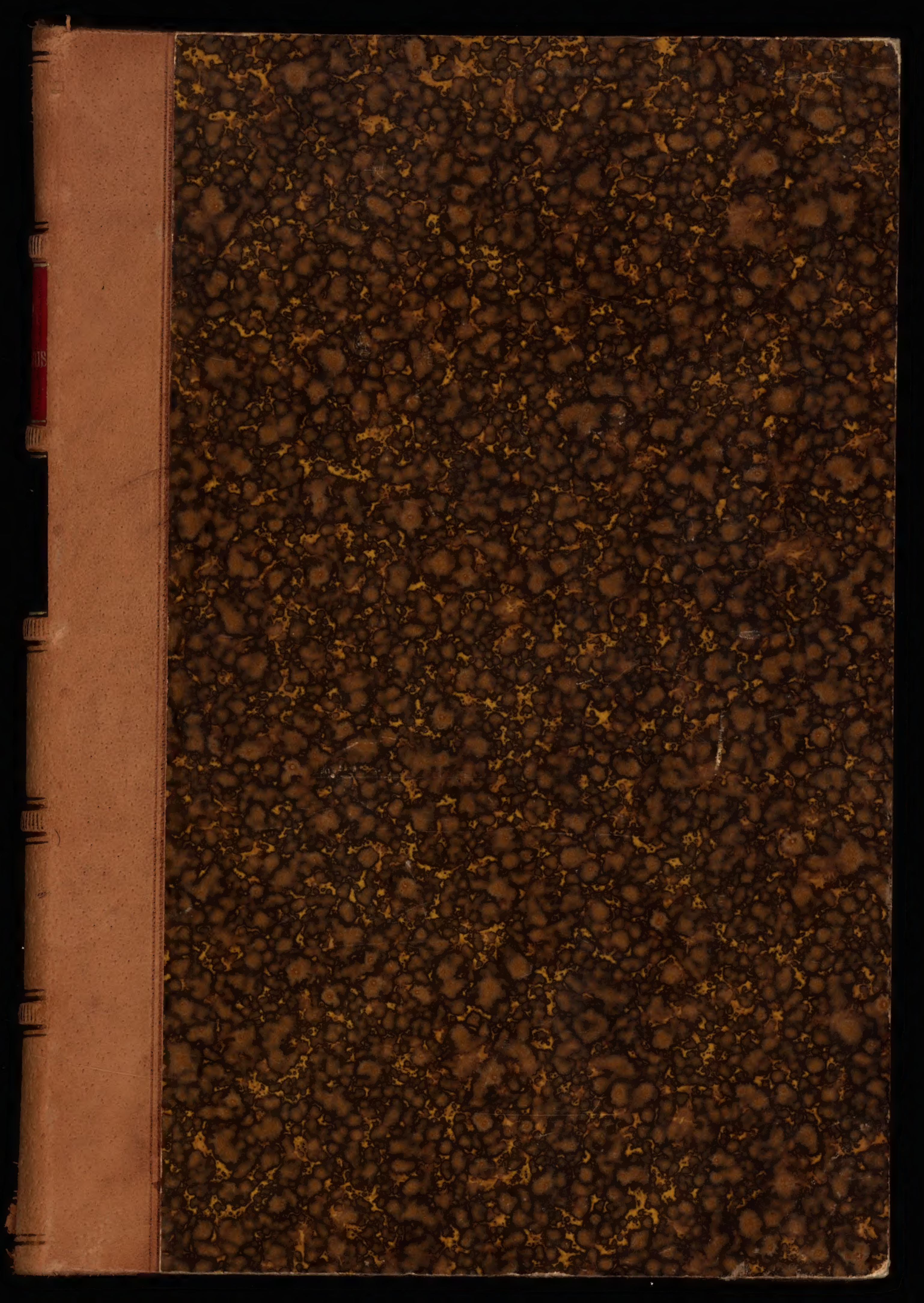
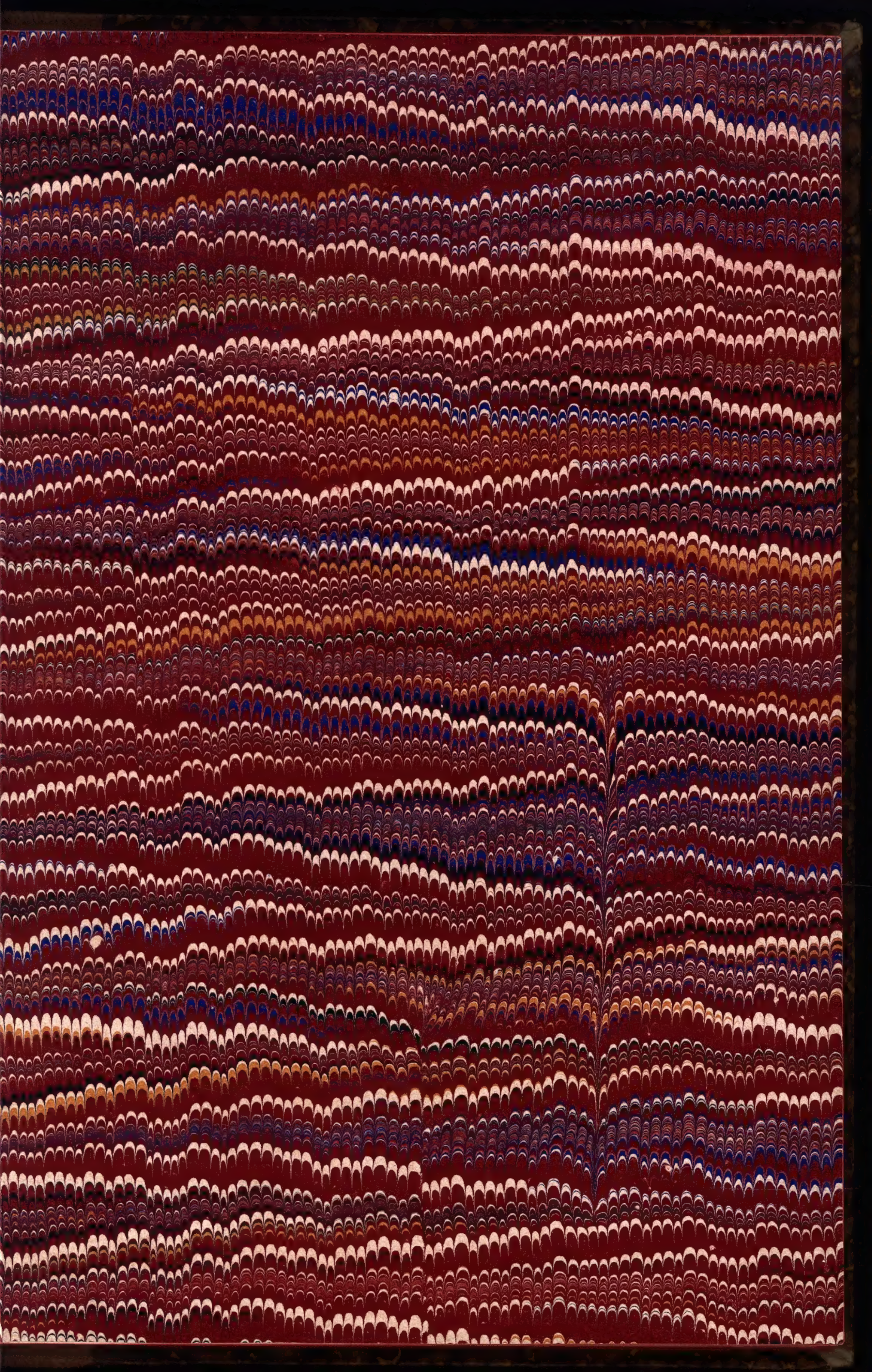






MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'Histoire du canton de Neuchâtel

XXXIme ANNÉE

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE H. WOLFRATH & Cie

1894

Aux Lecteurs

Le *Musée neuchâtelois* entre dans sa trente-et-unième année.

Si, malgré le départ de collaborateurs distingués, malgré les craintes de certains esprits chagrins, ou tout au moins timorés, qui croyaient que la matière manquerait bientôt pour nos articles, il peut rester fidèle à ses abonnés, c'est que ceux-ci à leur tour lui sont restés fidèles. Aussi nous sentons-nous pressés tout d'abord de leur adresser nos remerciements et nos meilleurs vœux de nouvelle année. Nous osons même espérer que le réveil de notre vignoble, si abondamment béni l'automne passé, se manifestera par une recrudescence d'abonnements, et que notre Revue, ainsi soutenue et encouragée, pourra consacrer plus de soin encore à ses illustrations.

Le goût de l'histoire, d'ailleurs, ne paraît pas s'éteindre chez nous, et parmi les faits qui le prouvent, nous mentionnons avec plaisir la fondation au Val-de-Ruz d'une section nouvelle de la Société d'histoire, à laquelle nous souhaitons santé et prospérité.

Un autre fait, qui touche également ce district, mais auquel a contribué en somme tout le pays, et qui est également réjouissant pour les amis de l'histoire, en montrant que l'amour du passé a jeté de profondes racines parmi nous, est la conservation du château de Valangin. Cet édifice ne sera pas transformé en prison, comme il en avait été question; suivant une décision du Grand Conseil, la jouissance en sera accordée à la Société d'histoire, qui, au fur et à mesure de ses ressources, en aménagera les locaux en leur conservant leur caractère historique. Peut-être même pourra-t-elle y tenir une partie de ses séances.

Tout n'a pas encore été publié sur l'histoire de notre petit pays. Il reste de nombreux filons à exploiter dans les archives publiques

et particulières. Puis, à mesure que les années se passent, le domaine historique s'étend. Les faits jadis appelés contemporains ne le sont bientôt plus que pour quelques rares survivants, et l'on pourrait déjà, d'une main délicate, et sans crainte de ranimer une cendre mal éteinte, aborder par le côté épisodique et pittoresque des événements qui datent de plus de soixante ans; tout au moins faudrait-il profiter du moment présent pour recueillir de la bouche des témoins de ce temps, qui paraît déjà si loin de nous, les souvenirs authentiques d'une période agitée de notre histoire.

D'autres domaines encore sont ouverts aux investigations. Une histoire des transformations de la principale industrie de nos montagnes reste à écrire. Le commerce de l'horlogerie avant les machines, avant les chemins de fer, avant les expositions universelles, semblerait devoir inspirer un homme de la partie, qui nous parlerait des préparatifs du départ, de la cargaison, de l'itinéraire, des grandes foires où s'étalaient, au milieu du tohu-bohu des grands marchés, les patients et merveilleux produits des paisibles établis de nos montagnes.

Nous ne mentionnons là qu'un sujet parmi bien d'autres.

Nous aimerions aussi voir de jeunes plumes mises au service de l'histoire. Le *Musée neuchâtelois* est une tribune ouverte à tous ceux qui aiment le passé, à tous ceux qui, par leurs recherches, désirent se rendre compte de l'origine et du développement de leur patrie, non seulement pour satisfaire une légitime curiosité, mais pour tirer de cette étude d'utiles leçons pour le présent.

Puisse la nouvelle année répondre à nos vœux, nous conserver nos fidèles abonnés, nous en procurer même de nouveaux, et stimuler le zèle d'écrivains dont nous n'avons pas encore vu le nom dans les pages de notre recueil!

AU NOM DU COMITÉ:

W. WAVRE.





DILIGENCE DE NEUCHATEL EN 1838

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

DILIGENCE DE NEUCHATEL EN 1838

(AVEC PLANCHE)

La planche que nous donnons ici est la reproduction d'une aquarelle dont nous connaissons deux exemplaires, l'un appartenant à M. Paul Jeanrenaud, directeur du IVe arrondissement postal, l'autre à l'auteur de ces lignes. Cette peinture, exécutée pour le cercle intime de la famille, est l'œuvre de feu M. Adolphe Jeanrenaud, secondé par M. Georges Grisel.

Nous pourrions nous borner à signaler au lecteur l'intérêt d'un tel document et sa valeur pittoresque. Il est loin de nous, le temps où la diligence entrait à Neuchâtel par la Promenade noire, près de l'endroit où arrive aujourd'hui le Régional Boudry-Neuchâtel! Il suffit d'évoquer un tel contraste pour donner quelque saveur à la vieille image évoquant une époque si complètement disparue.

Mais nous devons à l'obligeance de M. P. Jeanrenaud quelques renseignements qui ont leur intérêt tout local et prêtent le charme de la réalité à cette naïve aquarelle. Tout est vrai dans cette petite scène. tout a été pris sur le fait et dessiné d'après nature, — hommes et bêtes, sans parler du site, qui est très exact.

La diligence est représentée à son entrée en ville près de l'Hôtel de la Balance. On distingue au fond, à gauche, le Môle, cher à nos pères, qui protégeait l'embouchure du Seyon, et la rangée de peupliers qui bordait la rive gauche du torrent. La maison qu'on aperçoit derrière les arbres est la maison Borel-Wavre occupant l'angle de la Place Purry et de la Place d'Armes.

Il nous eût été plus malaisé d'identifier les êtres vivants qui peuplent le tableau, si l'admirable mémoire de M. Paul Jeanrenaud ne fût venue à notre secours. Vous plairait-il de connaître par le menu les noms des chevaux? Ils ont leur cachet; les voici :

Le cheval de devant à gauche s'appelait *Miss* et son camarade de droite répondait au nom de *Bambou*. Le cheval de gauche, derrière, et son voisin de droite étaient *le Grand Polonais* et *le Petit Polonais*.



LES NEUCHATELOIS A LA GUERRE DE WILLMERGEN

Au commencement du XVIIIme siècle, la lutte séculaire des Toggenbourgeois pour la conquête de leur liberté contre l'abbé de Saint-Gall, leur souverain, passa de l'état chronique à l'état aigu. Les cantons catholiques d'un côté, Berne et Zurich de l'autre, étant intervenus, le mouvement de politique et tout local qu'il était à l'origine, devenait en 1712 une guerre religieuse intercantonale et menaçait presque de prendre les proportions d'un conflit international. L'empereur d'Allemagne prenait hautement l'abbé de Saint-Gall sous sa protection et semblait vouloir revendiquer les anciennes possessions de la maison d'Autriche en Suisse; le roi de France, tout en s'opposant aux vues de l'empereur, donnait cours à son mécontentement de ce que les Bernois avaient en 1707 favorisé les prétentions du roi de France à la succession de Neuchâtel, en excitant les cantons catholiques à secouer le joug des Vororts. A l'instigation de l'évêque de Constance, le cercle de Souabe et le duc de Wurtemberg prirent une attitude menaçante dans le nord, tandis que dans le midi le duc de Savoie déclarant ne pas pouvoir rester indifférent à ce qui se passait en Suisse, se mettait en observation. Neuchâtel, en sa qualité d'allié de deux des cantons belligérants, Berne et Lucerne, ne pouvait rester étranger à la lutte et, pays protestant, il se prononça pour Berne à laquelle il fournit un contingent de troupes. Le gouvernement avait du reste un intérêt direct dans la question, car si la cause catholique eût triomphé, le parti français se fût relevé dans Neuchâtel, où fermentaient bien des mécontentements.

Tout ce que nous trouvons dans l'histoire suisse de Daguet, sur la guerre religieuse de Willmergen en 1712 et la part qu'y prirent les Neuchâtelois, se résume à quelques lignes qui ne présentent aucun intérêt pour notre canton. En effet, nous constatons seulement le fait que 500 Neuchâtelois, alliés de Berne, cernèrent la place de Baden.

Louis Vulliemin, le continuateur de l'Histoire suisse de Jean de Muller, donne quelques détails de plus. Ainsi il nous dit qu'à leur

entrée à Baden, 800 Neuchâtelois, sous le colonel Petitpierre, portaient sur la tête le bonnet prussien « en forme de dent d'éléphant ». Le corps avait l'ordre de ne pas passer la frontière de Lucerne, ville alliée de Neuchâtel. Vulliemin fait encore mention des troupes neuchâteloises dans deux ou trois passages, pas toujours à leur avantage; ainsi à la bataille de Willmergen, les catholiques, prenant un mouvement des troupes bernoises pour une fuite, se jetèrent en avant d'un pas si brusque qu'ils firent reculer les Neuchâtelois et les Genevois et répandirent le désordre dans leurs rangs. A ce propos le capitaine J.-L. Sandoz, du Locle, écrit : « Nous essuyâmes, dans ce jour heureux s'il en fut pour la pauvre religion, le premier feu de l'ennemi, nous Neuchâtelois, Valanginois et Genevois, auquel nous répondîmes le mieux du monde. Toutefois la victoire fut due au Maître des armées, non point à la valeur des soldats qui deux fois tournèrent le dos. L'on vit même une fois les deux armées se tourner le dos. »

En somme, les renseignements fournis par les historiens sur la participation des Neuchâtelois à cette campagne sont maigres, aussi accueillons-nous avec plaisir les extraits de documents relatifs à cet épisode de notre histoire, qui ont été retrouvés dans les archives du département militaire et que M. le conseiller d'Etat Petitpierre-Steiger, chef du département des finances et militaire, a bien voulu nous communiquer. Pour l'intelligence de certains passages de ces documents, nous ajouterons quelques explications au sujet de l'affaire de Sins, dont il est question.

Après une première campagne, Lucerne et Uri signèrent la paix à Aarau le 18 juillet avec Zurich et Berne. L'armée bernoise était campée entre Boswyl et Muri, et quelques compagnies s'étaient avancées jusqu'à Sins sous le colonel Monnier. Les deux bataillons neuchâtelois étaient postés à une lieue de Sins. Toute la position était périlleuse, mais, le traité de paix conclu, on croyait pouvoir s'abandonner à la confiance, et pour la plupart des officiers bernois les jours se passaient dans les festins. Cependant à la nouvelle de la paix signée par Lucerne et Uri, la fureur éclata dans les vallées des Alpes; elle ne fut pas ratifiée et Lucerne même, entraînée par le mouvement populaire des catholiques, dut se résoudre à rompre ses engagements et à renouveler les hostilités. Sans crier gare, les corps francs des petits cantons se ruèrent le 21 juillet sur Sins et mirent les troupes bernoises en déroute. Monnier, blessé, fut fait prisonnier. Les Neuchâtelois, assaillis de toutes les hauteurs, des bois, des buissons par les paysans de la contrée, durent se retirer

en grand désordre en abandonnant leurs bagages. Quelques officiers et des soldats égarés se retrouvèrent.

Nous laissons maintenant la parole aux documents du département militaire :

Du 25e avril 1712.

Le Conseil de guerre aïant présenté au Gouvernement le plan pour la manière d'effectuer le secours qu'on doit et qu'on destime à LL. EE. de Berne, il a été résolu qu'on tiendrait prêts 400 hommes devant composer deux compagnies, le 1e levée dans le comté de Neuchâtel et commandée par le capitaine Vaucher, la 2e levée dans le comté de Valengin, commandée par le major des Barres, le colonel Chambrier aura le commandement du détachement, et aura sous lui le major Pury. Les officiers subalternes et les bas officiers seront nommés incessamment par le conseil de guerre. Quant à la païe de cette troupe, elle sera la même que celle que LL. EE. de Berne, ainsi que S. E. le comte de Metternich ont accordé en 1708. Le Gouvernement a demandé avis au canton de Berne sur l'article du pain qui seroit difficile de fournir d'ici, et que d'ailleurs en 1653 et 1655 LL. EE. en pareil cas l'avaient fourni à nos troupes.

Le Vignoble a offert quelques obstacles pour la levée à cause de la culture de la vigne, ce qui a obligé le Gouvernement à ordonner que tous ceux qui auront été choisis par leurs supérieurs militaires, et qui refuseront de marcher, seront poursuivis à toute rigueur. On a jugé à propos de ne lever personne dans le quartier du Landeron à cause de la religion, mais pour éviter toute conséquence, la Seigneurie a fait déclarer par le Châtelain au dit lieu, que par bonne considération on n'avait pas levé des hommes pour ce Ve détachement, mais ordre d'en tenir dix prêts au premier commandement.

Du 27 avril.

Le canton de Berne a demandé par un courrier deux compagnies de grenadiers, mais des arrangements déjà pris ont fait résoudre à envoïer dans 24 heures la 1e compagnie levée dans le comté de Neuchâtel avec 20 grenadiers de la Chatelainie et 20 de la Côte, à la tête de cette compagnie qui sera de 200 hommes et 240, grenadiers compris.

LL. EE. ont répondu qu'elles fourniroient le pain à nos troupes. La Seigneurie a fourni des parmens bleuës à chaque bas officier et à chaque soldat.

Du 28 dit.

La compagnie étant arrivée en ville a été rangée sur la terrasse de la grande Eglise où le président et plusieurs membres du Conseil d'Etat se sont rendus et ont fait lire à la tête de la troupe le mandement suivant qui est le même qui fut lu en 1653 et 1655.

Mandement.

« Les magnifiques et puissants seigneurs, les avoyers et Conseil de la ville et canton de Berne, nous aïant demandé secours d'hommes dans la conjoncture présente, nous avons conformément aux traités de combourgeoisie de S. M. avec LL. EE. commandé à cet effet de lever 2 compagnies le plus promptement possible, composées de 200 hommes chacune, choisis de tous les ressorts de ces comtés souverains de Neuchâtel et de Valengin, sous le commandement du sieur D.-François Chambrier l[t]-colonel desquelles compagnies la V[e] qui est celle-ci appartiendra au dit l[t]-colonel et sera sous la conduite du capitaine commandant Henry Vaucher de Corcelles, bourgeois de Valengin, et la 2[e] sous la conduite du S[r] Pierre des Barres, major, qui en sera le capitaine en pied, en la fidélité et capacité desquels, au fait des armes, nous avons une pleine confiance. Ils devront se rendre avec les dites compagnies dans la Ville de Berne le plus promptement possible, et se présenteront à LL. EE. en leur exposant l'ordre qu'ils ont de servir à la défense de leurs personnes, Ville et Etat : ce qu'ils feront fidèlement suivant les ordres qu'ils recevront de LL. EE. auxquelles ils obéïront tant qu'ils seront emploïés et s'efforceront de les satisfaire, ainsi que de bons et fidèles combourgeois, fournissant à leurs officiers et soldats la paye qui leur a été ordonnée semblable à celle que LL. EE. fournissent à leurs propres troupes qu'est pour le soldat quinze batz par semaine outre le pain de munition.

« A cette fin, vous tous officiers et soldats rangés ici sous ces drapeaux, jurez et promettez à Dieu, votre Créateur, de bien et fidèlement servir les magnifiques et puissants seigneurs de Berne, en la défense de leurs personnes, Ville et Etat, comme de fidèles combourgeois, tant que vous serez emploïés, de quoi vous jurez ne point vous départir, que vous ne soyez licenciés, ne quittant ni n'abandonnant la bannière du souverain sous prétexte quelconque, sans un congé par écrit et très exprès de vos capitaines auxquels, comme à tous autres officiers, serés

obéïssants en tout ce qu'ils vous commanderont, exécutant promptement, exactement et courageusement les ordres qui vous seront donnés pour le service de LL. EE. ainsi que vous désirés que Dieu vous fasse paix. »

Sur le soir du dit jour la 2e compagnie étant arrivée, la même chose fut faite pour elle.

Du 10 may.

L'inspecteur gl a eu ordre de se rendre d'abord dans le comté de Valengin pour y choisir 200 hommes, et un conseiller d'Etat, membre du Conseil de guerre a été envoïé de même dans le comté de Neuchâtel pour y faire une pareille levée de 200 hommes outre les 40 grenadiers restant à la Côte et à la Châtelenie de Thielle afin que ce second bataillon soit prêt à marcher au 1er ordre. LL. EE. aïant témoigné en avoir besoin sous peu ; ces Messieurs de plus ont eu ordre de faire beaucoup d'attention au nombre d'hommes de chaque quartier et de chaque famille, afin d'établir une juste proportion dans tout l'Etat.

Du 16 dit.

Le 2e bataillon qu'on tient prêt à marcher au secours de LL. EE. sera commandé par le lt colonel Chevalier à qui appartiendra la 1e compagnie de 200 hommes ; la 2e aussi de 200 hommes aura pour capitaine le maire de Valengin de Montmollin, et comme par la relation du Conseil de guerre, on apprend que les justiciers, les anciens et les conseillers de commune dans divers endroits s'avisent de ne se mettre pas sous les armes, le Gouvernement a pris la résolution suivante :

Arrêt du Gouvernement.

« Il est ordonné que dans tout le pays et sans exceptions quelconques, tous les justiciers, anciens d'Eglise, conseillers de commune etc. devront paraître sous les armes ainsi que les autres soldats toutes les fois qu'on passe revue. »

Du 17e dit.

Les 2 compagnies formant de 2e bataillon étant arrivées hier au soir, après avoir logé en ville, elles ont été assemblées ce matin et rangées sur la terrasse de la grande Eglise où le mandement leur a été lu ainsi qu'au 1e bataillon le 28 avril. Le serment prêté, elles ont été de suite embarquées pour se rendre par Chevroux, à Payerne, lieu de leur destination.

Il a été résolu de nommer un colonel en chef pour commander les 2 bataillons au cas qu'ils se réunissent et on a nommé M^r le colonel Petitpierre avec titre de commandant le secours de Neuchâtel; ses appointements seront de L. 600 le 1e mois et L. 200 les suivants. On a nommé le secrétaire du Conseil d'Etat pour être le commissaire de la troupe outre le trésorier qui s'y trouve déjà.

Il a été ordonné de pousser la paye des sergents de grenadiers à L. 18 par mois ainsi qu'est celle des 1ers sergents.

Il s'est élevé une difficulté à l'armée; le 1e bataillon de Neuchâtel a refusé de marcher hors du canton, les instructions de son commandant portant de défendre LL. EE. Ville et Etat et non pas d'attaquer d'autres cantons avec lesquels la souveraineté de Neuchâtel est alliée; cette affaire portée au Gouvernement, et vu que LL. EE. de Berne ne prétendaient par cette guerre que rentrer en possession de la part qu'ils ont à la comté de Baden et autres Pays dont on voulait les dépouiller, il a été envoyé un ordre à nos troupes de marcher en tels lieux qu'on leur commandera.

Du 28 may.

Le colonel Petitpierre, commmandant les deux bataillons, s'étant plaint de la licence qu'il a trouvée parmi nos troupes, et demandant une autorité suffisante pour la réprimer, le Gouvernement a pris la résolution suivante :

Arrêt :

« Monsieur le Président du Conseil d'Etat signera la lettre qu'on fera à la Chancellerie pour répondre au commandant de nos troupes dans l'armée bernoise, par laquelle on lui marquera : Que dans les cas nécessaires, il pourra faire passer par les baguettes les soldats qui auront mérité cette punition, et qu'il pourra même exercer une autorité plus étendue dans sa troupe et infliger les plus grands châtiments : le Conseil d'Etat ne se réservant à soi que la peine de mort qui ne devra être prononcée sans sa participation. »

Du 9 juin.

Il a été ordonné au trésorier des 2 bataillons qui sont à l'armée de pousser à L. 80 par mois les appointements du l^t Perregaux, vu que par les indispositions du capitaine de Montmollin et maire de Valengin, il se trouve commander la dite 2e compagnie de Valengin.

LL. EE. après la bataille gagnée à Bremgarten ont créé le colonel Petitpierre brigadier, et pour former sa brigade on a adjoint à ses 2 bataillons 2 de Berne et 1 de Genève.

Il a été ordonné aussi que le 1e chirurgien aurait L. 45 par mois.

Du 11 juin.

Le brigadier Petitpierre a mandé de l'armée qu'il prétendait exiger une pièce de canon par chaque bataillon de Neuchâtel de l'artillerie prise sur l'ennemi, et quant au rang, il était résolu de ne le céder à aucun corps auxiliaire mais seulement aux Bernois. Le Gouverneur lui a répondu que pour le 1e article il pouvait demander d'avoir part à l'artillerie prise sur les ennemis sans trop insister, mais qu'à l'égard du rang, il lui était ordonné de ne céder le pas qu'aux seules troupes bernoises.

Du 27 juin.

Le brigadier Petitpierre aïant mandé qu'un soldat des Planchettes avait déserté de l'armée, pour retourner chez lui, et demandant justice, il a été tout de suite ordonné au Procureur de Valengin de décréter de prise de corps le dit soldat, et de le faire conduire aux prisons de Valengin pour y être jugé à toute rigueur.

Il a été aussi déclaré par le Gouvernement au dit commandant de nos troupes à l'armée bernoise que quant au grand nombre de soldats qui demandent à être rechangés, on n'entend pas que ces criailleries continuent, et que pour y mettre fin on lui envoie un mandement qu'il fera lire à la tête de chaque bataillon, lequel mandement porte en substance que chaque soldat ayant juré et promis solennellement de servir et de rester fidèlement sous son drapeau tant et si longtemps que besoin seroit, le Gouvernement déclare qu'il ne permettra aucun de ces rechanges et que si quelque soldat osait revenir sans congé, il sera procédé criminellement contre lui.

La Seigneurie a mis les appointements ordinaires du commandant du régiment à l'armée à L. 300 par mois.

Du 5 juillet.

Il a été réglé par la Seigneurie que les communautés de l'Etat seront chargées de pourvoir à la culture des terres des soldats actuellement à l'armée au secours de nos alliés et que dans le cas de disproportion

entre les contingents de chaque quartier, les communautés les moins chargées dédommageroient celles qui le sont le plus et cela dans les secours en argent que chaque communauté envoie à ses soldats pour subvenir aux besoins que la paie quoique bonne ne peut satisfaire.

Du 22 juillet.

Le châtelain de Thielle Bugnot, capitaine de la 1e compagnie des grenadiers, a reçu ordre de se rendre au Landeron pour y choisir onze sujets propres à la grenade parmi les 25 hommes qu'on y tient prêts à marcher, pour remplacer pareil nombre de ces grenadiers qui doivent être relevés à l'armée.

Ordre au dit capitaine de grenadiers et châtelain de Thielle, de rejoindre incessamment sa troupe, aïant quitté l'armée par un congé extraordinaire.

Du 25 juillet.

Ensuite de l'affaire du Pont de Sins où nos deux bataillons ont perdu leurs équipages, le gouvernement a mandé au brigadier Petitpierre que la Seigneurie y pourvoirait et lui a ordonné de fournir au soldat bas, souliers et linge, cependant avec le plus d'économie possible.

Du 1e aoust.

Sur la nouvelle donnée par LL. EE. de Berne de la victoire remportée par l'armée protestante sur les catholiques et de la perte considérable qu'y ont essuïée nos deux bataillons surtout en blessés, il a été résolu de faire partir dans 24 heures un ministre qui sera nommé par le doïen des pasteurs pour se rendre à l'armée avec les appointements de L. 100 par mois.

Du 3e dit.

Le canton de Berne aïant demandé un 3e secours, on a résolu de lever un 3e bataillon de 400 hommes qui sera envoyé à Payerne et que commandera le lt colonel Chevalier qu'on rappellera de l'armée où il ne veut plus servir sous les ordres du lt colonel Chambrier, son collègue, quoique plus ancien et auquel naturellement est échu le commandement des 2 bataillons depuis le congé accordé pour raison de santé au brigadier Petitpierre.

Ordre du gouvernement d'avancer selon son rang, mais surtout selon la conduite tenue à la bataille, ceux des officiers en faveur de qui sont arrivées les ouvertures par les officiers tués à l'action.

Du 21 dit.

La paix étant faite, les 2 bataillons sont arrivés de l'armée et ont été mis en bataille sur la place, où le président et plusieurs membres du Conseil d'Etat se sont rendus et après un compliment fait aux troupes, on a distribué 20 b. à chaque bas officier et 15 b. à chaque soldat, et sur cela les compagnies ont été licenciées.

Du 22 aoust.

Le l[t] colonel Chambrier s'est plaint de ce qu'à la bataille du 25 juillet, sa troupe aïant pris et enlevé un drapeau aux ennemis, quelques officiers bernois contraignirent nos soldats à le leur remettre. Il demande s'il n'est pas fondé à le réclamer de nouveau comme il l'a déjà fait plusieurs fois à l'armée, sur quoi le gouvernement a trouvé plus convenable de n'en plus parler vu que la paix est faite.

Les officiers des 2 bataillons ont présenté leurs plaintes sur ce que la perte de leurs équipages, à l'affaire Sins, aïant été estimée à L. 6000, il ne leur en a été compté que L. 2000 par la caisse de Berne, — ensuite du traité de paix. Ils ont témoigné être résolus de renvoyer cet argent à Berne; la Seigneurie leur a conseillé d'en écrire d'abord à LL. EE. avant de renvoïer le dit argent, et de leur marquer que comme par le traité les ennemis doivent rembourser la perte des équipages, après une évaluation juridique, le régiment de Neuchâtel doit jouir du bénéfice de ce traité ainsi que les corps bernois.

(Communiqué par M. Petitpierre-Steiger.)

NOTES SUR LA FAMILLE FAUCHE-BOREL

Un Neuchâtelois dont la vie et les aventures extraordinaires sont bien connues, Louis Fauche-Borel, imprimeur, restera dans notre histoire comme un vrai type de héros de roman. A l'époque chevaleresque, il eut été peut-être un hardi chevalier, sans peur et sans reproches, un Amadis, un Roland; à notre époque, son dévouement aveugle et fort mal récompensé à la cause des Bourbon, lui a valu le surnom de *Don Quichotte de la Légitimité.*

Si les poursuites de ses inexorables créanciers, le sentiment amer d'avoir consacré sa vie et sa prodigieuse activité à des ingrats, lui ont inspiré la funeste résolution de mettre fin à ses jours, du moins a-t-il eu la consolation de se voir anobli par le roi de Prusse. Ses lettres de noblesse dataient de Berlin, du 11 novembre 1820, et elles ont été entérinées dans les manuels du Conseil d'Etat le 11 février 1822.

L'enregistrement avait été réclamé par Fauche-Borel lui-même dans une lettre écrite de Paris, le 29 janvier 1829, dans laquelle il s'intitule Consul général du Roi, et son Conseiller de Légation près la Confédération helvétique; ce factum est adressé au Gouverneur et à Messieurs du Conseil d'Etat de la Principauté.

« Le soussigné, dit-il, ayant reçu de S. M. le Roi, notre auguste et glorieux souverain, un diplôme qui lui confère la noblesse de son Royaume héréditaire de Prusse, et rappelle en même temps l'origine de ses pères anoblis par l'empereur Charles-Quint, prend la liberté de mettre ce diplôme sous les yeux de Votre Excellence et de Vos Seigneuries en leur demandant d'en ordonner l'entérinement selon les lois et anciennes constitutions du pays que vous gouvernez au nom du Roi avec tant de sagesse.

« Si le suppliant a osé manifester ces sentiments à des époques où il y avait quelque danger à le faire, il croit avoir donné en cela une garantie suffisante que rien ne les lui fera jamais abandonner... »

(S.) « DE FAUCHE-BOREL. »

L'allusion faite dans cette requête à l'anoblissement des Fauche par Charles-Quint peut servir d'explication à un fait assez curieux qui s'est passé quelques années après la mort du fameux politicien neuchâtelois.

En 1834, un de ses parents nommé *Charles*, établi à Moscou, s'adressa, le 30 janvier de la dite année, à M. Ancillon, à Berlin, pour lui demander une copie légalisée des lettres de noblesse de sa famille; il se disait fils de Louis de Fauche-Borel, et annonçait son intention d'épouser la veuve d'un général russe.

Dans un arrêté du Conseil d'Etat de l'époque, sous la signature de M. de Chambrier, il est décidé que, bien qu'il soit de notoriété publique que le sieur de Fauche-Borel n'a eu aucun fils qui lui ait survécu, M. le maire de Neuchâtel est chargé de chercher à se procurer l'acte de baptême du sieur Charles Fauche ou de Fauche, cet acte pouvant servir à prouver sa descendance légitime des ancêtres mentionnés dans les lettres de noblesse de Louis de Fauche-Borel (8 février 1834).

Le rapport de M. le maire ne se fit pas attendre, et nous allons voir que si le libraire Fauche est le seul dont le nom soit bien connu par ses expéditions lointaines et ses séjours en pays étrangers, ses parents lui ressemblaient fort, du moins de ce côté-là.

Les recherches faites le 26 février 1834 prouvaient que Charles Fauche, domicilié à Moscou, le requérant, âgé de 34 ans, était natif de Hambourg.

Il était fils de François Fauche, libraire, à Hambourg, décédé en 1814 à Paris, des suites d'une blessure qu'il avait reçue au bras par un coup de lance; le dit François Fauche était alors au service du roi de Prusse.

Le maire ajoute : François Fauche, fils de feu Abram-Louis de Fauche, a eu les enfants suivants :

Fritz-Bartholomé, né d'un premier mariage de son père avec Sibylle de Lœnick, de Hambourg.

Bartholomé est décédé et sa mère morte à Neuchâtel, par suites de couches.

De son second mariage avec Joséphine Schwegel, fille d'un général allemand de ce nom, François Fauche a eu les enfants suivants :

Adolphe, secrétaire de l'agent diplomatique de l'Angleterre, en Colombie.

Charles, actuellement à Moscou.

Gustave, qui vit à Paris avec sa mère.

Marianne, institutrice, en Ecosse.

Charlotte, veuve Perret, mariée à M. Maire, maître de forges, en Lorraine.

Sophie, veuve de M. Lee, Anglais, résidant à Paris.

Les Fauche étaient décidément une famille de voyageurs. Il faut citer encore un neveu du libraire, Eugène Fauche, qui s'en alla prendre séjour à la Martinique, pour y réclamer de fortes sommes dues à son oncle par des ex-émigrés qui avaient des propriétés dans cette île enchantée; les négociations n'eurent pas grand succès.

Quant à Charles Fauche, de Moscou, il résultait des renseignements donnés par le maire de Neuchâtel, que s'il voulait prouver sa noblesse à la grande dame russe qui était l'objet de ses vœux, ce n'est pas à Neuchâtel qu'il devait s'adresser, mais bien remonter à... Charles-Quint!...

On a prétendu que les Fauche étaient originaires de la Franche-Comté; le grand dictionnaire des protestants français, en parlant de Fauche-Borel, dit que sa famille était réfugiée française, mais sans autres indications. Le libraire lui-même se tenait bien pour Franc-Comtois et l'on trouve dans ses lettres de noblesse les déclarations suivantes au sujet de son origine et des causes de son anoblissement.

« Nous, Frédéric-Guillaume, roi de Prusse...

« ... comme nous avons une estime très particulière pour Louis Fauche-Borel, à cause des services signalés que pendant un grand nombre d'années il a rendus avec une fidélité et une persévérance louable, sans craindre ni danger ni souffrances personnelles, à la cause importante du rétablissement de la Dynastie légitime en France et de l'ordre légal, Nous pour le faire connaître à chacun et ayant égard à l'origine du dit Fauche-Borel dont la famille, pour loyaux services rendus à l'Etat, avait été annoblie par l'empereur Charles Quint, et avait dans des temps antérieurs produit des hommes distingués, parmi lesquels se trouve Jaques Fauche, archevêque de Besançon au seizième siècle, et dont l'un des membres, à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes, avait quitté Trèves, professant la foi évangélique, pour se rendre et s'établir à Neuchâtel... »

En examinant ces lettres de noblesse de Fauche-Borel, on ne peut s'empêcher de reconnaître que Frédéric-Guillaume était un ferme appui de la légitimité française, et la comparaison avec Louis XVIII est peu flatteuse pour celui-ci, lui qui abandonna son fidèle Fauche-Borel à la misère, tandis que le roi de Prusse en faisait un gentilhomme de son royaume. Fauche-Borel mourut en 1829; l'année suivante la dynastie des Bourbon avait vécu.

Max Diacon.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite. — Voir la livraison d'octobre 1893, page 244.)

Juin 1657. — Le 28 juin partist avec Messrs du Conseil d'Estat et autres officiers au deuant de Son Altesse. Laduons attendut sur la frontière des Verrières. Y arriva le 30 d'empuits le chasteau de Joux où il auoit couché, un peu après mydi, fayssoict un fort temps de pluye, auoict une belle suycte de noblesse franccoysse. Le Sr Hory chancelier lui fist une belle harrangue de réception. Y auoit les deux régiments de Neufchastel et Vallangin auec les armes et vint Son Altesse coucher à *Mostier au Vauxtravers chez Monsr de Lully cappne au dict lieu auec* Monsr le Gouverneur de Mollondin qui un jour ou deux auparravant lestoict allé attendre au chasteau de Joux. Et le premier de juillet fist son entrée à Neufchastel. Ceux du Vauxtravers ceux armés Verrières, à Chaux proche Fleurier, ceux de la Seigneurie de Travers proche le dict lieu, ceux de Bouldry Cortailliod et Bevaix au pré de Cloistre, ceux de Collombier et Rochefort proche le dict lieu, ceux de la Coste à Cudré, ceux de Neufchastel de là de Peseux. On auoit bordé de mousquetaires du Vaux de rutz tout le chemin qu'on va à Neufchastel, et S. A. et toute la suicte passa par sur le pont de Vauseyon. Entra par la porte de l'hospital. Les régiments bordoyent les chemins proche de la ville, on brusla bien de la pouldre. Entra en ville environ les cinq heures du soir : et sur la nuict nous d'Auuernier de Cormondrèche Corcelles et Pezeux fusmes devant Neufchastel auec troys grands batteaux et six petits ceux de la dicte ville aussi auec des batteaux fismes de grandes descharges et jettasmes bien des fussées, et au despart proche la minuict mismes le feu en cinq tonneaux pleins de boys, serments et paille que nous aduions eslevé dans le plus grand batteau qui bruslèrent bien. S. A. heu à grand contentement tout ce que nous fismes.

Juillet. — Les desputtez des canthons de Berne, Lutzerne, Frybourg et Solleure et de Levesque de Basle vindrent saluer Son Altesse, qui de mesme envoyat de ses gentilshommes avec d'aulcun de ses officiers les remercier de sa part en toutz les dicts lieux.

Augst 1657. — Le 2 on a installé ministre à Collombier le sieur Jaques Hory qui estoict ministre à Vallangin, en la place du sieur Olivier Perret qui a esté démits par la seigneurie pour quelques escrits qu'il avoit faits pour la deffence de la Classe. Les sermons y portez ayant estéz prints à iniures par Mons[r] le gouverneur et S[rs] du Conseil d'Estat; d'aulcungs ministres le soutindrent, mais la pluspart saignèrent du nez. Ses parrants et plusieurs de ses amys cy portèrent forts pour luy mesme auprès de Son Altesse, mais ne peurent rien obtenir; ce fust à nostre grand regrest qu'on le nous ostat, et quelque temps après fust remplassé ministre à Cortaillod.

Le 9 certains alemands de Breg, menants un batteau chargé de cent dix tonneaux de sel, apartenant à M[rs] de Solleure avec quelques basles de pappiers fust submergez proche des Chellouds, de là de St-Blaise, tout le sel perdu. Un des batteliers noyé. Les autres avec J. Jaques Courtailliod, Blayse Lardy, Jonas Convert, Benoict et Jaques Jaynin ce sauvèrent à la nage. Les aucuns sauvèrent leurs habits, d'autres les perdirent.

Septembre. — Le ban des vandanges fust le 14 septembre. Les rayssins pourissoyent forts surtout les noirs. Lon fist médiocrement de vin. L'on fist assez de foings, les graynes assez belle on heu de la peynne à faner et moyssonner à cause de pluyes, on fist aussi assez de fruyctage et peu de glan.

Octobre. — Le 9 il est bruslé cinq ou six mayssons à Montmolin, la byse tyroict fort.

Le 14 a esté ensevelict le sieur Pierre Purry de Collombier, lieutenant en la justice du dict lieu, agé de nonante ans.

Novembre. — Le 5 fust faict un jeusne public et général par touts les lieux réforméz de la Suisse et à Genève et ici.

Décembre. — La vante du vin du creu de 1657 fust faicte le muicts à 60 livres argent. — L'abry, lesmine froment cinq batz et demi. Lesmine d'orge huict gros. Lesmines avoyne, cinq gros.

(A suivre.)

LA GRILLE DU PONT DE THIÈLE

(AVEC PLANCHE)

Auguste Bachelin a publié dans le *Musée Neuchâtelois* de 1873 une étude sur le *Château de Thièle;* il rappelait à cette occasion qu'en 1798, un des derniers actes de la lutte héroïque de l'ancienne Berne se passa sous les murs du château de Thièle.

Ferdinand de Roverea avait obtenu du gouvernement bernois le commandement d'une troupe de 900 volontaires du pays de Vaud, qui prit le nom de *Légion fidèle*. Il attendait l'ennemi, c'est-à-dire les Français commandés par Schauenbourg, sur la route de Morat à Aarberg. Mais en apprenant la capitulation de Berne, le commandant de la *Légion fidèle* se replia sur la frontière neuchâteloise et arriva au pont de Thièle.

Les Neuchâtelois, sous les ordres du colonel de Montmollin et du major Vouga, gardaient le passage de la rivière, prêts à défendre la neutralité de la Principauté, mais en même temps pleins de sympathie pour la *Légion fidèle* et la cause qu'elle défendait.

Si les Français avaient attaqué Roverea, celui-ci se serait trouvé dans une situation désespérée, acculé entre les forces françaises et le contingent neuchâtelois. Heureusement pour lui, le 9 mars 1798, il reçut une lettre de Schauenbourg autorisant la *Légion fidèle* à rentrer dans ses foyers avec armes et bagages.

Les diverses péripéties de l'expédition de Roverea sont contées en détail dans ses *Mémoires*, dont Auguste Bachelin a reproduit ici, en 1873, les passages les plus caractéristiques et les plus propres à intéresser les Neuchâtelois. Nous y renvoyons le lecteur.

Nous nous bornons à rappeler, pour l'explication de notre planche, qu'à cette époque une grille en fer marquait le sommet du pont et la ligne de séparation des deux Etats de Neuchâtel et de Berne. Le joli croquis que nous reproduisons et qu'a bien voulu nous communiquer M Albert Anker, à qui il appartient, nous a conservé le souvenir de cette grille.

Nous noterons encore, puisque le *Musée* revient après vingt ans sur cet épisode raconté par Roverea, que, d'après son récit, la plus cordiale entente s'était bien vite établie à la faveur du bon vin de Neuchâtel, entre les officiers de Roverea et les chefs de la petite troupe neuchâteloise.

A un moment donné, « la grille du pont s'ouvrit, les barricades furent enlevées, et le major, suivi de quelques provisions de bouche, accourut à moi portant des bouteilles de vin. »

Roverea ajoute (ce passage n'a pas été publié par l'éditeur des *Mémoires*, de sorte qu'il n'a pu être reproduit par Bachelin) :

« Exténués de cette longue journée et ne craignant rien pour le moment, je fis demander à la douane neuchâteloise, espèce d'auberge à l'autre extrémité du pont, quelque chose à souper pour mes officiers et pour moi. Il n'y avait qu'un gigot de mouton : je l'acceptai et cédai aux instances du major Vouga d'aller prendre là ce frugal repas. Il voulut en faire les honneurs et le prolongea outre mesure, ce qui donna lieu à une scène bizarre.

« Le concierge, petit vieillard de quatre-vingts ans, avait une femme de son âge. Après nous avoir servis, ils allèrent se coucher. Le major avait copieusement bu, et trouvant parmi mes subalternes des confrères propres à lui tenir tête, il voulut boire encore et fut sommer le pauvre concierge endormi de lui fournir des liqueurs. Celui-ci se lève dans l'obscurité, et en tâtonnant saisit et remet au major un flacon de soi-disant ratafia, dont il se verse une rasade : c'était de l'encre. Il n'aperçoit la méprise qu'après en avoir avalé et s'en être barbouillé; sur quoi grand éclat de rire de ses compagnons. Furieux, il brise la bouteille et se couvre de ses débris; sa colère augmente; il fait un tel tapage que l'hôte, effrayé, paraît dans la salle mal éclairée comme une ombre sépulcrale, vêtu d'une courte chemise, faisant le contraste le plus comique par le flegme de son chétif squelette avec la taille robuste et la figure enflammée de notre amphitryon, aux imprécations duquel il répondit sans s'émouvoir : « Mon Dieu, comme vous voilà fait ! »

« Puis, apercevant le colonel de Montmollin qui, sans déroger à son décorum, s'était endormi sur une escabelle renversée contre la paroi, il le presse, le supplie humblement de ne pas rester en si mauvaise compagnie, d'aller plutôt occuper sa place au lit... L'embarras du chaste colonel, ajoutant au grotesque de cette cacophonie, convertit subitement le courroux du major en rires si immodérés, dont sa large face noircie et rubiconde rendait l'effet tellement contagieux, que nous nous mîmes tous à l'unisson de la manière la plus extravagante pour gens dans une situation pareille à la nôtre, à la mienne entr'autres, qui certes n'avait rien de compatible avec la gaîté ou la joie. »

C'est ainsi que l'épopée s'acheva par un épisode héroï-comique, dont fut témoin la grille aujourd'hui disparue du vieux pont de Thièle.

Philippe GODET.



GARDE DE BERNE AU PONT DE THIÈLE SUR LA FRONTIÈRE DE NEUCHATEL

Au temps de la Révolution de France.

C. WYSS. — CROQUIS COMMUNIQUÉ PAR M. ALBERT ANKER, PEINTRE.

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

ESSAI SUR LA BATAILLE DE GRANDSON

L'histoire militaire de nos ancêtres, si féconde en pages inoubliables et en glorieux souvenirs, n'en a peut-être pas de plus beaux que ceux des guerres de Bourgogne, et jamais campagne des Confédérés n'eut une pareille influence sur le sort de l'Europe entière. — Quelle serait la géographie politique actuelle de notre continent si Charles le Téméraire, victorieux à Grandson et à Morat, n'était pas allé se faire tuer devant Nancy, s'il avait pu réaliser son rêve grandiose et se tailler un empire de la mer du Nord à la Méditerranée? Il a suffi de l'esprit de solidarité et de l'indomptable énergie des Confédérés, pour réduire à néant cet édifice si laborieusement échafaudé.

Ecrire sur cette campagne après Philippe de Comines, de Barante, Jean de Muller, Michelet et tant d'autres, est certes tâche ardue, aussi n'avons-nous l'intention que de coordonner les chroniques et récits divers que nous avons de la bataille de Grandson, de les étudier et de chercher à nous faire l'idée la plus exacte possible des événements, des forces en présence et du théâtre de la bataille.

Il ne rentre pas non plus dans le cadre de cette étude de rechercher quelles furent les causes, et elles étaient multiples, de cette guerre qui devait débarrasser l'astucieux Louis XI de son plus dangereux voisin. Nous nous bornerons donc à étudier les opérations des belligérants dès la veille de la bataille.

I. Effectif des deux armées.

Avant d'entamer le récit des opérations, il convient de rechercher d'abord quelle pouvait être la force respective des armées en présence, en se fondant sur les chroniques et récits contemporains. Les renseignements n'abondent pas en ce qui concerne l'armée de Charles le Téméraire, et ceux que nous avons sont très discordants.

Le chanoine Hugues de Pierre s'exprime comme suit :

« A grandes chevauchées venait le duc Charles, avecque moult gens d'armes de pied et de cheval, espandant au loin la terreur par son ost innumérable; là estaient cinquante mill, voire plus, hommes de guerre de toutes langues et contrées, force cannons et aultres engins de novelle facture. »

Plusieurs historiens suisses ont considéré ce chiffre de 50,000 hommes comme exact, mais Jean de Muller observe qu'il paraît exagéré, et que l'armée bourguignonne, en y comprenant les Savoyards et les Italiens, ne devait pas atteindre plus de 30,000 hommes. Michelet, se fondant sur des récits bourguignons, estime que cette armée comprenait 18,000 Bourguignons et 8,000 Piémontais ou Savoyards, et de Gingins la Sarraz la porte au chiffre de 30,000 hommes. — Tous sont d'accord pour admettre qu'elle était très bien dotée en cavalerie et surtout en artillerie. « Quant aux bagages de cette armée, d'après de Barante, ils étaient immenses, jamais le duc n'avait marché en si grande pompe; il traînait avec lui toutes ses richesses : sa chapelle, ses joyaux, ses belles armures, ses services d'or, de vermeil et d'argent; ses tentes et ses pavillons brillaient d'or et de soie. Ses serviteurs, ses pages, ses archers étaient éclatants de broderies et de dorures. »

Les détails sont plus abondants et plus précis sur l'armée des *Confédérés* : « *Sur ces entrefaictes*, dit *H. de Pierre*, les alliances cuidant porter aide et délivrance aux leurs, de Grandson, arrivent à Neufchastel à grands sauts avecque chants d'allégresse et formidable suitte (seize mille disait l'un, vingt mille disait l'autre), tous hommes de martials corpsages, faisant peur et pourtant plaisir à voir. »

La chronique de D[l] Baillot et la Chronique anonyme de Neuchâtel évaluent cette armée à 20,000 hommes environ; de même de Barante d'après les chroniques bourguignonnes.

On peut donc admettre ce chiffre comme à peu près exact. Si nous parcourons les récits suisses contemporains, ceux que nous venons de citer, ceux de Diebold Schilling et de Petermann Etterlin, nous retrouvons les effectifs des divers contingents fixés comme suit :

Berne, 7,500 hommes. — Schwytz, 1,180. — Neuchâtel, 300, non compris les détachements des montagnes. — Lucerne, 1,800, — Thurgovie, Zurich, Baden, 2,500. — Uri, 480. — Unterwald, 455. — Glaris, 780.

On y indique encore, mais sans en donner le chiffre, des contingents de Soleure, Fribourg, St-Gall et Schaffhouse. — Ceux de Bâle et de

Strasbourg arrivèrent lorsque la bataille était terminée et ceux d'Appenzell le lendemain.

Les recès de la Diète du 15 mai 1476 établissent comme suit l'effectif des Confédérés : Soleure, 928 hommes. — Schwyz, 1,181. — Strasbourg, 259. — Fribourg, 828. — Bienne, 213. — Bâle, 1,200. — Le Seigneur d'Eptingen, 8 hommes. — Zurich, 1701. — L'abbé de St-Gall, 146 hommes et 5 chevaux. — La ville de St-Gall, 131 hommes. — Colmar, 35. — Schlettstadt, 26. — Les deux Unterwald, 455. — Lucerne, 1,861. — Schaffhouse, 106. — Baden, 96. — Bremgarten et Mellingen, 77. — Zug, 434. — Berne et Neuveville, 7,130. — Délémont, 51. — Glaris, l'Oberland, Thurgovie et Gaster, 780. — Soit en tout 18,115 hommes, non compris le contingent neuchâtelois.

En lisant de Barante, l'historiographe des ducs de Bourgogne, qui a puisé ses sources des deux côtés du Jura, on trouve les chiffres suivants :

Contingent de Berne, sous Scharnachthal, 8,000 hommes. — De Fribourg, sous Pierre de Faucigny, 500. — De Soleure, sous Vogt, 800. — De Bienne, sous Römerstall, 200. — De Zurich, Baden, Argovie, sous Göldli, 1,500. — De Strasbourg, sous (?), 600 cavaliers. — De Bâle, sous Roth, 800. — De Lucerne, sous Hasfurter, 800. — Des Petits cantons, sous Reding, 4,000.

En outre il parle des contingents de Colmar, Schlettstadt, Saint-Gall, Schaffhouse et Appenzell, ainsi que de celui qui aurait été fourni par Sigismond d'Autriche, mais sans en indiquer la force. On peut toutefois déduire de cet exposé que l'armée des Confédérés comptait bien 20,000 combattants, qui, s'ils n'étaient pas luxueusement équipés comme leurs adversaires, étaient par contre de vigoureux champions rompus aux fatigues de la guerre.

Il est à remarquer qu'aucune des chroniques ne parle d'artillerie du côté des Confédérés, sauf Diebold Schilling qui dit : « Die von Bern hatten auch by inen etlich Schlangen- und Kartenbüchsen, » tandis que Charles le Téméraire avait avec lui près de 500 pièces de canon. Les seuls cavaliers confédérés dont il soit fait mention est le contingent de 600 Strasbourgeois, qui arrivèrent trop tard pour prendre part à l'action, tandis que, du côté bourguignon, tout un corps de cavalerie était placé sous les ordres du sire de Château-Guyon (environ 6,000 h.).

En résumé, l'armée suisse était à ses adversaires comme 2 est à 3, et il y a tout lieu de supposer qu'elle n'était guère composée que

d'infanterie, tandis que les trois armes étaient largement représentées dans les troupes ducales.

II. Le terrain.

Le terrain entre Grandson et Boudry, sur lequel se passent les événements que nous étudions, est un véritable défilé entre la montagne d'un côté et le lac de Neuchâtel de l'autre. Large de près d'une lieue à Grandson, il se rétrécit brusquement entre Concise et Vaumarcus, où un contrefort du mont Aubert descend abruptement dans le lac. De là jusqu'à Bevaix il a une largeur d'environ un kilomètre, puis il s'élargit en un plateau qui vient aboutir à l'Areuse près de Boudry et de Cortaillod. — Les ruisseaux et rivières qui descendent de la montagne forment çà et là des coupures à travers le défilé : c'est le cas surtout à Vaumarcus, où se trouve une gorge profonde, et entre Grandson et Concise, où la rivière de l'Arnon forme un obstacle sérieux en travers de la route. — Le cours de l'Arnon est parallèle au lac pendant quelques kilomètres, puis il tourne brusquement au Sud pour se jeter dans le lac. Il enserre ainsi une colline en gradins qui fait presqu'île et forme une excellente position. C'est là que Charles de Bourgogne avait établi son camp. De l'autre côté de l'Arnon, cette colline se continue, couronnée par les deux villages d'Onnens et de Corcelles; tout l'espace compris entre ces collines et le pied du mont Aubert forme une sorte de plateau marécageux, où sont les villages de Champagne, Saint Maurice et Bonvillars.

Deux chemins principaux suivent le défilé d'un bout à l'autre. L'un longe le lac par les villages riverains, Chez-le-Bart, St. Aubin, Sauges, Vaumarcus, Concise, c'est la route principale[1]. L'autre, une ancienne voie romaine, la Vy de l'Etra, suit le pied immédiat de la montagne par Bevaix et le Jordi, puis passant au Nord de Gorgier, elle traverse le bois du Grand Devens et Fresens, pour aboutir à Onnens et à Bonvillars.

Depuis le Val-de-Travers des sentiers traversaient la montagne et aboutissaient soit à Vaumarcus en passant à l'Est du mont Aubert, soit à Grandson en passant par le hameau du Mauborget. La montagne elle-même est, du reste, praticable à peu près partout à des fantassins, sauf sur le versant nord de la montagne de Boudry et du Creux du Van, où elle forme les gorges sauvages de l'Areuse. Là même un sentier, qui semble avoir existé depuis des temps très reculés, conduit de Noiraigue, par la coupure du Pré-aux-Favres, sur Gorgier. — A tout prendre, le

[1] Il s'agit, bien entendu, de l'ancienne route et non de celle qui a été construite vers 1840.

défilé n'est donc pas absolu, et nous verrons bientôt que ces chemins de montagnes furent utilisés par les belligérants dans la mémorable campagne de 1476.

III. Situation la veille de la bataille de Grandson.

Le vendredi 1er mars 1476 au soir, la situation des belligérants était la suivante :

Du côté bourguignon, le château de Vaumarcus, qui venait d'être pris, était occupé par une garnison d'environ 500 hommes d'élite, cavaliers et fantassins, sous le commandement de Georges de Rosimboz. Ce détachement formait une sorte de poste avancé de l'armée du duc.

Tout le reste de cette dernière était rentré dans le camp établi derrière l'Arnon, dans la formidable position que nous avons indiquée. La rive droite de la rivière, assez élevée, était bordée de la puissante artillerie de Charles le Téméraire, et sur ses derrières le duc avait fait établir des retranchements au moyen de ses voitures, et y avait également placé des canons, « ainsi fortifié comme dans une grande forteresse. » (Etterlin).

Son intention n'était pas toutefois de garder la défensive et d'attendre *l'attaque de l'ennemi derrière ses retranchements : « Quand le dit duc* fut retourné en son armée, il fit crier à son de trompe que tous gens de guerre, tant de cheval que de pied, fussent tous prets au lendemain, qu'estoit le Sambedi des bourdes, pour tirer droit à Neufchastel, à une ville appartenant au marquis de Rotthelin, pour icelle ville prendre sans tuer personne et ni y faire aucun mal, sinon prendre des vivres pour la dite armée » (chronique de David Baillod). La Chronique anonyme s'exprime de même, et Philippe de Comines décrit comme suit les intentions du duc. « Le duc de Bourgogne, contre l'opinion de ceux à qui il en demandait, délibéra d'aller au devant d'eux, à l'entrée des montagnes où ils étaient encore, ce qui estoit bien son désavantage car il était bien en lieu advantageux pour les attendre, et clos de son artillerie et partie d'un lac et n'y avoit nulle apparence qui lui eussent sceu porter dommage. »

Cette décision bien arrêtée de Charles de pousser immédiatement sur Neuchâtel rend peu vraisemblable l'opinion de quelques historiens, entre autres Dubois de Montpéreux, qui admettent que la garnison de Vaumarcus n'occupait pas seulement le château, mais encore une forte redoute à l'Ouest de celui-ci.

Cette version, dont on ne trouve aucune trace dans les chroniques du XVme siècle, provient du fait suivant. En dessous de la Vy de l'Etra, au Nord de Vernéaz, il existe effectivement, dans une forêt qui porte le nom de bois Renaud, les vestiges d'une fortification quadrangulaire que les gens du pays appellent redoute des Bourguignons et qui, selon Dubois de Montpéreux, devait contenir une batterie destinée à battre la partie nord du cours du ruisseau de Vaumarcus, tandis que le château gardait la rive du lac.

Mais cette redoute, que nous avons eu l'occasion d'examiner, se trouve dominée de 30 mètres environ par la Vy de l'Etra, qui est l'un des principaux chemins d'approche de la position et qui ne saurait être battu efficacement par de l'artillerie placée en cet endroit. D'autre part la garnison de Vaumarcus, arrivée là la veille de la bataille, n'aurait guère eu le temps d'établir un ouvrage de cette importance. Il y a donc tout lieu d'admettre avec Ferdinand Keller et de Mandrot qu'il s'agit plutôt ici de l'un de ces camps fortifiés (castrum) que les Romains espaçaient le long de leurs routes pour les surveiller et pour y établir des relais destinés à la transmission des dépêches et des rapports.

L'esprit offensif et remuant de Charles le Téméraire ne cadrerait guère du reste, avec une bataille qui devenait dès lors purement défensive, et qui n'avait qu'un but : empêcher les Confédérés de passer la gorge de Vaumarcus, soit le défilé du Pont-Porret.

Du côté des Suisses, la situation était la suivante le soir du 1er mars 1476.

Les 40 hommes qui formaient la petite garnison de Vaumarcus étaient revenus à Boudry et de là ils avaient fait savoir à Neuchâtel la prise du château.

Aussitôt l'armée suisse quitta Neuchâtel et fut disloquée dans les villages de Serrières, Auvernier, Peseux, Corcelles, Cormondrèche, Colombier, Bôle, Boudry, Cortaillod et Bevaix. — Ces derniers villages étaient déjà occupés par les contingents de Neuchâtel, Valangin, du Vully et de Cerlier. — Puis les chefs des Confédérés tinrent conseil et se décidèrent à attaquer l'armée du duc le lendemain. Une position de rendez-vous fut désignée sur le plateau entre Boudry et Bevaix. Toute l'armée devait s'y trouver réunie le lendemain 2 mars, avant le lever du soleil.

(A suivre.) J.-E. Bonhôte.

HISTOIRE MÉDICALE NEUCHATELOISE

I

Une lettre de Daniel de Pury à Louis-Béat de Muralt

La bibliothèque du Musée de Fleurier renfermait, sans qu'on s'en doutât, une lettre fort intéressante de Daniel de Pury adressée à Louis-Béat de Muralt, à Colombier. Cette lettre, qui ne porte pas de date, est restée insérée dans le vêtement de papier gris qui recouvrait un volume des *Œuvres spirituelles* [1] de Fénelon, dont elle accompagnait l'envoi. M. Ed. de Pury-Marval, à qui la dite lettre fut communiquée, en fixa approximativement la date et procura à la Société du Musée tous les renseignements nécessaires [2].

Voici d'abord la lettre :

« Je voudrais, Monsieur, que vous vissiés l'hésitation où votre lettre me met. Il y a peut etre demi heure que je l'ai reçue, et je ne sai que vous répondre. Je vais pourtant tacher de le faire. Le sujet de mon embaras est que nous avons ici deux medecins entre lesquels j'aurois quelque peine à opter pour moi meme, suposé même qu'il fut aussi facile d'avoir l'un que l'autre. Mais peut etre que le plus de facilité qu'il y auroit d'avoir l'un me feroit tourner de son coté. Ces deux homes sont Mr Chaillet, et un nommé Mr Garsin depuis peu etabli ici. Il loge chez Mr Bosset à la Rochetta. Ils sont amis dès Batavia, où ils ont fait tous deux quelque fortune. (Je parle de Mrs Bosset et Garsin.) Mr Garsin est Dr en medecine, et memble de la Société Roiale de Londres. Je crois qu'il y est entré par la Botanique, et que c'est là son

[1] *Œuvres spirituelles* de Fénelon, édition d'Amsterdam de 1728, en 5 volumes.

[2] Grâce à l'obligeant concours de MM. Charles Berthoud, J.-H. Bonhôte, Alb. d'Ivernois et spécialement de M. le Dr Ed. Cornaz.

fort dans la Théorie de la Médecine. J'apris de Mr Bourguet que ce Mr Garsin est en relation avec Boerhave medecin Hollandais que je sai depuis lontems etre un des plus fameux homes de l'Europe. Je sai de plus que déja avant que d'aller aux Indes, il guerit d'une maladie chronique Mme la Brigadière Chambrier en Hollande. Elle avait consulté les medecins, et sans doute les plus habiles, inutilement, lorsque le Lieutenant-Colonel de son mari la porta à consulter encore Mr Garsin, alors chirurgien dans ce Regiment, et qui la guerit en lui ordonant la purée pour aliment, et une renette crue le matin en buvant du thé. Il vient de guerir, ou il est en train de guerir une fille, atteinte, je crois, d'hydropisie, en lui faisant manger du céleri. Il a encore, ce me semble, gueri une autre personne avec la meme plante. Cela me done lieu de vous dire ce qui m'a gagné le cœur pour la medecine de Mr Garsin. C'est le peu de cas qu'il fait de certains remedes, et le grand cas qu'il fait du choix des alimens, surtout, si je ne me trompe, dans les maladies chroniques. Voilà, Monsieur, par où Mr Garsin contrebalancerait un peu chés moi la grande réputation de Mr Chaillet, quoiqu'établie par les plus belles cures, et entr'autres, come vous le savés sans doute pour avoir gueri deux fois Mlle de Mollondin de la folie. Je ne veux pas dire au reste que Mr Chaillet soit fort infatué des médicamens, et ne conoisse point le prix de la cure alimentaire. Je ne crois pas qu'il puisse doner à ces deux égards, dans l'égarement général des médecins. Mais voici ce que le cœur me dit là dessus contre lui, sans que je veuille absolument garantir la vérité de ce que le cœur me dit. Il traita cet automne ma belle sœur, qui mourut entre ses mains, mais qui à la vérité lui fut remise en trés mauvais état. C'était un mal de langueur, et que l'on baptisait Scorbut. Il faisoit prendre à ma sœur force de lait d'amende; la malade prenoit cela fort agréablement, et en remercioit son médecin. Je ne sai si elle ne but pas un jour à santé avec cette boisson. J'avois grande opinion de cette boisson, et je ne puis m'empecher de soupçoner que s'il s'en étoit tenu là ma sœur se seroit tirée d'afaire : j'oubliois un lait coupé dont j'avois aussi grande idée, et que Mr Chaillet faisoit aussi prendre à la malade. Mais tout en suivant la nature dans ces deux articles, du moins à mon jugement, je crains fort qu'il n'allat contre cette meme nature par le remede que je vais vous dire. C'était une liqueur claire come de l'eau, qui était distillée d'un melange de sang de veau et de lait, et qu'ils appelaient lait distillé. Il en faisoit prendre à la malade un nombre de fois par jour; et come d'ailleurs la nature repugnoit à cette boisson, et qu'elle prenoit encore

d'autres liquides (qui sans celui là auroient peut etre été convenables), je ne sai si les sueurs continuelles où elle étoit n'étoient point l'effet d'un estomac affaissé, et affaissant avec lui toute l'habitude du corps sous cet amas de liquides, et si ces sueurs, que Mr Chaillet croioit bones, n'ont point fait périr la malade de pure faiblesse.

« M. Chaillet qui avait déjà un œuil perdu, ou à peu près, s'est vu menacé de perdre l'autre. Il était sourdaut, et come on disoit qu'il étoit en danger de se trouver dans quelque tems sourd et aveugle, peut etre que la surdité avait augmenté. L'apoticaire Prince qui le voit assés librement, disoit ces jours passés qu'il étoit un peu mieu; je ne sai pas où il en est à présent. Quoi qu'il en soit il ne faut pas penser à le faire sortir de la maison, bien loin de le faire aller à Colombier dans la meilleure voiture du monde. Il y a plus : il n'est presque plus visible depuis son état présent[1]. Mr le maître bourgeois Rognon (home de conséquence parmi nous) ne put pas le voir pour lui parler de la maladie de sa femme. Je ne saurois vous dire s'il voudroit voir Madame de Pentha. Mais si vous vous tournés du côté de M. Chaillet, vous n'avés qu'à me le faire savoir le plutot que vous voudrés. Dans ce cas, j'ai deux choses à vous dire : 1. Que si vous voulés le consulter par Madame de Pentha, je m'engage de savoir par l'apoticaire Prince s'il veut y consentir, et de le faire prier instamment de cela de ma part. Je le conois peu, mais enfin, j'ai eu occasion de le voir trois ou quatre fois dans la maison lors de la maladie de ma sœur. 2. Une autre manière de consulter que vous prendrés sans doute, et qui est celle que mon frère a prise ces jours passés dans une grosse maladie de sa fille (c'est la fille de ma sœur dont je viens de vous tant parler;) c'est de faire venir à Colombier Mr Bazin, qui est son cousin et qui le voit librement, et de le prier de consulter avec Mr Chaillet le cas de Madame de Muralt. Mr Bazin étant médecin poura mieux exposer le cas à Mr Chaillet que Madame de Pentha, et même que l'apoticaire Prince. Bien entendu qu'en faisant venir Mr Bazin, il ne faudroit pas en faire un simple méssager, mais qu'il faudroit lui dire qu'on le consulte conjointément avec Mr Chaillet. Pour ce qui est de Mr Garsin, il n'y a qu'à l'apeller et vous l'aurés. Il me paroit affectioner fort sa profession. Il cherche de la pratique, et je crois qu'il accepteroit celle des pauvres fort volontiers.

[1] La santé du Dr Jean-Théodore de Chaillet, né en 1685, qui paraissait si ébranlée en 1731, doit s'être fortifiée plus tard, puisqu'il n'est mort qu'en 1774. — Le Dr Laurent Garsin, né en 1683, mourut en 1752. — *Biographies neuchâteloises* de Jeanneret et Bonhôte, I. p. 146-150, 373-379.

Je n'ai pas besoin de vous faire penser qu'il faudra envoier votre cheval soit à Mr Bazin, soit à Mr Garsin. Si vous envoiés demain votre valet, je ne sortirai pas de la maison sans dire où je vais, afin que l'on puisse me trouver. Si j'avois cru que je fusse entrainé à vous écrire une si longue lettre, je crois que j'aurois plutot pris le parti d'aller à Colombier. Assurés je vous prie Madame de Muralt que je prens un véritable interest à son bonheur, et à sa santé. Je vous souhaite à tous le plus parfait bonheur, et à vous, Monsieur, en particulier. Salués toute la maison. Je suis, Monsieur,

Votre trés obeissant serviteur
D. Pury.

« Je vous envoie une partie des œuvres spirituelles de M. de Cambrai que vous n'aurés pas encore vue. C'est une Edition en 5 voll. Vous avés vu les 4 premiers tout entiers ou à peu pres dans les 2 voll. de l'Edit. de Holl. Ce 5me tome est mal nommé Oeuvres spirituelles[1]. Le titre d'œuvres théologiques lui conviendroit mieux. Vous n'en lirés pas grand chose, à ce que je crois. Mais il servira sans doute à vous convaincre de la misère de l'esprit humain dans ces grands homes memes qui réunissent le plus les grands talents de l'esprit avec les grands sentimens du cœur. »

Daniel de Pury, dont il est fait mention à deux reprises dans le *Musée neuchâtelois*[2], n'est pas nommé dans les *Biographies neuchâteloises*. Ce sera une omission à réparer, lorsqu'il s'agira d'en publier une nouvelle édition. Il était fils de Daniel de Pury et d'Isabelle de Bullot. Ses frères aînés ont tous trois joué un rôle dans la magistrature. Ce sont : Samuel, Dr en droit et diplomate; Abraham, conseiller d'Etat, marié à Marie-Dorothée de Chambrier. C'est elle précisément qui fut soignée par Chaillet et mourut d'un « mal de langueur que l'on baptisait scorbut », en 1731. Leur fils Abraham est le spirituel et malicieux auteur des « Lettres au cousin David » relatives aux troubles de 1766-1768; leur fille, Marie-Isabelle, mentionnée dans la lettre comme ayant été aussi soignée par Chaillet, épousa Georges de Montmollin, conseiller d'Etat et maire de Valangin. Louis, le 3e fils de Daniel de Pury et d'Isabelle de Bullot, fut maître-bourgeois de Neuchâtel; enfin, Daniel,

[1] Ce 5e tome renferme des lettres à différents ecclésiastiques sur la fréquente communion, la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire, la prédestination, la nature de la grâce, etc.

[2] Les Quatre Petitpierre, par M. Ch. Berthoud; 1872, p. 110 — 1873, p. 178.

le cadet, né en 1686, mort en 1769, sans avoir été marié, est l'auteur de la lettre adressée à L.-B. de Muralt[1].

Les dernières lignes et le post-scriptum donnent à supposer que ces deux hommes, chrétiens convaincus, étaient en commerce suivi d'amitié, de théologie et de philosophie. Si le sectaire de Colombier est plus hardi et nettement anticlérical, son correspondant de Neuchâtel joint à une certaine audace d'esprit et à une grande finesse de pensée, prouvées par le petit ouvrage anonyme intitulé « Pensées pour et contre les écrivains mécréants », une timidité extérieure particulièrement sensible dans le document dont il est ici question. Ainsi, il préfère évidemment Garcin à Chaillet; tous les arguments s'accumulent en faveur du premier et contre le second; cependant « après une demi-heure d'hésitation », il ne décide pas.

Officier pendant quelques années au service de France[2], Dr en droit et versé en bien des sortes de connaissances, en théologie et en médecine surtout, Daniel de Pury était encore un philanthrope. Il a pris part à la fondation dite « Ecu du Nouvel-an » destinée primitivement à procurer des vêtements aux bourgeois pauvres de la ville. De même que son petit volume des « Pensées », sa bonne action fut anonyme. Ajoutons encore qu'il fut le président du conseil de famille, par les soins duquel était élevé le jeune David de Pury, devenu plus tard le bienfaiteur de Neuchâtel[3].

La bienveillance et la timidité de ce savant se manifestent encore plus tard, lorsqu'il envoya à J.-J. Rousseau, mais par l'entremise d'un tiers, une lettre sans signature, pour l'engager à se convertir. A cette missive charitable, le philosophe répond avec une remarquable courtoisie, en ce temps où les coups de boutoir étaient fréquents. Dans une seconde épître, pleine de bons conseils pour la guérison des maux physiques de Rousseau, Daniel de Pury se fait connaître. Une fois encore il revint à la charge pour prouver l'excellence du salut par Jésus-Christ. Malgré les réponses dilatoires de Rousseau, les deux commensaux de Monlézi restèrent bons amis, autant du moins que l'auteur des *Confessions* pouvait être l'ami de quelqu'un. En tous cas, ils se virent

[1] Voir pour Louis-Béat de Muralt : Ph. Godet, *Hist. litt. de la Suisse française*, p. 209. Virg. Rossel, *Hist. litt. de la Suisse romande*, II, p. 37.

[2] C'est sous cet uniforme que le seul portrait qu'on ait de lui nous a conservé les traits de cette sérieuse et noble figure. — Muralt, de même que Pury, avait commencé par une lieutenance dans les Gardes Suisses en France. Peut-être leur liaison datait-elle de là.

[3] Voir aussi sur Daniel de Pury : Louis Junod, *Histoire de Neuchâtel*, p. 226. — Fr. Berthoud, *Rousseau au Val-de-Travers*, p. 131.

souvent. Daniel de Pury craignait fort de livrer son nom à la critique, et retiré dans sa tour d'ivoire, il étudiait les hommes et les idées de son temps. M. Ch. Berthoud raconte[1] une tentative qu'il fit de publier un ouvrage sur l'*Incrédulité et les incrédules,* dirigé sans doute aussi contre le matérialisme de Lamettrie qu'il attaquait déjà dans ses *Pensées pour et contre les écrivains mécréants.* Il n'avait sans doute pas ignoré que le médecin-philosophe français, mort en 1751, avait abjuré ses erreurs et témoigné du plus profond repentir. Il demande à F.-O. Petitpierre de se charger de la publication, qui doit être anonyme : il craignait, disait-il, « quelque méchante plaisanterie de M. de Voltaire. »

Louis-Béat de Muralt avait demandé conseil à son ami sur le choix d'un médecin, par une lettre à laquelle celle qu'on a lue plus haut répond. Sa femme, Mme de Muralt, née à Wattenwyl, mourut, probablement du mal qui l'étreignait déjà, le 21 novembre 1732.

Cette date permet de fixer avec précision celle de la lettre aux derniers mois de 1731. C'est dans cette année-là que Garcin se fixa à Neuchâtel, et le 1er octobre que fut enterrée Marie-Dorothée de Pury, née de Chambrier, soignée par Chaillet *cet automne.*

On sait que M. de Muralt eut de ce premier mariage une fille qui épousa M. de Charrière de Penthaz. C'est elle qui soigne sa mère et doit consulter un médecin pour celle-ci.

Les volumes qu'accompagnait la lettre prirent place dans la bibliothèque de Muralt, puis dans celle de la spirituelle Hollandaise qui devint Madame de Charrière par son mariage avec le petit-fils de Louis-Béat de Muralt. Où passa ensuite cette bibliothèque? Gaullieur posséda la correspondance de Mme de Charrière et peut-être aussi les ouvrages les plus précieux. Quant au reste, il se dispersa probablement. M. P.-L.-A. de Coulon acquit les 5 volumes en question, et son petit-fils, M. le pasteur Paul de Coulon, les donna à la bibliothèque naissante du musée de Fleurier. La prédiction de Daniel de Pury : « Vous n'en lirés pas grand chose, à ce que je crois », s'est donc réalisée, sinon pour le destinataire de l'envoi — ce que nous ignorons, — du moins pour tous les propriétaires subséquents de ces volumes de Fénelon, puisque la lettre, glissée sous la couverture, par Muralt peut-être, n'est sortie de sa cachette que grâce à une révision du catalogue du Musée.

Les docteurs Garcin et Chaillet sont connus par de nombreux articles biographiques, mais il est intéressant de les voir jugés par un

[1] *Musée Neuchâtelois,* 1873, p. 178.

homme compétent de leur époque et d'une aussi scrupuleuse exactitude que l'est Daniel de Pury.

Quant au Dr Bazin, que l'écrivain ne conseille pas de consulter seul, peut-être donnait-il dans « l'égarement général des médecins » et ordonnait-il à ses patients « certains remèdes » que Chaillet et Garcin remplaçaient par la « cure alimentaire ». Quoi qu'il en soit, il joua pourtant un rôle considérable à Neuchâtel, et son nom revient assez fréquemment dans les Manuels du Conseil de ville. Il était parent de Chaillet par sa mère, dame Marguerite Bazin, née Chaillet. En 1708, il fut reçu bourgeois, et nommé, dès 1728, médecin de la ville. Bazin fit partie du Conseil des Quarante et obtint en 1739 la charge de maître des clefs.

Ed. WASSERFALLEN.

II

Un médecin neuchâtelois au XVIIIme siècle

Dans le siècle passé demeurait aux Convers un médecin nommé Perret, jouissant d'une grande réputation médicale non seulement dans la Principauté, mais aussi en delà de ses frontières, en France et dans l'évêché de Bâle.

Ce célèbre docteur en médecine avait loué un local à Neuchâtel, et s'y rendait deux fois par semaine pour y donner des consultations où accouraient de nombreux clients de la ville et des villages voisins. Quant à ceux qui étaient trop malades pour pouvoir se déplacer, il allait les visiter dans les diverses localités qu'ils habitaient, si toutefois ils consentaient à lui payer ses frais de voyage. Lorsque c'était le cas, il se servait d'un cheval qu'il avait nommé *Sauvage,* nom peu rassurant pour celui qui le montait.

De retour aux Convers, lorsque les maux de ses patients n'étaient pas trop graves, il continuait à les soigner par correspondance; c'était le messager de la Chaux-de-Fonds qui était chargé d'apporter ses

missives à Neuchâtel où il les transmettait à la messagère de Boudry[1], les frais de poste étant très élevés à cette époque.

Un de mes amis de Cortaillod ayant trouvé dans des papiers de famille une longue lettre du médecin dont nous parlons, il a eu l'obligeance de me la remettre et je la transcris ici pour donner aux lecteurs du *Musée Neuchâtelois* une idée de la science médicale du siècle passé dans notre pays.

Monsieur,

L'honneur de vôtre Chère Lettre m'est parvenüe vous étant un milion obligé pour les civilitéz dont vous avés bien voulu defois honorer ces femmes (des dames de la connaissance du médecin), de même qu'aux offres très gracieux que vous me faites à tous égards, et de prendre logement chés vous avec mon cheval Sauvage, ce que j'accepte avec plaisir.

D'après ce que j'ai vu la maladie de votre cher cadet, dénotte que le levain de l'estomach (suc gastrique) qui est un suc sécrémenteux, volatil, composé de parties très fines et de limphe. imprégné de beâucoup d'esprit animal, est dérangé par un acide et matières bilieuses, par conséquent le pilore se trouve embarrassé légèrement.

Cy joint vous luy ferés prendre ce paquet avec miel ou conserve de roses, soit confiture bien dêmelée et l'avaller tout à la fois un matin à jeun. Deux heures après, bouillon soit thé. Mais prenés garde de n'en point perdre.

Je luy prépareray pour cy après une liqueur pour corriger le levain après avoir été débarrassé de ce qui l'embarrasse.

. . . .

Les 100 batz dont vous avés eû la confiance de prétter à cette personne seront fidèlement remboursés avec bien des remerciemens, ne sachant comme elle a osé vous importuner pour ce sujet puisqu'elle auroit pû faire autrement, n'en soyés donc pas inquiété Monsieur, je pourrois les envoyer par la Poste, mais je donneray ordre à Mr P. de vous les rembourser dès sa guérison finie.

. . . .

Je vous prie Monsieur de faire ensorte de me procurer un pot d'eau de vie de lie bien repassée, pour des préparations médicinales, n'en

[1] Actuellement il y a encore à Boudry une messagère allant trois fois par semaine à Neuchâtel; il y en a aussi une à Saint-Aubin.

pouvant trouver dans ces lieux ingrats et sauvages. Alors je l'envérray chercher cy après et peut-être cette semaine, à moins que la Messagère de Boudry ne voulut s'en charger pour la remettre à nôtre fidèle messager de la Chaux de Fonds qui se trouve deux fois la semaine à Neuchâtel.

Lorsque vous pourrés, Monsieur, me faire ramasser des fleurs de Camomille vous m'obligeriés d'en mettre sécher à l'ombre; le Scordium ne se ramassera que dans trois semaines suivant mes spéculations et même plus tard.

Si Dieu conserve la beâuté des saisons, vous aurés, Monsieur, une riche année, et le vin à bas prix; à cet effet pourriés-vous nous entonner trois tonêaux de vin blanc de 10 à 12 septiers le tonêau, d'autant que de plus grands ne peuvent entrer dans ma cave, et il faudroit aussi un tonêau de rouge, le tout pour ma maison et des amis qui viennent me visiter tous les jours.

Je me vois cependant aujourd'huy privé de vin jusqu'à ce qu'une voiture me soit arrivée depuis Poligny ou j'ay des amis et des malades.

J'ai examiné l'enfant de vôtre grangère (fermière) qui a une Lienterie, dont la cause est une précipitation dans le mouvement de l'estomach, une contraction accélérée de ses fibres, une affection convulsive qui chasse les alimens de l'estomach avant qu'ils y ayent été sufisamment broyéz.

Pour ce mal on employe avec succès les Aromatiques et les Stomachiques, la Thériaque que l'on pourra démêler dans une cuillère avec un peu de vin, après celà, il faudra donner de l'extrait de Rhubarbe. Mais la mère renferme des humeurs, et devroit se servir de ma poudre appelée Pulvis Providentia.

Monsieur l'apoticaire D. P. m'a dit qu'une femme de vos quartiers avait été à Neufchâtel exprès pour me voir, dont sa maladie consiste dans un esprit échauffé et mélancolique. Peut-être que ce sera la belle soëur de vôtre épouse qui me parla d'elle; si cette femme désire que j'aille la voir, j'irai au plus tôt moyennant mon voyage payé, avant que je me mette en routte pour aller visiter des pauvres et affligéz malades qui ne respirent qu'après moi.

Nous vous remercions bien humblement pour vôtre envoy d'aricots excellents qui furent hier mangés avec le Seigneur Grand Baillif d'Erguel, monsieur le Greffier Béguelin et monsieur le pasteur Cunier de Renens qui vinrent aux Convers; je voudrois à mon tour pouvoir en échange vous envoyer quelque chose, mais hélas, nos contrées ne ressemblent pas au Vignoble.

J'attens l'honneur de vos chêres nouvelles pour ma direction, d'autant plus que je ne sai quand j'auroy le plaisir de vous voir à Cortaillod, vû que je n'y ay pas des malades pour m'obliger à faire la routte d'ici là pour le présent.

Agréèz avec Madame vôtre chère Epouse, nos profonds respects et cordialitéz, ayant l'honneur d'être avec l'estime la plus haute et avec une parfaitte reconnaissance

Monsieur

Vôtre trés humble et trés
affectionné et dévoué serviteur

Le Médecin PERRET.

Aux Convers
Le 22e Juillet 1765.

(*Communiqué par* M. Albert VOUGA.)

LA COMPAGNIE DE CANONNIERS

de la ville de Neuchâtel

Notre ville a possédé, à côté de ses autres compagnies militaires, une compagnie de canonniers, qui n'a pas fait beaucoup de bruit... dans l'histoire et qui n'a pas laissé de registre de ses exploits. Nous sommes donc obligés de glaner dans les manuels du Conseil de Ville les quelques renseignements qui mentionnent son existence.

Du 12 septembre 1791. — « Sur la proposition qui nous a été faite s'il ne conviendrait pas, dans l'état actuel des choses, d'augmenter le nombre de nos canons, n'en ayant actuellement que six qui soient montés, le Conseil a renvoyé cette proposition à l'an prochain, en chargeant MM. les officiers de faire mettre de côté en rangeant l'arsenal les canons auxquels on a proposé de faire des affûts. Le Conseil a également autorisé MM. les Quatre à faire établir 2000 boulets assortis aux canons neufs et telles autres dépenses qu'ils estimeront nécessaires à notre arsenal pour conserver l'état des cuirasses et autres articles nécessaires à notre arsenal. »

Du 6 juillet 1792. — « Le Conseil estimant convenable de nommer une commission militaire permanente a dit que son chef serait le banneret qui la présiderait, ou à son défaut le plus ancien membre du Conseil, siégeant dans la dite commission; qu'elle serait composée de trois membres pris indistinctement dans l'un ou l'autre des deux Conseils de Ville comme tels, puis du major et aide-major de ville, du capitaine et capitaine-lieutenant de chacune des compagnies bourgeoises. »

La commission militaire ainsi formée est chargée, le 15 août de la même année, « de donner son préjugé sur la manière dont la Compagnie des canonniers pourrait être organisée et de présenter son travail pour le conseil de lundi en huit. »

Le 27 août. — « On a également reconnu la nécessité d'établir une Compagnie de canonniers et il sera vaqué à la nomination des officiers lundi prochain. »

Huit jours après, le Conseil commençant de vaquer à la nomination des officiers de la Compagnie des canonniers, sur l'élection de x membres, présentés par MM. les Quatre Ministraux, on est allé au scrutin et choisi MM. David Heinzely, capitaine-commandant, Jean-Frédéric Perroud, capitaine-lieutenant.

La nomination des lieutenants et sergents a été renvoyée à un prochain conseil, faute de temps aujourd'hui.

Le 10 septembre le Conseil continuant de s'occuper de la nomination des officiers de la Compagnie a choisi les suivants :

MM. Louis Perrin, premier; François Petitpierre, second; André Wavre, troisième, et Borel-l'Anglais, quatrième lieutenant.

MM. Daniel Gigaud, premier; Reymond justicier, second; Félix Fabry, troisième, et Jonas Heinzely, quatrième sergent.

M. l'aide-major Touchon est chargé d'en informer MM. les lieutenants, qui ne sont pas membres du Conseil.

La commission militaire a présenté quelques articles de ses préjugés; voici comme ils ont été modifiés et adoptés par le Conseil :

« M. l'aide-major Touchon sera chargé de faire faire 400 boîtes à balles pour 4 pièces de 4, et 200 dites pour nos 2 pièces de 2 sur le modèle apporté de Berne, de plus 1000 bois ferrés à boulets et autant de sacs de laine; ces deux objets resteront dans l'arsenal et s'arrangeront en gargousses et cartouches au moment qu'on en aura besoin; il fera de même faire des brandons ou fusées, suivant le modèle de Berne et en suffisante quantité.

Mon dit sieur Touchon fera venir une tente de Berne qui sera examinée par la commission, et la trouvant bien, on en fera établir vingt avec toute l'économie possible; il procurera aussi des couvertes.

L'uniforme des canonniers sera habit, veste et culotte drap bleu de roy, parements, col et crochets écarlate, doublure de l'habit bleue, boutons jaunes, plats et unis, guêtres en laine noires, petits boutons jaunes; laissant au reste la liberté à chaque canonnier de faire faire l'uniforme ci-dessus; mais tous seront tenus de se procurer incessamment un sarot de triège bleu foncé, col et parement écarlate.

Comme il convient de conserver dans ces circonstances une garde et patrouille, le Conseil en remet la composition et l'ordonnance à MM. les Quatre Ministraux et commission militaire. Une commission nommée ad hoc sera chargée d'examiner si nos soldats sortant de la banlieue seront payés par la Seigneurie, comme les milices du Prince, sous sa bannière.

On fera établir pour le moment un char de bagages et fourgon.

Le 26 septembre le Conseil statue sur le premier point que lorsque l'on en sera requis l'on marchera où le besoin l'exigera avec tout le zèle que doit inspirer à la Bourgeoisie de Neuchâtel son inviolable fidélité pour la douce et glorieuse domination de Sa Majesté, notre auguste souverain, et notre attachement sans bornes à notre chère et commune patrie, en se bornant à réserver selon l'esprit des arrêts des 28 juin 1637 et 18 janvier 1639 que ce que l'urgence du cas pourrait nécessiter ne puisse en aucun temps nuire, ni préjudicier aux droits, franchises et libertés de notre ville et bourgeoisie; et que dans le cas, où il s'agirait de marcher pour garnir des postes, piquets servant à la garde de la frontière, à la réquisition de la seigneurie, on estime que ceux des bourgeois qui marcheront devront être payés par elle comme les autres sujets qui marchent dans le même objet, sauf à régler ce qu'on payera de surplus aux bourgeois résidant en ville, en prenant pour boussole ce que font les communautés dont les circonstances sont le plus analogues aux nôtres.

Le Conseil d'après l'avis de ceux qui ont été chargés d'examiner quel endroit conviendrait le mieux pour placer nos canons, détermine et assigne, pour cet objet, le plain-pied du grenier neuf.

Le Conseil charge MM. les Quatre de faire venir de Berne un canonnier expert qui puisse donner des lumières sur le parti qu'il y a à prendre avec nos canons vieux et neufs, et d'après cette consultation rapporter le tout au Conseil qui en délibérera plus outre.

La Commission militaire ayant été chargée d'examiner s'il ne convient pas que la compagnie des canonniers fasse la garde à l'instar des Mousquetaires et Volontaires, elle a donné son préjugé par lequel elle estime unanimement que cela doit avoir lieu, et le Conseil, adoptant le dit préjugé, y ajoute seulement qu'elle montera aussi la garde conjointement et de concert avec les autres compagnies pour entretenir et cimenter la bonne intelligence qui doit régner entre elles. »

Du 1er octobre 1792. — « Comme la Seigneurie alloue à chaque soldat pour les piquets qui se rendent sur la frontière la paie de 7 batz, le Conseil statue aujourd'hui que la ville y ajoutera 4 piécettes soit 7 batz par jour pour les compagnies de la ville, renvoyant à MM. les Quatre Ministraux le mode et la manière de leur distribuer la dite paye. »

Le 18 mars 1793. — « M. Heinzely, capitaine des canonniers présente requête au nom des officiers, sollicitant qu'il soit du bon plaisir du Conseil d'accorder aux soldats de cette compagnie des sarots pour ménager leurs uniformes, lesquels sarots seront également uniformes et déposés à l'arsenal après les exercices; ayant donné place le Conseil appointe leur demande unanimement, d'autant plus qu'une partie de ces soldats ne pourraient en faire l'avance sans se gêner. »

Le 23 mars 1793. — « MM. les capitaines de nos compagnies militaires étant comparus, il a été convenu que leurs exercices commenceraient à se mettre en train à Quasimodo. Les canonniers feront quelques exercices à feu. »

Le 24 juin 1793. — « M. le Maître-Bourgeois en chef a informé le Conseil que les brevets ont été remis à MM. les officiers des canonniers, que la compagnie a fait la promesse, et qu'il leur a été accordé en gratification un pot de vin à chaque canonnier. »

C'est sur cette libation que semble s'arrêter l'histoire, écrite, de nos canonniers.

W. Wavre.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite. — Voir la livraison de janvier 1894, page 21.)

Janvier 1658. — Le lac de Morat gela fort que gens et bestes avec chariots marcheoyent par dessus, mesme le petit lac fust en partie gelé, la Broue et la Tielle.

Mars. — Il est bruslé cinq ou six mayssons à Saulles au Vaux de rutz.

Le 8 j'ay envoyé par le cousin Jean Chaillet, Anne Marie ma fille demeurer à Berne chez Mr Alexandre de Wert, à cheval, m'a baillé en change une sienne fille appelée Magdelaine qu'il a ramené avec lui. Dieu les beynies, Amen.

Apvril. — Le 17 mes deux fils Charles et Jean Henry sont partits pour aller en France. Leur ay donné argent et à chascun un bon cheval, celle, bryde et chascun double escoppets. Abraham Perrin mon serviteur est allé jusques aux Verrières avec eux. Dieu les condhuisse, Amen. Le fils de feu le Sr Bergeon et le frère du cappne Monin de Cressié sont allés avec eux.

Novembre. — Le 20 grandissime vend de Jouran deux batteaux de la Berroche allant Estavayer furent au millieu du lac surprits par le vend et furent en grand danger et furent poulsés par le vend jusqu'auprès de Cudrefin, et les gens ce sauvèrent.

Son Altesse au moys d'octobre a envoyé un jardinier pour fayre planter par ceux de Collombier des tilleuls, ormes, fresnes, chesnes, peupliers pour des allées tant dans le domaine que hors du domaine du chasteau de Collombier et le long du lac.

Décembre. — La vente du vin du creu de 1658 fust faict à soixante cinq livres. L'abry des graynes huict batz un gros l'esmine de froment, quattorze gros l'esmine d'orge, neuf gros l'esmine d'avoyne.

Mars 1659. — Les crappits des murailles le long des chemains et mayssons du costé du vend à la sortie de lyver tombèrent la pluspart.

Apvril. — Les vignes assez avancées, l'on voyeoict desja bien des rayssins. Il sembloict que les vignes n'avoyent pas une belle monstre de rayssins. La gelée ne porta pas beaucoup de nuissance par ici, mais bien du costé de Champion, Cerlier, en Vuillie prosche des marais et en quelques autres lieux.

Le 21 fust faict jeusne général un jeudi par touts les lieux réformés de la Suisse et à Genève et ici.

L'on a trouvé au moys de mars un jeune homme tué de là de Vaux-marcutz, et trayné hors du chemin, despouillé hors mits sa chemise qui estoict de prime toyle blanche.

Septembre. — Le moys de septembre fust presque toutiours pluvieux. Pleuvoict parfois 24 heures sans cesser, fayssoict parfois des esclairs et tonnerres et grosses pluye que cestoict merveille. Le lac devient fort grand, les rivières se desbordèrent en plussieurs lieux qui y firent bien du dommage. La Reuse et Merdasson ce débordèrent fort et firent bien du dommage rière Bouldry et prez d'Areuze qui estoient en des lieux touts couverts d'eau. La fin fust un peu plus modérée de pluye. Les rayssins pourrissoient que cestoient pitié. On heu bien de la peyne à vandanger à cause des grandes pluyes. Les vignes estoient tellement pleynes d'eau qu'on enfondroict à moictié jambe. Le ban des vandanges fust le 9. Lon fist encor ici bonne quantité de vin, mais il y avoict bien de l'eau et n'estoict pas puissant de vin. Les tonneaux qui estoient dans les caves durant lyvert estoyent dehors tout mouillé et les cercles. Il fust encore des cerisses prunes et poyres, mais fort peu de pommes à cause des vermisseaux et chenilles qui mangèrent les fleurs.

(A suivre.)

DESSINS D'UN APPRENTI HORLOGER EN 1817

(AVEC PLANCHES)

Le vrai, parfois, peut n'être pas vraisemblable. Qui ne dirait, à la vue de ces intérieurs horlogers de la montagne, de ces croquis des environs du Locle : voilà l'œuvre d'un bon et authentique Neuchâtelois, épris de son coin de pays, dont il s'est appliqué de son mieux à rendre

l'intime et rustique poésie; ces dessins, à coup sûr, ont été pieusement conservés dans quelque famille locloise de vieille roche, parmi d'autres documents non moins vénérables et vénérés.

Eh bien ! la vérité est que ces croquis sont de la main d'un Allemand, au nom aussi germanique que possible, Hermann Frühauf, et qu'au lieu d'avoir tranquillement reposé durant septante-six ans au fond du tiroir d'un meuble vénérable, au Locle ou dans quelque autre village de notre pays, ils ont fait jadis le voyage du Locle à Zeist, en Hollande, et de là aux États-Unis, où un Neuchâtelois les a dénichés à Bethléem, état de Pensylvanie, et apportés à Montmirail.

Pour raconter l'odyssée de ces croquis montagnons, je ne puis mieux faire que de transcrire ici les lignes suivantes que m'adressait la personne[1] qui possède les originaux et qui a bien voulu me les communiquer avec l'autorisation de les reproduire :

« La rencontre de ces dessins avec la personne dont je les tiens, m'écrit-elle, est presque aussi surprenante que celle de Jacques Gribolet avec deux communiers du Locle au milieu de l'Atlantique.

« En 1880, M. Th. Richard, alors directeur de Montmirail, faisait bonne connaissance, comme proche voisin, comme chrétien et comme ressortissant de la même commune — la Sagne — avec mon père, âgé à cette époque de septante-quatre ans. Deux ans après, M. Richard, devenu directeur de l'Église des frères, partait de Herrnhut pour l'Amérique, afin d'en visiter les églises moraves.

« Dans une de ces communautés, à Bethléem, en Pensylvanie, il fut invité par une personne âgée, M[lle] Frühauf, à passer la soirée chez elle.

« Dans le cours de la conversation elle demanda à son hôte : — Vous êtes Suisse, si je ne me trompe ? — Effectivement. — J'ai eu un frère qui, dans sa jeunesse, a fait un apprentissage d'horlogerie dans le Jura neuchâtelois, et voici — ajouta-t-elle en lui présentant un petit portefeuille jauni — des dessins que de là il avait envoyés à mes parents. Peut-être auriez-vous du plaisir à y jeter un coup d'œil ?

« En les parcourant avec intérêt, M. Richard ne fut pas peu surpris d'y trouver le portrait à la plume de son ex-voisin et ami de Montmirail, lorsque celui-ci, à l'âge de onze ans, faisait son apprentissage d'horlogerie chez M. F.-L. Favre-Bulle, son oncle et père adoptif, avec

[1] M[lle] Fanny Mairet, à Montmirail, à qui, j'en suis persuadé, les lecteurs du *Musée* seront reconnaissants de son obligeance.

l'auteur des dessins, Hermann Frühauf. En rendant le portefeuille à Mlle Frühauf, M. Richard écrivit sur le papier qui l'enveloppait : « Tu ne convoiteras point les dessins de ton prochain ! »

« La bonne demoiselle sourit et s'empressa d'offrir les dessins à son visiteur qui, ne les ayant convoités qu'à l'intention de son vieil ami, les lui envoya aussitôt.

« J'ai vu, ajoute Mlle Mairet, l'émotion de mon cher père en revoyant à la fin de sa carrière, ces dessins qu'il avait vu faire au jeune Frühauf, lorsque, camarades d'apprentissage, ils s'en allaient tous deux, le dimanche après midi, chercher quelque motif dans les environs et en revenaient plus riches d'une esquisse. Quoique ayant perdu de vue ce jeune homme qui venait de Zeist, en Hollande, mon père en avait toujours gardé un souvenir affectueux, et nous en parlait quelquefois. »

Les paysages de H. Frühauf sont exécutés à la sépia avec une fidélité scrupuleuse et parfois naïve. C'est l'œuvre d'un tout jeune homme, d'un enfant même, qui a reçu des notions de dessin, mais qui est encore inhabile à les mettre en pratique, bien qu'il aime et comprenne la nature. Telle de ses sépias, moins poussée, moins travaillée, faite d'un seul jet et sans retouche ultérieure, dénote un véritable tempérament artistique. C'est le cas, particulièrement, du site « des Combes ». Au reste, afin de pouvoir en reproduire un certain nombre sur une même planche et corriger certaines fautes de perspective, j'ai dû traduire ces sépias à la plume, en les réduisant notablement.

D'ailleurs ce n'est point à titre d'œuvre d'art que je les présente aux lecteurs du *Musée;* l'intérêt qu'offrent ces dessins est plutôt historique, en ce qu'ils permettent de constater les changements que trois quarts de siècle ont apportés dans la physionomie de certains quartiers et de certains sites de la vallée du Locle. Le Col-des-Roches, par exemple, aujourd'hui tout percé de tunnels, en est encore vierge; seule, la galerie du Bied, inaugurée douze ans auparavant, le 16 août 1805, y est indiquée par le petit pont jeté sur le canal d'amenée.

Ne pouvant tout prendre, j'ai fait un choix parmi les paysages du jeune apprenti. Le Locle même y est dessiné de plusieurs côtés, mais ces vues sont connues par les gravures de Girardet. L'une des sépias m'a fourni la preuve de la scrupuleuse exactitude du dessinateur. Elle représente une partie de la Sagne, le quartier de Miéville, vu en enfilade, avec le temple et le cône de la Roche des Cros dans le fond de la vallée. Les années ont fort peu modifié ce quartier durant 76 ans;

il ne s'y est construit que quatre maisons, dont deux seulement pourraient être visibles du point où était placé le dessinateur. Il est donc aisé à un enfant de la Sagne de contrôler l'exactitude du dessin. Chaque maison est bien rendue avec sa physionomie propre, et dans cette enfilade de vieilles demeures couvertes en bardeaux, il n'en est pas une dont je ne puisse nommer le propriétaire ou les occupants au temps de ma jeunesse.

Quant aux dessins d'intérieurs horlogers, exécutés au trait par le jeune apprenti, on ne pourrait, me semble-t-il, reproduire plus fidèlement qu'ils ne le font la physionomie honnête, laborieuse et patriarcale de l'intérieur des horlogers d'autrefois. Ce qui ajoute à leur intérêt, c'est que le dessinateur, à l'intention de ses parents, y avait joint des notes explicatives et naïvement détaillées. Ces notes nous apprennent que l'horloger installé seul devant son établi et travaillant avec une application intense, est Sylvain Mairet en apprentissage chez M. F.-L. Favre-Bulle, l'horloger distingué que l'on sait. Un autre dessin que nous ne donnons pas ici, représente la chambre dans son entier, avec une seconde fenêtre également pourvue d'un établi. C'est, dit l'apprenti dans ses notes, ma table de travail quand je serai chez M. Favre-Bulle. Il avait été auparavant dans l'atelier d'un M. Junod; c'est cet atelier qui est figuré dans la seconde moitié de la première planche. Les personnages, tous numérotés dans l'original, sont, en commençant par la gauche : Ulysse Sandoz (fils de mon maître de finissage, ajoute Frühauf), M. Junod, Albert Courvoisier, Hermann Frühauf, Henri Matthey, Jules Matthey. Les deux figures de femmes qu'on aperçoit dans la pièce voisine sont Philippine et Emilie Junod, filles du maître d'atelier.

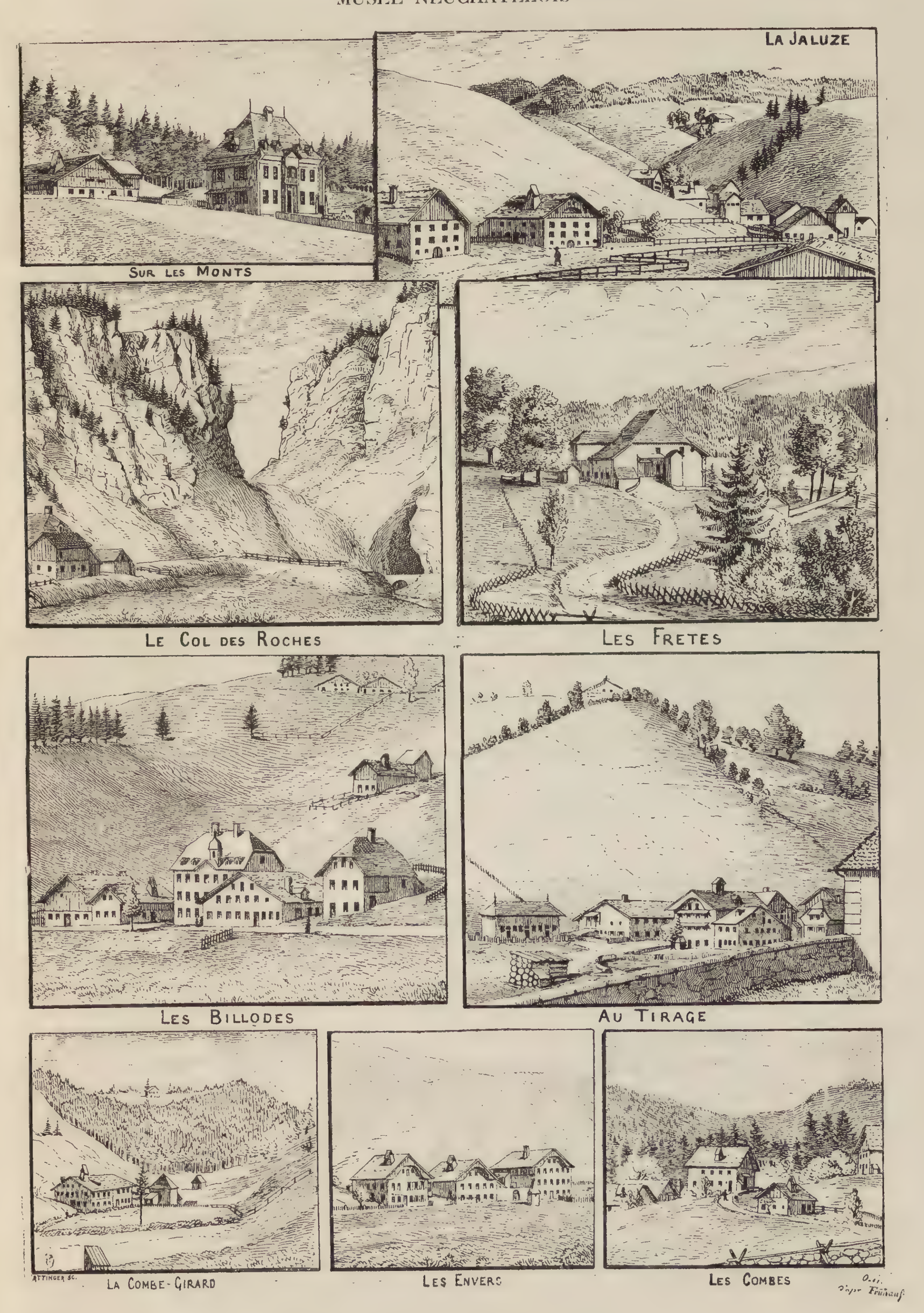
En parcourant ces modestes dessins jaunis, froissés, qui après tant de pérégrinations sont revenus dans le petit pays où ils ont été tracés avec amour, je croyais respirer le vague parfum de ces fleurs desséchées qu'on conserve pieusement parce qu'elles sont un souvenir et un symbole, parce que leur vue évoque le souvenir d'un moment heureux, d'un être bien-aimé. En les reproduisant, j'ai compté faire partager cette impression à tous ceux pour qui rien de ce qui « est neuchâtelois n'est étranger. »

O. Huguenin.



INTÉRIEURS HORLOGERS EN 1817

1. Sylvain Mairet en apprentissage chez F.-L. Favre-Bulle.
2. Atelier de M. Junod.



ENVIRONS DU LOCLE EN 1817

Dessins de O. Huguenin d'après les sépias de H. Fruhauf

Typ. H. Wolfrath & Cie, Neuchatel



CH.-ED. DU BOIS

INTÉRIEUR DE SON ATELIER, D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE PAR LUI-MÊME

LE JARDIN DU PRINCE

et l'atelier de Ch.-Ed. DuBois

(AVEC PLANCHE)

Lorsque notre pays passa, de par la volonté de Napoléon, sous la domination du prince Alexandre Berthier, son chef d'état-major, le général Oudinot, chargé d'en prendre possession, arriva chez nous, le 18 mars 1806, avec un corps de troupes de 6 à 7000 hommes, composé en grande partie de grenadiers, qui venaient de s'illustrer à la bataille d'Austerlitz, et que le vainqueur envoyait pour les refaire, en attendant une nouvelle campagne.

Ceux qui ne voient, dans cette occupation militaire, que le côté pittoresque et brillant, ne songent pas qu'elle fut ruineuse pour nous, car il fallait entretenir ces milliers d'hommes qui développaient un appétit dévorant. Du reste les dispositions du terrible empereur à notre égard éclatent dans les lettres qu'il adressait à Oudinot :

« Vous vous rendrez à Neuchâtel, et vous prendrez possession, en mon nom, de cette principauté. Vous ordonnerez que les contributions se lèvent comme à l'ordinaire... Vous ferez confisquer toutes les marchandises anglaises qui se trouvent dans le pays... Vous vous emparerez de l'arsenal, de toutes les impositions arriérées, de tous les meubles du château... Il n'y a point de difficulté que vous empruntiez sur les caisses de Neuchâtel l'argent dont vous avez besoin... Ne laissez rien distraire, les Prussiens sont très rapaces. Dites-leur de belles paroles, et assurez-les constamment qu'il sera tenu compte de tout sur les impôts arriérés qui touchent au Hanovre... »

Et à Berthier lui-même, il écrivait : « La principauté rendait 50,000 écus à la Prusse, elle doit vous rendre le double. »

Nous savons, par le témoignage du maire Huguenin, que la saisie des marchandises anglaises fut un vrai brigandage, et que tout était de bonne prise, même ce qui ne provenait pas d'Angleterre. Cela fit entrer des sommes énormes dans les coffres de l'empereur et dans les poches des douaniers.

Malgré tout, les bons Neuchâtelois désiraient la visite de leur prince, et, en attendant ce jour fortuné, qui donnerait lieu à des fêtes et à un déploiement de manifestations sympathiques des deux parts, ils lui préparaient des appartements convenables dans le château et, pour ses promenades, un jardin à proximité de sa résidence. A cet effet, les vignes situées à l'ouest du donjon, et qui étaient propriété de l'Etat, furent arrachées et remplacées par des plantations d'arbres, la plupart étrangers, disposés suivant les plans tracés par un habile jardinier de Paris. M. Louis Coulon père, le fondateur de notre Caisse d'épargne, le bienfaiteur de notre Musée d'histoire naturelle, fut spécialement chargé de l'exécution de ces plans et des embellissements de ce parc qui, sous sa main, devint un lieu de délices. Les arbres à fleurs et à feuillage élégant choisis et arrangés avec art, les arbustes en massifs séparés par des sentiers serpentant de manière à donner l'illusion d'un grand espace, et à ménager des retraites mystérieuses, composèrent un ensemble si nouveau chez nous et si magnifique, qu'on n'en parlait autrefois dans nos campagnes qu'avec un respect religieux.

Enfin, pour relier le jardin au château, un petit pont fut établi sur des arcades au-dessus des anciens fossés.

Toutes ces attentions délicates et cette sollicitude n'eurent pas le don de décider Berthier à visiter son peuple de Neuchâtel, qu'il décimait sans ménagement sur les champs de bataille d'Espagne, de Russie, où les *canaris* se couvraient de gloire, mais d'où il n'en revenait que fort peu.

Instabilité des choses d'ici-bas ! cet Eden, dont l'accès était interdit, vit, en 1836, s'élever du milieu de ses poétiques bosquets, asile paisible des oiseaux chanteurs et de leurs nids, une construction lourde, disgracieuse, sinistre, entourée d'un fossé, défendue par une palissade hérissée de pieux inclinés, pointus, menaçants. C'était une poudrière destinée à débarrasser de ses munitions dangereuses l'arsenal situé alors au donjon.

La révolution de 1848 et le transfert des munitions de guerre dans de petites poudrières éparses vers le Vauseyon, permirent d'ouvrir au public le Jardin du Prince, qui devint momentanément le Jardin de la République.

Un jour, quelques hommes armés de haches firent mine de détruire l'œuvre de M. Louis Coulon. En hâte ils abattent les beaux arbres, lilas, acacias, cytises, érables rares, arbres de Judée, qui tombent tristement sous leurs coups, et sont entassés en travers de la route, où leurs beaux feuillages se confondent dans un désordre affreux. C'était le 3 septembre

1856; le château ayant été occupé pendant la nuit par les royalistes, il s'agissait d'établir des ouvrages de défense, pour en empêcher l'accès.

Le lendemain, le jardin dévasté est tout à coup envahi, à l'aube, par une troupe de carabiniers escaladant les murs du côté du Petit-Pontarlier; silencieux, ils traversent le jardin au pas de course, enfilent lestement le pont dont la porte est demeurée ouverte. A peine ont-ils gagné le donjon, qu'une fusillade éclate et cesse bientôt après. Le château, attaqué de deux côtés, était repris aux royalistes.

En 1872, autres vicissitudes; le jardin est mis aux enchères et vendu par l'Etat au consortium d'entrepreneurs qui construisaient la « Cité de l'Ouest »; ils projetaient d'y installer deux jolies villas au milieu de ces beaux arbres et d'un terrain tout préparé. Mais le peu d'espace entre le mur d'enceinte et le précipice qui domine l'Ecluse les décida à renoncer à cette entreprise; le jardin fut revendu à M. Edouard DuBois, propriétaire de la villa des *Sapins*, située en face. Il en avait déjà retenu une partie et s'appliqua à l'embellir; son principal titre à notre reconnaissance est d'avoir transformé la poudrière en atelier de peinture, où il installa son fils Charles-Edouard DuBois, l'artiste distingué dont j'ai naguère écrit l'histoire ici-même.

Comment en un or pur ce plomb s'est-il changé?

C'est le secret de l'art, et des artistes dont la bourse est amplement garnie; il est certain qu'il fallait de la magie pour tirer des murs disgracieux de ce magasin à poudre un atelier charmant comme celui où nous avons passé tant d'heures délicieuses et goûté les plus pures jouissances artistiques, en compagnie d'amis dont la plupart ne sont plus. En y entrant, on ne pouvait retenir un cri d'admiration à la vue de l'arrangement des trésors qui y étaient réunis, des bahuts, des vases de prix, des statuettes sur leurs consoles, des tableaux, des aquarelles, des fusains magnifiques suspendus aux parois rouge-pompéien. On s'arrêtait devant cette cloison à jour, un moucharabieh rapporté du Caire, devant ces toiles commencées posées sur des chevalets auprès de la palette et des pinceaux du maître. Notre planche, faite d'après une photographie de la moitié de l'atelier, n'en donne qu'une faible idée.

Et quel accueil gracieux, empreint de cordialité et de distinction, et quels entretiens intéressants au milieu de ce musée, de ces œuvres d'art pour lesquelles les plus beaux sites de la terre avaient été mis à contribution!

Il est vrai que le silence et la solitude de cet atelier, relégué à l'écart sur son rocher, peut-être le seul de son espèce, étaient éminemment favorables à la méditation et au travail créateur. Que de belles choses y ont été rêvées, dessinées, peintes, sans crainte d'être dérangé par ces fâcheux qui font le désespoir de celui qui médite et creuse un sujet. Parfois le maître s'enfermait à double tour dans sa retraite, éclairée par une seule grande fenêtre s'ouvrant au nord, sur le précipice, et inaccessible aux regards des curieux.

Là il se délectait dans la joie de son âme et donnait essor à l'essaim de conceptions originales qui peuplaient sa solitude et qui voltigeaient autour de lui comme des songes ailés. C'est alors qu'en quelques heures, en quelques jours, il peignait d'étonnantes aquarelles ou terminait des toiles étudiées en plein air, et qu'il mettait au point, pour paraître dans les expositions où elles ne rencontraient que des admirateurs.

Ch.-Ed. DuBois n'est plus, mais son souvenir et ses inspirations flottent encore dans les murs de cet atelier qui, à la mort de son père, est redevenu propriété de l'Etat. Celui-ci en accorde la jouissance à notre collaborateur au *Musée neuchâtelois*, M. Paul Bouvier, architecte.

On ne pouvait pas confier et remettre en meilleures mains ce temple de l'art, dont notre collègue, artiste de cœur et d'esprit, est devenu le prêtre fervent et dont les œuvres, aquarelles et dessins, sont de plus en plus appréciées.

L. Favre.

ESSAI SUR LA BATAILLE DE GRANDSON

(Suite et fin, avec une carte — Voir la livraison de février 1894, page 25)

IV. **La bataille** (2 mars 1476).

Le samedi, de grand matin, l'armée de Charles-le-Téméraire se mit en mouvement contre Neuchâtel. Son ordre de marche était le suivant : en tête l'avant-garde, commandée par Antoine, le grand bâtard de Bourgogne, qui avait avec lui son frère Baudoin et le sire de Château-Guyon;

cette avant-garde était composée des trois armes et avait un effectif d'environ 10,000 hommes. La presque totalité de la cavalerie marchait avec Château-Guyon. Ensuite venait le gros de l'armée, comprenant les Italiens de Campo-Basso et les Savoyards du comte de Romont, le tout sous le commandement du duc lui-même. Enfin l'arrière-garde, commandée par Frédéric d'Egmont et Jean de Clèves. — Chacune de ces trois subdivisions comptait à peu près 10,000 hommes. L'itinéraire des Bourguignons passait par Concise, Vaumarcus et Boudry.

Les Confédérés étaient réunis à l'aube à leur lieu de rendez-vous. Ils avaient adopté le plan suivant : pour forcer le duc à sortir de la forte position qu'il occupait derrière l'Arnon, on assiégerait le château de Vaumarcus et on ne doutait pas que Charles ne vînt immédiatement au secours de sa garnison (Etterlin). Nous savons déjà que les ordres donnés la veille par le duc de Bourgogne rendaient cette démonstration superflue. L'armée confédérée marcha en trois colonnes, tous les chroniqueurs sont d'accord sur ce point; il n'en est pas de même sur les diverses routes suivies par ces subdivisions.

Le chanoine de Pierre s'exprime comme suit : « Ceux de Switz, Thoun et aultres (desquels ne peut-on facilement se ramentevoir le nom) gaignent chemin par dessus Valmarcus. Les bandières de Soleure, *Berne*, *Lucerne*, celle de Neufchâtel, comportant trois cents bourgeois et plus, aussi celle de Landeron et les hommes royés de M. de Valangin, tirent droit le Plan. Ceux de Siebetal, Morat, Underwal, Biel et autres tiennent l'Uberre jusqu'à la rive du lac. »

Suivant Diebold Schilling, « les pieux Confédérés et avec eux ceux de Thoun qui dépendent de Berne, tirèrent avec leurs bannières au dessus de Famerku[1], par un chemin éloigné du reste de l'armée (qui marchait par le bord du lac).

« ... Et alors, comme pour relever leur courage, arrivèrent aussi bravement les pieux confédérés et alliés, leurs bannières et leur puissance, à travers la montagne et par l'étroit chemin. » (Trad. Dubois).

De Gingins la Sarraz admet une version qui se rapproche de celle de Schilling : « L'armée suisse s'étant avancée jusqu'à Boudry, se divisa en plusieurs colonnes dont la principale suivait la grande route qui longe les bords du lac. Une autre division, forte de plus de 4000 hommes,

[1] Il est à noter que les chroniqueurs du XVme siècle maltraitaient beaucoup les noms propres. Vaumarcus, pour Diebold Schilling, se change en Famerku; pour Etterlin c'est Vamerqui, Schilling appelle le sire de Château-Guyon Tchettegion et ainsi de suite. Le bon chanoine de Pierre était plus prudent; pour ne pas estropier les noms allemands des confédérés, il dit : « d'autres, desquels ne peut-on facilement se ramentevoir le nom. »

s'enfonça par Brot dans les défilés pleins de neige, qui séparent le Val de Travers du bailliage de Grandson, avec le projet de tourner la position prise par le duc de Bourgogne. La troisième colonne gravit les hauteurs du côté de Provence, en laissant Vaumarcus sur sa gauche. »

Il ressort de ces trois récits qu'en tout cas une des colonnes marcha directement sur le château de Vaumarcus par la route du bord du lac, et qu'une seconde passa au pied de la montagne, par la Vy de l'Etra, laissant Vaumarcus à sa gauche. La version de Gingins la Sarraz, qui est appuyée en partie par une phrase de Diebold Schilling, et qui fait passer la troisième colonne par le Val-de-Travers et par les sentiers de montagne, nous semble peu plausible. Le détour que cette troupe faisait depuis la place de rendez-vous de Boudry-Bevaix est au moins de sept à huit heures de marche, peut-être même davantage, car la montagne était encore couverte de neige, tandis que le gros de l'armée n'avait qu'une quinzaine de kilomètres à faire pour se trouver aux prises avec le duc de Bourgogne. Il est dès lors difficile de croire qu'elle aurait pu arriver à temps pour coopérer avec les deux autres colonnes si elle avait fait un détour aussi considérable. D'autre part un mouvement tournant de cette étendue n'est absolument pas conforme aux principes tactiques du XVme siècle. Il nous paraît donc beaucoup plus vraisemblable que l'aile droite des Suisses a suivi le sentier qui longe la forêt au nord de Montalchez et Provence, qu'elle a passé derrière le Mont-Aubert pour aboutir par Fontanezier au-dessus de Saint-Maurice ou de Bonvillars. Le mouvement était beaucoup plus court, et arrivait parfaitement au but que l'on se proposait, entourer et prendre en revers l'aile gauche bourguignonne. La phrase de Diebold Schilling s'y appliquerait aussi parfaitement. L'aile gauche de l'armée suisse fut la première aux prises avec l'ennemi; elle vint se heurter au château de Vaumarcus qu'occupait Rosimboz, et essaya, mais sans succès, de l'enlever de vive force. La colonne du centre, celle de la Vy de l'Etra, arrivée à la gorge que forme le ruisseau de Vaumarcus (combe de Pont-Porret), se trouva en présence d'un poste que Rosimboz y avait détaché, et de l'avant-garde bourguignonne. On était fort loin de supposer de part et d'autre que l'ennemi était aussi rapproché. Les Schwytzois et Thounois qui composaient cette colonne, voyant qu'ils étaient bien inférieurs en nombre à l'adversaire, appelèrent à leur secours la colonne de gauche, qui abandonna en grande partie le château de Vaumarcus et vint se joindre à eux. Ce renfort comprenait 7130 Bernois, sous Scharnachthal, 828 Fribourgeois sous

Faucigny, les 212 hommes de Römerstall, de Bienne, et le contingent neuchâtelois.

Cette colonne s'élança avec impétuosité sur l'avant-garde bourguignonne, qui fut bousculée et rejetée en désordre dans le bois de la Lance: « Tost apparoissent devant les batailles des Ligues les gens d'armes Bourguignons, superbement accoustrés, tost font charge, tost sont frottés et déjetés dessus les Chartreux de la Lance. » (H. de Pierre.)

Les Confédérés les poursuivirent avec vigueur, heureux de ce premier succès, mais lorsqu'ils parvinrent à l'endroit où la Vy de l'Etra sort de la forêt au nord de Concise, et d'où la vue s'étend jusqu'à l'Arnon, ils aperçurent toute l'armée ducale en marche.

« En après ce coup, les Ligues descouvrant toute la formilière des Bourguignons proche Concise, font planter en terre piques et bandières, et par commun accord, à genoulx requièrent fabveur du Dieu fort. » (De Pierre.)

L'armée de Charles était en formation de marche, probablement en plusieurs colonnes, et se trouvait alors sur le plateau marécageux situé entre la colline d'Onnens et de Corcelles et le pied du Mont-Aubert. L'armée des Confédérés, débouchant du bois au nord de Concise, avait une position fortement dominante et poussait devant elle les fuyards de l'avant-garde bourguignonne.

A cette vue le duc arrêta son armée et passa de la formation de marche à la formation de combat. L'artillerie se mit en batterie sur la crête nord-est de la colline d'Onnens-Corcelles, à proximité immédiate de ce dernier village et de façon à battre la Vy de l'Etra au nord de Concise, c'est-à-dire à une distance d'environ 800 mètres. L'infanterie prit position derrière l'artillerie et sur le plateau entre Corcelles et la montagne, en formations profondes; enfin la cavalerie de Château-Guyon se plaça probablement à l'aile gauche. Les Suisses de même s'étaient ralliés et avaient pris la formation de combat, plaçant au premier rang leurs hallebardiers, armés de piques de dix-huit pieds de long et entourant les bannières d'hommes d'élite.

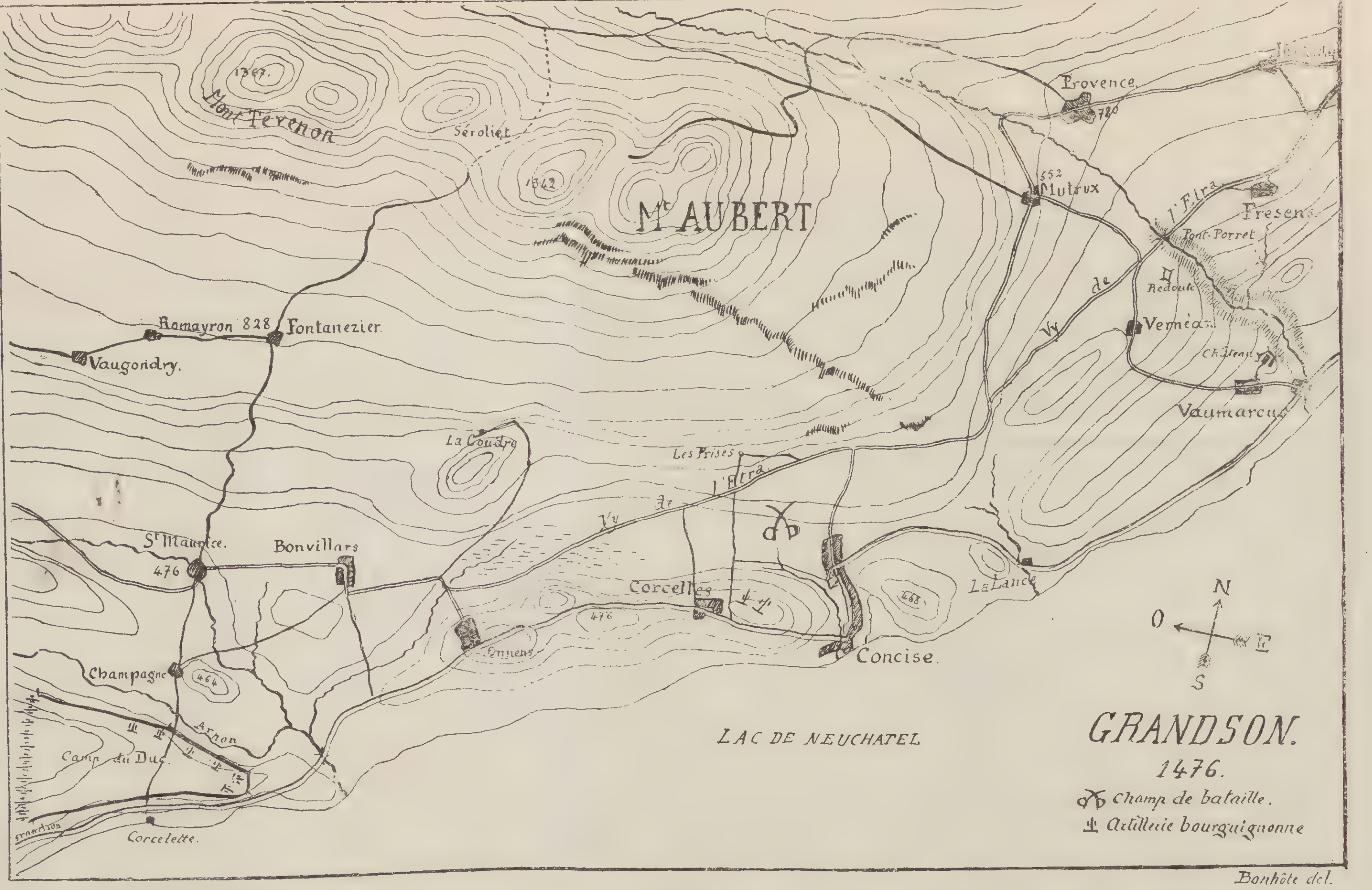
Dans cet ordre ils se mettent en marche, descendant la pente qui les sépare de l'adversaire, puis, arrivés à portée, ils s'agenouillent pour prier:

« Le duc venant de l'autre côté et voyant qu'il fallait combattre dit : Or ça, par St. George, ils sont tous morts, et nous les tenons, ces canailles ont peur de nous, et ayant vu qu'ils s'étoyent mis à genoux, il dit : Voiés comme ils se jettent à terre pour nous crier merci ! » (Chronique anonyme.) L'erreur de Charles-le-Téméraire ne fut pas de longue

durée. La première volée d'artillerie tirée sur les Confédérés fut mal pointée et n'atteignit que quelques hommes.

Alors le duc s'avance avec son infanterie formée en triangle, tandis que Château-Guyon, avec 6000 chevaux, charge l'aile droite des Suisses; mais infanterie et cavalerie se brisent sur un mur de fer, tandis que les quelques couleuvrines des Bernois, intercalées dans la ligne, font feu sans relâche : le combat est acharné et à deux reprises Château-Guyon est sur le point de s'emparer d'une bannière. Cependant les derniers contingents de l'aile gauche des Suisses arrivent et prennent part au combat. La cavalerie se retire, le duc lui-même, sentant son infanterie faiblir, recule, pensant attirer les Suisses du côté de son camp retranché, où il aurait retrouvé l'avantage en même temps qu'il aurait opéré sa jonction avec ses réserves. Mais à ce moment-là, toute la colonne de droite des Confédérés, qui avait suivi les sentiers de montagne, déboucha entre Saint-Maurice et Bonvillars, sur l'extrême aile gauche de l'armée bourguignonne. « Les autres Suisses, qui avec le gros de l'armée à cause des chemins étroits estoient demeurés en arrière, arrivèrent pendant ce combat qui se faisait dans les champs au dessus de Concise, faisant éclater leurs tambours, cornets et trompettes, et retentir les grands cornets du mugissant taureau d'Ury et de la vache d'Undrewald, le son duquel étoit entendu partout une heure et deux à la ronde de loin. » (Chronique anonyme.) « Und indem kamen die frommen Eidgenossen und Zugewandten, mit allen ihren Pannern und ganzen Machten, durch den Berg und den engen Weg. » (D. Schilling.) Le duc entendant ces sonneries étranges, et voyant le nouveau flot d'ennemis rouler en bas les pentes de la montagne, criant : « Grandson! Grandson! » demande à son prisonnier Brandolf de Stein : « Qui sont ces gens-là ? » Apprenant que ce sont les Confédérés de la Suisse primitive, les vainqueurs des Autrichiens : « Qu'adviendra-t-il de nous, dit-il, si la seule avant-garde nous a déjà tant donné de peine ? »

Cependant le mouvement de retraite de la première ligne bourguignonne et cette attaque impétueuse de la troisième colonne des Suisses avaient jeté la panique parmi les réserves du duc; les Italiens de Campo-Basso s'enfuient en désordre. C'est en vain que le duc, saisissant l'étendard de Bourgogne, fait tout ce qu'il peut pour retenir ses troupes et les ramener au combat, aidé par ses plus énergiques lieutenants. Château-Guyon est tué près de Saint-Maurice, en chargeant la colonne qui descendait de la montagne; la retraite des Bourguignons devient une déroute complète : « Toutes et telles paroles ne lui servent



Echelle:

0 250m 500m 750m 1Km 2Km

de rien : les Ligues comme gresle se ruent dessus les siens, taillant, dépiesçant de çà de là tous ces beaux galants ; tant et si bien sont déconfits en vaulx de route ces pauvres Bourguignons, que semblent-ils fumée épandue par vent de bize. » (H. de Pierre.)

Les Bourguignons s'enfuient, les uns par Bonvillars et Saint-Maurice, du côté de Sainte-Croix, les autres dans la direction de Champagne; d'autres enfin cherchèrent à traverser le lac avec des bateaux, mais il y en eut de trop chargés qui coulèrent. Le duc, entraîné dans la déroute, s'enfuit jusqu'à Jougne et de là au château de Nozeroi en Franche-Comté. La poursuite continua jusqu'avant dans la nuit et, le soir même de la bataille, Nicolas de Scharnachtal, le plus ancien des chevaliers confédérés, conféra la chevalerie à ceux des chefs qui s'étaient particulièrement distingués, Mullinen, Bonstetten, Diesbach, et une dizaine d'autres.

La garnison de Vaumarcus, après le premier engagement, s'était enfermée dans le château et était surveillée par de faibles détachements du Simmenthal et de l'Emmenthal. Pendant la nuit elle réussit à percer les lignes des Suisses, et passant par les sentiers de montagne, elle parvint à rentrer en Franche-Comté.

La garnison de Grandson eut moins de bonheur : le 3 mars elle capitula en mains des Confédérés et fut massacrée sans pitié par les vainqueurs; une partie des Bourguignons alla remplacer aux branches des arbres les cadavres des Suisses qui y étaient pendus, d'autres furent noyés dans le lac et ce ne fut qu'à grand'peine que les chefs réussirent à en sauver quelques-uns de la vengeance des troupes, pour faire des échanges de prisonniers.

Les pertes en hommes ne furent pas considérables; presque nulles du côté des Suisses, elles s'élevaient à plus d'un millier d'hommes pour les Bourguignons, parmi lesquels plusieurs des meilleurs capitaines du duc. Les Annales de Boyve évaluent les pertes des Suisses à 50 morts et 300 blessés, et celles du duc à 2000 tués. D'après les Recès de la Diète du 15 mai 1476, on peut estimer de 400 à 500 le nombre des blessés suisses et 50 celui des morts, tandis qu'on retrouva 1500 à 1600 Bourguignons tués ou blessés. Les pertes matérielles de Charles-le-Téméraire, par contre, furent immenses, son camp et tous ses bagages devinrent la proie des vainqueurs.

Le camp de Grandson contenait près de 10,000 chevaux de trait, 400 bouches à feu, plus de 1000 tentes dont 400 en soie, 600 drapeaux, 300 tonneaux de poudre, 3000 sacs d'avoine, 800 arquebuses à crochet et une quantité d'armes et d'armures, plus deux chars de cordes pour pendre

les Suisses ; « l'abondance des provisions de vivres n'était pas moindre : le blé, le vin, la viande salée, les barils de harengs, le sel, les épiceries de toutes sortes chargeaient une suite infinie de chariots. » (De Barante.) En outre, tous les bagages particuliers du duc tombèrent également aux mains des Confédérés ; sa chapelle, son trône, ses superbes diamants, dont trois comptaient parmi les plus gros connus, sa cassette qui contenait un millier de florins, un service d'argent de 300 pièces, 400 livres d'autre vaisselle d'argent, et quantité d'autres richesses [1].

Le partage de cet immense butin occupa pendant plusieurs jours l'armée confédérée.

La déroute de Grandson était, semble-t-il, surtout une perte pécuniaire pour le duc de Bourgogne, mais en réalité sa vieille renommée militaire, son orgueil indomptable, son empire sur ses voisins y reçurent un coup fatal. « Il se devait mieux dire de luy, dit Comines, qu'il perdit honneur et chevance en ce jour, qu'on ne le fit du roy Jehan de France, qui vaillamment fut pris à la bataille de Poitiers. La douleur que le duc eut de la perte de la bataille de Grandson lui troubla tant les esprits qu'il en tomba en grande maladie. La tristesse mua sa complexion et depuis la dite maladie il ne fut si sage qu'auparavant, mais beaucoup diminué de sens. »

Encore deux étapes, Morat et Nancy, et la formidable puissance qui avait fait trembler l'Europe s'écroulera définitivement.

J.-E. Bonhôte.

L'ATTITUDE DE NEUCHATEL

EN 1798

I

Il est intéressant de se rendre compte de la façon dont le pays de Neuchâtel, ou plutôt son gouvernement, envisagea la situation de la Principauté, ses droits et ses devoirs d'alliée vis-à-vis de la Suisse, lors de l'invasion française, au commencement de l'année 1798.

[1] Les Recès de la Diète du 15 mai 1476 contiennent une liste détaillée de tous les objets précieux.

Les pièces officielles n'abondent point en ce qui concerne cette question, mais le peu qui nous en est resté, jette un jour assez singulier sur les rapports des cantons de la Confédération des XIII les uns avec les autres, ainsi que sur les relations entre cantons et pays alliés, au moment de la terrible crise qui devait mettre fin à l'antique Bund et donner naissance à la République helvétique une et indivisible.

Dans les deux mois de janvier et février 1798 qui précédèrent la chute des Ligues, Berne, comme on le sait, était le canton spécialement visé par le Directoire de la République française, et le seul aussi qui offrît un centre d'opposition sérieuse à l'influence des idées nouvelles et à l'offensive des troupes étrangères.

Par le fait de son histoire, c'est aussi avec Berne que la Principauté de Neuchâtel se trouvait le plus en contact, et c'est avec cette fière et antique république qu'elle était le plus étroitement unie par d'anciennes alliances toujours renouvelées.

Le Pays de Vaud, travaillé par le parti révolutionnaire qui reconnaissait comme chef Frédéric-César de la Harpe et cherchait à secouer le joug des Bernois, formait une plaie vive aux flancs de la République de Berne, en même temps qu'une porte ouverte aux Français qui surent habilement en profiter.

Dans ces conditions, la situation de Neuchâtel n'était rien moins qu'enviable, puisque, aux premières hostilités, la Principauté se trouvait presque entièrement enveloppée par les troupes françaises, aussi bien sur la frontière du Doubs, que dans le bailliage de Grandson, et le long de la rive sud du lac, depuis Yverdon jusqu'au bailliage d'Avenches.

La participation de Neuchâtel à la neutralité helvétique, reconnue officiellement par les puissances en 1648, au traité de Westphalie, ne pouvait plus garantir le pays d'une invasion, au cas où la Confédération viendrait à succomber dans la lutte, comme il était à prévoir: il ne restait au gouvernement neuchâtelois qu'une alternative, c'était de réclamer énergiquement l'intervention de son souverain le roi de Prusse, alors en paix avec la République française, contre les projets de celle-ci.

D'un autre côté, dès les premiers jours de janvier 1798, le gouvernement de Berne faisait pressentir les autorités de la Principauté sur la nécessité, qui paraissait inévitable, que Neuchâtel fournît à ses alliés les contingents auxquels le pays était astreint par les traités.

Il est un fait à peu près certain, c'est que si les cantons et alliés de la Confédération avaient envoyé à Berne dans ce moment critique

tous les secours auxquels cette République pouvait s'attendre, si l'enthousiasme de la vieille Suisse s'était réveillé, que tous eussent marché au combat, l'invasion française aurait été repoussée. En effet, la Confédération des XIII cantons pouvait facilement mettre sur pied cent à cent cinquante mille hommes; il faut se souvenir qu'en 1712, lors de la seconde guerre de Villmergen, les cantons protestants seuls fournirent plus de soixante mille combattants, et qu'en 1798 même, Berne, sans les contingents de Vaud et d'Argovie, mit en ligne 25,000 hommes contre les Français.

Il est facile aussi de se représenter quel aurait été l'effet produit en Europe par une démonstration énergique et unanime de la Suisse entière, alors que les Confédérés n'avaient rien perdu de leur grande réputation militaire, que la défense héroïque toute récente des fidèles soldats du 10 août 1792 venait de confirmer. Les officiers expérimentés et habiles, vieillis au service des puissances, ne manquaient pas pour organiser la résistance; il suffisait d'un grand élan pour que Ménard, Brune et Schauenburg trouvassent à qui parler.

La nouvelle Suisse eut aussi son jour de danger, en 1857, à propos de la question de Neuchâtel; voici ce que disait alors un témoin impartial, un noble français, le comte Agénor de Gasparin :

...Sur la bannière fédérale il n'y a que ces mots : « Indépendance nationale ». Faites qu'on n'y écrive pas autre chose, et je vous promets que les armées prussiennes ne la feront pas reculer.

J'ai pour garant cet élan enthousiaste qui éclate dans tous les cantons. Au premier signal, chacun s'est retrouvé à son poste; les absents se hâtent de rentrer; on quitte les écoles, les travaux, les vocations diverses, afin de répondre à l'appel du pays. Les élèves des universités demandent à servir, on forme partout des compagnies de volontaires et de tirailleurs; les officiers en retraite reprennent leurs épées; les anciens dissentiments sont effacés; l'âge est oublié; il n'est personne qui ne tienne à figurer sur les cadres et à exposer sa poitrine aux balles de l'ennemi. Je n'ai jamais contemplé plus noble spectacle!...

En outre, en 1798, la France n'était plus dans la situation créée en 1792 par la Révolution; ce n'était plus les premières armées de la République défendant le sol de la patrie contre l'étranger et apportant aux autres peuples, dans une lutte gigantesque, le signal de l'affranchissement.

Le Directoire français de 1798 était un gouvernement discrédité, en butte à toutes les attaques, et à la merci du premier général victorieux, qui saurait être à la fois un chef politique et militaire; il hésita long-

temps avant de s'en prendre à la Confédération suisse, et cette hésitation serait devenue de la crainte en face d'un peuple uni et résolu.

Si la Suisse avait ainsi accepté la lutte énergique contre les envahisseurs, certes Neuchâtel n'aurait pas refusé son contingent; ses milices auraient accompli leur devoir comme toujours, comme à Villmergen quelque soixante-dix ans auparavant; dans ces conditions, si le gouvernement neuchâtelois d'alors n'avait accordé aucun secours, on serait en droit de lui adresser d'amers reproches.

Mais la situation était très embarrassante, l'inquiétude partout; les agents français travaillaient le peuple dans tous les cantons, dont plusieurs se trouvaient en pleine révolution intérieure; Bâle, Zurich, Lucerne étaient acquis aux idées révolutionnaires; les petits cantons, aveuglés par leur méfiance envers les grands Etats, se cantonnaient chez eux, ce dont ils furent singulièrement punis; les haines religieuses entre catholiques et protestants n'étaient pas encore éteintes; l'Argovie, sujette de Berne, ne demandait qu'à imiter le Pays de Vaud, l'évêque de Bâle était impuissant comme l'abbé de Saint-Gall, un autre allié, dont l'impopularité était notoire et dont les sujets aspiraient à la liberté; les Grisons ne tenaient qu'à un fil, pris entre les Autrichiens et les Français, et le Bas-Valais n'obéissait qu'à ces derniers.

Ces quelques réflexions sur les événements de 1798, beaucoup de bons esprits et d'ardents patriotes les faisaient aussi, au moment même du danger, mais l'opposition irréductible faite aux idées nouvelles et aux principes démocratiques dans les oligarchies suisses devait empêcher tout rapprochement sincère entre les diverses parties de la nation.

Une des plus augustes victimes de ce conflit, un homme connu et respecté dans l'Œurope entière, mais dont tous les bons mouvements furent toujours étouffés par ses idées aristocratiques traditionnelles, l'avoyer de Steiguer, s'épanchait en tristes confidences dès le commencement de l'année néfaste, dans une lettre adressée à un de ses amis de Neuchâtel, M. Louis de Marval, conseiller d'Etat de la Principauté :

Voici comment il s'exprimait le 10 février 1798 :

Monsieur,

La Crise où nous sommes est si forte qu'elle rend nos assemblées des 200 en quelque sorte permanentes.

Cela, avec une santé absolument détruitte, par le travail et le sentiment profond des malheurs de ma patrie, ma empêché d'avoir l'honneur de vous écrire plus tôt.

Ces malheurs ne seroient pas sans remèdes, si les mêmes causes qui les ont produits ne s'opposoient pas aux seuls moyens qui pourroient les réparer:

L'insurrection du Pays de Vaud, préposée dès longtemps, protégée publiquement par le Directoire, et appuyée enfin par une armée, ne pouvoit laisser de doutes sur l'intention des François, à l'égard de la Suisse en général et de Berne en particulier.

Des mesures fermes et vigoureuses pouvoient encore arrêter le mal, les $^6/_8$ du Pays de Vaud le demandoient à hauts cris. Le pays allemand y étoit disposé, et le gouvernement fatigué, plutôt que convaincu par mes sollicitations y consentoit. Mais les mesures ordonnées ne furent pas exécutées, ou le furent si mal par les personnes employées à cet effet (vous les connaissez les personnes) que ce beau Pays de Vaud fut indignement abandonné aux factieux, et par eux livré sans résistance aux Français.

Avec la perte du Pays de Vaud le gouvernement perdit chaque jour de sa considération, de la confiance dont il avoit joui, et le tiers de sa force! Il y avoit encore un moyen de réparer le mal. Il falloit au moment où les Français entroient au Pays de Vaud, sonner le tocsin, se lever en masse, et sans délai tomber sur eux, dans l'Erguell et dans le Pays de Vaud.

Les François n'étoient ni en force, ni en mesure pour résister à cette attaque, les $^7/_8$ des Vaudois indignés de voir, malgré les assurances qu'on leur avoit données, arriver chez eux des troupes françoises, au moyen d'une amnistie se réunissaient avec nous, puis de suite entrer dans la Franche-Comté, et apeller le peuple françois à se joindre à nous pour se délivrer de ses tirans.

C'étoit à mon avis le seul moyen de nous sauver, de rétablir l'honneur du gouvernement, la confiance et d'arrèter l'esprit révolutionnaire qui commençoit partout à lever la tête avec audace.

Si le projet manquoit, nous en étions où nous en sommes à présent, attaqués chez nous, et nous eussions du moins fini avec quelque gloire.

Il eût fallu pour cela donner un pouvoir très étendu à quelques personnes, afin que leur marche ne pût être entravée, ni leurs secrets trahis.

Mais le gouvernement n'étoit plus capable d'adopter un plan de cette espèce; terrorisé lui-même, et individuellement plus occupé à conserver sa fortune particulière que celle de l'Etat, il se décida à abandonner le gouvernail et à appeller les députés de la Bourgeoisie, des villes et de tout le Pays, et à consulter avec eux les moyens de sauver la Patrie.

Le décret ci-joint vous apprendra, Monsieur, le résultat des premières délibérations de cette nouvelle régence.

Je n'y vois qu'un instant de patriotisme, que ce nouvel ordre de choses a inspiré au peuple, et puis un siècle d'anarchie.

Le début a été heureux, Arau et les villes de l'Erguell déjà révolutionnées ont été réduites dans le moment.

Voilà, Monsieur, l'état de mon canton; la révolution est allée plus loin encore à Zurich et à Lucerne. La démocratie, la liberté et l'égalité politique, y sont proclamées et adoptées par les gouvernements.

En attendant, les Français se renforcent sur nos frontières, et nous sommes en mesure pour les recevoir, la milice s'y porte avec zèle, et le peuple

fanatisé, se dispose de toutes parts à la seconder. Les premiers chocs seront terribles, j'en suis sûr.

Voilà l'état actuel des choses chez nous; quelque dégouté que je sois d'être à la tête d'un gouvernement faible et aterré par la terreur, je suis bien décidé de périr avec ma Patrie et de m'ensevelir sous ses ruines. J'implore dans ce cas la protection de Sa Majesté Prussienne pour un petit fils destiné depuis longtemps pour son service. Si le nouvel ordre de choses, ou la démocratie à la suite d'une paix avec la France, à laquelle un certain parti travaille en secret, devoit s'organiser, j'abandonne mon Pays pour me retirer dans quelques coins des Etats de S. M. pour y vivre et mourir sous sa protection.

La hâte avec laquelle j'écris cette lettre, ne me permet pas de l'adresser à S. E. Mr le gouverneur de Béville, persuadé que vous me la pardonnerez, veuillez Monsieur avoir la bonté de la lui communiquer en lui présentant l'hommage de mon respectueux dévouement, et de mettre sous les yeux de S. M. Prussienne ce que vous croirez convenable.

Recevez je vous supplie avec votre bonté ordinaire, les sentiments de l'attachement invariable et de la plus haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Berne, le 8 février 1798. (S.) Steiguer, avoyer.

Pour donner une idée aussi exacte que possible de l'état des esprits à la veille de l'invasion française, et comme contre-partie de la lettre du grand avoyer, il est utile de citer trois curieux documents inédits qui indiquent clairement dans quelles illusions profondes on entretenait à ce moment-là les diverses contrées de la Confédération :

Lettre de l'Etat de Lucerne au citoyen Mengaud, représentant de la République française, à Bâle.

Citoyen chargé d'affaires,

Nous vous avons transmis dernièrement le décret volontaire et unanime, qui proclame chez nous solennellement les droits de l'Homme et du Citoyen, et qui ordonne la convocation des représentants du peuple, pour former et établir une Constitution fondée sur les principes qui dérivent de ces mêmes droits.

La même réunion avec le peuple vient de s'opérer chez nos Alliés du Louable Etat de Berne [1]. Une Constitution conforme aux principes d'égalité et de liberté y va être organisée.

Les cantons de Fribourg et de Soleure suivent une marche pareille; à Zürich selon un avis officiel que nous recevons à l'instant, une révolution totale vient de se faire du consentement de son gouvernement. Néanmoins

[1] Allusion à la convocation des députés de la bourgeoisie des villes et de tout le pays dont parle de Steiguer dans sa lettre du 10 février, convocation qui avait pour but non pas l'adhésion à la Révolution comme le croit le gouvernement de Lucerne, mais au contraire l'organisation de la défense.

nos alliés du canton de Berne, de Fribourg, de Soleure se croyent encore menacés, dans la partie allemande de leurs Etats. En conformité des traités sacrés qui nous lient à eux, ils viennent requérir nôtre secours, ainsi que celui des autres cantons de la Suisse.

Il ne s'agit plus dans ce moment de maintenir seulement telle ou telle forme de gouvernement, mais de soutenir l'indépendance du peuple helvétique et l'intégrité de son territoire; intégrité jurée par des traités solennels, auxquels nous ne saurions manquer, sans renoncer à la foi qui nous lie à tous nos Confédérés et au Corps helvétique, sans renoncer à la qualité de suisses et aux hauts faits de nos ancêtres, dont nous nous honorons : Nous croyons donc être de notre devoir de vous donner part, qu'un corps de nos trouppes va se mettre incessamment en marche vers la Ville de Berne, pour remplir à l'égal des autres Cantons Suisses envers nos alliés notre devoir confédéral.

Nous sommes assurés, que le gouvernement de la République française qui a consacré le principe de toutes les nations, et du Corps helvétique en particulier, ne considérera notre démarche que sous ce point de vue, et n'y verra de notre part que le maintien du même principe. Nous croyons d'ailleurs avoir pendant la durée de la guerre actuelle donné de notre part à la République françoise des preuves indubitables de notre résolution ferme, à maintenir une neutralité exacte et sincère, et de nous être assurés par là de toute la bienveillance de son gouvernement. Notre cher conseiller Vincent Rüttimann aura l'honneur de vous présenter cette lettre; il sera à même de vous donner de bouche tous les éclaircissements, capables de vous convaincre de toute la droiture de nos intentions. C'est pourquoi nous vous prions de lui ajouter foi à tout ce qu'il pourra vous dire de notre part, surtout lorsqu'il vous manifestera le désir aussi vif que sincère qui nous anime, de maintenir et de resserrer les antiques relations, qui subsistent si heureusement entre la République françoise et notre nation.

Donné le 7 février 1798.

Avoyer et Conseil des Cents
de la République de Lucerne.

Une telle lettre, provenant d'un gouvernement acquis à la Révolution, prouve que le patriotisme vibrait encore dans les cœurs des Lucernois. Mais que pouvaient d'aussi sincères déclarations contre les fourberies du Directoire et de ses agents, qui ne voyaient miroiter devant leurs yeux que le fameux trésor de Berne? Ecoutez plutôt :

Le citoyen Mengaud chargé d'affaires de la République française en Suisse à l'Etat de Lucerne.

Citoyens. En m'informant par une lettre du 19 Pluviose (7 février) que vous envoyez un contingent des trouppes de votre canton à vos alliés de Berne et Fribourg, vous me donnez l'assurance que cette démarche n'a rien qui doive blesser vos relations de bon voisinage avec la République françoise.

Je reçois avec plaisir ces témoignages de vos dispositions amicales envers le gouvernement que je représente; mais je dois cependant vous observer que ce mouvement de troupes ordonné par vous est au moins inutile.

La perfidie seule a pû supposer au gouvernement françois d'un vœu d'envahissement, sur le territoire helvétique, et ce n'est pas votre canton dont la prudence mérite en ce moment de si justes éloges, qui doit se laisser surprendre par de pareilles insinuations.

Je suis très satisfait d'apprendre que persévérant dans les principes de liberté et d'égalité que vous avez reconnus, vous vous occupez à donner à votre canton un gouvernement fondé sur les bases de la raison et de la justice.

Cette conduite sage, faite pour servir d'exemple aux autres cantons ne peut que resserrer les liens de fraternité qui vous unissent à la République françoise et vous assurer la bienveillance du Directoire, qui, quoiqu'en dise la calomnie, alimentée par l'hypocrisie sacerdotale, ne peut vouloir que le bien des peuples d'après les principes de la liberté et de l'égalité. En mon particulier, citoyens, je ne puis que manifester les regrets de la conduite astucieuse du gouvernement de Berne si opposé à la loyauté que vous venez de manifester.

L'arrêté qui établit un gouvernement provisoire dans cet Etat en fixant le terme d'une année pour opérer la révolution salutaire et glorieuse, que vous avez si bien commencée, n'est visiblement qu'une résistance opiniâtre de ceux des membres du gouvernement bernois, qui sacrifient tout à leur égoïsme et à leur orgueil.

Je verrois avec la plus vive satisfaction que votre esprit conciliateur parvint à écarter les malheurs qui résulteront infailliblement de l'obstination de la conduitte de Messeigneurs de Berne. Salut et considération.

Bâle le 21 Pluviose an 6 de la République,
(9 février 1798) (S.) J. MENGAUD.

Le citoyen Mengaud à l'Etat de Lucerne.

Messieurs,

Il paroit que l'approche de troupes françoises sur les frontières de la Suisse a répandu des inquiétudes que la malveillance s'est empressée d'augmenter, c'est un devoir pour moi de chercher à dissiper des soupçons injurieux au Directoire exécutif de la République françoise, je déclare donc en son nom, qu'il n'a jamais conçu aucun projet d'envahissement sur le territoire helvétique, déjà je l'ai annoncé par ma correspondance avec le gouvernement, et que ces démonstrations militaires ne sont qu'une suite des mesures prises pour contenir les projets du canton de Berne contre l'affranchissement du pays de Vaud.

Les divers Etats de la Suisse ont eux-mêmes senti la nécessité d'une régénération. Ils conviennent que leur forme actuelle doit être changée, améliorée, établie sur les bases éternelles de la liberté et de l'égalité. Ils ont consacré ces principes par des décrets solennels, il ne reste plus qu'à en réaliser l'exécution. C'est à ce but salutaire que le Directoire exécutif s'honorera de concourir au lieu de menacer les droits des habitants, il veut les leur rendre dans toute leur intégrité. Il désire qu'une Constitution conservatrice de la souveraineté du peuple remplace ces gouvernements olygarchiques, si

favorables aux intrigues de nos ennemis, c'est pour s'allier plus étroitement encore avec le peuple suisse qu'il seroit satisfait de voir la forme de gouvernement de ces contrées se rapprocher de celui de la République. Si cette réforme convenable aux véritables intérêts des habitants, éprouve une si forte opposition, c'est le résultat des manœuvres de l'Angleterre, qui s'agite en ce moment plus que jamais pour détourner le coup prêt à l'accabler, l'Angleterre qui a sacrifié toutes les nations de l'Europe et qu'enfin toute l'Europe a abandonnée, fomente des troubles dans l'intérieur de la Suisse pour diviser les forces destinées contre elle. Un petit nombre de magistrats pervers salariés par son or corrupteur, domine encore dans les Etats de Soleure et de Berne. Ce sont eux qui trompent le peuple par des insinuations perfides, lui montrent un ennemi dans le gouvernement françois qui ne veut qu'être son libérateur.

Telle est la sincérité des dispositions bienveillantes du Directoire exécutif, tel est son éloignement pour des usurpations injustes et indignes de lui, que je ne crains pas de répondre en son nom, qu'il fera retirer les troupes arrivées sur les frontières de la Suisse, du moment où les divers cantons m'offriront l'assurance de l'établissement d'une Constitution démocratique et représentative. Cet établissement doit être nécessairement précédé par l'abdication des magistrats actuels de Soleure et Berne, les gouvernements de Bâle et Lucerne ont donné l'exemple d'une généreuse renonciation à d'anciens pouvoirs. C'est sur leurs traces que doivent marcher les autres cantons. Alors la République françoise s'empressera de resserrer avec eux les liens d'amitié et de bon voisinage prêts à se rompre en ce moment.

Ces dispositions du gouvernement françois étant bien connues, si la perversité des chefs de l'olygarchie allume la guerre dans ces contrées, si, ne pouvant arrêter le cours d'une révolution inévitable, elle veut le rendre du moins meurtrier et destructeur, ce n'est point à la République françoise que ces malheurs doivent être imputés. Le crime en appartiendra tout à cette poignée de tyrans furieux, qui auront attiré sur leur pays un débordement de calamités tandis qu'il étoit en leur pouvoir de procurer aux habitants la paix et le bonheur sous une Constitution juste et libre.

Au milieu de ces convulsions orageuses les Etats dont la sage conduite aura cherché à les prévenir, peuvent acquérir des droits éternels à la reconnaissance de leur patrie, et cette même conduite, cet exemple qu'ils ont donné au reste de la Suisse, s'ils y persévèrent, peut seule prévenir et arrêter une série d'évènements désastreux dont le Directoire ne seroit nullement responsable, mais bien les membres de l'olygarchie qui sacrifient tout à leurs intérrets. J'invite en conséquence ceux des cantons dont la modération et la justice ont senti la nécessité d'une réforme qui rapprochât davantage la Constitution helvétique de celle de la France, à étendre leurs sollicitudes pour le bien général, en rappellant les Magistrats de Berne et de Soleure aux principes professés par les cantons de Lucerne et de Bâle. Une fois que Berne et Soleure renonçant à un machiavélisme d'autant plus ridicule, qu'il est connu, auront mis en pratique les principes démocratiques dont ils ont l'air de faire profession, les troupes françoises, qui ne menacent que ces deux cantons

donneront par leur retraite la dernière preuve, que le Directoire n'en veut qu'au régime défectueux de l'olygarchie et nullement au territoire et à la souveraineté du peuple suisse, lesquels il ne cessera jamais de respecter en le reconnoissant pour un Etat libre et indépendant.

J. MENGAUD.

A Bâle le 22 Pluviose an 6 de la République.
(10 février 1798)

Ce bon M. Mengaud, faisant la chattemitte et montrant patte blanche, mentait adorablement; un mois après ces déclarations rassurantes, Fribourg, Soleure et Berne étaient pris, et le pillage organisé un peu partout.

Il avait raison de critiquer les gouvernements oligarchiques qui auraient dû sacrifier leurs privilèges pour sauver la patrie, mais enfin ils s'y mettaient tout doucement, point n'était besoin des troupes françoises pour cela, et lorsque le même M. Mengaud parle d'*intrigues gouvernementales et d'or corrupteur,* il oublie qu'il était un agent de Barras!

Le chargé d'affaires réussit néanmoins dans son projet; au moment décisif, Lucerne n'envoya pas son contingent.

Que pouvait faire Neuchâtel dans ces tristes circonstances, où la Suisse s'abandonnait elle-même, sinon conserver à tout prix sa neutralité, ôter toute espèce de prétexte à la France d'intervenir dans le pays, afin de s'assurer le concours de la Prusse et de s'épargner ainsi les horreurs de l'invasion ?

D'un autre côté sa position vis-à-vis de Berne devenait extrêmement délicate, et jamais, pendant le siècle dernier, le Conseil d'Etat ne se trouva dans une passe aussi dangereuse; nous allons voir par l'examen d'un certain nombre de documents, comment il parvint à en sortir, sans que l'on puisse dire en aucune façon que l'honneur et la bonne foi du peuple neuchâtelois en aient souffert.

(A suivre.) Max DIACON.

LE REBEC DE LA COLLÉGIALE DE NEUCHATEL

(AVEC CROQUIS)

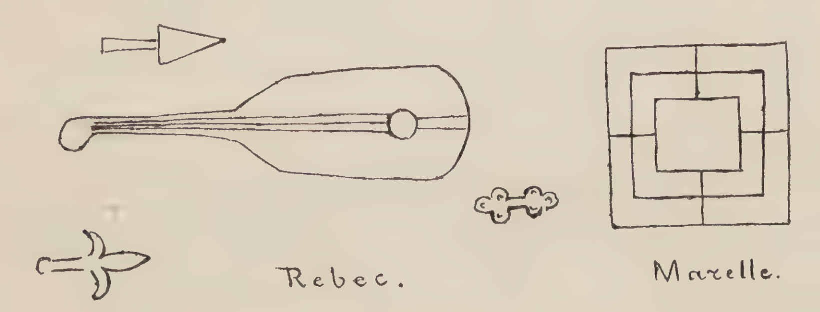
A l'époque romane et pendant le moyen âge, chaque ouvrier, ou chaque groupe d'ouvriers du bâtiment, inscrivaient sur les blocs qu'ils travaillaient ou mettaient en œuvre, un signe, ou *sigle*, appelé marque lapidaire ou marque de tâcherons. Ces signes restaient apparents, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des édifices, et ils servaient au règlement des travaux. Sur un grand nombre d'anciennes constructions, principalement sur les églises des XI[me], XII[me], XIII[me] et XIV[me] siècles, on retrouve, parfaitement conservées, lorsque la pierre est de bonne nature, ces singulières inscriptions faites au ciseau, et dont on ne connaissait pas généralement la signification il y a cinquante ou soixante ans. Le vulgaire les aurait prises volontiers pour l'œuvre des gamins, qui aiment à laisser partout des traces de leur passage, si la plupart de ces intailles ne se trouvaient à une hauteur dépassant leur portée. Quant aux archéologues, les uns y voyaient simplement des marques employées pour guider la pose des pierres, et tenant lieu d'une numérotation; les autres y discernaient avec raison une sorte de signature adoptée par les tailleurs de pierres pour distinguer la besogne accomplie par chacun d'eux. M. Ernest Bosc, dans son *Dictionnaire raisonné d'architecture,* Paris 1879, cite à cet égard, avec un grand nombre d'édifices bien connus, comme Notre-Dame de Paris, la cathédrale de Reims, Notre-Dame des Doms à Avignon, Saint-Trophime, Sainte-Madeleine, Saint-Honorat des Aliscamps, à Arles, etc., la Collégiale de Neuchâtel, et consacre une page entière à la reproduction de quelques-uns des nombreux signes qu'on y trouve. Il ajoute que dans l'antiquité les ouvriers avaient déjà cette habitude, et qu'on distingue de ces marques sur les murs d'enceinte de Pompei, sur les gros blocs de l'amphithéâtre d'Arles, etc.; mais sur les monuments antiques, ils n'apparaissent que sur les parties non *ravalées* et inachevées, tandis qu'au moyen âge ils sont visibles sur des monuments complètement terminés.

Du reste, cet usage n'est pas entièrement perdu, puisque les pierres de Château-Landon (Seine-et-Marne), qui arrivent toutes taillées sur les chantiers, portent des marques identiques; ce sont des lettres, des chiffres, des figures de géométrie, des emblèmes, des figures d'outils en croquis simples et faciles à creuser au ciseau.

Dans leurs intéressantes et savantes études sur notre Collégiale de Neuchâtel, le professeur Matile et DuBois de Montperreux n'ont eu garde de méconnaître ces signatures inscrites de la main des ouvriers qui ont érigé le monument, objet de leurs patientes et amoureuses recherches. DuBois les reproduit avec soin et en couvre une feuille entière de ses planches en indiquant le lieu où elles se trouvent : 75 sur les murs intérieurs et extérieurs des trois absides, 42 sur les murs du chœur et des transepts, 35 au jubé.

Remarquons que les absides, les transepts et le jubé ne constituent que la partie orientale de l'édifice, celle qui paraît dater du Xme ou du XIme siècle, tandis que la nef et les bas-côtés, selon DuBois, ont été ajoutés environ deux siècles plus tard.

Et pourtant, malgré l'âpreté passionnée de leurs recherches, deux inscriptions leur ont échappé, cachées qu'elles étaient par les constructions qui entouraient et déparaient autrefois la Collégiale et qui furent démolies lors de sa restauration en 1868, et de la construction de la nouvelle salle du Grand Conseil. Elles m'ont été indiquées il y a plusieurs années par mon ami H.-L. Otz, ancien inspecteur du cadastre, observateur attentif et éclairé, formé à l'école de DuBois de Montperreux et du géographe Ostervald, mais qui écrit trop peu. L'une représente une *marelle*, ou vulgairement le *jeu du char*, l'autre un violon d'une forme très primitive. En voici le dessin.



La marelle, que nous trouvons partout, date de loin; on la gravait sur les tables d'ardoise des anciennes habitations, sur les bancs, sur les poêles, pour la plus grande commodité des joueurs qui se plaisaient à y

montrer la supériorité de leurs combinaisons. Mais le vrai violon ne remonte pas si haut; nous savons que sa forme actuelle ne date que du XVIme siècle, ce qui rendrait singulièrement apocryphe l'objet dont j'ai l'intention de parler.

Ce violon m'a plongé dans une grande perplexité jusqu'au jour où je remarquai qu'il n'avait que trois cordes. Ce fut un trait de lumière; je courus aux informations. Nos musiciens ne m'apprirent pas grand'-chose; sans doute ils jouent admirablement de leurs Amati, de Crémone, et de leurs Stradivarius, mais l'archéologie ne les préoccupe guère. Il fallut me tourner d'un autre côté, et fouiller les dictionnaires qui m'apprirent que j'avais affaire non à un violon, mais à un *rebec*, dont l'antiquité est assez respectable, puisqu'on la fait remonter au XIIme siècle et aux Croisés qui le rapportèrent d'Orient. Toutefois ces données ne me satisfaisaient pas, attendu qu'il y avait désaccord entre cette date et celle assignée à la construction des absides, car ce rebec mystérieux, énigmatique, est gravé sur l'abside nord, à une hauteur de quatre mètres, et sa forme répond absolument à la description qu'en donnent les auteurs.

Et ce rebec ne peut qu'être authentique; car enfin qui se serait amusé à le représenter après la construction de l'église, du même coup de ciseau qui a inscrit les autres signes maçonniques? Il faut donc que ce rebec coïncide avec l'érection de cette partie de l'église, qu'elle remonte au Xme siècle, comme l'affirment DuBois de Montperreux et M. Bosc, ou au XIIme, selon l'opinion de Rahn.

« Avez-vous lu Baruch? » demandait Lafontaine aux personnes qu'il rencontrait après s'être délecté de la lecture de ce prophète; de même ai-je demandé autour de moi : « Connaissez-vous le rebec? » Les réponses m'ont démontré que cet instrument à cordes était assez peu familier pour que je me permette d'en hasarder une description. Si elle est superflue, on me pardonnera en raison de l'excellence de mes intentions.

La forme du rebec fut d'abord celle d'un battoir de lavandière française, avec cette différence que les angles de la caisse en étaient rabattus; plus tard, ces angles furent arrondis. Ce n'est que plus tard que l'on comprit la nécessité de dégager la partie de la caisse voisine des deux côtés du chevalet supportant les trois cordes, afin de donner plus de liberté au jeu de l'archet. Le manche était plus ou moins long et plus ou moins orné.

On voit que nous sommes loin de l'élégance de la lyre d'Apollon.

Certains auteurs voient l'origine du rebec dans le *Croot trithant* ou *Crout à trois cordes*, instrument grossier dont se servaient dès les

premiers temps du christianisme, dans le pays de Galles, les bardes d'un ordre inférieur. En usage en France parmi les ménétriers du moyen âge, il ne fut abandonné qu'à la fin du XVIIme siècle. Colin Muset, célèbre ménestrel du XIIIme siècle, se rendit fameux par la façon dont il jouait du rebec. Une figure du portail de Saint-Julien-des-Ménétriers, chapelle construite à Paris au XIVme siècle, représente un joueur de rebec qu'on croit être Colin Muset. Au temps de Rabelais, le rebec figurait dans les concerts de la cour. On disait d'un individu qu'il avait un visage de rebec pour exprimer que sa figure était sèche, pincée, que ses traits étaient durs et anguleux. Cette locution se trouve dans les vers suivants de Rabelais :

Elle en mourut, la noble Badebec,
Du mal d'enfant, qui tant me sembloit nice[1],
Car elle avoit visaige de rebec,
Corps d'espaignole et ventre de souïsse !

L. FAVRE.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite. — Voir la livraison de février 1894, page 44.)

Décembre. Le 29 Jean Henry mon fils a esté de retour de bonne santé de son voyage d'Angleterre, Hollande, Flandre, France et autres.

La vante du vin du creu de la dicte année 1659 a esté faicte à cinquante cinq livres le muycts. — Labry des graynes 9 batz lesmine roment, lesmine orge 15 gros, lesmine avoyne onze gros.

1660. *Apvril.* Il sengendra après les brouilliards dans les fleurs des arbres quantité de chenilles grosses et des petites verdes dans les fleurs qui mangèrent toute la verdure des arbres, surtout pommiers et quan-

[1] Nice (mot vieilli), niais, simple.

tité d'annetons mesmes les chesnes, et en Allemagne et partout. Vous heussiez dict les arbres estre sec qu'on ne voyoict en d'aulcungs aucune verdure ny feuille. Le chaud dura dès le 21 avril jusqu'au 7 de may si que le chaud fomenta ceste vermine qui firent bien du mal.

Le 24 may par un jeudi fust faict un jeusne général par touts les canthons de la religion réformée et lieux des pays de Suisse, à Genève et ici.

Septembre. La malladie de dyssanterie regnoict fort et mourroict bien des vieilles gens et enfants.

La dame vefve feu Juncre petreman Wallier, vivant cappne et chastelain en la barronnie de Vauxtravers est décédée à Cormondresche. Le 26 menée à Estavaye, le 29 à Buttens. Estoict fille de feu le barron de Gourgier, Béat Jacob de Neufchastel. Son feu marry mourrut à Veina en Champagne estant cappne d'une compagnie de Suisse au servisse du Roy de France.

Octobre. La dissanterie continuoyct par tout le pays et mourroict bien des gens surtout des vieux et enfants.

Le fils de Monseigr le gouverneur de Mollondin est partist le 26 allant en France commander la compagnie de son père aux gardes du Roy. *La recreue qu'il avoict fait estant partie quelques iours auparavant.*

Novembre. Le 27 Juncre Abraham fils du sr Pierre Chambrier, conseiller d'Estat et mayre de Neufchastel a esté installé lieutenant en la justice de Neufchastel, cy que le père est mayre et son fils son lieutent, chosse qui n'a guère esté veue.

Décembre. Le 24 courrut un si grand vend et si violant, qu'il emportat quantité de toicts aux mayssons par les montagnes.

La grayne fust assez chere 15 à 16 batz lesmine froment, 8-9 lesmine orge, 5 batz à 5 batz et demy lesmine avoine Mais labry fust faict à 12 batz lesmine froment, 17 gro et demy lesmine orge, onze gro et demy lavoyne. La vante du vin soixante deux livres le muictz.

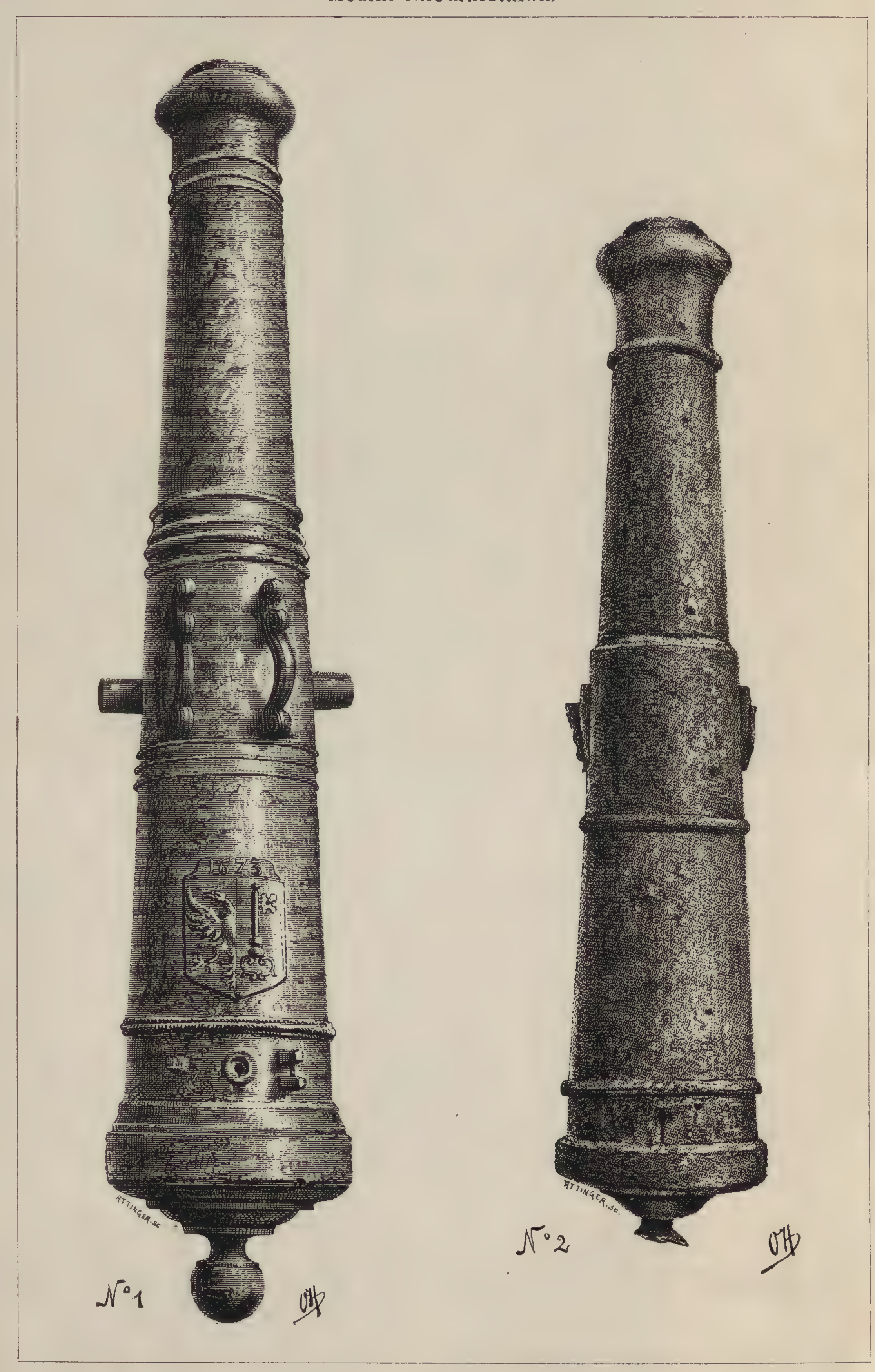
(A suivre.)

ERRATA

Numéro de février 1894 :

Page 32, 29me ligne. Lisez : *à sa santé,* au lieu de *à santé.*

» 36, 13me ligne. Lisez : *née de Wattenwyl,* au lieu de *née à Wattenwyl.*



VIEUX CANONS

Typ. H. Wolfrath & Cie, Neuchatel

VIEUX CANONS

(AVEC PLANCHE)

J'imagine que peu de nos jeunes compatriotes, appelés à faire à Colombier leur école militaire en compagnie de leurs confédérés de Genève, doivent être en mesure de répondre d'une façon satisfaisante, quand ces derniers leur demandent — et le cas doit se présenter quelquefois :

— Comment se fait-il que la porte de la caserne de Colombier soit flanquée de deux pièces d'artillerie aux armes de Genève? Par suite de quelles vicissitudes sont-elles venues échouer là ?

Les deux documents suivants, extraits des Manuels du Conseil d'Etat, instruiront les uns et les autres, sans parler de nombre de Neuchâtelois qui n'en savent pas plus sur ce sujet que nos jeunes miliciens, ou s'étant comme moi informés de la provenance de ces canons, ont été renseignés inexactement [1].

Du 22 février 1825.

Lecture faite d'un rapport de M. le colonel comte de Pourtalès, sur Intendant de l'arsenal, annonçant au Conseil que le Gouvernement de Genève a fait cadeau à celui de Neuchâtel de deux pièces d'artillerie en fer, propres aux manœuvres de force; le Conseil ordonne que le Gouvernement de Genève soit remercié de ce procédé amical.

RAPPORT DU SUR INTENDANT DE L'ARSENAL.

Monsieur le Gouverneur et Messieurs du Conseil d'Etat.

Du 21 février 1825.

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence et vos seigneuries qu'à la suite d'une demande que j'avais fait faire à la Commission de l'arsenal de Genève, pour qu'elle cédât à un prix modique à notre Etat deux vieilles pièces d'artillerie de fer coulé et hors d'usage, pour exercer nos canonniers

[1] Nous adressons tous nos remerciements à M. Max Diacon pour l'obligeance qu'il a mise à chercher aux archives de l'Etat la mention d'un échange qu'on nous disait avoir été fait de ces canons contre des fusils de munition, et qui a trouvé les documents que nous transcrivons.

aux manœuvres de force, j'ai été informé par M. Calendrini, syndic de la garde, que le Conseil d'Etat de Genève avait mis à ma disposition les deux pièces d'artillerie, en m'annonçant que c'était un cadeau que le Gouvernement de Genève priait le nôtre d'accepter.

Quoique ces objets ne soient pas d'une grande valeur, c'est toujours une attention que nous devons, ce me semble, reconnaître; et je prie en conséquence Votre Excellence et vos seigneuries de bien vouloir faire écrire une lettre de remerciements au canton de Genève.

Je suis avec respect

(signé) Louis DE POURTALÈS, Conseiller d'Etat.

Les pièces, montées sur des affûts et des roues proportionnées à leur taille, furent remisées à Colombier et servirent à l'instruction des recrues d'artillerie.

En 1831, la colonne d'Alphonse Bourquin s'en saisit au passage et les emmena à Neuchâtel; mais au moment de les charger, on constata avec dépit qu'elles étaient enclouées. Quelques jours auparavant, le serrurier Marthe, de Neuchâtel, avait été envoyé secrètement à Colombier à cet effet par le Conseil d'Etat, et s'était acquitté en conscience de sa mission [1].

Aujourd'hui réduits à l'impuissance, les deux canons genevois, quoique vieux de plus de deux siècles, car ils ont été fondus en 1673, n'en ont pas moins haute et fière mine dans le rôle décoratif qu'on leur a imposé après leur mise à la retraite.

Quoiqu'ils soient absolument pareils de formes, de détails d'ornementation et de taille, un seul porte en relief, près de la lumière enclouée, l'écusson de Genève, avec la date de 1673.

* * *

Plus modestes de formes et de dimensions, plus détériorées par les vicissitudes de la guerre et du temps, mais non moins intéressantes par leur provenance, sont les deux pièces en fonte, mutilées et rongées par la rouille, qui décorent l'entrée du Musée de Boudry.

Ces invalides qui ont perdu tous leurs membres n'ont pas été dans leur bon temps des soldats de parade : blessures honorables que ces boutons de culasse brisés, ces tourillons dont il ne reste qu'un moignon lamentable !

Braqués aux embrasures du fort de Joux, ces canons ont fait de leur mieux pour barrer aux Autrichiens l'entrée de la France, lors de la

[1] Cet épisode m'a été conté par le fils du serrurier Marthe, feu M. F.-L. Marthe, restaurateur du cénotaphe des comtes de Neuchâtel.

débâcle du premier Empire. Après la capitulation du fort, les canons furent précipités par les vainqueurs du haut des remparts dans la gorge de la Cluse, et dans leur chute sur les rochers, plusieurs furent plus ou moins détériorés.

Un particulier de Saint-Pierre de la Cluse recueillit deux de ceux-ci et les vendit en 1815, au prix du vieux fer, à la Bourgeoisie de Boudry, qui les utilisa pour tirer les salves aux fêtes du roi.

Les Manuels de la ville de Boudry mentionnent brièvement cet achat dans les termes suivants :

Assemblée de générale Bourgeoisie du 29 may 1814.

Les sieurs Maîtres-Bourgeois ont été autorisés de faire l'achat de deux petits canons pour la ville et 50 livres de poudre.

Dans l'assemblée de Bourgeoisie du 31 juillet 1814, il est donné ordre aux maîtres-bourgeois « de remiser les deux pièces de canons qui sont derrière le château ».

Dans ces grandes occasions, on fixait les canons désemparés sur un avant-train de char, au moyen de chaînes, et, montés sur ce rustique affût, les invalides retrouvaient leur voix retentissante pour tonner sur la terrasse du château de Boudry aussi martialement que sur les remparts de Joux.

Pendant les événements de décembre 1831, comme on craignait qu'ils ne tombassent aux mains des insurgés, ils furent enterrés à la Fouéraye (plateau de la gare) et gardés par les deux maîtres-bourgeois, toute la nuit de l'arrivée de Bourquin et de ses hommes.

Vint 1848 ; pour célébrer la fête de la République nouvellement née, Boudry, chef-lieu de district, fut dès lors outillé plus convenablement. Les vieux canons et leur avant-train de char durent céder le pas à de fringantes pièces bien luisantes, bien assises sur leurs affûts, de vrais affûts d'ordonnance, ceux-là ! et il advint que les anciens combattants du fort de Joux, gisant abandonnés sur la terrasse du château, y subirent cette suprême ignominie de servir d'enclume durant plusieurs années... aux « magnins » en passage dans la localité !

La Société du Musée de Boudry a été bien inspirée en faisant à ces vétérans un sort plus digne d'eux, c'est-à-dire en les plaçant en façon de factionnaires à la porte du bâtiment contenant ses collections.

O. Huguenin.

LE CHANCELIER DE MONTMOLLIN

1628-1703

Le *Musée neuchâtelois* a publié en 1891 des fragments des Mémoires de Samuel de Pury, conseiller d'Etat et l'un des partisans les plus considérables du prince de Conti. Nous croyons qu'il ne serait pas hors de propos de raviver dans la mémoire des Neuchâtelois le souvenir du chancelier de Montmollin, qui défendait de tout autres intérêts politiques et dont l'influence sur les destinées de notre pays a été si grande que, pendant un siècle et demi, celui-ci a gravité dans l'orbite que le chancelier lui avait tracée dans sa haute sagesse politique.

I

On a remarqué que le caractère d'un peuple semble, à certaines époques de la vie de ce peuple et par des causes qui nous échappent, se concentrer dans un personnage privilégié qui réunit en sa personne et à une haute puissance, les éléments essentiels, intellectuels et moraux, qui constituent la physionomie de la nation à laquelle il appartient. La France a reconnu son représentant au seizième siècle dans la personne de ce roi qui réunissait à la bravoure militaire une rare séduction de manières, deux qualités qu'on n'a jamais contestées à la nation française. C'est ce qui explique la popularité d'Henri IV et le souvenir reconnaissant que les Français lui ont conservé.

Au dix-huitième siècle, elle s'est reconnue dans Voltaire qui, par les ressources inépuisables de son esprit et par son activité prodigieuse, a exercé sur ses contemporains une influence telle que son siècle s'est appelé de son nom, plutôt que de celui du roi qui occupait alors le trône de France.

En Angleterre, un peu plus tard, nous trouvons un grand homme d'Etat, Pitt, qui, dans sa lutte corps à corps contre Napoléon, seul en Europe ne courbe pas la tête devant le conquérant du monde, et réunit en sa personne toutes les qualités solides et toutes les énergies du peuple anglais dont il est le plus noble représentant.

La mention de ce grand homme d'Etat m'amène à notre homme d'Etat, le chancelier de Montmollin, qui fera l'objet de cette étude.

Lui aussi, comme les grands hommes dont je viens de rappeler le souvenir, a, dans des limites plus restreintes et sur un théâtre infiniment plus modeste, représenté avec honneur notre caractère national, tel qu'il était au dix-septième siècle. Les traits essentiels de ce caractère, qui n'a pas tellement varié dans le cours des âges, qu'on ne puisse en retrouver quelques-uns chez les Neuchâtelois de nos jours, ces traits étaient l'attachement, un attachement passionné au pays natal, aux institutions de ce petit pays, un amour ardent pour la liberté telle qu'on la concevait alors, une droiture inflexible dans les intentions, une certaine âpreté dans la revendication de son droit, une mémoire également fidèle des bienfaits et des injures, un esprit clairvoyant et singulièrement ouvert aux choses du domaine politique, enfin, et en ceci le chancelier sort de marge, des capacités de gouvernement comme elles échurent à peu de Neuchâtelois après lui, ou, pour dire le fond de notre pensée, comme elles n'échurent à aucun de ses compatriotes après lui[1].

Pour introduire quelque clarté dans cette monographie, nous ferons d'abord la biographie de Georges de Montmollin; nous apprécierons ensuite son rôle politique dans les affaires purement neuchâteloises et dans les relations de notre pays avec la Confédération suisse, et nous terminerons notre étude par un jugement sur Montmollin écrivain, tel qu'il se révèle à nous en cette qualité dans ses Mémoires.

Nous avons eu le privilège de consulter dans les archives de la famille de Montmollin ce qui avait trait au chancelier, et nous exprimons à qui de droit notre reconnaissance.

II

La famille de Montmollin est l'une des plus anciennes de notre pays, une de celles qui ont fourni à l'Etat le plus grand nombre d'hommes distingués soit dans la magistrature, soit dans l'armée, et qui, au milieu des divisions politiques les plus profondes, ont su conserver une popularité justement méritée.

Une tradition de famille les fait descendre d'émigrants albigeois, mais comme cette tradition ne repose sur aucune preuve positive, sur

[1] Ce jugement est confirmé en ces termes par M. Emile Bourgeois, auteur de *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté de 1702 à 1713* : « Jamais politique n'a montré dans la conduite des affaires extérieures d'un grand pays plus de sagacité que Montmollin n'en montra alors pour sauver ce petit Etat. »

aucun document authentique, nous ne la mentionnons que pour mémoire.

Georges de Montmollin, né en 1628, était fils de Jonas, receveur de Valangin, et de Marguerite Petitpierre, femme énergique et capable qui perdit de bonne heure son mari et dut se consacrer entièrement à l'éducation de sa jeune famille : cinq fils et une fille. S'il est vrai que la manière plus ou moins brillante de fournir une carrière dépend dans une large mesure de l'éducation première, on ne peut que rendre à dame Marguerite de Montmollin le témoignage qu'elle fut une femme de tête, car plus tard nous retrouvons ses enfants dans des positions supérieures ou au moins fort honorables : Guillaume est doyen de la Vénérable Classe des pasteurs; Jean, trésorier-général et conseiller d'Etat; Henri, receveur de Valangin; Jonas, receveur de Colombier; enfin Georges, successivement receveur de Valangin, procureur-général et chancelier, titre sous lequel il a passé à la postérité.

Nous n'avons pas à nous occuper des frères du chancelier; qu'il nous suffise de rappeler que Jean fut le père de cet Emer qui joua aux prétendants français, à la Borcarderie, le tour plaisant mais cruel que nous avons raconté dans le numéro de juin 1891 du *Musée neuchâtelois*. C'est cet Emer de Montmollin qui, au dire d'Emile Bourgeois [1], *semble avoir été toujours très besoigneux et très avide*. Il eut pour fils Frédéric-Guillaume de Montmollin qui, pasteur de Môtiers, eut avec Jean-Jacques Rousseau les démêlés fâcheux que l'on sait.

III

Georges de Montmollin avait treize ans lorsqu'il perdit son père. Sa mère le plaça en pension chez un pasteur neuchâtelois, probablement chez son parent, Jacques Osterwald, pasteur de Cornaux (de 1638-1643) [2].

Après avoir fait au presbytère de Cornaux ses premières études, il alla les compléter à Bâle, ne se doutant guère que, plus tard, il entretiendrait des relations d'amitié avec le bourgmestre de cette ville, Wettstein, l'habile diplomate suisse qui s'employa si utilement pour son pays lors des négociations qui amenèrent la paix de Westphalie [3]. Ses études gymnasiales terminées, Georges de Montmollin partit pour

[1] *Neuchâtel et la politique prussienne*, etc., p. 49.

[2] Voir *Messager boiteux* de 1850, biographie anonyme.

[3] Chacun sait que ce fut alors (1648) que la séparation de la Suisse d'avec l'Empire fut consacrée définitivement.

Orange, où il fit sa philosophie sous la direction du professeur Derodon[1]. Il était âgé de vingt ans lorsqu'il se fit inscrire au rôle des étudiants réguliers de la faculté de droit d'Orléans, et telles étaient ses capacités intellectuelles et sa force de travail, qu'à vingt-un ans il était reçu docteur *utrius que juris* (de droit civil et de droit canonique). Non content de cette distinction universitaire, il séjourna quelque temps à Paris, séjour qui fut aussi profitable à son développement intellectuel qu'on pouvait s'y attendre d'un étudiant aussi amoureux du savoir que l'était Georges de Montmollin.

Nous avons une preuve de son amour pour l'étude dans le fait suivant. Il nous est tombé entre les mains un petit volume qui accompagna Montmollin dans les diverses étapes scientifiques que nous venons de rappeler et où nous avons pu voir ce qu'était alors le jeune étudiant neuchâtelois : un élève selon le cœur de ses professeurs, qui tous ont tenu à écrire leurs vœux dans ce volume et à lui donner quelques conseils; un étudiant aimé de ses condisciples qui, eux aussi, ont voulu lui témoigner leur affection. Mais ce qui nous a le plus frappé, c'est la devise qui se trouve en tête du volume. Elle est en latin, suivant l'usage du temps, et revient à dire : Il n'y a pas de jouissance supérieure à celle de connaître *(Nihil est dulcius quam scire)*. Or, lorsqu'un jeune étudiant, à son entrée dans la carrière des lettres ou des sciences, a choisi cette devise entre toutes, on peut être sûr de lui et de son avenir, et si, par heureuse rencontre, il est servi par une intelligence comme celle que révéla plus tard l'activité du chancelier, on peut s'attendre à ce que son nom ne s'éteindra pas avec lui.

Peu de temps après son retour au pays, il épousa, en 1651, soit à l'âge de vingt-trois ans, Elisabeth Guy, qui lui apporta une fortune considérable.

Comme il appartenait à l'une de ces familles qui dirigeaient alors l'Etat, il entra bien vite dans le Conseil des *quarante hommes,* autorité remplacée de nos jours par le Conseil général de la Commune, mais jouissant vis-à-vis de l'Etat d'une autonomie plus grande que l'administration actuelle de la Ville.

L'auteur de la biographie de Montmollin dans le *Messager boiteux* de 1850 nous dit que Georges de Montmollin parvint, malgré l'ardente

[1] Derodon, né à Die en 1600, fut un professeur distingué et un controversiste de grand talent. Il professa à Orange et à Nîmes; ayant deux fois changé de religion, il fut détesté et redouté des protestants et des catholiques. Ses principaux ouvrages sont la *Logique,* la *Métaphysique, De l'existence de Dieu;* sa force de dialectique était si grande, qu'on raconte qu'un professeur qui ne le connaissait pas, discutant avec lui et frappé de la force de ses raisonnements, lui dit : *Es Diabolus aut Derodo* (Tu es le Diable ou Derodon).

opposition des intéressés, à faire passer une motion tendant à réduire de 100 écus à 40 l'émolument attaché aux charges de maître-bourgeois et de banneret. La proposition passa, la réduction eut lieu, mais l'auteur insinue que les collègues du jeune novateur profitèrent, pour se défaire momentanément de lui, de la demande que fit Berne d'un contingent pour soumettre les paysans révoltés. Montmollin fut envoyé avec son ami Sigismond de Tribolet.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette historiette des 40 écus? Ce qui est vrai, c'est que lorsque Montmollin eut disparu de la scène politique, l'ancien émolument fut rétabli.

Il fit donc partie du contingent que Neuchâtel, en vertu de son traité de combourgeoisie avec Berne, envoya pour renforcer les troupes de la fière république. Plus politique que militaire, Montmollin se borne à nous citer le fait et ne s'y arrête que pour relever le trait de courage de son compatriote, Sigismond de Tribolet, qui avait saisi à bras le corps le chef des révoltés, Leuenberg, et l'avait terrassé, ce qui lui valut l'honneur d'être mis au rang des sauveurs de la république.

Après avoir exercé quelque temps la charge de receveur à Valangin, Montmollin fut appelé aux fonctions bien autrement importantes de procureur-général.

En quoi consistaient au juste ces fonctions? Nous aurions été fort embarrassé de le dire, et beaucoup d'autres avec nous, si M. Maurice Tripet, assisté de M. Max Diacon, n'avait eu l'excellente idée de publier, *in extenso*, le Mémoire que le Conseil d'Etat adressa en 1806 à M. de Lespérut, gouverneur de la principauté au nom du prince Berthier, afin d'instruire ce dernier sur les institutions politiques du petit pays qui venait de lui échoir par la grâce du tout-puissant Empereur [1] :

« Le Procureur-Général est l'homme du Prince; il veille à la conservation de son autorité et de ses droits honorifiques et utiles. Il n'est donc aucune question de droit public, aucune partie de l'administration qu'il ne soit appelé à examiner et à surveiller. Membre de la Chambre des comptes qui règle les finances de l'Etat, il fait partie des Trois-Etats où il propose les nouvelles lois, et proteste contre tout ce qui blesse les intérêts du Souverain, la Constitution de l'Etat et les bonnes mœurs.

[1] Ce travail, qui a paru d'abord en feuilleton dans le *Messager du Vignoble*, a été publié en brochure en 1893. Il est intitulé : *Exposé de la Constitution de la Principauté de Neuchâtel et Valangin, dressé en 1806 et publié d'après les documents originaux, par M. Maurice Tripet.* Nous voudrions voir cet opuscule dans les mains de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire.



Typ. H. Wolfrath & Cie, Neuchatel

Le Procureur-Général et le Commissaire-général sont appelés les gens du Prince... Seul ou avec l'Avocat-Général, il instruit les procès qui ont pour objet les intérêts du Souverain, le maintien de ses droits, et la punition de ceux qui les blessent. »

Nous avons omis quelques attributions d'importance secondaire, persuadé que ce que nous avons dit de cette charge suffit très amplement à en faire ressortir l'importance. Montmollin n'avait que vingt-sept ans lorsqu'il en fut revêtu (1655).

Il était donc l'homme du prince, et cette particularité nous explique le rôle important qu'il joua deux ans plus tard, lors du séjour que fit le prince Henri II dans sa principauté en 1657. Quarante ans auparavant, le prince, très jeune encore et sous la tutelle de sa mère, avait déjà fait une apparition qui avait eu une fin piteuse. Sa mère, Marie de Gonzague, princesse italienne, fausse, vindicative et bigote, avait voulu, sous prétexte de tolérance religieuse, réinstaller l'ancien culte aboli à Neuchâtel en 1530, et s'était attirée la verte semonce du maître-bourgeois : « Si vous ne voulez pas cesser de faire chanter la messe au château, nous demanderons des troupes à Messieurs de Berne pour vous en empêcher. »

On s'était séparé assez mécontents les uns des autres; mais Henri II, assagi par la vie, fut tout autre en 1657.

Pendant tout le temps que ce prince passa dans sa principauté, il fut avec Montmollin dans les relations les plus intimes et les plus suivies, le prenant pour son conseiller de tous les instants et se faisant expliquer par lui toutes les particularités de notre ménage politique assez compliqué. C'est Montmollin qui nous l'apprend et nous pouvons l'en croire, car rien n'était plus étranger que la jactance à sa noble et saine nature. D'ailleurs Henri II eût-il pu trouver meilleur conseiller que ce patriote clairvoyant et dévoué plus que personne aux intérêts politiques de son cher pays ?

Montmollin nous a laissé de ce séjour d'Henri II une relation charmante dont je veux citer un passage, ne fût-ce que pour l'instruction de nos jeunes lecteurs, afin qu'ils s'intéressent plus qu'ils ne le font à notre passé national :

Le jour de sa fête échéant au 13 juillet, la ville résolut de la célébrer par autant de réjouissances publiques qu'on pourrait en imaginer et pria très humblement le prince d'accepter un repas avec toute sa suite, ce qu'il agréa de grand cœur. Il fut servi par six membres du conseil des vingt-quatre et

par douze de celui des quarante. En se mettant à table, il voulut avoir à sa droite le maître-bourgeois en chef et à sa gauche le banderet, ne cessant d'adresser des paroles d'affection aux uns et aux autres du conseil, les appelant par leur nom qu'il avait pris soin d'apprendre et devisant de la chose publique avec bonne intelligence, voire des grands débats de 1618. « En ma première jeunesse, leur dit-il, je vous ai fait bien du chagrin; les enfants ne savent ce qu'ils font, il faut le leur pardonner. »

On n'avait rien épargné pour rendre le festin splendide, de quoi le prince semblait fâché, disant: « Mes amis, pourquoi ce grand régal ? Mieux valait collationner comme bons Suisses; du fromage avec vous autres me régalerait plus qu'ortolans avec des princes. »

Remarquant certains messieurs de sa suite, badins et de joyeuse humeur, se chuchottant comme par moquerie, alors qu'on apportait les grands vases pour boire la santé du prince, il éleva la voix bien fort, toutefois sans fâcherie, et dit: « C'est ici la table de la grande famille où ne sont admis que les enfants de la maison, assavoir nous autres bourgeois et frères, sauf par grande faveur faite à quelques-uns du dehors comme il se voit aujourd'hui. »

En disant ces dernières paroles, il regarda fixement certains seigneurs de sa suite, et posant sa main droite sur l'épaule du maître-bourgeois en chef, il ajouta: « Voici le chef et père de la grande famille; nous lui devons tous honneur et respect, moi le premier pour être en bon exemple à ceux qui ne connaissent assez ces choses... »

Il demanda la bannière qu'il voyait flotter au dehors des fenêtres; le banderet la lui présenta; alors le prince s'appuyant dessus et manifestant qu'il voulait parler, il se fit un grand silence: « Je suis vieux, dit-il, et mes fils sont bien jeunes; je les mets sous la garde et protection de cette bandière; mes amis, je vous recommande mes enfants et si je quitte bientôt ce monde, servez-leur de pères en leur jeunesse, afin qu'ils soient un jour de bons et sages princes, à votre gré. Mes amis, vous ferez ce que je vous demande, car vous m'aimez, je le sais bien. »

Le prince ayant prononcé ces paroles d'une voix toute affectueuse et avec attendrissement de cœur, tous les assistants, en larmes d'admiration et d'amour, s'écrièrent, répétant les paroles touchantes du maître-bourgeois en chef: « Monseigneur, Monseigneur, nos corps, biens et vies sont à vous et aux vôtres à toujours. »

Certes, il faut avoir vu ces choses pour pouvoir s'en faire une juste idée; car comment décrire ce touchant murmure de voix confuses, éloquent langage des cœurs pénétrés de respect, tendresse et gratitude. Je remarquai que les plus badins et bouffons d'entre les susdits seigneurs français semblaient émerveillés et pleuraient comme nous, voire un peu plus. Certain est-il que si les princes de la terre assistaient une seule fois en leur vie à pareille fête, ils ne pourraient être à meilleure école et en vaudraient davantage; car c'est miracle si sur dix souverains il s'en trouve un seulement qui sache que la légitime autorité d'un prince sur ses sujets n'est autre chose que celle d'un bon père sur ses enfants.....

Qui pourrait oublier un tel tableau, après l'avoir contemplé une seule fois ? Il n'y a aucune exagération à dire que Montmollin s'y montre l'émule de Saint-Simon par sa peinture si frappante et si vraie du caractère du prince et par les détails pittoresques et précis qu'il nous donne de la scène qu'il fait passer devant nos yeux. Il y a bien des traits du caractère de Henri IV dans ce prince de Neuchâtel qui, par la séduction de ses manières et la grâce de ses paroles, arrache des larmes à tous ces conseillers de ville et à Montmollin lui-même, ce qui ne devait pas être facile, vu l'empire sur lui-même qui distinguait cet homme d'Etat. Et ces tables abondamment chargées et ces grands vases de la Bourgeoisie ! Tous ces détails reprennent vie sous nos yeux et nous reportent aux temps de la large hospitalité de Messieurs des Ligues.

Mais, où il est bien l'émule du grand historien français, c'est lorsqu'il étudie le jeu des physionomies et qu'il y surprend des sentiments qui l'indignent. Il eût valu la peine de saisir au passage les regards chargés d'orage que le procureur-général lançait à ces seigneurs français badins et bouffons (quelles délicieuses épithètes !). On y eût démêlé le mépris que lui inspirait un oubli si total des convenances de la part d'étrangers invités par faveur à une fête de famille ; on y eût vu surtout l'expression de ce patriotisme facilement ombrageux, particulier aux habitants d'un petit pays qui croient que leurs puissants voisins n'ont pas pour eux tous les égards qu'ils seraient en droit d'en attendre.

C'est à cette époque-là (1657) que Montmollin fut anobli, ainsi que ses quatre frères Guillaume, Jean, Henri et Jonas.

(A suivre.) V. HUMBERT.

PROMENADES AUTOUR DE VALANGIN

Par feu Georges Quinche

(FRAGMENTS INÉDITS)

Dans son numéro d'octobre 1878, p. 223, le *Musée neuchâtelois* a publié une courte notice nécrologique sur Georges Quinche, décédé en mars de la même année. Nous répétons ici qu'il était un des hommes les plus versés dans notre histoire nationale et particulièrement dans celle du

Val-de-Ruz. Il avait consacré une grande partie de sa vie à de longues et patientes recherches historiques, et avait entre autres étudié à fond les archives, tant de la Bourgeoisie que de la Commune de Valangin. C'est lui qui a classé ces dernières avec beaucoup de soin et de méthode et qui en a dressé un répertoire analytique fort intéressant à consulter. On lui doit plusieurs petits opuscules inédits, un recueil de divers récits en patois du Val-de-Ruz (voir l'article cité) et un glossaire de ce vieil idiome qui n'existe plus guère dans notre pays qu'à l'état de souvenir.

Son ouvrage capital est intitulé : *Promenades autour de Valangin*. M. Quinche l'a écrit en 1842. Ayant été pendant de longues années en relations des plus amicales avec lui, il nous avait autorisé à prendre copie de cet intéressant manuscrit, où l'on retrouve tout le caractère de notre ami : philosophie douce et aimable, bonhomie bienveillante, connaissance parfaite du prochain et enfin un amour profond de ce qu'il appelle lui-même « les vieilleries », c'est-à-dire de tous les événements, récits, légendes et superstitions concernant le modeste bourg qui pour lui résumait l'univers.

Tel qu'il est rédigé, le manuscrit ne pourrait être publié *in extenso;* il renferme par-ci par-là certaines longueurs et une surabondance de détails et surtout d'anecdotes qui ne cadreraient pas avec le caractère du *Musée neuchâtelois*. En outre, M. Quinche y fait parade d'un royalisme vraiment fanatique qui avait toute sa raison d'être à l'époque où il confiait au papier ses impressions, mais qui actuellement choquerait l'unanimité de ses lecteurs. En dehors de ces deux points spéciaux, les *Promenades* contiennent bon nombre de pages charmantes qui nous ont paru dignes de trouver une petite place dans notre recueil d'histoire nationale.

La donnée de l'ouvrage repose sur une fiction que l'auteur expose comme suit, en s'adressant au lecteur dès les premières lignes :

« Vous avez désiré que je vous fisse connaître tout ce que je sais et puis avoir appris sur les vieilles histoires du bourg de Valangin. J'ai consenti très volontiers à ce désir, et il a été convenu à cet effet que chaque soir, pendant la belle saison, nous ferions clopin clopant une petite tournée pendant laquelle je vous raconterais ce que ma mémoire pourrait me fournir. » Et plus loin : « Ce sera depuis les hauteurs qui dominent le bourg, à un quart de lieue au plus à la ronde, que j'aurai de vieux souvenirs à évoquer, des contes, des légendes, d'antiques traditions à mettre sous vos yeux. Une fois les environs épuisés, suffisamment explorés, nous profiterons des derniers beaux jours qui s'en vont pour nous asseoir, tantôt ici, tantôt là, sur le gazon ou sous quelque ombrage d'où je vous montrerai du bout du doigt telle maison qui me rappellera une anecdote ou une superstition, tel édifice dont je vous rappellerai de mon mieux l'origine et l'histoire. Le champ est vaste, je vous le promets, j'aurai long et large à vous raconter. Vous voulez des histoires : vous en aurez en veux-tu ? en voilà ! Cependant je vous supplie de m'arrêter s'il m'arrivait de devenir prolixe, car je n'ai nulle envie de vous ennuyer. »

M. Quinche a scrupuleusement rempli le programme renfermé dans les lignes qui précèdent. Son manuscrit est une description complète

de la localité; il n'en oublie pas une seule maison; sur chacune d'elles il a des anecdotes, souvent fort plaisantes, à raconter. Les chapitres vraiment dignes d'intérêt sont ceux qui se rapportent au château, à l'église, à la cure, au tirage, au gibet, à la Borcarderie et au Sorgereux. S'ils renferment parfois quelques légères erreurs, on retrouve néanmoins dans l'ensemble cet amour de l'exactitude et de la vérité historique, et cette minutie qui sont le trait caractéristique de tous les ouvrages de notre ami.

Nous avons donc cru agir dans les vues et dans l'esprit qui ont toujours guidé le *Musée neuchâtelois,* en offrant à ses lecteurs quelques fragments de l'œuvre de Georges Quinche, avec spécimen des dessins qu'il avait faits lui-même pour donner plus de cachet à son œuvre. Nous ajouterons que pour des raisons dont le lecteur se rendra facilement compte, nous avons jugé convenable, soit de rectifier, soit d'amplifier, sous forme de notes, certaines parties des récits de l'aimable auteur.

Pour débuter, nous le suivrons, si vous le voulez, dans la course qu'il nous propose au gibet de Valangin, et dont le récit transcrit ci-après est textuel.

Ch.-Eug. TISSOT.

LE GIBET DE VALANGIN

Le chemin que nous parcourons a quelque chose de pittoresque et de romantique; à droite pendant quelques minutes se suivent une suite de rochers à pic couronnés de noirs sapins, tandis que sur la gauche l'œil plonge dans de sombres abîmes et mesure, non sans quelque effroi, les horribles profondeurs dans lesquelles roule le torrent du Seyon; un peu plus bas existe un sentier qui, partant du chemin où nous sommes, descend à gauche dans la forêt et se prolonge assez loin. Cette issue s'appelle la *Prise au Maire Tissot.* (Suivent au sujet de cette Prise quelques détails sans importance.)

Mais nous ne sommes plus qu'à quelques pas du gibet, et si je vous engage à faire une halte, c'est moins dans l'intention de reprendre un peu de souffle que pour vous inviter à vous détourner, afin de jeter un regard sur la charmante échappée de vue que l'on a depuis ici. Vous apercevez le bourg tout entier avec son vieux château au milieu des rochers et des sapins, tandis que plus haut on aperçoit une partie du Val-de-Ruz, à l'extrémité duquel vous remarquerez les maisons éparses du hameau de Clémesin qui, disposées en amphithéâtre, présentent le plus charmant tableau; puis encore plus loin la cime élancée de Chasseral, tandis qu'en vous détournant un peu vos yeux ne quittent la massive montagne de Chaumont que pour se reposer sur le lac, le mont Vully et les Alpes toujours si belles et si imposantes. Nous poursuivons notre route, et au bout de quelques minutes nous apercevons à travers les

arbres les hideuses colonnes du gibet, près desquelles on ne passe pas sans éprouver je ne sais quelle impression de malaise et de frayeur. En effet les voilà, à demi cachées dans des bouquets d'arbres qui commencent à envahir la place et qui, par leur développement, attestent que depuis de longues années aucun malheureux n'a été conduit ici pour y expier par une mort ignominieuse les forfaits de sa vie scélérate. Regardez! les voilà ! [1] Ce sont les restes de cet appareil devenu inutile et que je verrais avec plaisir disparaître à tout jamais, comme rappelant le souvenir de mœurs et d'époques qui ne sont plus les nôtres [2]. S'il est quelqu'un qui soit amateur d'antiquailles et de vieilleries, c'est bien moi, je vous assure. J'aime les tourelles du château, les légendes, les vieilles histoires; mais, à vous dire le vrai, je n'ai pas la plus petite prédilection pour la potence, tout artistique qu'elle soit, et déjà plusieurs fois j'ai eu le projet de proposer à notre communauté l'envoi d'une requête au Conseil d'Etat pour en solliciter la démolition; à l'heure qu'il est, j'ai un brouillon de pièce à cet égard, et peut-être n'ira-t-il pas longtemps avant que je n'en mette les fers au feu. Peut-être effrayerai-je quelque peu votre imagination en vous retraçant quelques-unes des scènes dont ce lieu fut le témoin. Ce ne sera ni gai, ni plaisant. Mais auparavant je vous dirai quelque chose des circonstances assez curieuses qui accompagnèrent la construction des fourches patibulaires qui, dans les temps reculés, passaient, comme vous savez, pour une marque de souveraineté et de puissance de leurs auteurs.

Ce fut en l'an 1424 que Guillaume, seigneur de Valangin, fit élever ici une potence à quatre piliers. Cette construction mécontenta le comte de Neuchâtel, qui la fit abattre par ses gens. L'un d'entre eux, nommé Jehan de Sales, fut massacré, en redescendant, par les gens de Guillaume; un moyen aussi violent n'était pas fait pour rapprocher les deux souverains, au contraire. Le meurtre de l'écuyer mit le feu aux étoupes, et Conrad exaspéré se disposait à arriver en armes sur le bourg pour tirer une éclatante vengeance de l'attentat commis contre sa souveraineté, lorsque les deux parties tombèrent d'accord pour reconnaître l'archevêque de Besançon comme juge de leur pitoyable et ridicule chicane. L'affaire lui fut donc soumise, et, le 8 mars, le révérendissime prélat [3] prononça que le seigneur de Valangin devait reconnaître, genoux en terre, qu'il n'était que simple féotier, sujet du comte de Neuchâtel, et

[1] Voir le dessin du gibet. *Musée neuchâtelois*, 1891, p. 23.
[2] Voir la note ci-après.
[3] Jean de Roche-taillée, cardinal de Rohan. (Note C.-E. T.)

qu'en réparation de sa félonie et déloyauté il payerait dix marcs d'argent, au moyen de quoi Conrad devait pardonner à son vassal et lui laisser la liberté d'élever un nouveau gibet, mais à trois piliers seulement [1]. Ce ne fut qu'un siècle et demi plus tard que René de Challant, en 1560, ajouta une quatrième colonne que l'on distingue encore très bien des trois premières par la différence de forme qu'elle présente dans sa partie inférieure.

L'histoire de ces messieurs prouve que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se chamaille pour des misères. Hélas ! les hommes seront toujours et partout les mêmes.

On tenait autrefois tellement à ce que les gibets fussent exposés à la vue, qu'on les plaçait toujours soit sur des hauteurs, soit dans des endroits dégagés de toutes entraves. C'est ainsi qu'en l'an 1678 le gouvernement ordonna à la Commune de faire disparaître certains arbres qui masquaient la vue du sinistre appareil. C'est ici qu'au mois de septembre 1612, on vit arriver un jeune homme de 18 ans condamné à perdre la tête pour un vol qui de nos jours aurait encouru six semaines de prison. C'était un nommé François Ducommun. La sentence portait la clause bizarre que « de lui ne fust memoire jusques à la résurrection ». C'est ici que cinq ans plus tard on vit l'étrange spectacle d'un patient sur la poitrine duquel le bourreau tatouait un gibet avant de lui couper la tête. Ce pauvre patient, qui s'appelait Perret-Gentil, était convaincu à la fois de vol, de faux et d'impureté, et il dut s'estimer fort heureux d'en être quitte pour l'enlèvement de sa tête. La même année 1617, l'exécuteur des hautes œuvres gravait encore l'effigie d'une potence sur le front de Girardin Dubois qui, après avoir eu les membres rompus, fut élevé tout vivant sur la roue; c'était un meurtrier. C'est encore en ce lieu qu'en avril 1703, David Maire, de La Sagne, âgé de 21 ans, fut roué vif comme coupable d'assassinat sur une jeune fille.

Dans ce lieu fertile en lugubres souvenirs se passa une scène étrange en l'année 1767. Un nommé Abram Petit-Henry, convaincu de vols nombreux, fut condamné à être conduit au gibet comme s'il devait y être exécuté, avec ordre secret donné au maire de lui annoncer sa grâce au moment de monter l'échelle; en conséquence l'accusé s'achemina vers le lieu du supplice, entouré du sinistre et redoutable appareil usité dans ces sortes de cas. La grande cloche sonnait l'enterrement de ce vivant et une foule nombreuse, avide comme elle l'est toujours de

[1] Voir encore pour cette affaire : Boyve, Annales, 1424, qui offre quelque variante avec le récit de notre auteur. (Note C.-E. T.)

ces scènes de sang et de mort, se pressait autour du malheureux, qui apparemment dut faire des réflexions fort peu gaies en parcourant le trajet que nous venons de faire nous-mêmes. Quoi qu'il en soit, arrivé sur la place où il s'imaginait qu'il allait mourir, le bourreau lui passa au cou la corde fatale et se disposait à lui faire escalader l'échelle qui devait le lancer dans l'éternité, lorsque le maire *dépocha,* est-il dit en procédure, l'arrêt de grâce moyennant exil perpétuel aux galères. On raconte qu'à l'ouïe d'une nouvelle si soudaine et si inattendue, le patient poussa une exclamation de surprise et de joie et s'écria : « Oh ! je vais travailler comme quatre ! » Amour de la vie, que tu es puissant, puisque échappant d'un supplice pour retomber dans un autre, l'homme est encore disposé à bénir sa destinée !

Cette espèce de supercherie ou de comédie judiciaire, si je puis m'exprimer ainsi, me rappelle un quiproquo tristement plaisant survenu il y a cinq ou six ans à Valangin (1836 ou 1837). Le tribunal criminel siégeant au château prononça contre un détenu la peine du carcan, et comme il s'agissait d'un Allemand, le médecin Forster fut chargé de lui rapporter la sentence à l'ouïe de laquelle le malheureux s'abandonna au plus affreux désespoir. De retour dans sa prison et durant les deux jours qui précédèrent l'exécution de la sentence, le prisonnier ne fit que pleurer et se lamenter à tel point que la veille de l'exposition publique le géôlier, touché de compassion, lui demanda la raison de son désespoir et les motifs qui le portaient à refuser toute nourriture ; le prisonnier s'exhala de nouveau en plaintes amères, ne concevant pas, disait-il, comment on pouvait lui proposer de manger à la veille d'être pendu pour un délit qui ne lui semblait pas mériter une punition aussi rigoureuse. Le concierge partit d'un éclat de rire, et l'infortuné qui avait été en proie à deux mortelles journées d'agonie et d'affreuses angoisses, ne put assez bénir son sort lorsqu'il apprit qu'il avait été induit en erreur de la part de l'interprête. Le lendemain fut pour lui un jour de fête et de joie en comparant la peine pacifique de l'exposition au carcan avec le supplice par lequel il croyait devoir indubitablement passer. Je n'ai jamais pu bien comprendre comment il se faisait qu'à côté de plusieurs personnes fort capables, Mr de Chambrier donnât la préférence comme interprête à un ivrogne fort peu en état de remplir ce rôle ; aussi a-t-il été instantanément congédié lorsque Mr de Montmollin fut appelé à la mairie de Valangin.

Mais revenons à nos histoires.

(*A suivre.*) Georges QUINCHE.

Nous croyons convenable de compléter le récit qui précède par quelques explications. Le pittoresque sentier que décrit M. Quinche est celui qui, depuis la fontaine de la Roche, au bord de la route cantonale et au pied de la colline du château, descend vers le petit groupe de maisons sises sur la rive droite du Seyon et dénommées vulgairement « la Fabrique de chandelles ». De là il s'élève en traversant une des plus charmantes forêts qu'on puisse imaginer; précédemment rocailleux et pénible, la Commune l'a fait récemment restaurer, vu sa grande utilité comme chemin de dévestiture.

Le vœu de M. Quinche s'est réalisé; le gibet n'existe plus et le temps a si complètement fait son œuvre qu'il faut bien connaître l'emplacement des « fourches » pour en retrouver les traces. Cet emplacement est sur le point culminant du chemin ou sentier dont nous venons de parler, et consiste en une plateforme carrée à l'extrême bord du rocher qui surplombe presque à pic la route actuelle des Gorges. On reconnaît encore les vestiges d'un mur délabré ou enfoui aux trois quarts dans la mousse et les débris végétaux. Les quatre assises des piliers, fortes et massives, sont encore en place et permettent de juger quels devaient être les dimensions et l'aspect du lugubre édifice. Sur le sol et sur le versant de la colline se trouvent encore de nombreux tronçons de colonnes cylindriques; une forte poutre de chêne, qui devait reposer transversalement sur les piliers et qui faisait l'office de potence pour les condamnés à la pendaison, a dû être, il y a quelques années, déposée au Musée historique de Cernier. A quelques pas de l'emplacement et sur un petit tertre au bord du sentier qui de là se dirige contre le Chanet et le stand de Peseux, se trouvent les deux anciennes bornes de juridiction, l'une remontant aux premières années du XVIme siècle, et dont notre collègue, M. Alfred Godet, a parlé dans son article sur les bornes de délimitation dans le canton; l'autre, plus moderne, porte l'écusson chevronné de la Principauté [1].

La destruction du gibet de Valangin ne doit pas avoir été le résultat d'une mesure administrative; sur ce point, en effet, les archives, soit de l'Etat, soit de la Commune, sont absolument muettes et ne fournissent aucun renseignement. En outre, nous avons consulté des vieillards de Valangin qui n'ont aucun souvenir d'un ordre venu d'en haut pour renverser le gibet. Il faut donc admettre qu'il est à la longue tombé en ruines et que, probablement, quelques bûcherons travaillant dans la forêt, ou des passants circulant dans ces parages, auront, guidés par cet amour de la destruction si cher au cœur de l'homme, contribué à l'effondrement du redoutable édifice. L'autorité aura d'autant plus volontiers fermé les yeux sur des actes pareils, ou n'aura pas jugé convenable de discuter la reconstruction du gibet, que celui-ci était devenu inutile, puisque la peine de mort, quoique toujours inscrite dans les lois du pays, n'était plus appliquée, et que depuis 1817 il n'y avait plus eu d'exécution capitale à Valangin.

Nous ajouterons qu'on jouirait de la plateforme du gibet d'une vue admirable sans les arbres qui l'entourent et qui forment un rideau presque impénétrable. Il y a une dizaine d'années, nous avions fait des démarches pour faire supprimer ces arbres; on nous l'avait promis; mais l'exécution de cette promesse est encore à attendre. Nous recommandons en passant cette opération à la sollicitude de nos autorités cantonales.

Une course jusqu'à l'emplacement de l'ancien gibet de Valangin est certainement une des plus pittoresques qu'on puisse proposer à des promeneurs, amateurs d'une nature riante, sauvage et en même temps grandiose.

Ch.-Eug. Tissot.

[1] Nous ajouterons, pour compléter ces données, que la plateforme du gibet doit être un véritable charnier, toutes les anciennes sentences portant que les corps des suppliciés devaient être enfouis « sous les fourches patibulaires ». — Du reste, on en a déjà à diverses reprises exhumé des ossements humains.

L'ATTITUDE DE NEUCHATEL

EN 1798

(Suite – Voir la livraison de mars 1894, page 58)

II

Les premières traces que nous rencontrons de l'effet produit par les troubles helvétiques dans la Principauté, se trouvent dans l'arrêté suivant du Conseil d'Etat, en date du 13 novembre 1797 :

Le Conseil considérant qu'il est essentiel dans les circonstances actuelles que l'administration soit informée d'une manière suivie de tous les événements politiques qui peuvent intéresser la Suisse en général et notre Etat en particulier, juge convenable d'établir *une Commission* composée de Messieurs *de Marval*, commandant et châtelain du Landeron, *de Tribolet*, chancelier, *de Rougemont*, commissaire général, *de Pierre*, maire de Neuchâtel et *de Montmollin*, lieutenant-colonel, tous conseillers d'Etat, laquelle Commission devra être particulièrement à la suite de tout ce que peuvent exiger, dans les susdites circonstances, le bien-être et l'avantage de cet Etat, et est autorisée en conséquence à entrer en correspondance d'information avec les Conseils secrets des divers Etats suisses ainsi qu'à recourir à telle autre source qu'elle estimera convenable. Au reste et si par une suite des informations parvenues, il y avait lieu à prendre quelques mesures, la dite Commission devra incessamment faire son rapport au Conseil et lui présenter son préavis, afin qu'il en soit délibéré et ordonné selon la nature des cas.

Mais le Conseil d'Etat, tout en nommant cette commission de surveillance, ne cessait de s'occuper activement lui-même de toutes les questions qui se présentaient ayant quelques rapports avec la crise politique du moment; on peut dire que l'autorité exécutive neuchâteloise fut constamment sur le qui-vive et prête à intervenir dans toutes les occasions difficiles, et à tenter tout ce qui était possible pour sauvegarder les intérêts du pays, sans manquer au devoir confédéral.

Dans le milieu de ce mois de décembre, les plénipotentiaires des diverses puissances siégeaient à Rastadt, et le Conseil insiste auprès du roi de Prusse, afin que, si la neutralité du Corps helvétique était indiquée dans le traité à conclure, l'Etat de Neuchâtel n'y fût point oublié, tant comme pays allié que comme participant à cette neutralité.

La Cour ne répondit à cette légitime demande que vers la fin de janvier, en affirmant positivement que si les négociations du congrès de

Rastadt amenaient quelques transactions relatives à la Suisse, les ministres du roi avaient ordre de s'employer pour qu'il fût fait mention de Neuchâtel dans le sens indiqué.

Les correspondances du Conseil s'étendaient de droite et de gauche, tantôt avec la cour, tantôt avec les agents français accrédités en Suisse par le Directoire, tantôt avec leurs Excellences de Berne, les alliés de Fribourg, Lucerne et Soleure, enfin avec tous les officiers de judicatures dont les juridictions formaient le cordon de la frontière.

L'invasion de l'Erguel par 15,000 Français devint, en décembre 1797, le premier sujet d'inquiétudes. MM. de Rougemont et de Meuron, lieutenant-colonel, sont envoyés en délégation à la Chaux-de-Fonds pour prendre les mesures de défense nécessaires en cas d'agression possible de la part des troupes étrangères; en même temps, le Conseil n'oublie pas d'aviser le roi de Prusse, le gouverneur de Béville, alors absent du pays, et l'Etat de Berne en lui demandant quels secours on en pouvait attendre à l'occasion.

Le sieur Bracher, chargé d'affaires de France à Bâle, s'empresse de rassurer le Directoire helvétique et le gouvernement de Neuchâtel par deux lettres du 13 et du 14 décembre, dont la première est instructive comme exemple de la théorie de l'annexion, entière ou partielle, pratiquée par le Directoire français :

Le citoyen Bracher au Louable Corps Helvétique.

Bâle le 23 frimaire an 6.

Magnifiques et puissants Seigneurs,

Il est notoire que la Prévoté de Moutier-Granval, le Pays d'Erguel, la Mairie d'Orvin, la Neuveville, et par indivis la Seigneurie de la Montagne de Diesse étoient de tous les tems des dépendances du ci-devant Evêché de Bâle, actuellement réuni à la France, sous la dénomination de Département du Mont Terrible.

La Nation françoise étant subrogée à tous les droits de souveraineté, honorifiques et utiles, domainiaux, biens fonciers de la mouvance et appartenance du ci-devant Evêché de Bâle sur la rive gauche du Rhin; je suis chargé, Magnifiques et puissants seigneurs, de vous notifier que l'occupation de tous les susdits pays va avoir lieu sous peu de jours, de manière cependant à ne porter aucune atteinte à la neutralité Helvétique, qui sera maintenue dans tous ses points, puisque la République françoise ne fera autre chose que d'exercer tous les droits quelconques et de se mettre en lieu et place du soi-disant Evêque de Bâle, en prenant possession d'une partie intégrante du Département du Mont Terrible.

Je dois ajouter à ma notification officielle que la République françoise se réserve formellement tous ses droits et actions contre qui il appartiendra sur tous les immeubles, meubles appartenant au ci-devant évêché de Bâle sur la rive gauche du Rhin, les indemnités qui lui sont dues pour la non jouissance et en général tous les torts que lui ont causés les obstacles, mis jusqu'à

présent à la prise de possession des susdits pays; de même que la restitution des Dixmes, rentes foncières, droits seigneuriaux, de Péage, etc., et en général des sommes et objets induements perçus depuis la réunion du Département du Mont Terrible à la France.

(S.) BRACHER.

Quels jurisprudents et quels casuistes que ces républicains du Directoire; les plus fameux tabellions royaux n'auraient pas mieux dit ni mieux libellé sous l'omnipotent Louis XIV; il est à croire que Barras choisissait ses agents diplomatiques parmi les notaires les plus endurcis dans l'exercice du droit féodal, pour appliquer le droit nouveau.

La missive au Conseil d'Etat est plus simple et surtout les engagements qui y sont pris ont été tenus, mais *seulement vis-à-vis de Neuchâtel*, bien plus par crainte du roi de Prusse que pour faire honneur à la parole donnée. Ainsi s'exprime Bracher :

Comme l'évènement de l'occupation que les troupes françaises vont faire des dépendances du Département du Mont Terrible intéresse particulièrement la Principauté de Neuchâtel, je m'empresse, Messieurs, de vous assurer que cette démarche ne portera aucune atteinte à la neutralité, ni au bon voisinage que la République française continuera d'entretenir avec la Suisse.....

La réponse ne se fit pas attendre; voici la lettre envoyée à M. Bracher :

Citoyen chargé d'affaires,

La lettre par laquelle vous nous annoncez l'occupation de la prévôté de Môtier-Grandval, de l'Erguel, de la Mairie d'Orvin, la Neuveville et la Montagne de Diesse, par les troupes françaises, et les assurances du soin qu'elles auront de respecter le territoire de cette souveraineté, et d'éviter tout ce qui pourroit en inquiéter le Gouvernement et les individus, sont pour nous une nouvelle preuve de la volonté de la République française de maintenir les relations de bon voisinage qui subsistent si heureusement entre les deux Etats; Nous sommes, citoyen chargé d'affaires, sensibles à cette attention amicale, et nous vous prions d'être convaincu de notre persévérance à cultiver ces favorables dispositions.

(S.) DE SANDOL-ROY.

Cependant, M. Bracher ne fut pas longtemps en odeur de sainteté à Paris, car le 26 frimaire an 6, Charles-Maurice *Talleyrand*, l'homme à tous les rôles, ministre des relations extérieures de la République, annonçait le remplacement de Bracher par l'illustre Mengaud, dont nous avons pu apprécier l'éloquence et la bonne foi.

L'Etat de Berne à son tour avise le Conseil d'Etat qu'il a cru devoir se mettre en état de défense en garnissant de troupes ses frontières le long de l'Aar et de la Thielle, en priant Neuchâtel ainsi que tous les Etats confédérés et alliés de tenir prêt un secours suffisant et d'avoir l'œil ouvert sur tout ce qui se passe.

Leurs Excellences désiraient en outre qu'on envoyât une députation dans leur ville.

Au moment où les troupes étrangères viennent se heurter aux limites de la Principauté, les officiers français demandent qu'on leur indique les frontières neuchâteloises, afin de ne porter aucune atteinte au territoire qu'ils devaient respecter; la chose est faite, et les commissaires de Rougemont et de Meuron peuvent annoncer, le 19 décembre (1797), que tout s'est passé convenablement.

Mais le Conseil d'Etat, ne se fiant pas aux apparences, ordonne aux maires du Locle et de la Chaux-de-Fonds, les deux portant le nom de Droz, de surveiller attentivement les frontières, au su des troupes qui sont rassemblées à Besançon et à Belfort; il charge la Commission militaire de s'occuper de l'organisation d'un corps de chasseurs et de prendre les mesures nécessaires pour la sûreté et la défense de l'Etat. Tous les soldats doivent être armés et prêts à marcher au premier signal, il est enjoint de visiter les armes et les munitions dans le domicile de chaque soldat, et à tous les officiers et soldats à se tenir prêts à prendre les armes, tous ordres auxquels les Quatre-Ministraux devront se conformer en ce qui concerne la ville de Neuchâtel.

En même temps, le Gouvernement répond aux louables cantons alliés de Berne, Lucerne, Soleure et Fribourg, en leur déclarant que l'Etat de Neuchâtel est fermement résolu à remplir envers la Confédération helvétique et leurs Etats en particulier tous les devoirs auxquels il est astreint par les traités et ses relations, et cela dans la persuasion où il est de trouver auprès d'eux les secours qu'il pourrait être dans le cas de réclamer. Il avise en outre Berne que les mesures de défense sont prises avec la Commission que leurs Excellences avaient envoyée au Pays de Vaud, et pour suivre à la demande qui avait été faite d'une délégation, le Conseil désigne MM. Louis de Marval, commandant et châtelain du Landeron, et Charles-Louis de Pierre, maire de Neuchâtel, tous les deux conseillers d'Etat, comme députés à cet effet, en leur enjoignant de se tenir prêts à remplir leur mission.

Mais c'est surtout à partir du 21 décembre 1797 que le Gouvernement se jette à corps perdu dans les préparatifs militaires, organise la défense avec une espèce d'enthousiasme fort louable; et l'on ne peut s'empêcher d'admettre que si tous les Etats de la Suisse avaient pris des mesures aussi énergiques et aussi minutieuses en temps opportun, les événements qui bouleversèrent la Confédération trois mois plus tard auraient eu une issue toute différente.

Ainsi, le Conseil ordonne aux lieutenants-colonels des milices de faire procéder par compagnies et avec la plus grande exactitude, le lundi 25 décembre à une heure après midi, à une visite générale des

armes et munitions dans leurs départements respectifs; les capitaines doivent faire rapport du résultat de cette mesure, et l'on avise les Maîtres-bourgeois du Landeron et les Quatre-Ministraux d'en user de même pour les troupes qui suivent leurs bannières; les lieutenants-colonels doivent établir un porteur d'ordre dans chaque compagnie pour le service d'informations. Ces messagers seront à cheval ou à pied, suivant les circonstances et les lieux, et payés par le gouvernement. Des signaux seront établis à Chaumont, au Crêt de Rochefort et à Bevaix pour informer les Etats de Berne et de Fribourg du danger qui menacerait le pays ainsi que d'autres parties de la Suisse; on doit construire des baraques propres à loger les soldats ordonnés pour la garde des signaux et préparer et poser dans les environs de Chaumont et Rochefort le bois nécessaire aux opérations.

Il est enjoint aux anabaptistes domiciliés dans leurs départements respectifs, qu'ils aient à se tenir prêts à marcher avec leurs chevaux ou leurs outils pour être employés à la défense de l'Etat, aux officiers de judicature de dresser une liste des chevaux pour les transports d'artillerie, de vivres et de munitions; les propriétaires des chevaux employés recevront une juste rétribution, et chaque cheval sera évalué avant de partir, afin que la valeur puisse en être bonifiée s'il venait à périr en campagne.

Il est ordonné aux receveurs de faire passer au gouvernement, sous le plus court délai, une note des grains et de la paille qui sont à leur disposition et d'annoncer le prix auquel ils peuvent céder ces objets; la même demande est adressée aux Quatre-Ministraux, en les priant d'augmenter leurs approvisionnements.

En cas de danger imminent, l'ordre est donné aux lieutenants-colonels de faire désarmer tous les étrangers enrôlés dans les milices.

Les capitaines et officiers de chaque compagnie dresseront une liste générale et complète: 1° de tous les sujets de l'Etat, tant de ceux qui sont enrôlés dans les milices que de ceux qui en sont dispensés à raison de leurs offices ou de leur âge; 2° de tous les étrangers qui sont admis dans nos milices, savoir les Suisses et les Allemands; ne seront exceptées de cette liste que les personnes au-dessus de 70 ans et les infirmes.

Cette liste dressée, les capitaines et officiers en feront une répartition en trois tiers égaux, avec l'aide des gouverneurs et conseillers de communautés, la première répartition appelée à marcher en tout ou partie soit à la défense de cet Etat, soit au secours de nos alliés, sera composée du tiers des sujets de l'Etat en état de porter les armes et du tiers des étrangers mentionnés dans l'article premier. On devra choisir pour cette première répartition, outre ceux qui par leur zèle patriotique s'offriront volontairement pour en faire partie, ceux qui par leur âge,

leurs forces corporelles, leurs circonstances de fortune ou autres, peuvent rendre les meilleurs services et être moins nécessaires à leur famille.

La seconde répartition sera composée du second tiers des sujets de l'Etat, en état de porter les armes, et du second tiers des étrangers mentionnés dans l'article premier; cette seconde répartition comprendra ceux qui, après le choix de la première répartition, seront envisagés comme étant les plus utiles à la défense de l'Etat, en prenant en considération leurs circonstances de fortune ou autres.

Le tiers restant formera la troisième répartition qui sera commandée par les officiers qui ont obtenu leur congé. Cette mesure préparatoire exigeant la plus grande célérité, le Conseil attend du zèle qui anime les officiers militaires qu'ils fassent parvenir leur travail au plus tard le 28 décembre prochain (les arrêtés sont du 22). Aussitôt que la première répartition aura reçu l'ordre de marcher, la seconde se tiendra prête à partir au premier signal; à son départ la troisième en fera autant.

La première répartition une fois nommée, tous ceux qui en font partie se tiendront prêts à se rendre au lieu du rassemblement de leur compagnie; ils doivent se procurer aussitôt un havre-sac de peau de veau, des souliers de rechange et une paire de guêtres ou demi-guêtres de drap ou de ratine noire.

Lorsque les diverses répartitions seront réunies, elles seront formées en bataillons et compagnies d'égale force auxquels seront attachés leurs officiers.

Les grenadiers seront réunis et formeront des compagnies commandées par des officiers de grenadiers ou à leur défaut par ceux qui seront établis par le commandant.

Les chefs des départements feront séparément leur rapport aussitôt que possible au Conseil, qui sera cité à ce sujet pour le recevoir et donner les ordres convenables; de même il est ordonné aux officiers, sous-officiers et artilleurs des compagnies qu'ils aient à se tenir prêts à marcher au premier signal.

La Commission militaire de Berne, mise au courant de tout ce branle-bas de combat, se hâta d'écrire le 29 décembre aux députés neuchâtelois à Berne :

Messieurs. C'est avec la plus grande satisfaction que nous avons appris, par votre organe, les dispositions que le Conseil d'Etat de Neuchâtel a faites pour la défense des frontières. Nous sommes d'autant plus charmés de cette communication que les circonstances présentes exigent, pour l'intérêt des deux Etats, de concerter ensemble sur les mesures à prendre, et d'établir une correspondance militaire. Le sujet de nos premières délibérations sera de former un projet de défense commune, que nous aurons l'honneur de communiquer à Mess. le Président et les membres de la Commission militaire

à Neuchâtel. En attendant nous joignons une note des troupes qui sont actuellement sur nos frontières. Quoique le nombre en soit très petit, on l'a cru suffisant pour former un cordon de police.

Recevez, etc.

Le Président et les membres de la Commission militaire.

Etat des troupes que leurs Excellences du Conseil de guerre ont actuellement sur les frontières :

à Buren, 2 compagnies d'infanterie la Cie à 125 hommes avec 2 pièces de 4 et 20 canoniers,
à Nydau, 2 comp. d'inf. avec 2 p. de 4 et 20 can.
à Cerlier, une compagnie de chasseurs de 110 hommes pour garder le pont de Saint-Jean.
à Aarberg, 4 com. d'infant. avec 2 pièces de 6, 2 obusiers et 40 canoniers.
dans la capitale, 4 comp. d'infanterie qui font le service de la place.

(S.) Moutach, secrétaire du Conseil de guerre.

De leur côté, les délégués neuchâtelois à Berne écrivaient au Conseil que les résolutions les plus unanimes et les plus fermes s'annonçaient de toute part (28 décembre).

On est décidé, disaient-ils, à faire en cas d'attaque une vigoureuse défense. On nous comprend positivement dans le pays à défendre comme on compte que nous porterons secours de tout notre pouvoir aux lieux attaqués; leurs Excellences attendoient de notre Gouvernement une mission pareille à la nôtre, et ce qui nous a été dit à cet égard, l'accueil infiniment gracieux que nous recevons, la manière en laquelle on a écouté tout ce que nous avons à exposer, nous l'ont évidemment prouvé.

Il doit venir ici des Députés des huit anciens Cantons. Ceux de Zürich et de Fribourg sont déjà arrivés. Leur vocation est de se concerter sur les moyens de se défendre contre une attaque subite, et sur ceux de parer à tout danger imprévu.

La Diète helvétique a dû s'assembler aujourd'hui à Arau; cette convocation aura les effets les plus salutaires, si comme tout le fait espérer, l'union règne entre les 8 cantons: elle en auroit de bien funestes dans un cas contraire.

Le Conseil souverain a reçu hier matin les protestations les plus touchantes et les plus solennelles de fidélité, de toutes les parties du Canton; on raconte que le danger actuel a donné lieu dans plusieurs endroits à des scènes de patriotisme et de dévouement qui figureraient dans l'histoire des plus beaux temps de la Confédération helvétique.

Le landsgemein du canton de Schwytz a voté unanimement de voler au secours de Berne s'il étoit attaqué, et à la fin de l'assemblée une acclamation générale s'est élevée et a décidé que tous les hommes en état de marcher marcheroient au premier signal.

Ce que l'on avait dit d'une conspiration découverte ici est exagérée : il est vrai que quatre individus suspects dès longtemps ont été arrêtés à Hochstetten pour des menées révolutionnaires; ils avoient si peu la majorité des habitants de leur village, qu'entre les adresses lues hier en Deux cents,

il y en avoit une absolument unanime de cette Commune, et qu'elle ne faisait pas même mention de grâce pour ses quatre habitants arrêtés : leur procès s'instruit ainsi que celui d'une couple d'autres personnes emprisonnées pour même fait. Ce sont des gens méprisables par leurs mœurs, dont il y en a un en faillite et sous contrainte par corps.....

(S.) Marval.
de Pierre.

Cette fin d'année, si tourmentée, avait été encore signalée par un changement de souverain ; au mois de novembre, Frédéric-Guillaume III avait succédé à Frédéric-Guillaume II, et le nouveau roi envoya à Neuchâtel le gouverneur de Béville, afin de procéder au renouvellement des serments réciproques, et dans l'espoir que la présence de ce haut dignitaire, très estimé à Neuchâtel, serait d'un précieux concours dans la crise que le pays traversait.

Une délégation du Conseil d'Etat vint recevoir le gouverneur au pont de Thielle le 27 décembre, et celui-ci, renseigné amplement sur les préparatifs qu'avait faits le gouvernement, se déclara très satisfait, promettant de coopérer activement à l'œuvre commune.

Dès son arrivée, l'ordre fut donné aux émigrés de quitter le pays, car le chargé d'affaires Mengaud ne cessait d'importuner le Conseil d'Etat de ses réclamations à ce sujet ; l'éloignement des dits émigrés mit fin pour un temps aux demandes de Mengaud.

A la fin de l'année 1797, la situation se présentait ainsi :

Le pays était en état de défense, les pourparlers avec les cantons alliés, surtout avec Berne, bien engagés, les délégués allaient revenir de cette dernière ville avec des projets bien arrêtés ; la Confédération semblait prête à affronter tout danger, la France n'occupait que l'Erguel. Le Conseil d'Etat, à la tête duquel venait de se placer le gouverneur de Béville, était résolu, sauf les circonstances, à secourir les alliés du pays comme il en attendait aussi aide et protection ; c'est ainsi que l'année 1798 s'ouvrait sous de favorables auspices, malgré les nuages de l'horizon ; deux mois de tergiversations et de faiblesses suffirent pour rendre la catastrophe inévitable, ce furent janvier et février 1798, dont il nous reste à parler.

(A suivre.) Max Diacon.

UNE PETITE POÉSIE EN PATOIS ROMAND

En parcourant quelques papiers de la famille Guébhard, j'y trouvai deux poésies patoises dans une petite liasse intitulée : « Vers, complimens, etc. ». Comme j'ai passé les premières années de ma vie à Marseille, où l'ancienne langue d'oc, soit le provençal, joue actuellement le rôle d'un patois, ma découverte me mettait dans la position de cet homme dont le bon La Fontaine dit :

Un ignorant hérita
D'un manuscrit qu'il porta
Chez son voisin, le libraire.

Mais, notre Société d'histoire ayant nommé une Commission chargée de s'occuper spécialement de l'étude de notre patois, je pus soumettre les deux pièces en question à deux de ses membres, qui m'apprirent qu'elles étaient écrites dans le dialecte de Neuchâtel ou de Saint-Blaise.

Ceci étonnera peut-être quelques personnes : qu'elles prennent la peine d'ouvrir le 1er cahier du *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, de Georges-Auguste Matile (1841), et elles y trouveront la fable : « Les femmes et le secret » traduite en dix patois neuchâtelois différents (le Landeron, Neuchâtel, Saint-Aubin, Savagnier, Lignières, la Sagne, les Planchettes, le Cerneux-Péquignot, les Verrières et Noiraigue).

En parcourant ce recueil intéressant, je pus constater qu'une des poésies que j'avais en mains y a déjà paru (nº 1, 2me cahier, p. 123, etc.). Voici d'ailleurs l'indication complète des morceaux patois contenus dans cette collection, devenue rare, qui comprend 3 volumes de 3 cahiers chacun :

1º Fable traduite en divers patois du pays. I, 1, p. 51-64.

2º Reproches adressés par une dame de Neuchâtel à l'une de ses amies, de ce qu'elle était partie pour la campagne sans l'emmener avec elle. I, 2, p. 123-125.

3º Historiette en patois des Montagnes. I, 3, p. 361-363.

4º Chanson sur les victoires de Frédéric-le-Grand. II, 1, p. 54-55 (en patois de Fleurier).

5º Fables patoises. II, 3, p. 297; ce sont la traduction de deux fables de La Fontaine : *Lou crou et lou renai* (Verrières), et *Le tschâne et lo rou* (le Landeron).

6º *Chanson du couései Henri*, composée il y a plus d'un siècle par l'avocat Péter, receveur au pont de Thielle. III, 1, p. 12-20.

7º *La reima du corti, par enna demesala* (1707), poésie sur les événements de la succession de Mme de Nemours. III, 2, p. 166-174.

*
* *

La courte poésie que je viens faire connaître dans le *Musée neuchâtelois* accompagnait le présent que Mlle Marie-Elisabeth Motta fit à son beau-frère d'une bourse qu'elle lui avait confectionnée; elle l'intitulait

plaisamment : « Quintessence de poésie toute fraîche dédiée à Monsieur Louis Guébhard, père, pour le jour de la St-Louis. »

L'orthographe en est *phonétique* et non pas *rationnelle,* comme m'en ont averti mes deux collègues de la Société d'histoire, auxquels je renouvelle mes remerciements. Mais, dans une publication telle que ce recueil, il m'a paru que, comme on le ferait pour un document en langue française remontant à un siècle, l'orthographe originale devait être conservée ; il en serait autrement dans un ouvrage destiné à ramener à l'étude du patois, pour lequel des personnes compétentes devraient revoir à ce point de vue toutes les pièces qui leur paraîtraient utilisables. Les seuls changements que je me sois permis, c'est d'y introduire une ponctuation, qui manquait presque complètement dans l'original, et de commencer chaque vers par une lettre capitale.

Do bon djore, frarre Louis !
Mon cœur et ragaillardy
De vo faire prezetta
Ceta joulia petita borseta,
Qui ay fay avoy grand piezi
Por cetu bey djore de Louis.
Y soite que dai cinquante an,
Avoy voutré désandant,
Vo paisé vo diverti
Et chanta : Vive Louis.
Por que le consert seye bey,
Ho, par ma fé ! é foudray
Que voutre petita fenneta
Vo fasse ena Louizeta,
Por qu'a la suite du tey
On geidre éle vo bailay.
Adon, adon, frarre Louis,
A ce nocé nos dancery,
Ce cela que tay la faulx
Ne me vay pas dire : haros !
A n'atédez cetu mommet
Y jure, fé d'honneita gét,
Qu'adey y vo amery,
Et qui m'evertelerit
De vo prova qui cheu de cœur,
Na pas voùtre ombie serviteur,
Ma bay voutra bonnamita
Marie Lizabez Motta.

18 aoust 1781.

Bien le bonjour, frère Louis !
Mon cœur est ragaillardi
De vous faire présent
De cette jolie petite bourse
Que j'ai faite avec grand plaisir
Pour ce beau jour de Louis.
Je souhaite que dans cinquante ans
Avec vos descendants
Vous puissiez vous divertir
Et chanter : « Vive Louis ! »
Pour que le concert soit beau,
Oh, par ma foi ! il faudrait
Que votre petite femme
Vous rende père d'une petite Louise,
Pour que dans la suite du tems
Elle vous donne un gendre.
Alors, alors, frère Louis,
A ces noces nous danserons,
Si celui qui tient la faulx
Ne vient pas me dire : « Haro ! »
En attendant ce moment
Je jure, foi d'honnête personne,
Que toujours je vous aimerai,
Et que je m'évertuerai
A vous prouver que je suis de cœur,
Non pas votre humble serviteur,
Mais bien votre bonne amie
Marie-Elisabeth Motta.

(Traduit par M. Ch.-Eug. Tissot.)

* * *

Emmanuel-François-Louis Guébhard, qui portait le premier de ses prénoms, bien qu'il soit appelé par sa belle-sœur Louis, père, était arrière-petit-fils d'honorable et prudent Johann Gebhardt, de Rœtteln, bailli (Burgvogt) de Niefenburg, pour S. A. l'illustrissime prince et marquis de Bade et Durlach, et d'honorée Martha Stroblerin, ainsi que l'établit le passeport délivré à son fils David Gebhard, le 19 avril 1695, à Bâle, où l'on sait que les margraves de Bade avaient un palais, transformé aujourd'hui en hôpital.

On remarquera qu'en allemand, comme alors en français, on ne tenait pas grand compte de l'orthographe des noms propres, puisque dans cet acte le nom de Gebhardt est écrit une fois avec et une fois

sans *t* final. On voit en outre que cette famille était originaire de Rœtteln, — le Rottelin des chroniques neuchâteloises, d'où nos comtes de la famille de Bade-Hochberg avaient des archers, — de même que la famille des de Merveilleux : ceux-là francisèrent leur nom, ceux-ci traduisirent celui de Wunderlich, qu'on retrouve encore dans la vallée de la Wiese. Il n'est pas étonnant qu'il y ait plusieurs familles du nom de Gebhardt, celui-ci étant dans l'origine un prénom, que portait entre autres un comte signataire de la confession d'Augsbourg ; il en est de même des noms de famille Charles, Jaques, Guillaume, Henry, Robert, etc.

David Gebhard acquit le 9 décembre 1724, tant pour lui que pour son fils Jean-*Nicolas*, la bourgeoisie d'Orbe, où *Emmanuel*-Fs-Ls fut membre du Conseil des XXIV : il épousa Jeanne-*Esther* Motta, fille d'Abram Motta et d'Elisabeth née Du Pasquier, de Neuchâtel, dont il se fit recevoir bourgeois ; après avoir été l'un des chefs de la fabrique de toiles de M. Franz Wagner, à Soleure, il vint s'établir comme banquier à Neuchâtel, où il avait acheté l'une des deux maisons qu'un M. Meuron avait construites au faubourg de l'Hôpital (no 28 actuel). Il y mourut en 1882.

Il avait eu quatre fils : *François*-Henri, établi d'abord à Livourne (Senn, Guébhard & Cie), puis associé de son père à Neuchâtel (Guébhard père et fils), *Charles*-Emmanuel, à Naples, *Louis*, à Paris, et *Georges*, à Trieste. Le souhait que formait sa belle-sœur de voir la famille s'accroître d'une fille ne se réalisa pas.

Entre la maison acquise par Emmanuel Guébhard et l'emplacement de la grande Promenade, se trouvait un jardin avec pavillon, appartenant à une demoiselle Carrel, dont dame Esther Guébhard désirait beaucoup l'acquisition, pour laquelle son mari ne voulait pas rendre ses capitaux improductifs : les quatre fils s'unirent pour l'acheter et l'offrir à leur mère pour son jour de fête.

Aujourd'hui, bien qu'Emmanuel ait eu quatre fils et que les deux aînés eussent pris femme à Neuchâtel, il n'y a plus dans cette ville aucun membre de cette famille portant le nom de Guébhard, mais bien quelques descendants des deux branches aînées et de la cadette, parmi lesquels l'auteur de ces lignes, par sa mère arrière-petit-fils d'Emmanuel Guébhard et propriétaire de sa maison de Neuchâtel.

Dr Edouard CORNAZ.

---

cf. Article Montmollin, par V. Humbert :

HENRI D'ORLÉANS, duc de Longueville et d'Estouteville, pair de France, prince souverain de Neuchastel etc. Champaigne pin. Nanteuil sculpebat.

C'est le fameux Henry, les Amours de nostre âge,
Ce prince généreux, humain, vaillant et sage,
Qui des mains de la Gloire a le front couronné :
Il n'est point de grandeur qu'il n'ait eue en partage,
Mais celle à quoy sur tout il paroist le plus né,
Est celle où le grand sens est joint au grand courage.

Cette belle pièce, d'une finesse extraordinaire, est une des plus belles gravures du fameux graveur français Robert Nanteuil (1630-1678), à qui l'on doit tant d'autres œuvres remarquables, entre autres les portraits de l'abbé d'Orléans (Jean-Ls-Charles d'Orléans, comte de Dunois) et de Charles Paris, en 1660 (voy. Musée historique).

A. G.



J. JEANNERET, del. RORDORF, sc.

VUE DE LA PLACE DU MARCHÉ, A NEUCHATEL, VERS 1830

(La grande maison à gauche de la Place, au premier plan, est celle du chancelier de Montmollin)

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

LE CHANCELIER DE MONTMOLLIN

1628-1703

(Suite, avec planche. — Voir la livraison d'avril 1894, page 76)

En 1661, le prince de Neuchâtel voulant témoigner à Montmollin l'estime en laquelle il le tenait et le mettre mieux à même de déployer ses hautes capacités politiques, l'éleva à la charge de chancelier. Ici encore, nous sommes obligé de recourir à l'*Exposé de la Constitution* dont nous avons parlé plus haut, afin de donner à nos lecteurs un aperçu aussi clair que complet des attributions de cette charge qui a disparu de nos institutions politiques:

« Le Chancelier est chargé de la correspondance extérieure du Conseil d'Etat et, suivant l'importance des dépêches, il en soumet les projets au Conseil ou les fait expédier de son chef.

« Il rédige et signe tous les brevets qui émanent du Conseil, il rédige tous les mandements, règlements et déclarations du Conseil, à qui il doit les soumettre avant leur promulgation.

« Il surveille la rédaction des arrêts du Conseil; l'expédition et l'enregistrement des dits arrêts, ainsi que les déclarations et jugements des Trois-Etats sont aussi sous son inspection.

« Il est notaire du prince et stipule en cette qualité tous les actes publics où le prince agit comme partie contractante.

« Il est chef des notaires de l'Etat. C'est à son examen que les postulants au notariat sont renvoyés par le Conseil et c'est sur son rapport qu'ils sont admis ou rejetés. Il surveille leurs stipulations et enregistrements.

« Par une suite de la nature de ces fonctions, le Chancelier est toujours conseiller d'Etat, membre ordinaire de la Chambre des comptes et des Commissions féodales. Il a son siège aux Trois-Etats. »

Le chancelier n'avait, dans la hiérarchie administrative, personne au-dessus de lui, à l'exception du gouverneur. Or, l'*Exposé de la Constitution* nous apprend que les attributions de ce haut magistrat n'étaient

pas clairement délimitées. Avec les hommes de la portée intellectuelle du chancelier, les distances sont vite franchies, les affaires vont tout naturellement à ceux qui savent les traiter, et lorsqu'en 1679 la duchesse de Nemours destitua le chancelier en compagnie du gouverneur d'Affry, elle expliqua cette mesure rigoureuse en disant: « J'avais un gouverneur qui n'avait pas d'esprit, et un chancelier qui faisait tout. »

Mais n'anticipons pas.

Montmollin était en charge depuis près de deux ans, lorsque le duc de Longueville mourut, le 11 mai 1663. Il avait eu d'un premier mariage la princesse connue dans notre pays sous le nom de Mme de Nemours, et avait épousé en secondes noces Anne-Geneviève de Bourbon, sœur du grand Condé et du prince de Conti.

Le philosophe Victor Cousin a consacré deux gros volumes à la biographie de cette princesse, une des femmes les plus belles de la cour de France, une héroïne de la Fronde, bien connue par le culte passionné que lui voua LaRochefoucauld, l'auteur des *Maximes*. L'enthousiasme juvénile avec lequel le fameux chef de l'école éclectique décrit les avantages extérieurs et les charmes de la conversation d'Anne-Geneviève de Bourbon, a pu faire sourire bien des lecteurs et lui a valu d'un critique malicieux le surnom d'amoureux posthume, mais cet enthousiasme est partagé de point en point par notre chancelier, et le témoignage de ce dernier a d'autant plus de prix que le tour de son esprit, dirigé presque exclusivement vers les préoccupations de la politique, ne lui laissait pas le temps de s'arrêter aux questions de ce genre.[1]

La mort du prince imposa de nouveaux devoirs au chancelier.

Il est bien permis d'admettre que jusqu'au moment de cette mort, qui fut un malheur pour le pays à cause des événements qui en furent les conséquences naturelles, le chancelier n'eut pas l'occasion de donner toute la mesure de ses capacités gouvernementales et administratives.

[1] Elle était assez grande et d'une taille admirable. L'embonpoint et ses avantages ne lui manquaient pas. Elle possédait ce genre d'attraits qu'on prisait si fort au XVIIme siècle et qui, avec de belles mains, avait fait la réputation d'Anne d'Autriche. Ses yeux étaient du bleu le plus tendre. Des cheveux d'un blond cendré de la dernière finesse, descendant en boucles abondantes, ornaient l'ovale gracieux de son visage et inondaient d'admirables épaules, très découvertes, selon la mode du temps. Voilà le fond d'une vraie beauté. Ajoutez-y un teint que sa blancheur, sa délicatesse et son éclat tempéré ont fait appeler un teint de perle. Ce teint charmant prenait toutes les nuances des sentiments qui traversaient son âme. Mais le charme qui lui était propre était un abandon plein de grâce, une langueur qui avait des réveils brillants, quand la passion la saisissait, mais qui, dans l'habitude de la vie, lui donnait un air d'indolence et de nonchalance aristocratique, qu'on prenait quelquefois pour de l'ennui, quelquefois pour du dédain.

Mme de Maintenon, qui ne la connut que bien tard, lorsque l'âge avait appesanti sur elle sa lourde main, l'appelle la plus spirituelle femme de son temps et belle comme un ange.

V. Cousin, Mme *de Longueville,* p. 6-7.

La paix avait régné de Dan à Berséba; à partir de ce moment-là, un nouveau champ d'activité s'ouvrit devant lui, champ où il peina pendant seize années, jusqu'à la mort de la duchesse de Longueville. Pendant toute cette période, sa vie ne fut qu'une lutte où sa clairvoyance politique alla de pair avec une énergie qui ne connut jamais le découragement.

Comme on a raconté cent fois les intrigues et les menées politiques de cette époque, nous n'en imposerons pas le récit fastidieux à nos lecteurs, nous bornant à montrer quel fut le rôle du chancelier pendant ce laps de temps.

Henri II avait laissé la tutelle de ses enfants à sa veuve, mais celle-ci eut immédiatement à lutter contre sa belle-fille, la duchesse de Nemours, qui intriguait, prétendant avoir des droits sur Neuchâtel. Montmollin prit résolument parti pour la veuve de ce souverain qu'il avait tant aimé et multiplia les conseils et les consultations juridiques propres à sauvegarder ses droits légitimes. Nous le trouvons même en 1673 à Paris, où la duchesse l'avait appelé et où il resta une année. Le roi de France, saisi de cette affaire par les parties plaidantes, la duchesse de Longueville et la duchesse de Nemours, nomma alors une commission de cinq membres pour entendre les parties et faire le rapport. Le chancelier de *Montmollin répondit par un mémoire* à celui que l'avocat de Mme de Nemours avait publié. Il se passa alors un fait bien remarquable; parmi les collaborateurs de notre compatriote se trouvaient Pierre Nicole et le grand Arnaud, ces deux célèbres auteurs de Port-Royal[1]. Le 26 avril 1674, le roi donnait gain de cause au chancelier de Montmollin, et Mme la duchesse de Longueville fut définitivement reconnue tutrice de son fils l'abbé d'Orléans.

Pendant qu'il était à Paris, Montmollin était consulté par Mme de Longueville sur une foule d'affaires neuchâteloises et même françaises. Sa conduite loyale lui amassa des trésors d'inimitié du côté des Nemouristes et surtout de la duchesse elle-même.

Il ne s'en aperçut que trop en 1679, lorsque Anne-Geneviève de Bourbon étant venue à mourir, la duchesse de Nemours lui succéda dans ses fonctions de princesse tutrice de son frère, faible d'esprit.

Il y eut alors un changement complet à Neuchâtel, dans les sphères gouvernementales. Ce fut une véritable hécatombe d'hommes d'Etat: le

[1] cf. Port-Royal de Sainte-Beuve. — Montmollin parle en ces termes de cette collaboration: « J'exigeai de la princesse que d'habiles avocats passassent la lime douce sur mon langage de la vieille cour, qui n'est plus de mode. » — *Mémoires*, p. 191.

gouverneur, le chancelier, tous ceux qui tenaient de près ou de loin à l'ancien règne, furent destitués, et c'est dans la période qui suivit cette destitution, de 1679 à 1682, que le chancelier, dont l'esprit ne pouvait rester en repos, composa ses Mémoires, dont nous parlerons un peu plus tard[1].

IV

En 1682, Montmollin rentra dans la vie politique dont il avait été éloigné pendant trois ans. Voici ce qui s'était passé: Louis XIV avait, de son autorité privée, fait passer la tutelle des mains de la duchesse de Nemours dans celles du grand Condé et de son fils, le duc d'Enghien. Montmollin fut réintégré dans sa charge, qu'il occupa encore une dizaine d'années, soit jusqu'en 1691.

Voici la lettre que le grand Condé lui écrivit à cette occasion:

« Nostre amé et féal,

« J'ay esté bien aise d'apprendre votre rétablissement en la charge de Chancelier de Neuchâtel par la lettre que vous m'avez escrite du premier du mois passé et de voir ce que vous me mandez là-dessus. Je ne doute pas que vous ne continuiés à vous conduire de manière que j'auray lieu de pouvoir vous donner, comme je le ferai de bon cœur dans les occasions, des marques de mon affection.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous aist, nostre amé et féal, en sa sainte garde.

« Escrit à Paris le 12 septembre 1682. BOURBON. »

L'original de la lettre se trouve dans les archives de la famille de Montmollin; c'est probablement la seule du grand Condé que l'on possède dans le pays.

Le 6 février 1693, il fut de nouveau destitué, et cette fois ce fut définitivement. Voici les deux raisons qui amenèrent cette destitution:

[1] Voici comment ce magistrat disgracié appréciait sa situation: « Certain est-il qu'on ne voit à cette heure que mauvais train et remue-ménage, qu'il faut attribuer, je crois, bien moins à la nouvelle régente qu'aux suggestions et conseils de ses mignons; car on assure quelle est bonne, confiante et fort généreuse envers ceux qu'elle aime, leur donnant à pleines mains, mais qu'elle reçoit facilement et fortement les impressions bonnes ou mauvaises qu'on veut lui donner, partant il ne faut s'étonner de la voir amie si ardente ou tant implacable ennemie. Quel dommage qu'elle ne soit pas environnée de cœurs droits et d'esprits sages! Encore une fois le train de ce point ne peut durer; je sais bien qu'un mécontent voit rarement les choses du beau côté, et que par cette raison je dois me défier de mon propre sens; la suite fera voir si j'ai bien ou mal raisonné. » — *Mémoires*, p. 195.

Montmollin s'était d'abord vigoureusement opposé aux menées françaises qui avaient pour but de faire passer la souveraineté de Neuchâtel dans les mains du duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, puis il avait envoyé ses fils servir en qualité d'officiers dans les troupes des Etats-Généraux de Hollande, alors en guerre contre Louis XIV.

Voici en quels termes sa destitution lui fut motivée :

« Son Altesse Sérénissime le Prince ayant été informé que depuis quelque temps le sieur G. de Montmollin, chancelier, a eu une conduite de laquelle Elle n'est point contente, Elle a jugé à propos de lui oster les charges et offices qu'il possède dans la souveraineté de Neufchastel et Valengin. »

Au pied de cette pièce se trouve la protestation du chancelier, conçue en ces termes :

« Je réponds avec tout le respect que je dois sur la dicte notification qui m'a esté faite : Que Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Longueville, le père de mon Souverain, m'ayant donné mes charges, il y a 33 ans, et n'ayant jamais manqué de fidélité pour mon prince, ni de respect et d'obéissance pour son Altesse Sérénissime, Monseigneur le Prince, son curateur, ni d'intégrité en les exerçant, je ne crois pas qu'on puisse me les oster. D'ailleurs son A. S. Msg le Prince de glorieuse mémoire, ayant déclaré en termes exprès, lorsqu'il me rétablit, que c'est une chose strictement contraire à toutes les lois et à tout ce qui a été pratiqué jusqu'à présent de déposséder des officiers de la fonction de leurs charges sans forme de justice et sans avoir rien fait qui puisse leur être reproché ni avoir donné leur démission ; je suis persuadé que S. A. S. M. le Prince son fils qui marche si glorieusement sur ses traces, me maintiendra, si M. le Gouverneur et MM. du Conseil d'Etat veulent prendre la peine, comme je les en prie, de l'en informer et de lui dire que cela fut leu solennellement en présence de tous les corps de l'Etat, lesquels le remercièrent de ce qu'il rétablissait les choses dans leur ancien ordre.

« Cependant, je supplie de surseoir l'exécution des ordres de son A. S. et de me donner communication des motifs y contenus, afin que je puisse lui faire mes très humbles remontrances là-dessus et de me laisser dans la fonction de mes charges.» 6 février 1693. (Archives Montmollin.)

La protestation du chancelier ne produisit aucun effet, la destitution fut maintenue et il passa les dix dernières années de sa vie, de 1693 à 1703, éloigné de toute participation officielle aux affaires de l'Etat. Il avait, lors de sa destitution, soixante-cinq ans[1].

V

Cette destitution était, de la part de ceux qui la prononcèrent, une énorme faute politique, car si le chancelier de Montmollin avait le cœur trop haut placé pour se renfermer dans une opposition frondeuse et chagrine, il était bien trop versé dans les affaires de l'Etat pour que l'on n'eût pas fréquemment recours à ses conseils dans les conjonctures délicates. C'était la plus forte tête du pays, un de ces hommes qu'il vaut mieux avoir pour soi que contre soi. On le vit bientôt.

Trois années s'étaient écoulées depuis la fameuse destitution du chancelier, lorsque le 8 mars 1694, Mme de Nemours vint prendre l'investiture du comté. Alors les Trois-Etats proclamèrent, en présence de la duchesse, l'inaliénabilité du comté de Neuchâtel, ce qui revenait à dire que le souverain ne pouvait pas disposer de notre pays par testament. Or, Mme de Nemours n'avait pas d'enfant et comptait bien favoriser un prince français (le comte de Soissons). La duchesse comprit la portée de la déclaration, elle protesta avec véhémence, mais on passa outre sans s'inquiéter de sa protestation. Cette mesure, qui avait pour but d'arrêter net les velléités de Mme de Nemours, a toujours été envisagée comme inspirée par le chancelier. C'était une maîtresse réponse à l'acte brutal dont il avait été la victime.

Cependant, ce serait se méprendre étrangement sur la nature des sentiments qui animaient alors le chancelier, de ne voir comme mobile de sa conduite politique que le désir de se venger, désir après tout assez naturel à un magistrat disgracié. Il est bien plus équitable d'admettre que Montmollin s'inspira surtout des intérêts les plus respectables et les plus impérieux du pays.

[1] Nous devons à l'obligeance de M. Max Diacon la note suivante:

Les destitutions capricieuses des derniers souverains de la maison d'Orléans-Longueville, en particulier celles qui ont frappé le chancelier de Montmollin, doivent avoir été la cause de l'introduction de l'article 5 des Articles Généraux de 1707, dont voici la copie:

« Que dans les brevets des officiers de Justice et de l'Etat, au lieu de la clause *Tant qu'il Nous plaira*, on y mettra celle-ci: *Tant qu'ils se comporteront bien*, en sorte qu'ils ne puissent, non plus que les notaires, être destitués de leurs charges et offices qu'après avoir été pleinement convaincus de leur malversation. »

Pour extrait conforme. — Bureau des Archives, avril 1894. Max Diacon.

Déjà pendant les loisirs que lui avait procurés sa première destitution, il avait été frappé des dangers que courrait Neuchâtel à la mort de Mme la duchesse de Nemours. « On ne peut s'empêcher, dit-il, de demander avec inquiétude ce que deviendra ce pauvre petit Etat à la prochaine extinction de la maison d'Orléans qui ne peut être éloignée et qui nous annonce une orageuse vacance. »

A l'exception de Henri II de Longueville, pour lequel il avait les sentiments du plus profond respect, d'un respect tempéré par une affection sans bornes, il n'avait pas les princes français en très haute estime. Ne lui était-il pas échappé de dire au château de Trye, en présence de sa souveraine, Anne-Geneviève de Bourbon, que ces princes n'étaient que des étourneaux? Voilà avec quelle liberté de langage il traitait les prédécesseurs de la princesse. Or, depuis les temps où ils avaient vécu et régné, sa situation avait empiré. Grâce aux progrès qu'avait faits l'absolutisme royal sous Louis XIV, absolutisme qui avait dégradé les princes du sang jusqu'à en faire les domestiques de la royauté, ces princes n'étaient plus que des marionnettes dans les mains du souverain tout puissant ou, pour nous servir des expressions mêmes du chancelier, des étourneaux en cage.

En patriote bien décidé à assurer le bonheur de son pays, il se posa la question: « Que deviendra Neuchâtel à la mort de la duchesse de Nemours? »

On peut voir encore à Bevaix, dans la propriété de M. Alexandre de Chambrier, la belle allée de marronniers dans laquelle Montmollin et son ami Chambrier agitèrent bien souvent cette question vitale pour l'avenir de notre petit pays.

Deux solutions étaient en présence: l'une de solliciter l'entrée de Neuchâtel dans le Corps helvétique, l'autre de faire revivre les droits caducs de la maison de Châlons.

Quant à la première solution, Montmollin qualifie ceux qui lui en ont parlé de braves gens à bonne tête: « Il s'agirait, dit-il, de profiter de la prochaine extinction de la présente race de nos souverains, pour convertir ce pays en république suisse aristo-démocratique, avec l'approbation et concours et sous la protection et tuition du Corps helvétique dont nous deviendrions par ce moyen une partie encore plus intégrante. Cette grande, belle et bonne idée ne me serait jamais venue dans l'esprit et me captive d'autant plus que par là notre sûreté politique serait à tout jamais assise sur celle du Corps helvétique, et que par là aussi seraient mis d'accord, d'un seul coup, tous ces messieurs et dames,

princes et princesses qui viendront par douzaines, tirailler et déchirer finalement peut-être, ce pauvre petit Etat qu'on a eu tant de peines pendant plusieurs siècles à former et conserver comme par miracle.»

En observateur sagace, Montmollin se rendait bien compte des difficultés, des obstacles puissants qui s'opposeraient à la réalisation de ce plan. Ces obstacles, il les divise en internes et externes. Parmi les obstacles internes, il en énumère quatre principaux: «1º le caractère particulier de notre peuple, nos têtes pleines de feu et de montant, soit, dit-il, par l'influence du Jura, soit par l'effet des droits et libertés de la multitude; 2º les haines, divisions et partis qui empêchent une action commune; 3º l'intérêt de certaines familles et personnes assez connues qui espèrent avancer leur fortune et crédit en la clientèle de tel ou tel futur prince et qui, ne trouvant pas grand profit en la forme républicaine, la contrecarreront de tout leur pouvoir; 4º les gens de Valengin[1] tant gâtés depuis longtemps et tant mignonnés maintenant par Mme de Nemours... ne manqueront pas de vouloir régenter en cette affaire, si même ils ne prétendaient faire une république à eux seuls.[2]»

Les obstacles externes, Montmollin les voyait dans Louis XIV, qui ne voudrait pas, pour nous faire plaisir, abandonner un prince de son sang, et dans les cantons qui pourraient bien songer à rentrer en possession d'un pays autrefois entre leurs mains.

Malgré les obstacles très réels que le chancelier voyait à la réalisation de ce plan, nous persistons à croire que cette tant belle, sage et bonne pensée, comme il l'appelle, eût mérité qu'on s'en occupât dans les années qui précédèrent cette date. On aurait pu tâter l'opinion des cantons dirigeants et, en cas de succès, on se serait épargné bien des agitations.

La seconde solution consistait à faire revivre les droits caducs de la maison de Châlons. L'héritier de ces droits était Guillaume d'Orange qui, en 1688, monta sur le trône de la Grande-Bretagne. Nous aurions été ainsi, vis-à-vis de l'Angleterre, dans une situation analogue à celle des habitants de l'île de Jersey, et qui a vu fonctionner dans ce petit pays l'administration anglaise, peut affirmer que nous n'aurions pas été malheureux, quoique moins favorisés que si nous eussions fait partie du corps helvétique.

[1] Les Montagnes et le Val-de-Ruz.

[2] Il y a quelque chose de prophétique dans cette considération du chancelier.

Montmollin ne se faisait aucune illusion sur la faiblesse des droits de la maison de Châlons : « Les légitimes héritiers seraient, dit-il, les descendants d'Antoinette d'Orléans et après ceux-là les descendants d'Eléonore d'Orléans, mais nous n'aurions toujours que des étourneaux. » Il fit donc ce que, dans le langage des politiques modernes, on appelle de l'opportunisme et, à voir les résultats de ses combinaisons, ce n'est pas nous qui l'en blâmerons.

Bien pénétré de son sujet, il s'en ouvrit à Guillaume d'Orange par l'intermédiaire de ses fils qui servaient dans les Etats-Généraux. Le prince accueillit les propositions de Montmollin et, en 1697, à la paix de Ryswick, il proclama ses droits sur Neuchâtel avec cette réserve qu'il ne les ferait valoir qu'après la mort de la duchesse de Nemours, pour ne pas troubler la paix de l'Europe. A partir de ce moment, le chancelier entra dans les relations les plus directes avec le cabinet anglais, et l'on ne fut pas peu étonné à Neuchâtel de voir, le 20 avril 1699, l'envoyé de la cour d'Angleterre en Suisse, Herwart, descendre à l'hôtel[1] du chancelier G. de Montmollin. Il venait affirmer les droits de son maître sur Neuchâtel.

L'homme propose et Dieu dispose. Chacun sait que Guillaume III d'Angleterre mourut en 1702, tandis que Marie d'Orléans, duchesse douairière de Nemours, ne le suivit dans la tombe que cinq ans plus tard, le 16 juin 1707, à l'âge de 82 ans.

L'illustre maison dont elle sortait avait régné sur Neuchâtel pendant 164 ans.

La belle-sœur du roi d'Angleterre, la reine Anne, lui succéda sur le trône de la Grande-Bretagne. Lorsqu'elle apprit la mort de Mme de Nemours, elle envoya aux Trois-Etats la lettre latine inédite dont nous donnons la traduction et dans laquelle elle recommande le roi de Prusse, neveu de Guillaume III :

Anne, par la grâce de Dieu, reine de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, protectrice de la foi, etc.

Aux illustres et puissants seigneurs gouverneurs de la ville et du comté de Neuchâtel, aux Trois-Etats et aux autres conseillers de la dite ville et du dit comté, nos très chers amis, salut.

Illustres et puissants seigneurs, nos très chers amis.

L'amitié qui nous unit depuis plusieurs années ainsi que nos prédécesseurs royaux au sérénissime et très puissant seigneur, Frédéric, roi de Prusse, etc., fait que rien de ce qui le concerne ne nous laisse indifférente.

[1] Cet hôtel, qui n'a cessé d'être habité par la famille de Montmollin, avait été construit par le chancelier lui-même en 1686.

Donc comme il est parvenu à notre connaissance que la duchesse de Nemours était morte, nous ne pouvons nous empêcher de vous adresser cette lettre en faveur du dit roi sérénissime afin que le droit qu'il possède sur la ville et le comté de Neuchâtel tant par hérédité que par la cession que lui en a faite notre frère Guillaume III, défunt, roi de la Grande-Bretagne, ce droit vous vouliez l'affirmer et le proclamer en le reconnaissant pour votre Prince légitime. Nous espérons que vous le ferez d'autant plus volontiers que ce prince, lié à vous par la profession de la religion réformée, s'est toujours montré très ami de ses sujets et de leurs intérêts et s'est toujours efforcé pour votre bien, de sorte que vous seriez plus sages en agissant ainsi que si vous choisissiez un prince qui, subordonné à la couronne de France, doit vous être suspect ainsi qu'à nous et à tous vos confédérés. Nous avons donc pleine confiance en ce que vous accéderez sans retard aux demandes du roi sérénissime sus-mentionné, ce qui nous sera particulièrement agréable. Lorsque l'occasion s'en présentera, nous serons prête à vous donner des témoignages de notre affection.

Pour le reste, nous vous recommandons de cœur à la garde de Dieu très grand et très bon.

Votre amie dévouée, ANNA REGINA.

Donné en notre château de Windsor, le jour — du mois — de l'an du Seigneur 170..? [1]

C. HODGES.

Montmollin qui, dans les dernières années de sa vie, avait été engagé dans une correspondance des plus suivies avec le cabinet anglais, le ministère prussien et les politiques influents de Berne, n'eut pas la consolation de voir aboutir la combinaison politique dont il avait été l'instigateur génial et l'un des promoteurs les plus désintéressés, car il mourut le 11 novembre 1703. Quatre ans plus tard, le 3 novembre 1707, les plans du grand politique étaient réalisés, le sort de Neuchâtel était fixé pour 150 ans et les princes français éliminés à tout jamais pour le plus grand bien du pays.

(A suivre.) V. HUMBERT.

[1] Cette pièce, qui doit être une copie, ne contient pas les détails chronologiques que nous avons laissés en blanc. – Archives Montmollin.

CLAUDE BOURBERAIN

maître-graveur de la monnaie à Neuchâtel, de 1590 à 1607

(AVEC PLANCHE)

Lorsque Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orléans-Longueville et régente pour le compte de son fils Henri Ier, voulut remettre en état l'atelier monétaire de Neuchâtel, vers 1588, elle dut s'adresser à l'étranger pour trouver un personnel suffisant. « Le maître de la monnaie de Fribourg faisant des conditions qui paraissent trop chères, le Conseil de Madame pense qu'il faudra envoyer à Neuchâtel un maître qui se prendra à Lyon ou en Dombes; quant au lieu pour battre la monnaie au dit Neuchâtel, si cela ne peut se faire au château, M. de Liverdis dit qu'il y a une maison tout joignant le cloître de l'église et le dit château qui se pourra accommoder, ou dedans le dit cloître même. Toutefois, parce que difficilement se trouvera-t-il maistre catholique qui veuille travailler en lieu où il n'y ait exercice de la religion sera advisé si le lieu pour battre la dite monnaie se pourrait pas accommoder dans le château ou maison de Landeron, dont ma dite dame désire être advisée [1]. »

On finit par trouver ce qui convenait dans la personne de Mathieu Humbert, appelé aussi Mathieu Maire Humbert, ou Mathieu le Maire, ou Mathieu Humbert le Mayre, de Sainte-Marie-les-Mines en Lorraine, qui fut installé en juin 1589 avec Jehan Grenot, bourgeois et du Conseil de la ville de Neuchâtel, maître de monnaie. Henri Savoye, de Genève, fut marqueur, Joseph Jsnard ou Jouard, de Gex, maître ouvrier, Me Daniel Bullot, orfèvre, devint maître gardien, et Me Daniel Le Dorrier, gardien.

Le 10 avril 1590, la monnaie eut aussi son maître graveur, qui fut Claude Bourberain, de Dijon.

C'est de lui que nous voudrions dire quelques mots, d'autant plus qu'outre les pièces qu'il a gravées pour Neuchâtel et l'évêché de

[1] Archives de l'Etat.

Bâle, comme nous le verrons d'après une réclamation de sa plume adressée à l'évêque, nous possédons un souvenir de son art dans la plaque funéraire de bronze qui consacrait la mémoire de Pierre Wallier et de sa mère, Elysabeth d'Affry, et qui est conservée dans l'église de Cressier.

Quelques documents bien fragmentaires tirés des archives de l'Etat nous aideront à nous rendre compte de son activité.

Lui-même s'intitule sur la plaque de Cressier « maistre graveur de Dijon » : il semble donc être natif de cette ville ou y avoir antérieurement exercé son art; d'après une requête postérieure, il paraît qu'il était au service des seigneurs de Genève lorsqu'il fut appelé à devenir graveur de la monnaie de Neuchâtel [1]. Il fut établi en cette charge le 10 avril 1590, un an après la réouverture de l'atelier monétaire; les premiers coins avaient été commandés à un graveur du pays de Gex.

La fabrication, à l'origine, paraît être au contentement du public et des cantons voisins; mais déjà le 19 mars 1591 il est donné aux maîtres de la monnaie, Jehan Grenot et Mathieu Maire Humbert, un avertissement causé par la diminution du poids et du titre des creutzers et demi-creutzers.

Le gouvernement leur ordonne en outre de changer chaque année la date des coins pour connaître d'autant mieux la monnaie qui sera battue dans la suite, et il leur fut dit de laisser dorénavant la lettre H et la couronne qui est dessus dans les cantons de la croix et de ne mettre que la croix, afin qu'on vît les creutzers et les demi-creutzers qu'ils battraient à nouveau.

Les creutzers continuant à être faibles et ayant été décriés à Baden, le gouverneur et le Conseil d'Etat écrivent, le 31 juillet 1591, aux avoyers et Conseils des villes de Berne, Fribourg et Soleure, qu'ils ont fait cesser la fabrication et serrer les coins jusqu'à ce que les maîtres de la monnaie se soient purgés de ce qui leur est imputé.

Maître Mathieu Humbert semble s'être justifié, car il est encore en place en 1593 et 1594; ce qui n'empêche pas MM. de Berne de se plaindre de nouveau, le 20 septembre 1593, des creutzers de Neuchâtel.

Le 30 novembre 1593, le maître de la monnaie, le maître de la garde et essayeur, et tous les ouvriers ont derechef fait le serment.

A la date du 30 septembre 1592, Claude Bourberain, maître-graveur, venu en la monnaie de Neuchâtel par mandement, le 10 avril 1590,

[1] Bourberain ne figure pas dans la liste des graveurs de la monnaie de Genève, publiée dans l'*Histoire monétaire de Genève*, de M. E. Demole.

requiert qu'on lui donne un logement, comme cela se pratique dans toutes les autres monnaies, et un gage, attendu qu'il n'a eu ni l'un ni l'autre. Le Conseil d'Etat arrête de lui donner le logis qu'il demande à la maison de la Monnaie [1], moyennant qu'il s'en entende avec le maître de la Monnaie qui est pareillement tenu, d'après la convention, de lui donner un gage. Au demeurant, il lui est accordé 30 livres faibles, en don, pour cette fois.

Le 23 septembre 1594, il lui est accordé, sur sa requête, la somme de 105 livres faibles.

Cependant, pour une raison que nous trouverons bientôt, le sieur Claude Bourberain, ancien graveur de la monnaie, rend au Château de Neuchâtel, le 11 mai 1596, les piles et trousseaux qu'il avait ci-devant gravés pour la monnaie, à savoir : un trousseau d'un teston de l'année 1595, plus trois piles et quatre trousseaux [2] de demi-batz de la même année, plus cinq piles et quatre trousseaux de creutzer de 1595, desquelles pièces il s'est déchargé et ont été retirées, à condition que pour le paiement d'icelles il s'en pourra adresser à la maîtresse de la monnaie pour en avoir sa raison, sinon lui en sera fait faire justice [3].

A partir de 1595, Bourberain s'est occupé de la gravure des coins de l'évêque de Bâle et s'est même rendu à Saint-Ursanne pour activer *la fabrique. C'est ce qui ressort de la réclamation suivante, adressée :*

A Monseigneur le Réverendissime Evêque de Bâle et prince du St Empire [4],

Salut.

Monseigneur, vous expose en toute humilité et révérence Claude Bourberain, maître graveur de Dijon et à Neuchâtel en Suisse, votre très humble serviteur, disant que comme il vous plut lui avoir commandé de vous graver des coins pour votre monnaye de Saint-Ursanne, ce 3e du mois de septembre 1595, à vos armoiries, noms et qualités écrits à l'entour et de trois

[1] Sur l'emplacement de la maison Gintzburger, n° 11 de la rue du Trésor, vis-à-vis des Halles.

[2] Trousseau : matrice qui portait l'effigie ou le sujet principal et qui devait fournir le droit (avers) de la monnaie. Pile : matrice destinée au revers. De là l'expression : pile ou face.

[3] Marguerite George, veuve en premières noces de maître Mathieu le Mayre, et en secondes noces du Sr Mathurin Brutel, Sr de la Frontinière, maîtresse de la Monnaie, ne semble pas avoir contenté notre graveur, puisque le 13 septembre 1597 le Conseil lui accorde une gratification de 30 livres pour les coins jadis gravés par lui.

[4] Christophe de Blarer, qui, ressuscitant un droit accordé aux évêques de Bâle par les empereurs et qui était tombé en désuétude, fit battre de nouveau monnaie. Quinze ouvriers appelés par lui de l'étranger s'établirent à Delémont (Bourberain dit : Saint-Ursanne) et frappèrent des pièces de 15 sols et 6 deniers (1596-1599).
Vautrey : *Histoire des Evêques de Bâle*, 2 vol., Einsiedeln, 1884-1886, in-4°.

espèces à savoir de la risinence (?) pièces de trois cruches, sous de Bâle et demi-sous du dit Saint-Ursanne, et depuis des coins de thalers et le tout à votre contentement et selon les portraits qu'il vous en avait faits, et comme dernièrement étant par deçà le 26e de février passé, il vous avait plu lui donner lettre adressante à Monsieur le châtelain du dit Saint-Ursanne pour le faire payer; mais sa réponse fut qu'il ne le pouvait faire autrement, sinon qu'il se devait opposer sur les biens du maître-bourgeois Baret pour y plaider, ce qui lui serait trop grande incommodité de temps et perte, ainsi ne pouvant rien avoir de ce qu'en avez commandé, le dit suppliant a été contraint en sa nécessité et pour la troisième fois de vous faire entendre qu'il n'a rien fait que par votre commandement, vous ayant toujours apporté et mis entre vos mains les coins qu'il a gravés de votre monnaie, avant que d'en marquer. Par quoi le dit maître graveur ne peut recourir qu'à vous, Monseigneur, pour être payé, s'il vous plait et selon les parties cy-jointes et raisonnablement faites de 18 écus d'or sol [1] et une livre de Bâle, dont votre bénigne grâce ne permettra qu'il soit retardé davantage pour le paiement de vos dits coins. Joint qu'il a déjà fait plus de perte et dommage d'aller et à venir que séjours et frais par les champs que ses parties ne montent. Et s'assurant que votre louable considération lui en ferait récompense; parquoi autrement le dit graveur n'aurait rien fait que perdre son temps. Toutefois se paroffrant toujours à vous faire très humble service en ce qu'il vous plaira lui commander et priera Dieu pour vous et en sainte prospérité et santé.

Monseigneur. Mémoire et parties des coins que Claude Bourberain, me graveur à Neuchâtel, vous a fait pour votre monnaie de Saint-Ursanne et par votre commandement, ce mercredi 3e jour du mois de septembre 1595.

Premièrement pour avoir fait forger à Neuchâtel les trois espèces de coins, piles et trousseaux, à ses frais payé à savoir pour pièces de trois cruches, sous de Bâle et demi-sous de St Ursanne et pour ses piles étant à queue et assere, huit baches de la pièce et pour treize trousseaux deux baches la pièce qu'est 18 $^1/_2$ florins de notre monnaie que j'ai payé au forgeur, qu'est 5 livres 11 sous de Bâle. — 105 batz 11 s. de Bâle.

Et pour avoir gravé les six piles de monnaie et trousseaux et selon les portraits faits et ayant été de besoin de faire absabe et plusieurs poinçons exprès et pour avoir travaillé plus d'un mois après la dite besogne pour l'invention la plus propre et pour avoir gravé les six coins, piles et trousseaux pour y pouvoir gagner sa vie, valent dix écus d'or sol. — Pour ce 10 écus sol.

Aussi comme il fut mandé d'apporter les dits coins gravés (otins) et poinçons pour travailler en la dite monnaie et ne pouvant porter les dits coins ni ses poinçons et otins il prit un cheval exprès depuis Neuchâtel jusqu'à St Ursanne. Et pour avoir demeuré deux jours par les champs pour les grandes pluies et neige qui survinrent et pour renvoyer le cheval il dépensa deux écus sol avec son fils qu'il avait amené pour lui aider, ainsi pour dépenses, disons pour ce 2 écus d'or sol.

[1] En 1596, l'écu d'or sol, ou au soleil (surmontant la couronne) valait 26 batz; en 1600, 32 batz; en 1604, 34 $^1/_2$ batz.

Depuis étant arrivé au dit S[t] Ursanne avec son fils pour travailler en la dite monnaie et y ayant dressé un établi chez M[r] le Maire et ayant mis en ordre ses poinçons et otins le lendemain matin portant les dits coins à Mgr l'évêque de Bâle en son château de Porrentruy le vendredi dernier jour d'octobre 1595, dont derechef Mgr lui commanda par M[r] le maître d'hôtel de dépêcher et graver incontinent des coins de thalers selon les portraits qu'il en avait faits et ayant donné 8 jours à faire les dits coins, tant pour les faire forger que graver; faisant plusieurs poinçons exprès pour l'invention la plus propre valant raisonnablement pour sa peine et labeur 4 écus d'or sol — pour ce 4 écus sol.

Somme des parties cy-dessus pour ce 18 écus sol un batz.

Aussi pour les dépens faits à la poursuite du dit paiement, et pour la troisième fois d'être venu exprès de Neuchâtel, Mgr l'évêque de Bâle, à Porrentruy, pour être payé et satisfait la dite besogne remettant le tout à sa louable considération et équité, selon les frais et dépenses qu'il faut faire par les champs de par nécessité ayant laissé sa boutique à grand intérêt et temps perdu, vous y aurez égard, s'il vous plait.

Et priera Dieu pour vous [1].

Cependant, la fabrication continuait à Neuchâtel en même temps que les plaintes, si bien que, le 2 mars 1597, le Conseil « arrête de faire commandement au Maître de la monnaie de surseoir la fabrication de la monnaie jusque ci-après qu'il en soit autrement avisé, d'autant qu'il y a plusieurs plaintes des mauvais creutzers et légers qui se font et deviennent si rouges que chacun s'en prend garde ». Le 9 janvier 1596, maître Dominique Anthoyne, orfèvre et monnayeur, avait été reçu comme graveur de la monnaie; mais son activité ne fut pas de longue durée, car le 19 janvier 1599, notre Claude Bourberain se présente au Conseil d'Etat, « réquérant il plut à MM. de le rétablir et remettre en sa charge de graveur de la monnaie de Madame de cette ville de Neuchâtel de laquelle il avait été dépossédé sans avoir en rien mespris à ce qui en dépendait. Il est alors ordonné et arrêté, vu que le dit maître graveur n'avait ci-devant défailli à sa charge et qu'à la requête du maître Mathieu le Mayre, maître de la dite monnaie, la seigneurie en avait escript aux seigneurs de Genève pour le licencier et le faire graveur de la dite monnaie aux gages du dit maître de monnaie, en laquelle il se serait comporté longtemps sans repréhension, et que celui qui est à présent graveur de la dite monnaie est orfèvre et monnaieur, ce qui n'est usité en aucune monnaie, ni lieu que ce soit. Que pour ces causes

[1] Archives de l'ancien évêché de Bâle à Porrentruy. — Publié par M. A. Geigy. Nous avons rectifié le texte en plus d'un endroit et rajeuni l'orthographe.

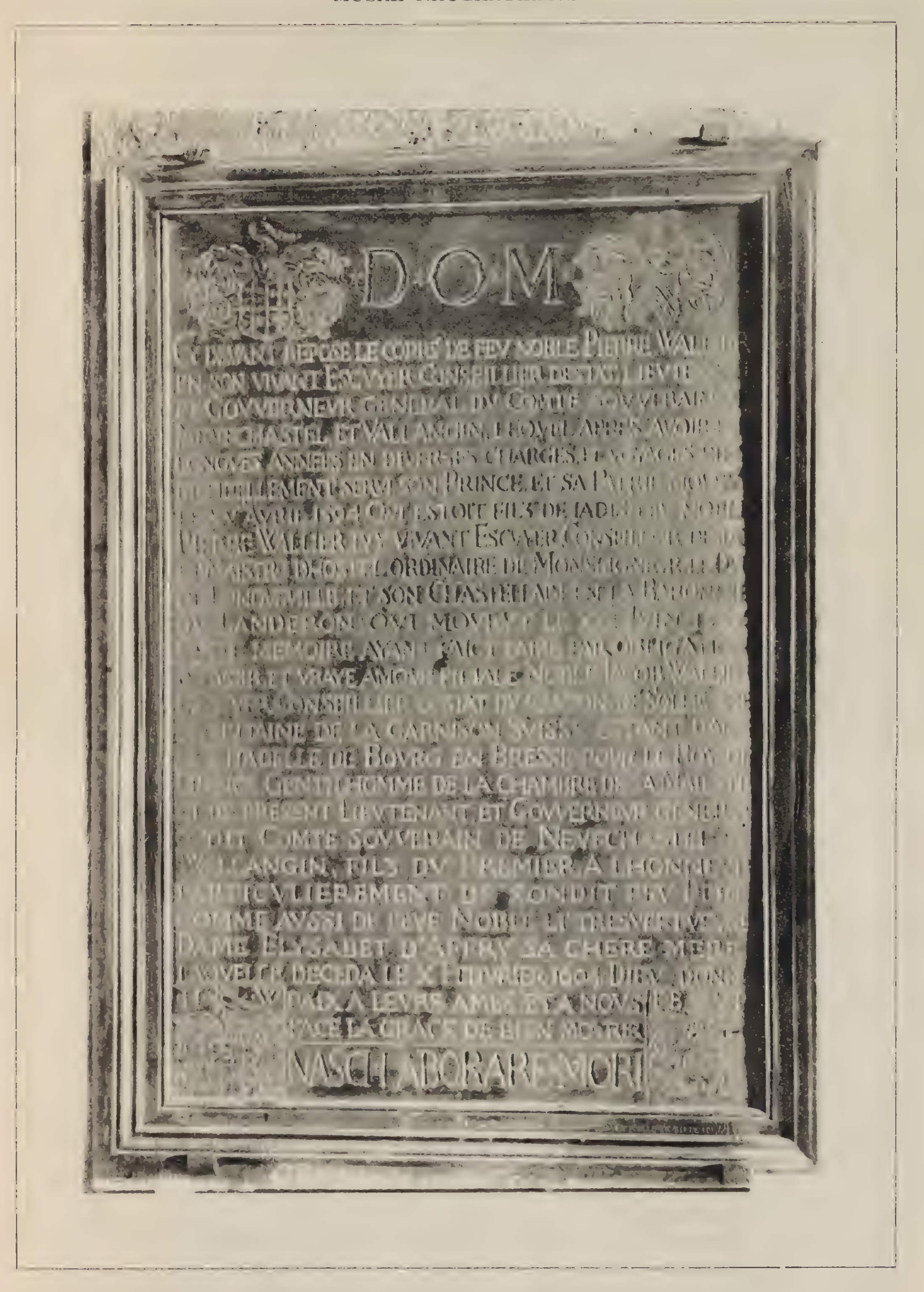
et autres bonnes considérations l'on remettait et réintégrait le dit maître Claude Bourberain en la dite charge de graveur de cette monnaie de Neuchâtel, à condition qu'il travaillera pour un creutzer par marc pour le maître de la dite monnaie, en vivant paisiblement avec tous ceux de la dite monnaie. »

Bourberain, rétabli en sa charge, ne s'occupait pas exclusivement de la gravure des coins. Nous en avons la preuve dans la belle inscription funéraire gravée dans l'église de Cressier. Cette plaque de bronze, de 0m,775 de haut sur 0m,55 de large, ornée de quatre écussons aux angles : 1° de Wallier, 2° d'Affry, 3° de Wallier et 4° de Roll, se trouvait autrefois dans la chapelle du Rosaire, à Cressier, au-dessus des deux pierres tombales décorées d'écussons et d'inscriptions de Pierre Wallier, et de sa femme née Elysabeth d'Affry. Ce pieux mémorial a été élevé par leur fils, Jacob Wallier, quelques années après le décès de sa mère, survenu en 1604. Il est actuellement encastré dans le mur au-dessus du bénitier, à droite en entrant par la grande porte de l'ouest. Les deux pierres tombales, ainsi que plusieurs autres, sont dressées contre le mur extérieur de l'église. Les lettres de l'inscription gravées dans le métal sont remplies d'une substance noire ; très bien conservées, elles sont d'une lecture très facile ; un malheureux rivet, cependant, a effacé le dernier chiffre de la date de cette œuvre de Bourberain [1] :

Ecusson de Wallier	D. O. M.	Ecusson d'Affry

Cy devant repose le corps de feu noble Pierre Wallier,
en son vivant Escuyer, Conseiller d'estat, Lieutenant,
et Gouverneur Général du Comté souverain de
Neufchastel, et Vallangin, lequel après avoir par
longues années en diverses charges et voyages bien
et fidellement servi son Prince et sa Patrie, mourut
le XVme Avril 1594, qui estoit filz de jadis feu noble
Pierre Wallier, luy vivant Escuyer, Conseillier d'estat
et Maistre d'hostel ordinaire de Monseigneur le Duc
de Longueville, et son Chastellain en la Baronnie
du Landeron, qui mourut le XXIme Juin 1552.
Ceste mémoire ayant faict faire par obligation
debvoir, et vraye amour filiale Noble Jacob Wallier,
Escuyer, conseillier d'Estat du Canton de Solleure,

[1] Voir la planche.



PLAQUE FUNÉRAIRE EN BRONZE DANS L'ÉGLISE DE CRESSIER

Gravée par Claude Bourberain

Typ. H. Wolfrath & Cie, Neuchatel

Capitaine de la garnison Suisse estant dans
la Citadelle de Bourg en Bresse pour le Roy de
France, Gentilhomme de la chambre de sa Majeste,
et de présent Lieutenant et Gouverneur general
du dit Comté souverain de Neufchastel et
Wallangin, fils du Premier, à l'honneur
particulièrement de sondit feu Père
Comme aussi de feue Noble et très vertueuse
Dame Elysabeth d'Affry, sa chère mère
laquelle deceda le Xme Febvrier 1604. Dieu donne
paix à leurs ames, et à nous
Face la Grâce de bien mourir
NASCI * LABORARE * MORI

Ecusson de Wallier		Ecusson de Roll

par Claude Bourberain maistre graveur de Dijon et de la Monnoie à Neufchastel resident Gravée icelle en Septembre 160?

Le dernier chiffre du millésime ne peut être cherché qu'entre 1604, date de la mort d'Elisabeth de Wallier née d'Affry, et celle de la mort de Bourberain, antérieure à novembre 1607.

L'existence du pauvre Claude, en effet, ne devait plus se prolonger longtemps, et il mourait en laissant ses biens en proie à ses créanciers. C'est ce qui ressort de la pièce suivante :

« Les outils de feu Mr Claude Bourberain, graveur de la monnaie de son Altesse se voulant distribuer à ses créditeurs, ont été triés et retirés d'entre iceux les piles et trousseaux, les poinçons et autres instruments servant à bâtir la monnaie de cette souveraineté, afin que venant à autres mains, il n'en fût facilement abusé; et pour et afin que ses créditeurs n'aient occasion de se plaindre, sera délivré par le S^r receveur de Neuchâtel la somme de quinze écus, de 5 livres pièce, à ceux qui ont charge de distribuer aux dits créditeurs ses biens, pour les employer ainsi que mieux il conviendra par raison. »

Résumé de l'œuvre de Bourberain.

Les monnaies de *Neuchâtel* de cette époque ne portent pas de contremarque permettant de reconnaître les coins gravés par Bourberain. Elles sont les suivantes :

Or : Quadruple pistole, 1603; florin d'or ou ducat, 1603.

Argent : Il ne s'en est point conservé. Bourberain avait pourtant rendu, le 11 mai 1596, un trousseau de teston.

Billon : Demi-batz : 1593, 1594, 1595, 1603. — Creutzer : Sans millésime aux 4 H couronnés; 1590, une variété porte la date au-dessus de la couronne; 1591, les uns avec les 4 H, les autres sans; 1592, 1593, 1594, 1595, 1596, 1597, 1598, 1599, 1603. — Demi-creutzer : Sans millésime aux 4 H; 1591 aux 4 H.

On peut cependant les attribuer à Bourberain ; moins les premiers creutzers et demi-creutzers non datés, dont les coins viennent de Gex, les pièces de 1596 à 1599 qui sont de Dominique Anthoine, et probablement les pièces d'or qui sont d'une autre facture.

Pour l'*Evêché de Bâle*, Bourberain, d'après sa lettre, aurait gravé : des thalers, 1595; 3 cruches, 1595; sous de Bâle, 1595; demi-sous de Saint-Ursanne, 1595.

La fabrication aurait duré de 1596 à 1599.

On ne retrouve pas de thalers de cette époque, mais bien des 3 cruches de 1596 et des schillings de 1596 et 1599.

Enfin, la plaque funéraire en bronze gravée de l'église de Cressier, reproduite sur la planche qui accompagne cet article.

W. WAVRE.

PROMENADES AUTOUR DE VALANGIN

Par feu Georges Quinche

(FRAGMENTS INÉDITS)

(Suite — Voir la livraison d'avril 1894, page 83)

LE GIBET (suite). — LES GRANDS RAZ.

Voici une histoire relative au gibet. C'était le 21 septembre 1798, jour de foire du bourg. Plusieurs personnes aperçurent avec surprise, soit depuis le haut de la route de Neuchâtel, soit en suivant le chemin qui passe près de la potence, une figure d'homme qui y était suspendue. Quelques-uns eurent peur et s'enfuirent ; d'autres firent meilleure contenance, s'approchèrent de l'inoffensif pendu et reconnurent qu'il consistait en un mannequin à côté duquel se trouvait un écriteau que je vais vous rappeler. (M. Quinche donne ici le texte de ces inscriptions que nous ne reproduirons pas, étant de nature à choquer les oreilles les moins délicates.) Le mannequin représentait Abram-Jonas Perret, fils de feu le lieutenant Perret et « le plus grand tyran de la terre », disait l'écriteau.

Le scandale fut si énorme, surtout à cause des actions révoltantes attribuées à l'homme représenté par le mannequin, que l'autorité

ordonna une information; de minutieuses enquêtes eurent lieu, mais inutilement; elles firent seulement connaître les sentiments de haine et de malveillance qu'on portait à Perret, dont l'égoïsme et l'impopularité lui avaient aliéné le cœur des gens du bourg; il fut même obligé de le quitter pour aller demeurer à Fenin.

Autant était détesté le fils de M. le lieutenant Perret, autant celui-ci était respectable et entouré de l'estime et de la considération publiques; à sa mort, survenue en 1795, la Communauté dérogea en sa faveur à la coutume observée alors de ne sonner que la grande cloche pour les enterrements; elle les fit sonner les trois comme hommage à sa mémoire.

Si, dans nombre d'occasions, le gibet offrit des spectacles hideux et repoussants, celui qu'il présenta au mois d'avril 1802 les dépassa tous; il paraît presque incroyable, et bien des gens se rappellent encore cet effroyable tableau[1]. L'œil épouvanté put voir réunis dans ce lieu sinistre un père exposé sur la roue après avoir mis fin dans son cachot à sa vie profondément scélérate; sa main droite, cette main dont il s'était servi pour assassiner les infortunés marchands savoyards, Fame et Bouquet, était clouée à la potence; puis une mère décapitée, dont la tête sanglante tenait compagnie à la main de son mari; puis deux fils, beaux, jeunes, vigoureux, l'un étendu, la tête séparée du tronc, l'autre suspendu, étranglé au gibet. A ce hideux mais trop véridique tableau, chacun a reconnu la redoutable famille Favre, de Chézard, presque célèbre par sa scélératesse et ses crimes nombreux qui enfin la conduisirent à l'échafaud[2].

Le 20 août 1836, la justice de Valangin se rendait ici, mais heureusement pas en compagnie d'un condamné, car depuis la décollation de

[1] Nous rappelons ici que M. Quinche écrivait ses *Promenades* en 1842.

[2] L'histoire des Favre est légendaire dans le pays. Ces monstres avaient habité successivement aux montagnes de Chézard (Fontany), Fontaines, Saint-Martin et enfin Chézard, où ils demeuraient dans la maison nommée la *Tannerie,* qui existe encore et qui se trouve à la sortie du village, près de la route tendant contre Fontaines. Les colporteurs assassinés par eux avaient été précipités dans le célèbre creux de la Pouette-Mantche, actuellement comblé. Le second, le père Fame ou Lafaim, comme on l'appelait au Val-de-Ruz, avait été au préalable dépecé pour faciliter le transport nocturne de ces restes affreux dans leur effroyable tombeau. Ces Favre inspiraient une terreur telle que personne n'osait les accuser. Enfin un courageux citoyen, nommé Sandoz, cabaretier aux Loges, ayant aperçu quelque chose de suspect dans le précipice, y descendit et fut effrayé de sa découverte, dont il informa immédiatement le lieutenant Quinche, père de notre écrivain. Une descente de justice eut lieu à la Pouette-Mantche avec les chirurgiens Allaman et Girard, et le rapport médico-légal, qui fait frissonner, rédigé sur-le-champ à Cernier. Dès lors, la justice suivit son cours; les Favre furent arrêtés, et une longue procédure s'instruisit sous la présidence de M. de Montmollin, maire de Valangin. Il m'est impossible de résumer dans le cadre restreint d'une note les détails d'un des plus émouvants procès criminels qu'on puisse lire et qui est compris dans un

Benoit, en 1817, aucune exécution n'a eu lieu; c'était pour consigner dans un procès-verbal les circonstances d'un vol inouï, le vol d'une grande partie des fermentes servant à lier les unes aux autres les différentes pièces du gibet, et qui furent retrouvées par hasard dans des broussailles à peu de distance. Vous ne vous seriez pas douté, je pense, d'un semblable tour de force en fait de perversité, pas plus que vous ne vous doutez de l'âge vénérable de la borne sur laquelle vous venez de poser votre tabatière, tout en prêtant une oreille complaisante à mes sombres narrations. L'antiquité de cette pierre, posée là comme borne de délimitation, résulte des armoiries qui y sont figurées et qui, quoique considérablement altérées par l'effet du temps, sont celles des princes de la bienfaisante maison d'Orléans-Longueville, dont le long règne sur notre pays s'est éteint en 1707 par le décès de Mme la duchesse de Nemours [1], surnommée la bonne Marie. Vis-à-vis de nous, là, sur la Cernia, existe aussi une de ces bornes vénérables par leur grand âge; elle est à une dizaine de pas du bord de la route tendant à Fenin et porte la date de 1526 [2].

Convenez que de l'endroit où nous sommes le point de vue est remarquable, abstraction faite de ces vilaines et disgracieuses colonnes. Vis-à-vis de nous, les sinuosités des deux routes tendant du Val-de-Ruz au Vignoble, qui serpentent dans des massifs de verdure; à gauche, le beau bassin du Val-de-Ruz entouré de ses montagnes; à droite, le lac de Neuchâtel, Cudrefin, la ville de Morat, le clocher de Chiètres, la belle et imposante chaîne des Alpes qu'on ne se lasse jamais d'admirer. En

registre d'environ 1,500 pages in-folio (le 22me volume des causes criminelles de la Cour de justice de Valangin). Je dirai seulement que le père Favre se refusa constamment à faire des aveux et que, chose triste, on usa de la torture envers lui, circonstance qui a fait supposer plus tard à quelques personnes qu'il pouvait bien n'être pas coupable. Cependant les autres membres de la famille finirent par avouer et par raconter le détail de ces scènes de carnage dont le vol était l'unique mobile. Favre, se voyant perdu, se donna la mort dans sa prison (les crotons) en se coupant le cou avec sa cuiller de métal qu'il avait aiguisée (10 avril 1802). Le reste de la famille fut exécuté le 26 du même mois, ainsi que le raconte notre auteur. Quoique mort, Favre le père fut traîné au gibet sur une claie; il eut le poing coupé et son corps fut exposé sur la roue. Ses deux filles furent acquittées; elles quittèrent le pays pour aller à Fribourg embrasser le catholicisme. L'horreur de cette famille était si grande, que peu après ces terribles événements, un officier neuchâtelois, du nom de Favre, demanda au roi et obtint de lui de changer son nom en celui de Decoffrane. Une tradition veut que les Favre aient aussi demeuré au Contour de Suze, près Boinod, dans une maison détruite par un incendie et dont on voit encore des vestiges; mes recherches pour vérifier ce point n'ont pas abouti. Aux amateurs de fortes émotions, je conseille de lire cette procédure, qui offre encore de curieux renseignements quant aux mœurs et aux habitudes du Val-de-Ruz au commencement de ce siècle. — (Voir encore *Musée neuchâtelois*, année 1879, article : *Chézard et Saint-Martin*, pages 86 et 87, qui renferment aussi quelques détails sur la famille Favre. (Note C.-E. T.)

[1] M. Quinche écrit : Némours, au lieu de Nemours.

[2] Voir *Musée neuchâtelois*, 1893, article : *Les bornes du Burgziehl*, de M. Alf. Godet.

vérité, c'est dommage, bien dommage, que le seul endroit d'où l'on jouisse d'un aussi délicieux point de vue soit en même temps celui où l'œil est désagréablement affecté par la présence des piliers patibulaires, sur lesquels on ne peut arrêter les regards sans qu'à l'instant même l'esprit ne se retrace de pénibles souvenirs. C'est ainsi, par exemple, que je ne passe jamais dans ces lieux sans me représenter tout de nouveau l'affreux spectacle dont j'eus la curiosité de me repaître, au mois de janvier 1813, en compagnie d'enfants de mon âge : c'était le cadavre de Samuel Bauer[1] qui, après avoir été roué vif, était là, exposé sur la roue, entortillé sur lui-même, avec des glaçons suspendus à ce corps moulu et brisé; il y a bientôt trente ans de cela, et je le vois encore! Le lendemain, ce hideux cadavre avait disparu ; on conjectura qu'il avait été nuitamment enlevé par les infortunés parents du supplicié, puisqu'on n'en retrouva aucune trace ni vestige. Ce malheureux avait assassiné à coups de hache deux vieillards septuagénaires pour les dépouiller; il marcha à l'échafaud sans avoir donné le plus léger signe de repentir.

Il y a une quarantaine d'années qu'un nommé Charles Comtesse, revenant de Peseux à une heure fort avancée dans la nuit et par un

[1] Samuel Bauer, dit Paysan, domestique de David Pétremand, à la Petite-Ecouâne, quartier des Reprises, rière la Chaux-de-Fonds, avait traîtreusement assassiné ce pauvre vieillard, ainsi que sa femme, le 5 novembre 1812. A la nouvelle de cet épouvantable forfait, une délégation de justice se rendit sur les lieux le lendemain, accompagnée des sieurs Droz et Irlet, chirurgiens. On trouva « au fond de la cuisine les cadavres des époux Pétremand, étendus l'un près de l'autre et baignés dans leur sang, leurs têtes toutes fracassées, une hache ensanglantée à peu de distance et plus loin une « serpe » aussi ensanglantée ; dans la chambre un buffet, où Pétremand mettait son argent, dont la porte était forcée; elle avait été fracturée avec des cisailles. »

Le vol avait été le mobile du crime et les soupçons se portèrent sur leur domestique, Paysan, qui fut arrêté le 7 novembre au cabaret de Pertuis; on trouva sur lui, outre de l'argent d'une provenance fort louche, des effets et des mouchoirs aux initiales de D. Pétremand. Conduit au château de Valangin, sa procédure s'instruisit sans retard et des aveux formels, joints aux pièces à conviction, servirent à établir sa culpabilité. Il fut condamné en expiation au supplice de la roue, et exécuté le 20 janvier 1813. Voici dans quels termes le greffier de Valangin a dressé le procès-verbal de cette exécution :

« Les aidans du maître des hautes œuvres se sont emparés du patient, l'ont conduit au lieu patibulaire, toujours au son de la cloche, non pas près de la potence, mais au haut et devers bize de la Fin de derrière Valangin et aux Grassis, terrain de la Communauté, lieu où cela s'est pratiqué depuis quelque temps, et où Samuel Paysan a été roué vif, en présence d'une populace très considérable, et son corps transporté sur la potence, exposé sur la roue. Ainsi s'est terminée la carrière de ce malheureux. »

C'est le dernier criminel qui ait subi le supplice de la roue dans le pays de Neuchâtel. M. G. Quinche, alors âgé de dix ans, y avait assisté avec les autres enfants de l'école, que l'on avait l'habitude de conduire à de pareils spectacles, pour l'exemple. Il m'en parlait toujours avec un sentiment d'horreur et d'effroi.

J'ai visité en détails, en 1874 ou 1875, la maison où ce crime odieux s'est perpétré, et qui existe encore. A cette occasion le fermier, qui connaissait vaguement ce lugubre drame, s'efforça de me faire remarquer sur la porte de la chambre communiquant avec la cuisine, des marques sanglantes laissées par l'une des victimes, et il ajouta gravement : « C'est que vous savez, Monsieur, le sang répandu par un crime ne s'efface jamais! » (Note C.-E. T.)

temps fort sombre, aperçut tout à coup dans l'éloignement et ici, à peu de distance du gibet, une petite lueur immobile sur le chemin. Il s'arrêta indécis; tout était calme et silencieux autour de lui; nul doute qu'un léger sentiment de frayeur ne se soit emparé de sa personne, toute petite qu'elle était, car le pauvre Charles était chétif, bossu, maigre, rabougri, presque réduit à rien. Quoi qu'il en soit, il voulut tenter l'aventure, s'approcha avec prudence et fut fort étonné de trouver là une lanterne allumée au beau milieu du chemin. Il appela à plusieurs reprises; les échos seuls répondirent à sa voix, et, en conséquence, il s'empara de la mystérieuse lanterne, qui lui fut d'un excellent secours pour se rendre à la maison, où il s'empressa de raconter cette bizarre aventure, en protestant beaucoup trop qu'il n'avait pas eu peur du tout.

Mais éloignons-nous de cet endroit; nous y avons fait une assez longue halte; nous allons nous acheminer au travers de la forêt, du côté des Grands Raz, en laissant à notre droite la Combe-Perroud, où je vous conduirais certainement si nous étions à la saison des fraises qui y sont grosses, non pas précisément comme le poing, mais exquises et grandement recherchées à cause de leur agréable parfum. Ce sentier que nous parcourons s'appelle le sentier *Maroton;* c'est une voie de communication pour les piétons qui se rendent du Val-de-Ruz à Peseux; il sert en même temps, sur une certaine étendue, de ligne de démarcation entre les propriétés communales de Valangin et de Peseux. Toute cette immense partie de forêt qui s'étend à notre droite appartient à la Communauté du bourg; celles à gauche sont à Peseux. Ce sont là de véritables et abondantes sources de prospérité, surtout dans les temps actuels où l'accroissement de la population et l'usage des mécaniques à vapeur ont fait élever extraordinairement le prix du combustible. Qu'est devenu le temps où Mme la duchesse de Nemours offrait sa belle forêt du Vannel à un nommé Girardbille, de Boudevilliers, en échange de deux jolis chevaux blancs dont elle avait envie, et qui ne furent pas jugés suffisamment payés? Il serait à désirer qu'on soignât davantage les forêts, mais malheureusement chacun sait que les propriétés des corporations sont en général négligées, et qu'un bon aménagement forestier est beaucoup plus facile à des particuliers qu'il ne peut l'être à des communautés. Si j'avais quelque chose à commander, je commencerais par supprimer complètement l'alpage et le parcours du bétail dans les forêts; rien au monde n'est plus nuisible au développement du jeune bois qu'une semblable pratique, dont j'espère qu'on reconnaîtra une fois ou l'autre l'abus, et le plus tôt sera le mieux.

Mais nous arrivons aux Grands Raz. Ici notre auteur raconte dans une prose rimée et affranchie des règles de la versification, genre d'écrire dont il faisait volontiers usage, une aventure arrivée à son grand-père qui, tout en travaillant :

Découvrit une espèce de trésor
Où n'était aucune pièce d'or,
Mais en revanche beaucoup de monnoie
Dont l'aspect fit bondir son cœur de joie
Et qu'il s'empressa d'emporta chez lui.

Ce petit morceau, trop long à reproduire, raconte que l'auteur de la trouvaille, parfait honnête homme, eut des scrupules à l'égard du magot et qu'il fit « publier » pour en découvrir le propriétaire. Personne ne s'étant présenté pour réclamer la dite monnoie, la conscience du grand-père se trouva à l'aise, et il se décida à garder l'argent en disant à sa femme :

Qu'i cheu contet
Que nion ne chi végne rétiamâ cet !
Quoui c'est qu'airait cru qu'on airait trovâ
On taul affaire det le boû des Grands Raz ?
Nédon, fenne, que l'bon Dieu cet dgéti
Det sa bontà d'nos invie çossi !
Faut s'bailliё à choin de n'pas l'corossie ;
E n'anme pâ être contreléyiё ;
Tu les do è no faut gros l'rmarchâ ;
Tchouïe, Marguerite, de l' reubiâ.
Tu lès vêpres i vouis dire : Noûtre père !
Nédon, fenne, qu' c'est deiss qu'è no faut faire ?
Et poui après cet dedjeu à Ntchaté
Met voui atchetâ on gros bai tchapé
Et poui por la fenne on pâr de sulâr,
Enna balla robe et poui on fouidâr.
Avoué l'reste ou peu atchetâ on pôr !
Saterdi ! nos ain poret on bai sort !

TRADUCTION

Que je suis content
Que personne ne vienne ici nous réclamer cela !
Qui est-ce qui aurait cru qu'on aurait trouvé
Une pareille affaire dans le bois des Grands Raz ?
N'est-ce pas, femme, que le bon Dieu est gentil
Dans sa bonté de nous envoyer ceci !
Il faut prendre garde de ne pas l'irriter ;
Il n'aime pas à être contrarié ;
Tous les deux il nous faut bien le remercier.
Prends garde, Marguerite, de l'oublier.
Tous les soirs je veux dire : Notre père !
N'est-ce pas, femme, que c'est ainsi qu'il nous faut faire ?
Et puis après cela, jeudi, à Neuchâtel,
Je veux m'acheter un bien beau chapeau,
Et puis pour la femme une paire de souliers,
Une belle robe et puis un tablier.
Avec le reste on peut acheter un porc !
Sacrebleu ! nous avons pourtant un beau sort !

Une autre fois, traversant les Grands Raz avec son cheval, il remarqua que l'animal retirait une jambe comme s'il eût eu de la peine à la détacher du sol; il examina ce qui pouvait en être, et ne fut pas médiocrement surpris de voir son cheval se déferrer et le fer, avec les clous, solidement attachés à une plante de nulle apparence. Mon grand-père, qui portait d'ordinaire un couteau sur lui, s'en servit pour enlever soigneusement la plante merveilleuse avec la motte qui entourait ses racines, la garda quelque temps, puis fut conseillé de la porter à M. de Chaillet, célèbre botaniste à Neuchâtel[1], qui, en effet, parut enchanté de ce cadeau.

Les Grands Raz, comme vous voyez, portaient au grand-père un bonheur qui n'a pas été transmis au petit-fils, car jusqu'ici ce dernier n'y a trouvé ni trésors, ni plante à déferrer les chevaux. Vrai est-il de dire, quant aux premiers, qu'il ne s'est pas avisé d'en chercher, et que n'ayant ni cheval, ni clous à ses souliers, la plante curieuse, mystérieuse ou merveilleuse sur laquelle il a peut-être passé, n'a pu faire usage de sa propriété singulière. En attendant, il vient fréquemment s'y promener tout *mâre*[2] seul, en fumant sa pipe dont il ne lui est pas plus possible de se passer qu'il n'est possible de sauter à pieds joints de Neuchâtel à Cudrefin.

Ces lieux retirés et solitaires me plaisent sans trop pouvoir en expliquer la raison; il y a tant de choses dans la vie qui charment ou rebutent sans qu'il soit possible d'en indiquer les motifs!

Je regrette d'avoir oublié tout à l'heure de vous faire remarquer un fort joli écho au milieu des Grands Raz[3]; on ne s'avise jamais de tout. C'est mon grand-père qui en est cause; du reste, la perte n'est pas grande et peut facilement être réparée dans une autre occasion.

(*A suivre.*) *Communiqué par* Ch.-Eug. TISSOT.

[1] Jean-Frédéric de Chaillet, né le 9 août 1747 et mort à 92 ans, le 29 avril 1839, botaniste distingué, professeur et ami du célèbre de Candolle. (Voir : *Biographies neuchâteloises*, I, p. 140.)

[2] Expression patoise équivalant à « tout-à-fait, entièrement ».

[3] Les Grands Raz, propriété communale d'une très grande superficie, essentiellement en nature de prés, se trouvent sur le plateau de Bussy, et sont limitrophes de ce beau domaine. (Note C.-E. T.)

ERRATUM

Page, 100, ligne 19, au lieu de 1882, lisez : *1822*.



LE CHANCELIER DE MONTMOLLIN

D'après un portrait peint par P. Guillibaud, en 1695

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

LE CHANCELIER DE MONTMOLLIN

1628-1703

(Suite et fin, avec portrait. — Voir la livraison de mai 1894, page 101)

VII

Cette biographie achevée, nous avons hâte de passer à l'appréciation des théories politiques du chancelier en ce qui concernait le pays de Neuchâtel et sa position en face de la Confédération suisse.

Disons tout d'abord que c'était un homme de gouvernement et, par là, nous entendons un homme politique qui vit surtout dans le présent, s'inspire des besoins du moment actuel et ne perd pas son temps en lamentations stériles sur un passé qui ne peut pas revenir. Ce passé, pour lui, c'était le moyen-âge. Or, ce n'est pas lui qui, comme tant d'hommes de nos jours, par illusion ou par parti-pris, se forgerait un moyen-âge de fantaisie avec des chevaliers sans peur et sans reproche, des châtelaines accomplies et des pages mignons. Ecoutez comme il en parle :

« On sait assez que sous le monstrueux régime féodal, un certain nombre d'hommes, assavoir les gens d'armes et ceux d'Eglise, traitaient la multitude des hommes, leurs semblables, comme vraies bêtes de somme; toutefois les uns et les autres étaient chrétiens ou soi-disant. Voire les principaux prêtres de l'église du Seigneur, évêques ou abbés, n'étaient les derniers en ce méchant manège, agissant la plupart, non en pasteurs mais en loups. Partant, cette première lueur de liberté, toute faible encore, que fit apparoir le sage Ulrich II, est un réjouissant spectacle pour l'homme de bien, vu qu'il aime tous les hommes, parce qu'il les regarde tous comme ses frères. Ces premiers signes d'affranchissement font assez connaître la pesante servitude qui accablait alors les habitants de la ville, tous mortaillables, sauf, bien entendu, les hommes royés et les gens d'église, deux classes qui jouissaient seules

de la prérogative humaine. Or, si telle était la condition de ceux de la ville, on peut juger de celle des habitants de la campagne, pauvres malheureux dont le sort était bien moins propice que celui des palefrois de leurs tyrans. On a peine à se persuader qu'en la majeure partie de notre Europe, qui, toutefois, se disait chrétienne, des hommes aient pu à tel point dégrader d'autres hommes et que l'ordre naturel des choses soit resté ainsi totalement bouleversé par la tyrannie féodale, au mépris de la confraternité évangélique, de la volonté du Créateur et des droits de la créature. [1] »

N'est-ce pas là le langage d'un homme de bien? Mais cette sortie virulente, bien justifiée contre un état social aussi intolérable, acquiert à nos yeux plus de valeur encore, quand nous réfléchissons à l'époque où le chancelier l'a faite; c'était juste un siècle avant la Révolution de 1789, et notez qu'il place ce système féodal dans un passé heureusement fort lointain. Eh bien ! cent ans après que le chancelier eut composé ses mémoires, une des premières réclamations qui furent déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale était celle des serfs de l'Abbaye de Saint-Claude, dans le Jura, qui demandaient à être délivrés des prestations humiliantes auxquelles le système féodal les assujettissait depuis des siècles et dont nous étions débarrassés depuis si longtemps.

Tout lecteur impartial qui fera ce rapprochement aura bien vite vu lequel des deux pays, la France, notre puissante voisine, et le petit Etat de Neuchâtel, avait précédé l'autre dans la voie de la liberté.

Mais cet homme de bien était singulièrement perspicace. On sait que Montesquieu, le père des publicistes modernes, appréciait les mérites du gouvernement aristocratique de Berne. Montmollin, tout en rendant constamment justice à la sagesse, à la prudence, au savoir-faire gouvernemental qui, il faut le dire, a, sous tous les régimes, patricien, libéral ou radical, caractérisé les Bernois, Montmollin, dis-je, ne se fait pas illusion sur les dangers que faisait déjà alors courir aux patriciens bernois cet esprit d'exclusivisme qui présidait au choix des gouvernants et diminuait de plus en plus le nombre des familles qu'on appelait *regiments fähige.*

Voici ce qu'il dit : « Divers personnages de ma connaissance (à Berne) voudraient bien plutôt diminuer qu'accroître le nombre des bourgeois à celle fin d'avoir part plus grande au gras pâturage qu'ils ont acquis : pauvre doctrine, ainsi que je l'ai déjà dit à plusieurs ; elle ferait

[1] *Mémoires*, Tome II, p. 73.

choir la colonne, laquelle en tel genre de république a besoin d'une large base [1]. » Le sage avis du chancelier ne fut pas écouté, le gras pâturage était trop tentant, l'esprit d'exclusivisme s'accentua toujours plus et lorsque vint, un siècle plus tard, l'invasion des Français, ces derniers n'eurent pas de peine à renverser une colonne dont la base était si étroite.

Cette perspicacité, Montmollin l'a fait voir dans sa politique neuchâteloise d'une manière bien remarquable et qui vaut la peine que nous nous arrêtions quelques instants à examiner la ligne de conduite qu'il a constamment suivie.

On sait que dans notre ancienne constitution, et par ce terme j'entends le système politique qui nous a régis jusqu'en 1848, la souveraineté ou, si l'on aime mieux, l'exercice du pouvoir était partagé entre bien des ayants-droit. Il y avait d'abord le prince, représenté au Château par son gouverneur et ses conseillers; puis la Ville, avec son autorité presque indépendante du pouvoir central; ensuite venaient les autres bourgeoisies du pays et la Vénérable compagnie des Pasteurs [2].

La politique du chancelier consista toujours à fortifier le pouvoir du prince contre les empiètements des Corps de l'Etat. Cette politique ne lui était pas inspirée par une disposition courtisanesque : il critique trop vertement les princes qui ont voulu diminuer les franchises de la

[1] Mém., T. II, p. 241.

[2] Que ces différents corps politiques fussent fort jaloux de leurs prérogatives et qu'ils eussent l'œil très ouvert sur les empiètements de leurs collègues en souveraineté, c'est ce que l'on put voir à Neuchâtel dans le premier tiers de ce siècle, à l'occasion des manifestations du Réveil religieux. Des désordres s'étant produits dans certaines rues de la ville, le Conseil d'Etat fit monter au Château ceux qui avaient assisté aux réunions religieuses et les engagea, par gain de paix, à s'en abstenir à l'avenir. Là-dessus, la Vénérable Classe, estimant que la question était de son ressort pour le moins autant que de celui du Conseil d'Etat, assigna les novateurs religieux au Conclave et leur tint à peu près le langage que le Sanhédrin avait tenu à Pierre et à Jean. Le Conseil de Ville, instruit de ces deux comparutions, ne voulut pas rester en arrière et voilà mes pauvres dissidents cités à l'Hôtel de Ville, où on les menace de les expulser, ceux du moins qui n'étaient pas Neuchâtelois, s'ils s'obstinaient à faire les prédicateurs. Malheureusement le Conseil de Ville avait compté sans son hôte : le Conseil d'Etat, estimant que le Conseil de Ville avait outrepassé ses pouvoirs, lui reprocha cet empiètement; sa théorie était celle-ci : Le Conseil d'Etat, représentant le prince, devait faire régner l'ordre dans l'Etat, la Vénérable Classe était tout naturellement appelée à connaître des faits religieux; quant au Conseil de Ville, sa compétence n'allait pas au delà des soins de voirie, de balayage, de curage des canaux et d'autres attributions d'un ordre aussi infime. — Qui ne fut pas content, ce fut le Conseil de Ville. — Et puisque nous avons rappelé cette anecdote, disons que le Conseil d'Etat traita avec un grand tact ceux qui étaient molestés pour leur foi religieuse. Les ayant engagés à s'abstenir des réunions, il reçut la réponse toujours embarrassante pour les pouvoirs civils : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. « Mais vous pouvez, dit le président du Conseil, vous édifier aussi bien en petits comités qu'en de grandes assemblées, le peuple n'en saura rien et vous laissera tranquilles. » Ils firent ainsi, le calme se rétablit et ces gens pieux continuèrent à s'édifier sans être troublés dans leurs cultes.

communauté pour ne pas être à l'abri de tout reproche de ce côté-là. Voyez plutôt ce qu'il dit de Conrad :

« Né en Allemagne et nourri dès son jeune âge de maximes féodales, alors toutes rudes en ce pays-là, où mêmement à cette heure elles ne sont pas bien adoucies, le comte Conrad témoigna un grand ébahissement à l'ouïe des franchises et libertés desquelles les villes de Neuchâtel et du Landeron ne manquèrent pas de lui demander incontinent la confirmation [1]. »

Parlant du même comte et d'un mémoire « tout curieux et qui annonce un noble follement épris du pouvoir féodal et ne pouvant souffrir les franchises populaires » que le chanoine Jean de Diesse avait envoyé à Conrad, alors en Orient, Montmollin dit : « Certes il aurait pu et dû dire en vrai prêtre de l'Eglise de Christ à Conrad : Syre comte, ce sont vos manières rudement tudesques qui cabrent ici chacun [2]. »

Montmollin envisageait avec une pleine justesse que si les franchises des communes étaient inattaquables, les droits du prince étaient aussi respectables. De là ses paroles amères contre les bourgeois qui, siégeant à l'Hôtel de Ville, voulaient trancher du souverain, prétendant que « l'administration de la police de la ville était indépendante de la police majeure du prince, ainsi que je l'entendis soutenir maintes fois par certains braillards, au temps que j'étais dans les quarante hommes, doctrine folle et toute licencieuse, fondée sur la plus crasse ignorance des choses et de leur nature [3]. »

Il ne ménage pas non plus les paroles de blâme à l'adresse de la Vénérable Classe qui, elle aussi, avait voulu passer outre à une ordonnance du gouvernement. La censure du chancelier est bonne à méditer en tout temps, et il est intéressant de voir avec quelle liberté d'esprit nos anciens magistrats suisses jugeaient les ecclésiastiques, lorsque ceux-ci voulaient faire bon marché des droits de l'Etat :

« Il ne faut omettre d'observer ici une chose de petite valeur en elle-même, mais fort importante, en ce qu'elle démontre que la Réformation n'a pas réformé chez nous les vues ambitieuses des gens d'église qui ne manqueront pas de s'élever bien haut, si la Seigneurie n'a pas l'œil sur eux. La compagnie de nos pasteurs a tout aussi bonne envie

[1] Mém., T. II, p. 231.

[2] Ibid., p. 239.

[3] Ibid., p. 95.

d'étendre ses prérogatives que le clergé romain : même esprit d'indépendance et de domination, la soif de l'autorité semble être une maladie attachée à cette robe, en toute secte. On en vit un exemple scandaleux en ce pays l'an 1665. La compagnie était tenue à la vacance d'une cure de présenter deux sujets à la Seigneurie, pour qu'elle en choisit un. Au mépris de cette ordonnance souveraine, les pasteurs résolurent de recommencer à n'en présenter qu'un, c'est-à-dire celui qu'ils auraient choisi eux-mêmes. La Seigneurie, justement choquée de cette irrévérence, refusa de confirmer, les pasteurs s'obstinèrent et le peuple, échauffé par eux, selon l'usage de tous les temps, prit leur parti et reçut des pasteurs non confirmés et malgré l'opposition de la Seigneurie... Il est certes honteux que des ministres de paix, appelés par la doctrine de leur Maître à prêcher la soumission aux puissances supérieures, ne le fassent que des lèvres et donnent ensuite l'exemple de la licence et de la rebellion. On ne doit s'étonner de l'irritation que je manifeste en ce rencontre, vu ma haine contre tout genre d'usurpation et singulièrement à cause qu'il est intolérable de voir les ministres d'un évangile qui ne respire qu'ordre, paix et humilité, se montrer audacieux et brouillons pour parvenir à leurs mondaines fins, au détriment de la vraie religion et des lois de l'Etat. Ce ne fut pas ma faute si la Seigneurie faiblit alors... Ne valait-il *pas mieux tout simplement saisir le temporel à tout curé reçu sans* le choix de la Seigneurie ? Par ce moyen légal on aurait bientôt coupé court à cette outrecuidance. J'eus beau dire, on ne voulut m'écouter [1]. »

Ce serait toutefois commettre une erreur d'appréciation que de voir en Montmollin le précurseur de ces hommes d'Etat modernes, chanceliers d'Etats monarchiques ou chefs de gouvernements républicains, qui veulent tout absorber dans l'Etat; nous croyons bien plutôt qu'en politique pratique, et il l'était à un degré peu ordinaire, il partait de l'état de choses existant pour maintenir les corps de l'Etat dans leur sphère naturelle et dans les limites que leur avait tracées la constitution du pays : au Prince et à ses conseillers la haute direction des affaires et un droit bien légitime de surveillance sur l'ensemble de la communauté neuchâteloise, aux Corps de Bourgeoisies leurs attributions constitutionnelles sur leurs ressortissants, à la Vénérable Classe enfin la défense des intérêts religieux et moraux qui lui avaient été confiés.

De cette manière, on coupait court aux empiètements d'en bas et aux coups d'autorité d'en haut.

[1] Mém., T. II, p. 174-175.

Telles étaient, pour ce qui concernait la patrie au sens restreint, les vues politiques du chancelier, vues inspirées, comme il le dit lui-même, par sa haine pour tout genre d'usurpation. Nous tenons à le répéter, c'étaient celles d'un homme d'Etat de premier ordre et d'un excellent citoyen.

S'agissait-il de la Suisse et de nos relations avec elle, il ne voyait de sécurité pour Neuchâtel que dans une alliance toujours plus intime avec la Confédération qu'il appelle à plusieurs reprises une tant bonne mère. Comparant la condition favorisée des Neuchâtelois avec celle bien moins brillante des Allemands, il trouve la cause de cette différence dans le voisinage de la Suisse :

« Le bon esprit d'administration au regard de la liberté populaire et du bonheur public, avait fait des pas de géant en ce fortuné petit pays, comparé à la barbare et triste Germanie où la multitude n'était encore que troupeaux de bêtes de somme ou à peu près ; différence qui provenait visiblement de l'influence voisine et propice de la Confédération helvétique, laquelle, par douce réverbération, épandait la clarté autour d'elle, à mesure qu'elle exterminait sans relâche que deçà que de là les seigneurs féodaux, la plupart alors vrais tyrans et voleurs. [1] »

Montmollin allait même si loin dans ses sympathies suisses et dans ses craintes de voir notre pays tomber entre les mains d'un Gondy ou d'un Matignon, qu'il eût préféré nous voir devenir un bailliage de Berne ou de Fribourg, comme étaient Grandson ou Morat, si l'on n'eût pu devenir un canton suisse égal aux autres. Il est vrai que, lorsque cette éventualité se présenta à son esprit, il s'écria d'abord : « Franchement, il m'en coûterait beaucoup de me faire d'évêque meunier. Toutefois, se hâta-t-il d'ajouter, comme c'est mon orgueil qui parlait de la sorte, possible que cette dénomination serait préférable à telle qui pourrait nous venir du côté de la France. »

Nous ne pouvons mieux résumer sa politique neuchâteloise en face de la Suisse, qu'en lui empruntant une de ces expressions pittoresques qui abondent dans ses Mémoires et qui est comme son testament politique : « Tenons-nous collés à Messieurs des Ligues. »

[1] Mém., T. II, p. 232.

VIII

Les Mémoires du chancelier de Montmollin furent composés, avons-nous dit, de 1679 à 1682, pendant les loisirs que lui procura la destitution qu'avait prononcée Mme la duchesse de Nemours. Le judicieux auteur de l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin,* Frédéric de Chambrier, nous montre le magistrat disgracié « méditant et transcrivant ses réflexions à la lueur de sa lampe, sans être distrait par le bruit monotone du rouet d'une femme âgée, serviteur fidèle du vieillard. »

Ces Mémoires renferment des recherches historiques sur les antiquités neuchâteloises, des réflexions sur le règne des différents princes de notre pays, des remarques d'une nature toute personnelle sur la politique du temps présent et sur l'avenir probable de notre petite patrie.

A tout autant de titres que Montaigue, l'auteur aurait pu dire : « Cecy est ung livre de bonne foy », de bonne foi dans l'appréciation des hommes et des choses, de bonne foi dans ce qu'il nous rapporte sur lui-même.

Nous sommes convaincu pour notre part que rien n'est plus facile en les lisant avec l'attention qu'ils méritent et qu'ils éveillent si naturellement, que de démêler et de remettre en lumière, malgré la distance, les traits essentiels de la physionomie intellectuelle et morale du chancelier.

Un bon sens imperturbable lui dicte des jugements toujours sûrs et auxquels on adhère, pour ainsi dire, instinctivement. Un seul historien, au cours de nos lectures, nous a inspiré une confiance et un sentiment de sécurité pareils, le grand historien allemand Ranke. La droiture un peu rude de Montmollin ne lui permet pas d'arrondir les angles ou d'atténuer les aspérités de sa pensée : c'est l'honnêteté qui parle par sa bouche. Que la vivacité de ses sympathies lui ait attiré des ennemis, la chose est certaine, lui-même en convient et Frédéric de Chambrier nous dit : « Le chancelier de Montmollin, détesté de la duchesse de Nemours au moins autant qu'il la haïssait. » Il avait donc ses ennemis et en des camps bien divers, car sa perspicacité naturelle l'avait mis en état de déchirer bien des voiles et d'éventer bien des mines, chose que personne en ce monde n'a jamais pardonnée, mais nous sommes très persuadé qu'interrogé sur ce point, il eût répondu aussi tranquillement que Richelieu, sur son lit de mort, à son confesseur qui le conjurait de se réconcilier avec ses ennemis : « Je n'ai jamais eu d'autres ennemis que ceux de l'Etat. »

Nous avouons que nous avons toujours trouvé un charme très grand à lire cette prose nerveuse, la plus incisive et la plus colorée qui soit sortie de la plume d'un écrivain neuchâtelois; c'est le digne pendant de celle de Hugues de Pierre que le grand historien français, Michelet, si épris lui-même du coloris, admirait tant et qu'il appelait l'écrit le plus français du temps, et pourtant Philippe de Commines écrivait alors[1] :

« Montmollin, quoique contemporain des grands écrivains du siècle de Louis XIV, est en retard sur eux, il n'a subi ni l'influence de la cour ni celle des maîtres en l'art d'écrire de cette grande époque, aussi nous avoue-t-il avoir eu besoin de faire passer la *lime douce* sur sa prose. Certes ce n'est pas nous qui le plaindrons de s'être développé en toute liberté; l'expression de sa pensée y a gagné en vivacité et en naturel, elle est franche et primesautière. Jamais il ne recule devant le mot propre, devant celui surtout qui rend sa pensée avec le plus d'énergie. Telle princesse qui aura aliéné le domaine public, domaine qui avait à ses yeux la valeur de l'*ager publicus* pour un vieux Romain, sera une pauvre idiote, une imbécile, et gare à ceux qui auront profité de ses faiblesses pour ramasser le bien de l'Etat. Les bourgeois qui, siégeant avec lui dans le Conseil des Quarante hommes à l'Hôtel de Ville, veulent entreprendre sur les droits de leur souverain, sont des braillards, les princes français en bloc des étourneaux, et leur administration, de la bourdifaille, etc. J'en passe et des meilleurs, me bornant à dire à ceux de mes lecteurs qui ont bien voulu me suivre jusqu'ici : Lisez ou plutôt relisez les Mémoires du chancelier de Montmollin. »

Arrivé au terme de cette étude, il ne nous reste qu'un vœu à exprimer, c'est celui-ci : Puisse-t-elle n'avoir pas été absolument inutile. Ce vœu se réalisera, si nous avons réussi à communiquer aux lecteurs du *Musée neuchâtelois* quelque chose de l'admiration respectueuse que nous éprouvons pour cet homme de bien, ce grand magistrat qui fut un des plus grands et des meilleurs citoyens que notre pays ait eu l'honneur de compter au nombre de ses enfants.

V. HUMBERT.

[1] « Que ne puis-je citer ici les dix pages que M. de Purry a sauvées ! Dix pages ! tout le reste est perdu ! Je n'ai rien lu nulle part de plus vif, de plus français. » — Michelet, *Histoire de France*, T. 6, p. 382.

UN COUP DE JORAN

NOUVELLE

— Si jamais de ma vie j'ai plus rien affaire avec cet hypocrite, avec ce mômier d'André Vouga, si jamais je le laisse remettre les pieds chez nous, que le tonnerre.....!

— Arrête, Henri, pour l'amour du ciel ! Ne fais pas de ces terribles serments !

La femme avait passé un bras caressant autour du cou de son mari, et doucement lui mettait la main sur la bouche.

Il s'assit à demi dompté par ce tendre attouchement; mais, le menton dans sa main, et le poing crispé sur la table, il se mit à regarder devant lui d'un air farouche.

C'était un jeune et robuste campagnard, qui venait de rentrer tout endimanché au logis, bien que ce fût jour ouvrable.

Les habits de drap noir, un peu étroits pour ce torse et ces membres athlétiques, le chapeau de soie haut de forme qu'il avait jeté sur le lit en entrant, disaient qu'il sortait d'une des trois cérémonies où le campagnard arbore la tenue des grands jours en dehors des dimanches de communion : mariage, baptême, enterrement.

De fait, Henri Renaud s'en revenait de suivre en terre son grand-oncle Abram Mentha et d'entendre la lecture des dernières volontés du défunt. C'est cette lecture qui avait jeté le jeune homme dans l'état d'exaspération où nous venons de le voir.

Mais aussi, mettez-vous à sa place : avoir, depuis qu'il était en âge de raison, compté sur le plus clair du bien de ce vieux crésus d'Abram Mentha, le propre frère de son propre grand-père, et en fin de compte voir passer à son cousin André Vouga tout l'héritage convoité, convenez que c'était dur à supporter.

Et quelle fiche de consolation que ce misérable legs de 2,000 francs fait par le vieil oncle à chacun des trois enfants d'Henri Renaud !

— Une insulte, oui, un véritable soufflet que je reçois là ! reprenait avec fureur l'héritier évincé. N'est-ce pas assez dire qu'il avait peur de me les voir dépenser, comme si j'étais un sans-cœur qui prends le pain de la bouche de mes enfants ? Et tout ça, je suis sûr que c'est à cet hypocrite d'André Vouga que je le dois. A-t-il assez manigancé pour empaumer l'oncle avec ses airs de saint, avec ses beaux discours tout sucre et miel ! Ne me parlez pas de ces abstinents, de ces mômiers qui

n'ont que le bon Dieu à la bouche et qui ne tiennent pas moins à la matière que nous autres; au contraire ! Est-ce qu'il avait plus de droits que moi à l'héritage de l'oncle Abram, André Vouga ? N'est-ce pas juste le contraire, puisque c'est par les femmes.....? Je te dis, Marianne, que c'est une iniquité, une volerie, une.....

Il ne put achever, tant la colère le suffoquait.

Sa femme, assise à côté de lui, une main posée sur son bras, le regardait avec une tristesse pleine de sympathie. Elle avait laissé passer, sans tenter de l'arrêter, ce torrent de récriminations. Objecter à cet homme, amèrement déçu dans son attente, que le défunt pouvait en définitive faire de son bien l'usage qu'il lui plaisait, c'eût été jeter de l'huile sur le feu, elle le sentait bien. Pouvait-elle davantage lui faire sentir en ce moment, que si l'oncle Abram avait légué aux enfants de son petit-neveu, au lieu de le confier à leur père, un modeste capital, c'était peut-être parce qu'il arrivait à ce père — oh ! pas trop fréquemment ! il y avait à Cortaillod des femmes plus à plaindre qu'elle sous ce rapport — de passer la soirée à la pinte et d'en revenir tard, échauffé, de méchante humeur et disposé à chercher querelle à la femme qui l'attendait, patiente et solitaire, auprès de ses enfants endormis ?

Non, Marianne Renaud, en femme de tact et de cœur, se garda bien de récriminer et s'attacha à calmer doucement la colère et le dépit de son mari, comme elle faisait des petits chagrins de ses enfants.

Ses enfants, Dieu soit loué ! ils étaient hors du logis en ce moment : les deux aînés à l'école, la cadette chez sa grand'mère. Ils n'auraient du moins pas assisté à l'explosion de fureur de leur père !

Un père tendre, pourtant, que cet Henri Renaud ; oui, et un mari aimant, et qui estimait profondément la digne femme que le Ciel lui avait donnée; mais voilà, c'était un caractère un peu faible, avec cela passablement entiché de lui-même, pénétré du sentiment de sa haute valeur, et de sa supériorité sur la plupart de ses voisins, cultivateurs routiniers qui n'avaient pas, comme lui, fait un stage dans une école d'agriculture, et n'étaient abonnés ni à la *Gazette agricole,* ni au *Messager rural.*

Au cabaret, Henri Renaud aimait à faire étalage de sa demi-science et ne parlait qu'engrais chimiques, analyse des terroirs, machines agricoles perfectionnées, culture et taille normale de la vigne ; des articles tout entiers de son journal y passaient.

Ses auditeurs, moins éblouis qu'il n'aimait à le croire, le laissaient pérorer, n'avançant quelques objections que pour mieux l'aiguillonner, quand ils n'abondaient pas dans son sens, afin de boire à ses dépens.

*
* *

Cependant, l'orage semblait s'être un peu calmé dans le cœur ulcéré d'Henri Renaud.

— Vois-tu, Henri, disait doucement Marianne, le meilleur héritage est encore l'argent qu'on a gagné de ses mains ; on a le droit d'en être fier et c'est du bien qui profite aux enfants, parce qu'ils vous ont vu peiner pour l'amasser. Et c'est une bénédiction pour eux que l'exemple du travail de leur père et mère. Avec ces fortunes qui vous arrivent tout à coup, sans qu'on ait rien fait pour les gagner, les enfants risquent de mal tourner ; combien n'en a-t-on pas vu d'exemples !

Il hochait la tête avec une certaine impatience, mais ne répondait rien. Après le coup imprévu qui l'avait frappé, et une fois la première explosion de colère et de chagrin passée, il semblait éprouver une sorte d'engourdissement.

Avec un profond soupir, il se leva et s'en fut dépouiller sa tenue de cérémonie. Quand il reparut dans les habits de travail qui font si bien valoir les formes robustes de nos campagnards, et qu'il sortit sans mot dire, sa femme le suivit des yeux avec un serrement de cœur.

— Il va au cabaret ! fut sa première pensée.

Mon Dieu ! pourvu que de dépit il n'aille pas se *dérouter !* murmura-t-elle avec angoisse, en s'approchant de la fenêtre pour voir quelle direction prenait son mari.

La hotte et le fossoir qu'il portait sur le dos la rassurèrent un peu sur ses intentions. Mais irait-il tout droit à la vigne, ou bien la pinte maudite ne l'attirerait-elle point fatalement ?

Le cœur de la pauvre femme battait avec violence, pendant qu'elle regardait son mari s'approcher de la maison où s'étalait l'enseigne alléchante du Café du Raisin.

Il passa outre.

— Dieu soit loué ! fit Marianne avec soulagement. Puis aussitôt reprise d'une nouvelle crainte : — Pourvu que ce soir, en rentrant.....!

Mais son front se rasséréna en entendant dans l'escalier sa petite fille chanter en revenant de l'école la dernière strophe du lis des champs :

Ce Dieu qui prend souci de moi,
Plante si tôt flétrie,
Bien plus encore prend soin de toi,
Dont l'âme adore et prie.

— Oui, déchargeons-nous sur lui de nos soucis. Il a soin de nous ! fit la mère, ouvrant à sa petite fille et la prenant dans ses bras.

— Et ton frère, Lina, il n'est pas encore sorti de l'école ?

— Oh ! tu comprends, maman, les grands...! nous, on sort à trois heures, tu sais, et eux à « et demi ». Est-ce que je peux avoir une pomme, dis ? et Mimi, ousqu'elle est ? chez la grand'mère ?... Alors j'y

vais aussi, moi. C'est qu'elle vous en raconte des belles, d'histoires, va !

Et la petite babillarde repartit en croquant sa pomme.

Une heure plus tard, quand la grand'mère ramena ses deux petites-filles à leur mère, celle-ci lui fit part de l'événement qui venait de détruire les espérances de son mari. La vieille dame, qui était la mère de Marianne, ne prit pas la chose beaucoup plus philosophiquement que son gendre. Elle aussi avait compté que la fortune du vieux richard reviendrait aux enfants de sa fille; aussi ne se fit-elle pas faute de piétiner sur la mémoire du défunt et de rappeler toutes ses peccadilles d'antan. Les mânes d'Abram Mentha durent en frémir d'indignation sur sa tombe à peine fermée, qui venait d'entendre, sortant de la bouche du pasteur, une tout autre oraison funèbre.

Et Marianne eut beau dire : force lui fut de laisser défiler à sa mère tout le chapelet des gros et menus travers du défunt, de ses faux pas plus ou moins graves, remontant à quelque cinquante ans en arrière.

Elle y serait encore, si la petite Lina n'avait fait irruption dans la cuisine, où sa mère préparait le repas du soir; l'enfant trouvait le temps long dans la chambre où on l'avait exilée avec sa petite sœur.

— Est-ce qu'on ne veut pas bientôt goûter, maman, dis ? On a faim, nous deux Mimi. Et Justin, pourquoi qu'il est pas revenu de l'école, dis ? pt'être qu'il a babillé; nous, on nous fait *rester*, quand on babille.

— C'est vrai, fit la mère prise d'inquiétude; qu'est-ce que Justin peut bien faire si longtemps ? Cinq heures et demie ! s'exclama-t-elle tout agitée, quand elle eut consulté la pendule suspendue dans la pièce voisine. Jamais il n'est rentré si tard. Mère, si vous vouliez garder la maison, pendant que je cours m'informer...

— Va, va seulement, et si la maîtresse le garde pareillement « outre heure », reprends ton garçon et ne mâche pas la vérité à la régente. Non, attends, c'est moi qui irai lui régler son affaire ! Au jour d'aujourd'hui on n'est bientôt plus maître...

Mais Marianne était déjà partie.

Elle ne rentra qu'au bout d'un quart d'heure, seule et tout angoissée, pour dire à la hâte :

— Justin n'a pas été retenu à l'école, il est sorti avec les autres; personne ne l'a vu par le village; il faut que je coure...

On était en avril; les journées étaient déjà longues, heureusement pour les recherches de la mère alarmée.

La grand'mère, demeurée seule une seconde fois, hochait la tête avec mécontentement tout en grommelant :

— Le drôle se met à rôder, tout simplement; il a besoin d'une bonne volée; mais voilà, on ne sait plus élever les enfants ! De notre temps, merci ! il aurait fait beau voir... Petites, venez que je vous donne

votre lait. Dieu sait jusqu'à quand il vous faudrait attendre sur ce garnement ! Ah ! bon, les voilà !...

Mais non, ce n'était ni Marianne, ni l'enfant égaré, mais bien une autre mère aussi alarmée, qui venait s'informer si son Auguste ne serait point par hasard en visite auprès de Justin.

— Non, répondit sèchement la grand'mère ; on a déjà assez de tablature pour les siens sans s'inquiéter des autres ! On ne sait pas ce qu'il est devenu, notre Justin, et je gagerais que c'est votre Auguste qui l'a mené à mal !

On s'expliquera cet accueil bourru et cette insinuation malveillante, quand on saura que la nouvelle venue était la femme d'André Vouga, l'héritier du vieil Abram Mentha.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! que peuvent-ils être devenus ? gémit-elle en repartant en toute hâte.

* * *

La grand'mère s'avançait beaucoup en soupçonnant le petit Auguste Vouga d'avoir « mené à mal » son camarade Justin Renaud. D'abord c'était Justin qui avait coutume de mener Auguste, non point toujours à mal, mais où il trouvait bon de le mener. Or, ce jour-là, comme il faisait un soleil splendide, que la campagne reverdie embaumait, grisant de ses senteurs printanières les petites cervelles des bambins, heureux d'échapper à l'atmosphère poudreuse et nauséabonde de l'école, Justin avait dit en confidence à Auguste :

— Hein ? si on allait au Petit-Cortaillod ; je parie que l'eau est déjà bonne pour « baigner » ? On a le temps, vite avant souper, ça y est ?

L'autre avait timidement objecté que peut-être il serait bon d'aller d'abord demander permission ; mais Justin, qui tenait à son idée et avait quelque raison de supposer qu'elle ne serait pas du goût des mamans, dit d'un air détaché :

— Oh ! tu feras comme tu voudras, moi je vais. Tu comprends que ça ne vaut pas la peine de demander permission ; on nous la donnerait, c'est sûr ; d'ailleurs, dans une demi-heure, pas beaucoup plus, on sera revenu.

Le timide Auguste avait cédé. Les deux camarades dévalèrent au grand galop la rampe de Chenaux qui du Grand-Cortaillod conduit au bord du lac, et furent en quelques minutes sur la grève, où les pousses fraîches des roseaux mariaient leur verdure aux tiges jaunes et panachées de l'été précédent. Là une déception les attendait : en dépit des affirmations de Justin, l'eau du lac leur parut si froide en y plongeant la main, qu'ils exécutèrent avec ensemble une grimace de désappointement.

— Elle est joliment froide ! fit Auguste en regardant son chef de file.

— Oh ! froide, voilà ; elle n'est pas aussi chaude que je croyais.

Justin n'en voulait pas avoir le démenti. Au fond, il était horrible-

ment vexé de voir que son idée ratait misérablement. Mais son stoïcisme n'allant pas jusqu'à vouloir malgré tout prendre un bain glacé, il se mit à faire des ricochets d'un air de rancune.

Auguste suivit son exemple en disant avec soulagement :

— Ça fait qu'on ne se baigne pas, *qué*, Justin ?

— Puisque tu *la* trouves trop froide !

Les ricochets ne réussissaient pas; l'entrain manquait. Auguste proposa de moissonner des joncs et d'en rapporter une gerbe au village.

— Tu sais, Justin, on fait des joliment belles maisons avec !

Le chef de file voulut bien acquiescer à une proposition émanant de son inférieur, mais il le fit de l'air détaché d'un mortel auquel toutes les jouissances de la terre sont devenues indifférentes.

Les deux camarades pénétrèrent dans un champ de roseaux dont les panaches soyeux ondulaient bien au-dessus de leur tête, et se mirent à couper les joncs par le pied au moyen du couteau que tout écolier qui se respecte porte dans son gousset en compagnie d'un bout de ficelle. Comme Justin prétendait ne s'attaquer qu'aux plus gros exemplaires, il s'écarta bientôt de son compagnon et disparut derrière le rideau des joncs en pataugeant dans les flaques.

— Auguste, arrive ! cria-t-il au bout d'un instant. On va joliment s'amuser ! Une fameuse *trouve*, va !

La trouvaille de Justin n'était autre chose qu'un grand cuvier à lessive, oublié derrière le champ de roseaux par des blanchisseuses, et à demi plongé dans une anse où Justin s'occupait activement à le mettre complètement à flot.

— Regarde-moi ça ! fit-il avec orgueil à son camarade qui débouchait avec effort du milieu des joncs, empêtré qu'il était par son fagot.

— Laisse-les, tes joncs ; on va bien autrement s'amuser ! quel bateau ! hein ! et ça tient eau, vois-tu : pas une goutte dedans !

— Mais pour ramer ? objecta le timide Auguste, qui considérait l'embarcation avec moins d'enthousiasme que son entreprenant ami.

— Est-ce qu'on a besoin de ramer, où il n'y a pas plus d'eau que ça ? On se pousse; regarde, j'ai trouvé une perche.

Il avait sauté dans la cuve et fit sur-le-champ la démonstration de sa manœuvre nautique.

— Tu vois comme ça marche, hein ! Viens vite, allons !

— Mais si ça allait chavirer quand on sera deux !

— Quelle idée ! ne fais pas le couard comme une fille ! tu n'as qu'à t'asseoir sur tes talons, comme ça ! Moi, debout, je gouverne. Y es-tu ?

— Ou...oui ! fit en tremblant un peu le pauvre Auguste, qui avait dû s'exécuter et se pelotonnait au fond du cuvier. Ne va pas trop loin, au moins ! reste au bord, Justin !

— C'est sûr qu'on ne veut pas aller trop loin! Quelle poule mouillée tu fais! Mais il faut pourtant un petit peu avancer pour ne pas râcler sur les cailloux tout le temps.

Et le nautonnier improvisé donnait une si énergique impulsion à son esquif, que celui-ci s'éloignait bel et bien du rivage, non sans tournoyer et vaciller de façon à faire pâlir de frayeur le tremblant Auguste.

— Hein! crois-tu que ça chemine! criait triomphalement Justin. C'est qu'ici ça ne traîne plus sur le fond : il y a au moins trois pieds d'eau!

— Si on retournait au bord, Justin? Regarde comme on est déjà loin des joncs!

Mais le hardi navigateur faisait la sourde oreille. Jamais il ne s'était trouvé à pareille fête. Il continuait à pousser son cuvier vers le large, déclarant qu'il entendait aborder à l'extrémité de l'embarcadère des bateaux à vapeur.

Tout à coup il faillit suivre sa perche qui venait de disparaître tout entière dans l'eau plus profonde. L'embarcation bascula, mais Justin, lâchant sa gaffe de rencontre, se rejeta instinctivement en arrière, ce qui rétablit l'équilibre.

Auguste avait poussé un cri de détresse.

— Tais-toi donc! fit Justin avec un dédain superbe. On va la rattraper, la perche. La voilà qui nage tout près.

Si près qu'elle fût, il n'était point si facile de s'en emparer, car elle était hors de la portée des navigateurs, et ceux-ci n'avaient aucun moyen d'en rapprocher leur nef, qui se bornait à tournoyer doucement sur elle-même, ainsi qu'il est naturel à un cuvier de se comporter sur l'élément liquide. Justin essaya vainement de ramer avec ses mains; la distance ne diminua pas entre la perche flottante et la cuve, qui persistait dans son mouvement giratoire. Même il sembla bientôt à Justin, qui commençait à s'inquiéter, que cette distance augmentait peu à peu. Et de fait, quand, détournant ses regards de la perche convoitée, il mesura des yeux l'éloignement de la rive, la belle confiance en lui-même s'effondra subitement, et il regarda tout autour de lui avec détresse. La surface de l'eau se ridait sous le souffle du joran du soir et poussait en plein lac, avec la force irrésistible qu'on lui connaît, cette coquille de noix qui sans cesser de tournoyer s'éloignait rapidement.

Auguste, en proie à d'atroces nausées, se tordait au fond du cuvier. Justin, accroupi près de lui, cramponné des deux mains aux bords de l'embarcation, ouvrait vainement la bouche pour appeler à l'aide; sa gorge, contractée par la terreur, lui refusait tout service; ses dents claquaient, la tête lui tournait, et il finit par s'affaisser en gémissant à côté de son compagnon de misère.

(*A suivre.*) O. Huguenin.

L'ATTITUDE DE NEUCHATEL
EN 1798

(Suite — Voir la livraison d'avril 1894, page 90)

III

L'année 1798 s'ouvre par une polémique engagée entre le gouvernement de Neuchâtel et le citoyen Mengaud. Le Conseil d'Etat, s'efforçant de parer aux dangers de l'émigration royaliste française dans la principauté, avait ordonné un recensement général des nombreux émigrés réfugiés, et avait pris des mesures sévères afin que ces étrangers quittassent le pays. Cependant, quelques-uns étaient restés dans diverses localités, par suite de circonstances particulières.

D'un autre côté, les partisans de la Révolution française, assez nombreux dans les Montagnes, étaient surveillés de près et poursuivis à la première incartade.

A ce double point de vue, M. Mengaud n'avait pas lieu d'être satisfait; il aurait voulu que le Conseil d'Etat fût impitoyable avec les émigrés et d'une tendresse extrême vis-à-vis des sans-culottes neuchâtelois; il en voulait particulièrement à Fauche-Borel, le fameux émissaire de Louis XVIII, à propos de son almanach royaliste, et son style s'en ressent. Il écrivait de Bâle au Conseil, le 4 janvier 1798 :

Messieurs,

Lorsque la cour de Berlin et la Confédération helvétique ont reconnu la République française, l'Etat de Neuchâtel par son existence politique s'est vu doublement lié à cet engagement, dicté d'ailleurs par les triomphes accumulés des soldats de la liberté.

Depuis la paix qui, après avoir éclairé la Prusse sur ses véritables intérêts, a rapproché cette puissance du gouvernement français, on aurait vu avec étonnement échapper à une juste punition, si elle eût été demandée, un individu marqué du sceau de l'ignominie aux yeux de toute l'Europe.

Cet être déhonté qui serait moins insolent sans les privilèges abusifs d'une association politique dont l'Angleterre stipendie plusieurs chefs, est le nommé Louis Fauche-Borel, imprimeur. C'est contre lui que je provoque la justice du Gouvernement de Neuchâtel, c'est-à-dire celle du Roi de Prusse.

Ce n'était pas assez pour cet homme d'avoir compromis la sûreté de son pays en prenant une part active et publique aux drames des ennemis de la France; il lui manquait encore d'ajouter la dérision à l'audace.

Un libelle analogue à ses principes, un almanach pour l'an 1798, sorti de ses presses, portant son nom et imprimé à Neuchâtel, insulte à la République française en lui donnant un roi, et qui encore ? un être aussi méprisable que cette horde de vagabonds révoltés dont un grand nombre méditent encore en ce moment de nouveaux complots avec plusieurs des principaux instruments d'une protection qui ne manque jamais à tous ceux qui savent signaler leur haine envers la République et le Directoire Exécutif.

Je demande que le libelle en question soit prohibé dans les pays ressortissants en Suisse de la Souveraineté de la Prusse, et que son auteur soit puni de manière à être désormais contenu dans les bornes du respect envers la République française, et à ne plus donner le démenti au cabinet de Berlin qui a reconnu et reconnaît encore cette République. Signé, MENGAUD.

Le représentant de la France devient aigre-doux quand il s'agit des émigrés :

« Ce n'est pas seulement par des promesses vagues et pompeuses, dit-il, par des protestations amicales souvent sans résultat, c'est par des actions positives, par des mesures prises en conséquence de ces principes et vigoureusement exécutées qu'il vous faut prouver au gouvernement français le désir de vivre avec lui en bonne intelligence.

« J'espère donc qu'une détermination prompte et forte, en purgeant de suite votre pays de ce rebus de la France qui l'infeste, va mettre un terme à ces réunions conspiratrices que les lois du bon voisinage vous font un devoir de proscrire..... »

La note n'est guère plus tendre lorsque les réclamations de l'agent diplomatique concernent les révolutionnaires montagnards, que la France prend sous sa protection avec un enthousiasme qui devait singulièrement déplaire au gouvernement de Neuchâtel.

La lettre suivante, caractéristique à ce sujet, du même Mengaud, *est du 6 janvier 1798 :*

Messieurs,

Le Directoire exécutif a été douloureusement affecté d'apprendre que votre Etat, persévérant dans ses principes de persécution contre plusieurs individus de son arrondissement qui ont, il y a quelques années, manifesté leurs sentiments d'affection pour les Français, et qui depuis ont cherché un asyle sur le territoire de la République, étend encore dans ce moment ses fureurs vexatoires et sa haine non amortie sur ces mêmes individus. Tous les décrets de prises de corps lancés arbitrairement contre eux sont maintenant dans toute leur rigueur, et lorsque ces intéressantes victimes de leurs opinions qui ont encore en Suisse leurs amis, leurs parens, leurs propriétés, osent mettre le pied sur le sol qui les a vû naître, la prison s'ouvre pour les recevoir, les fers sont prêts pour les enchaîner.

Si l'Etat de Neuchâtel a, par un aveuglement fatal, proscrit des hommes estimables qu'il eut dû mieux apprécier, la République française, mieux instruite et plus sage, les a adoptés. Ce sont donc des citoyens français que je défends et je ne puis les défendre froidement. L'Etat de Neuchâtel les a rejetés de son sein, il les a forcés à la fuite, il a menacé leur liberté, leur vie : la France qui leur a offert un refuge, qui est devenue leur patrie adoptive, leur a transmis toutes les prérogatives de ses enfans et en réclame l'exécution en leur faveur.

Je demande donc, Messieurs, que l'Etat de Neuchâtel, lié à la République par tant d'intérêts commerciaux et de bon voisinage, révoque toutes les mesures de rigueur qu'il a prises contre ceux des habitants de cet Etat dont les sentiments patriotiques auroient excité son animadversion; que sans entrer dans un examen individuel, il accorde une amnistie générale à tous

les individus poursuivis pour leurs opinions politiques et leur attachement à la cause de la liberté.

Le Directoire exécutif ne doute pas que l'Etat de Neuchâtel, mieux éclairé sur ses véritables intérêts et réparant enfin de longues vexations par un acte de justice prompt et éclatant, ne rende aux fugitifs auxquels il s'intéresse des droits qu'ils n'eussent jamais dû perdre comme habitants de l'Etat de Neuchâtel et que l'on ne peut pas leur contester en ce moment où ils sont revêtus du titre de citoyens français...

L'exagération et l'emphase des divers documents des agents du Directoire qui ont passé sous les yeux du lecteur, étaient-elles naïves ou voulues, il est assez difficile de se prononcer.

Nous sommes disposé à croire que dans les premiers temps de la Révolution française, au milieu des luttes gigantesques que soutenait la République contre les adversaires du dedans et du dehors, beaucoup d'hommes politiques, et le peuple surtout, se servaient de ce langage avec pleine conviction et bonne foi. Il nous est plus difficile d'admettre que les agents du Directoire, gouvernement de transition et composé d'éléments hétéroclites, aient été aussi naïfs; lorsque Mengaud parle *de fers pour enchaîner* les révolutionnaires dans le pays de Neuchâtel, quand il dit que *l'Etat a menacé leur vie,* il se moque légèrement du bon sens et de la vérité. Il suffit de consulter les actes officiels de l'époque pour constater que la répression des mouvements révolutionnaires dans le pays de Neuchâtel a consisté tout simplement en poursuites à l'exigence du cas, c'est-à-dire trois jours et trois nuits de prison civile, et dans l'expulsion des plus compromis. Heureusement le gouvernement ne connaissait ni la guillotine, ni les envois à Cayenne ou dans telle ou telle autre terre bénie, ni la façon de procéder des Bernois avec Leuenberg, exécuté et coupé en morceaux, en 1654, ou avec Davel condamné à mort et exécuté de même quelque cinquante ans avant 1798, pour causes politiques.

A toutes les objurgations de Mengaud, le Conseil d'Etat répondit par la saisie de l'almanach de Fauche-Borel, qui fut condamné suivant l'exigence du cas; par les mesures vis-à-vis des émigrés dont nous avons parlé, et par la missive suivante à la date du 12 janvier 1798:

Citoyen chargé d'affaires,

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé au citoyen Bracher votre prédécesseur, nous n'avons sévi contre aucun de nos ressortissants pour ses opinions, ni même pour de simples écarts, mais seulement contre ceux qui ont commis des délits graves et incompatibles avec la tranquillité publique; et vous sentirez vous-même, citoyen chargé d'affaires, que pour de pareils délits commis en France, le Directoire exécutif n'admettroit certainement aucune intervention en faveur des coupables.

Nous sommes dans les sentiments d'une considération distinguée,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs le gouverneur et les gens du Conseil d'Etat, etc. DE BÉVILLE.

En effet, le gouvernement n'avait pas procédé brutalement avec les admirateurs et les partisans des Droits de l'homme et de la République française, cela est assez compréhensible; nos hommes d'Etat de cette époque étaient peu ou prou imbus des idées régnantes; Lafayette, par exemple, n'aurait trouvé que des admirateurs à Neuchâtel; et sans la sanglante tragédie de l'exécution de Louis XVI et de Marie-Antoinette, suivie de tant d'autres massacres, les gouvernants neuchâtelois n'auraient pas été des adversaires systématiques du mouvement français.

Si le gouvernement d'alors, très attentif à toutes choses, avait eu l'assurance que la principauté serait respectée dans son indépendance et la Suisse maintenue dans son intégrité, il n'aurait pas même sévi contre les patriotes de l'époque.

Encore faut-il dire que, tant que les manifestations consistaient seulement dans l'érection d'arbres de la liberté, du port de la cocarde tricolore, des joyeuses réunions de patriotes dansant même la Carmagnole sur la place de la Chaux-de-Fonds, l'autorité était assez indulgente. Mais lorsque dans les Montagnes il se forma un parti orangiste et que l'on en vint aux mains au Locle et à la Chaux-de-Fonds, que des bagarres et des coups montrèrent clairement que le feu était aux poudres, l'Etat intervint et agit avec plus de raideur. Les instigateurs des désordres furent ou poursuivis ou expulsés, mais d'un autre côté il ressort de l'étude des documents que le gouvernement ne faisait pas la guerre aux opinions, ainsi qu'il l'affirme du reste dans la lettre que nous avons citée. Ainsi, le 2 février 1798, le Conseil ordonne des poursuites contre des individus qui avaient insulté des porteurs de la cocarde tricolore. Le fait que ceux qui arboraient cette cocarde étaient Français peut expliquer cette mesure, mais d'autres exemples prouvent que le port de ces couleurs n'entraînait pas de condamnations.

L'épilogue de cette discussion concernant les proscrits neuchâtelois se trouve dans un rescrit du roi, dont voici la teneur :

A Monsieur de Sandoz-Rollin à Paris.

De Berlin le 29 janvier 1798.

Sans doute la République ne pense pas à avoir plus de droits à demander la réintégration des Neuchâtelois bannis de leur patrie comme perturbateurs de l'ordre public, que je n'en aurais moi à prétendre celle d'un grand nombre de François, qui, expulsés de la leur pour n'avoir point voulu se soumettre au régime actuel, sont devenus mes sujets temporaires en obtenant dans mes Etats l'asyle qu'ils y ont sollicité. Je suis donc décidé à ne point admettre une intervention que de son côté le Directoire récuseroit et avec raison.

Copie conforme à l'original. (S.) de Béville.

(A suivre.) Max Diacon.

PROMENADES AUTOUR DE VALANGIN

Par feu Georges Quinche

(FRAGMENTS INÉDITS)

(Suite — Voir la livraison de mai 1894, page 118)

TAILLE-TÊTE. — LE VERGER BOSSU. — LE PIGEONNIER.

Il n'est rien de tel, pour abréger la longueur d'un trajet, qu'une conversation quelque peu soutenue. Je l'éprouve encore une fois en nous voyant tout à coup transportés, je ne sais trop comment, à Taille-tête. On dirait presque que j'ai pris à tâche de vous conduire dans des endroits qui rappellent des souvenirs fâcheux et désagréables; nous aurions pu faire un détour pour esquiver la rencontre d'un lieu dont le nom peu avenant indique du reste l'usage auquel il fut destiné. Voyez ici tout près ce tronçon de poteau qui porte encore l'empreinte des flammes qui l'ont consumé. C'est ici que périt d'un affreux supplice une femme, que dis-je? un monstre qui avait tué son père. Cet horrible événement appartient à l'année 1795, et des vieillards ont gardé le souvenir des cris perçants de cette scélérate qui, en montant sur le bûcher d'où quelques minutes seulement la séparaient de la redoutable éternité, essayait encore de fléchir ses juges en sollicitant une grâce que la justice humaine n'aurait pu accorder sans manquer à ses devoirs envers la société justement épouvantée d'un aussi monstrueux attentat. La cour de justice voit encore siéger sur ses bancs à l'heure qu'il est un des juges de la femme Seigneur. C'est M. Jean-Pierre Besson, d'Engollon, nommé justicier en 1794, et qui est aujourd'hui, comme de juste, le doyen d'âge du tribunal. Pierre Seigneur, complice de sa femme, fut roué vif après avoir eu le poing droit coupé. Cette double exécution eut lieu le mercredi 19 décembre 1795 [1].

[1] Pierre-Christophe Seigneur, originaire de Montbéliard, et sa femme, Juliane née Chasserot, assassinèrent le père de celle-ci au mois d'août 1795. Voici, à propos de ce tragique événement, l'extrait du Manuel des causes seigneuriales de la Chaux-de-Fonds en date du 23 août 1795, présidence du maire Abram-Henry Droz : « Informé que Jean-Frederich Chasserot avait été trouvé assassiné à la Combe du Valanvron, il a fait citter les sieurs jurés avant nommés avec lesquels il s'est transporté sur place, et ils ont trouvé le cadavre du dit Chasserot étendu par terre près d'un rocher, et qu'il y avait beaucoup de sang près de lui de même qu'à une petite distance. » Après la constatation d'identité par la justice, le Dr Irlet a fait une déclaration médico-légale portant entre autres que « le cadavre avait plusieurs blessures d'arme à feu dont une au côté qui avait fait un trou comme un œuf, cassé deux côtes, emporté une partie du poumon gauche, et écrasé une partie de l'épine du dos. » Le

Là, tout près de nous, à droite, dans ce verger qui borde la forêt, existait autrefois une jolie petite maison bâtie en pierre avec un étage, le tout, autant que je puis m'en souvenir, imitant assez, tant à l'extérieur qu'à la distribution de l'intérieur, le bâtiment des Mousquetaires. Ce séjour devait être fort agréable avant l'accroissement de la forêt, car on y jouissait alors de la vue du bourg et d'une partie du Val-de-Ruz. Dès lors, il est devenu triste et sauvage; c'est là sans doute ce qui a déterminé son propriétaire à démolir cette maison.

mobile du crime avait été la cupidité, soit le désir d'hériter sans retard de ce vieillard en se débarrassant de lui. La femme Seigneur et son complice et amant, un nommé François Sandoz, avaient invité le mari à commettre ce parricide. François Sandoz avait réussi à prendre le large en se sauvant en France, et, chose étrange, on ne voit nulle part que la justice ait fait le moindre effort pour le faire comparaître devant elle. Les contemporains eurent à cet égard certains soupçons, probablement fondés, et sur lesquels nous reviendrons. Les Seigneur demeuraient aux Reprises, près du Bas-Monsieur. Leur procédure est transcrite dans le 19me Registre criminel de Valangin; elle est palpitante. Convaincus d'avoir commis ce crime odieux, ils furent condamnés à la peine capitale et exécutés le 19 décembre 1795. « Juliane Seigneur, verbalise le greffier, expédiée la première, a été étranglée sur le bûcher et ensuite son corps brûlé; et Pierre-Christophe son mary rompu sur l'échaffaut après avoir eu le poing droit coupé et son corps exposé sur la roue, le tout suivant la sentence. »

Les Seigneur furent soupçonnés d'être les auteurs du grand incendie de la Chaux-de-Fonds du 5 mai 1794. Ces soupçons ayant pris une certaine extension, le Conseil d'Etat rendit le 23 novembre 1795 un arrêt enjoignant au maire de Montmollin de poursuivre la procédure contre les mariés Seigneur, arrêt dans lequel il est dit entre autres : « Comme il existe diverses circonstances d'après lesquelles l'on pourroit soubçonner que l'incendie du village de la Chaux-de-Fonds a été la suitte d'un complot prémédité, mon dit sieur de Montmollin devra mettre en usage tous les moyens en son pouvoir dans l'objet d'éclaircir *tous les renseignements que l'on peut avoir à cet égard, etc.* »

A cet effet, à l'audience du 1er décembre, la femme Seigneur fut spécialement et longuement interrogée sur ce point, de même qu'un nommé François Ladame, grand ami et cousin de François Sandoz et qui devait avoir reçu de ce dernier des confidences au sujet des causes de l'incendie. Ces deux dépositions, trop longues pour être reproduites ici, fournissent sur ce lamentable événement des éclaircissements majeurs. En analysant les témoignages, les soupçons prennent du corps : Seigneur a feint de se coucher la nuit du dimanche au lundi (4 au 5 mai), et quand sa femme a aperçu la rougeur de l'incendie, elle l'a appelé par trois fois sans obtenir de réponse; il était donc absent, et bien certainement en compagnie de François Sandoz, qui n'était rentré lui-même qu'à 3 1/4 heures (l'incendie avait éclaté à 1 h.). De plus, Seigneur avait une vengeance à exercer contre le justicier Perret, qui demeurait précisément dans la maison Grisard, où le feu prit naissance (rue de la Balance, ancienne maison du Café Leschot). Ladame dépose qu'il a rencontré trois hommes pendant la nuit, un moment avant la catastrophe, et en outre *il savait quelque chose* de François Sandoz ainsi que le prouve son dernier témoignage. Seulement on a peine à comprendre comment il se fait que Ladame, victime lui-même de l'incendie et ayant reçu à ce sujet des confidences de Sandoz, eût témoigné tant de bienveillance à son égard jusqu'à l'accompagner en France quand il prenait la fuite pour se soustraire au procès Seigneur, car enfin si même Sandoz avait entendu faire retomber sur Seigneur toute la charge du crime d'incendiaire, Ladame, dont la maison avait été brûlée, aurait dû le forcer à parler et à raconter ce qu'il connaissait du « complot » prémédité. Peut-être encore Sandoz fit-il à Ladame des révélations que pour une cause ou pour une autre, peut-être pour des considérations de famille — ils étaient cousins, — Ladame ne voulut pas répéter devant le tribunal. Quant au fait du départ de Sandoz pour la France et de la tranquillité dont il y jouit, alors qu'il existait un intérêt si puissant à le faire comparaître au procès, soit pour l'entendre en témoignage, soit pour établir sa complicité dans l'assassinat du vieux Chasserot, toutes ces circonstances parurent bien extraordinaires et mystérieuses aux contemporains et leur inspirèrent au sujet des causes de l'incendie des soupçons dont, à défaut de preuves, nous n'avons pas à nous faire l'écho dans ce récit.

Comme complément, voir le procès-verbal d'enquête dressé en justice les 7 et 8 mai 1794 et où Ladame, chose incroyable, ne fut pas appelé en témoignage. (Note C.-E. T.)

C'est par ici dans cette localité qu'en l'an 1646 la Communauté fit un feu de joie pour célébrer dignement la naissance d'un prince. Il fut dépensé sept livres six gros, soit trente batz (4 fr. 20), dans cette occasion. C'est encore ici sur ces hauteurs qu'elle fit des feux en signe de réjouissance lors du mariage du roi en 1708 et lors de la naissance de ses fils en 1710 et 1712.

Nous voici aux *Huitains*, prêts à descendre le sentier escarpé qui sépare cette portion de terrain d'avec le *Verger bossu* dans la partie supérieure, et le closel de la seigneurie ou *Grand verger* dans tout le reste jusqu'au bord de la grand'route. Les plans de la Communauté indiquent ici sur ces hauteurs l'existence d'une ou deux maisons depuis longtemps disparues. Le Verger bossu n'a rien de remarquable que son nom bizarre que lui ont valu les inégalités de ce morceau de terrain. On y a découvert il y a quelques années deux médailles en cuivre que j'ai en ma possession; l'une d'elles porte le millésime 1579 sous un caducée autour duquel on lit: PAX ET POPI[1] TEMP.; au revers, les déesses mythologiques Pallas, Junon et Vénus. La seconde porte la déesse des beaux-arts avec la légende: VENERANDA MINERVA, et de l'autre côté deux figures près d'un piédestal surmonté d'une couronne; autour de la médaille on lit: VIRTVTE ET IVSTITIA. Dire ce que signifient ces grands mots, je n'en sais pas plus que les morts; c'est du latin, si je ne me trompe[2].

Le joli tableau qui se présente à nos regards du point où nous sommes m'a déjà fait penser bien des fois à l'agrément qui résulterait de la construction d'une petite maisonnette, ici, au sommet du Verger bossu. Si cette pièce de terre était à moi, j'aurais déjà réalisé cette idée en élevant sur ce plateau quelque chose de modeste et de proportionné à mes ressources: un cabinet en bois, couvert en tuiles, verni en rouge avec une fenêtre et des ventaux verts, un banc devant la maison, voilà à peu près tout bonnement ce que je désirerais. Je planterais deux ou trois acacias, des sorbiers, des tilleuls, des érables, des sapins et toutes sortes d'arbustes pour faire de l'ombrage. Oh! en vérité, l'eau m'en vient à la bouche. Voyez donc la jolie vue, s'il vous plaît! le vieux bourg en son entier; là-bas le pont de la Sorcière, les sinuosités de la route jusqu'à son point le plus élevé, la Cernia, Chaumont, les toits de Fenin, la Dame, Clémesin, Chasseral, le Rumont, Tête-de-Rang, les Hauts-Geneveys et même une échappée des Alpes. Quel beau séjour à

[1] Abréviation de POPULI. (Note C.-E. T.)

[2] Feu M. Morel-Fatio, le numismate distingué et le savant conservateur du Médaillier de Lausanne, à qui j'avais envoyé la copie de ce passage en 1879, afin de déterminer les pièces trouvées par M. Quinche, m'avait répondu que ce devaient être des jetons fabriqués à Nuremberg et à destination de la France, et que le fabricant devait être un nommé Hans Lauffer, médailleur, qui frappait ces pièces, lesquelles servaient à faire des comptes à défaut de plumes et de papier. (Note C.-E. T.)

si peu de distance de Valangin ! Quelle charmante retraite pour les belles soirées de l'été ! Quelle paisible solitude ! Je grille de voir une chose pareille ! enfin qui vivra verra ; l'argent fait des merveilles ; rien ne résiste à sa puissance ; peut-être ne s'écoulera-t-il pas bien des années avant que je voie ici ma petite maisonnette [1].

En attendant, je vous dirai qu'ici, tout près de nous, arriva un grand malheur à la date du 6 novembre 1841. C'était un jour de joie et de fête pour les gens du bourg, heureux de voir installer le digne chef de juridiction que celui-ci s'honore de posséder, car la famille de Montmollin est dans les nobles familles de notre pays ce qu'est la pomme d'ananas parmi les fruits ; mais bref ! on tirait les canons ce jour-là, lorsqu'un artilleur, soit par l'effet d'une imprudence, soit par toute autre cause, eut la main droite emportée par une décharge [2].

Puisque nous côtoyons le Grand verger, je vous dirai en confidence, sans qu'il soit nécessaire que vous en parliez à votre femme, qu'il fut confisqué en l'année 1639 à un maître-bourgeois de Valangin, décapité pour crime de sorcellerie [3]. C'était un de mes ancêtres du côté maternel ; j'ai honte, quand j'y pense, non pas pour lui, encore moins pour moi, mais bien pour les juges imbéciles qui condamnèrent le pauvre maître-bourgeois et tant d'autres personnes à subir d'affreux supplices en réparation de crimes imaginaires.

Au milieu, à peu près, de cette grande pièce de terre d'origine si *tristement curieuse, existait jadis une tour qui servait, dit-on, de retraite*

[1] Les désirs de notre auteur se sont accomplis peu après l'époque où il écrivait ces lignes. Ce doit être en 1845 qu'il a bâti, sur l'emplacement dont il parle, son *Sommerhaus* entouré de plantations auxquelles il vouait des soins minutieux. Il en faisait son séjour de prédilection et l'avait orné de gravures et de tableaux représentant nos anciens souverains. De nombreux personnages et de simples curieux venaient lui rendre des visites ; pour en conserver le souvenir, il avait dressé un *Journal du Sommerhaus* avec sous-titre : *Soliloques baroques de la bicoque,* où chacun était autorisé à transcrire ses impressions et ses réflexions auxquelles il ajoutait les siennes, ordinairement sous une forme ironique et piquante. Cet écrit en quatre gros volumes est la moins bonne des œuvres de notre ami, et fourmille en déclamations virulentes et déraisonnables contre la République et les républicains.

Après la mort de M. Quinche, le Sommerhaus est devenu propriété de M. G. L'Eplattenier. En raison de sa situation isolée au point culminant du Verger, la surveillance de cette petite construction, de l'effet le plus pittoresque avec son entourage d'arbres, était rendue très difficile ; des malveillants y ayant commis de nombreuses déprédations et même ayant essayé d'y mettre le feu, M. L'Eplattenier, l'année dernière, a démoli le Sommerhaus et fait couper les arbres qui en étaient l'ornement. Cette détermination, quoique compréhensible, m'a paru extrêmement regrettable. (Note C.-E. T.)

[2] J'ai recherché dans le *Constitutionnel neuchâtelois* de l'époque la mention de cet accident ; il n'y est pas rapporté ; impossible donc d'indiquer le nom du pauvre artilleur qui en fut la victime. (Note C.-E. T.)

[3] Cet ancêtre était Marc Jaquet, de Dombresson, supplicié en 1639 (voir 2e Registre criminel de Valangin). La grand'mère de M. Quinche était une Jaquet. Le malheureux maître-bourgeois devait déjà être d'un certain âge lors de son procès, puisqu'il raconte « qu'il y a 42 ou 43 ans il vit le diable pour la première fois ung a forme d'home habille de chausses blanches et pourpoinct noir... » Il paraît que dans le bon vieux temps si vanté, la prescription pour crimes n'était pas encore connue. (Note C.-E. T.)

et d'asile aux pigeons des nobles et puissants seigneurs du château en face duquel elle se trouvait; depuis bien longtemps cette construction n'avait plus aucune espèce d'utilité; les enfants y allaient prendre leurs ébats, et je me souviens fort bien d'y avoir été souvent, et surtout d'avoir été l'un des témoins de sa démolition en 1812. Il paraît qu'en l'an 1660 encore, on détenait des pigeons dans cette tourelle; c'est ce qui résulte d'une instance faite en justice le 14 janvier contre un nommé Benoit Fornachon, duement atteint et convaincu d'avoir *Tiré Des Pigeons Du Collombier De Vallangin.* J'ignore quelle fut la peine de cet exécrable forfait; cette circonstance, que j'ai découverte dans les registres civils de l'époque, m'a moins frappé que la très profonde vénération que paraît avoir eue feu le greffier Samuel Perregaux pour les majuscules, car il en fourrait à tour de bras dans ses rédactions, et il en a mis à tous les mots de son écriture touchant les malheureux pigeons. La tourelle dont il s'agit s'appelait le *Pigeonnier;* la porte en était du côté du couchant [1].

Un peu plus bas, là, en face de la grange L'Eplattenier, il y a un écho qui, sans répéter trente-six fois le mot, ne laisse pas que d'être assez curieux.

Un peu plus bas encore, dans ce grand jardin qui appartient à ma mère, on trouva en l'établissant, en 1811, à quelques pieds de profondeur, une flèche antique que je possède en toute propriété; malgré la qualification d'épave que l'on pourrait rigoureusement donner à cet objet, je vous le ferai voir quand vous voudrez; elle est en fer, couverte de rouille, comme de juste, longue de deux pouces et demi et d'une grosseur proportionnée. (M. Quinche en donne le dessin dans son manuscrit.)

(A suivre.) *Communiqué par* Ch.-Eug. TISSOT.

[1] Sur deux estampes représentant la *Prestation des serments réciproques en 1786* (Iconographie Bachelin, page 276), on distingue fort bien le pigeonnier; sur l'une, le toit émerge d'un carré de soldats, et sur l'autre il se voit à gauche de l'autel élevé à Frédéric II. (Note C.-E. T.)

Cette livraison était déjà sous presse quand nous avons appris la mort de notre cher et vénéré collègue, **ALEXANDRE DAGUET,** président honoraire de la Société d'histoire. Nous reviendrons sur la carrière de cet excellent patriote, qui aimait profondément son canton d'adoption et a rendu au *Musée neuchâtelois* de longs et si précieux services.

LA RÉDACTION.

SOCIETÉ CANTONALE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

PROCÈS-VERBAL

de la séance générale du 7 juin 1894, à 4 heures, au Collège latin, à Neuchâtel

Présidence de M. ALFRED DE CHAMBRIER

Le procès-verbal de la précédente séance administrative (29 mai 1893) est lu et adopté.

M. Ferd. Richard présente les comptes de l'année écoulée. Ces comptes, examinés par le Comité et reconnus parfaitement en règle, sont adoptés avec remerciements au caissier. L'avoir de la Société, qui était au 31 décembre 1892 de 3,383 fr. 75, s'élève au 31 décembre dernier à 6,393 fr. 87.

Trois candidats, M. H. Messeiller, présenté par M. Diacon, et MM. Ch. de Chambrier et Robert de Chambrier, présentés par M. A. de Chambrier, tous domiciliés à Neuchâtel, sont admis comme membres actifs.

M. Philippe Godet annonce que les démarches qu'il a été chargé de faire à Auvernier pour la réunion d'été, ont eu un résultat favorable; cette localité est disposée à recevoir la Société qui s'y réunira dans la première quinzaine de septembre.

M. Frédéric Soguel, sur la demande du Comité, fait l'historique de la question du château de Valangin, dont la Société s'est déjà occupée dans sa séance de l'année dernière, et rend compte des démarches qu'il a faites auprès du Conseil d'Etat. Celui-ci a retiré son projet de transformation du château en prison civile et s'est déclaré disposé à accorder à la Société l'usage du château, à condition que le poste de gendarmerie y soit conservé et que la Société prenne à sa charge l'entretien du bâtiment. M. Soguel estime que ces deux conditions peuvent être acceptées, mais qu'il faudrait réserver la question de réparation ou de reconstruction des murs de soutènement des terrasses en cas d'éboulement et, en outre, que le château ne devrait plus servir de local de détention. Il croit que le Conseil d'Etat consentirait à accorder ces deux points.

Le Comité propose à la Société de demander à l'Etat l'usage du château de Valangin, aux conditions indiquées par M. Soguel, soit : maintien du poste de gendarmerie, abandon de l'emploi du château comme prison et entretien du bâtiment aux frais de la Société, à l'exclusion des murs de soutènement, et de charger MM. Soguel et Châtelain de continuer sur ces bases-là les négociations avec le Conseil d'Etat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et de vifs remerciements sont adressés à M. Soguel pour son heureuse initiative et pour les démarches actives qu'il a déjà faites.

M. le professeur Favre donne connaissance des travaux de la Commission du patois. Cette Commission a recueilli tous les matériaux qu'elle a pu découvrir et elle en a fait un choix pour un ouvrage dont elle confierait le soin à M. F. Chabloz. Cet ouvrage, qui serait imprimé dans le format du *Musée neuchâtelois*, contiendrait une préface par M. Buchenel, et un certain nombre de morceaux en patois des différentes parties du canton, avec traduction française en regard.

Le Comité propose d'allouer à la Commission un crédit de 2,500 fr. pour la publication de cet ouvrage, dont un exemplaire serait donné à chaque membre de la Société. — Adopté à l'unanimité.

La Société vote aussi, sur la proposition du Comité et à la demande de M. Philippe Godet, une somme de 750 fr. pour l'achat de 500 exemplaires d'un petit volume qui sera publié en souvenir de M. le professeur Charles Berthoud et qui contiendra des biographies et divers autres articles historiques de cet écrivain neuchâtelois distingué.

Ch. CHATELAIN.

ROLE DE L'ETAT DE FRIBOURG DANS L'AFFAIRE GAUDOT

A NEUCHATEL

Nous donnons ci-après la dernière communication qui nous soit parvenue de notre collègue regretté, feu le professeur Daguet.

Sa lettre d'envoi, adressée à M. L. Favre, est datée de Couvet le 11 avril 1894. Nous y lisons :

« Selon la promesse que je vous ai faite, je vous envoie quelques lignes sur la part que Fribourg a prise à l'affaire Gaudot. Ce récit est extrait des archives de Fribourg.

« La conduite de Fribourg n'a pas été conséquente, j'en conviens, mais il ne faut pas oublier la crainte qu'inspirait Berne à son voisin. On voit cependant la bonne volonté des Fribourgeois qui cherchèrent à diverses reprises à venir en aide aux Neuchâtelois. J'ai pensé que malgré leur peu de réussite leurs tentatives méritent une mention honorable et doivent être prises en considération dans l'histoire de Neuchâtel.

« Je suis tout à vous. Alexandre DAGUET. »

Le rôle de Fribourg dans les troubles de Neuchâtel (1767) n'a pas été remarqué par les historiens neuchâtelois avec l'exactitude désirable.

Ainsi, le roi de Prusse reprochait aux Fribourgeois, en termes assez vifs, d'avoir attisé la révolte de ses sujets, et les menaçait des suites les plus graves s'ils devaient prêter davantage assistance aux rebelles neuchâtelois.

Les Fribourgeois se montraient beaucoup plus favorables aux Neuchâtelois que les Etats de Lucerne et de Soleure, plus soumis à l'influence de Berne.

Parmi les magistrats fribourgeois particulièrement sympathiques à Neuchâtel, se distinguait le conseiller Werro, fils de l'avoyer de ce nom, qui aurait voulu une intervention commune des cantons catholiques auprès du roi de Prusse.

Le bruit s'étant répandu que Berne songeait à acheter Neuchâtel, pour en faire sans doute des baillages, le gouvernement fribourgeois chargea le général d'Affry, le chef des Suisses à Paris, d'employer toute son influence auprès du roi et du duc de Choiseul, son premier ministre, pour empêcher la réalisation de ce vœu. D'Affry répondit à l'avoyer de Fribourg, de Gady, que les Bernois n'avaient pas le dessein de cet achat, et que, l'eussent-ils, c'était au Corps helvétique à en empêcher la réalisation.

Neuchâtel avait envoyé des commissaires pour implorer le secours de Fribourg. Une commission fut chargée de les recevoir, et on décida qu'on les défrayerait. Monseigneur l'Avoyer fut autorisé à charger quelques conseillers de leur faire la conduite. Il fut également autorisé à leur accorder audience.

Quant à la question de les admettre devant le Conseil quotidien ou le Grand Conseil, on devait agir selon les nouvelles que donneraient les commissaires envoyés à Lucerne et dans les autres Etats favorables à Neuchâtel.

Le 24 février, les commissaires des Corps et Communautés de Neuchâtel demandèrent une audience. On leur répondit que, sitôt que seraient arrivés les envoyés de Soleure, l'avoyer de Rolle et le banneret Arregger, on la leur accorderait volontiers.

C'est ce qui fut fait le soir même.

Le banneret Osterwald, chef des commissaires, fit une relation détaillée de la manière dont ces envoyés furent reçus à Zurich et Lucerne, d'où il résulte que le premier de ces Etats les a reçus froidement et s'est refusé à porter leur affaire au Corps helvétique, pour le

motif que Zurich n'est en aucune alliance avec Neuchâtel, et que la demande devait d'abord être adressée par les quatre Etats combourgeois.

Dans l'intervalle, l'Etat de Berne déclarait à l'Etat de Fribourg qu'il se voyait obligé à soutenir son droit par la force, à moins que Neuchâtel ne se soumît sans hostilités à sa sentence du 5 décembre. On lisait en même temps dans le Conseil de Fribourg une copie de la lettre du roi de Prusse à Berne pour presser l'exécution militaire.

Berne avait envoyé par le haut commissaire Steeck un procès-verbal de la fin tragique de Gaudot à Neuchâtel.

Une lettre anonyme de Neuchâtel avait été adressée au Conseil de Fribourg pour justifier la mort de Gaudot et pour empêcher l'occupation de la ville par les quatre cantons. On manifestait dans cette lettre l'espoir que les trois cantons catholiques s'intéresseraient aux Neuchâtelois. On ne voit pas à quoi bon serait l'occupation militaire de Neuchâtel, tout y est calme.

C'est alors que l'Etat de Fribourg changea du tout au tout son attitude. Répondant aux vues de Berne, les troupes de l'occupation demandées furent levées, les officiers préposés à leur commandement, nommés. Ces derniers étaient : Pierron, appelé le chevalier Castella, l'ami de Jean de Müller; puis son frère Charles, major, et le général Boccard, membre du Conseil de guerre. Le premier avait fait agréer pour capitaines : Castella de Delley, Gady, son beau-frère, et Tobie de Buman.

Les représentants de Fribourg consentaient à ce que les troupes fribourgeoises fussent à la solde de la Prusse, comme celles des trois autres Etats, ce qui paraissait une conduite peu honorable aux yeux de ceux qui auraient voulu montrer la dignité de l'Etat envers la population de Neuchâtel, qu'on avait d'abord tacitement soutenue en quelque sorte, et dont on avait fini par trouver la conduite punissable.

Il est à remarquer que l'Etat de Lucerne avait refusé de donner les 150 hommes demandés, de peur que ces derniers, une fois armés, en vinssent à profiter de la chose pour chercher à rendre leur canton démocratique, à la façon des Etats populaires. Ils n'enverront que 50 hommes choisis parmi les sujets lucernois.

A. Daguet.



CARICATURE DE 1808

UNE CARICATURE DE 1808

(AVEC PLANCHE)

Le blocus continental, proclamé de Berlin, en novembre 1806, a eu son effet. Toutes les denrées coloniales ont subitement renchéri et le public n'a plus qu'à choisir entre s'abstenir ou payer très cher.

Une situation pareille, avec les abus qu'elle engendre, doit nécessairement donner naissance, dans un pays comme le nôtre, à des indignations violentes qui, sous un gouvernement despotique, se traduiront par des caricatures satiriques, pleines de verve et de piquant.

La confiscation des étoffes soi-disant anglaises, et leur vente au profit du trésor public, en 1806, avait déjà inspiré à Abraham-Louis Girardet[1] une gravure intitulée : *Métempsycose des marchandises d'Angleterre, de Saxe, de Suisse et denrées coloniales, opérée à Neuchâtel*, etc., gravure qui a été reproduite dans le *Musée neuchâtelois* de l'année 1865[2]. Cette plaisanterie, qui valut à son auteur la confiscation des planches déjà tirées et quelques jours de prison, ne le corrigea point. La hausse énorme du prix du sucre et du café, en 1808, lui inspira une seconde planche dont nous offrons aujourd'hui aux lecteurs du *Musée* une reproduction d'après le cuivre qui est conservé au Musée historique de Neuchâtel[3].

A ce propos, il ne sera pas inutile de rappeler quelques passages des lettres du baron de Sandoz-Rollin, publiées en partie dans le *Musée* (1867, p. 236-238).

Voici ce qu'écrivait, en décembre 1806, de Wavre où il était en séjour, le célèbre diplomate :

[1] Il s'agit bien ici d'Abraham-Louis Girardet, troisième fils de Samuel, et non d'Abraham Girardet, dit de la *Transfiguration*, comme il est dit dans le *Musée*, 1865, p. 127.

[2] Le Musée historique possède une planche où sont inscrits à la main les noms de tous les personnages.

[3] La gravure ci-jointe est un transport sur pierre de la planche originale, transport opéré par M. Jules Rey, lithographe, à Genève.

« J'ai été en ville pour compléter quelques petites provisions de ménage... J'ai fait aussi provision de *sucre*, cad. de 6 livres à 31 sous (soit 1 fr. 55 la livre), sur le soupçon que la continuité de la guerre le ferait renchérir. »

Le baron avait raison, puisqu'en 1808, c'est lui-même qui nous l'apprend dans une autre lettre, le sucre était à 3 fr. la livre et le café à 4 fr. 19 sous. En présence de prix pareils et quoi qu'il en pût coûter, on comprend qu'on s'abstînt.

C'est ce moment de hausse extraordinaire qu'Abraham-Louis Girardet a choisi pour exécuter une nouvelle planche satirique intitulée : *Le sucre aux raves, Opéra pour 18081, Premières 40 sols.*

Cette planche, que Bachelin a déjà signalée dans son étude sur les Girardet (*Musée neuchâtelois* 1870, p. 33), doit être fort rare; au moins n'en avons-nous vu qu'un seul exemplaire, et encore ne nous est-il connu que depuis quelques jours. Il a été, nous dit-on, retrouvé en compagnie de la « Métempsycose », caché entre deux planchettes. Apparemment cette planche fut interdite et supprimée dès le début.

La composition, dans son ensemble, a du reste, comme le dit Bachelin, un sens vraiment énigmatique. Elle semble se ressentir de l'état cérébral du graveur qui, à cette époque, donnait déjà des signes d'aliénation mentale[1]. Que signifient, par exemple, ces mots gravés au bas de la planche : *Eclos et déposé dans l'univers par les lois sacrées de la Nature?*

Ce qui ressort clairement de la composition, c'est que l'artiste fait allusion au renchérissement du sucre de canne et du café à l'époque du déplorable blocus continental. Ce que l'on comprend encore, c'est que la *Fortune* a un bandeau sur les yeux et qu'elle distribue ses faveurs en aveugle. Dans cette distribution, il y a des heureux et des mécontents. La spéculation, qui joue son triste rôle dans la détresse générale, nous semble représentée par le personnage debout qui, le lorgnon sur l'œil et la mine satisfaite, dit : « Patience », tandis qu'à ses genoux sa femme éplorée s'écrie : « Elle pourroit vous aveugler ».

Voici du reste la description de la gravure.

Marge supérieure : « Le Sucre aux Raves, OPERA POUR 18081. Premières 40 Sols. »

Sous un rideau, au centre duquel est un masque satirique, s'étend une sorte de halle voûtée au fond de laquelle sont entassés des ballots

[1] Son testament religieux, daté de 1804, n'est déjà plus l'œuvre d'un homme équilibré.

de marchandises. La Fortune, en costume très aérien, traverse l'air d'un pas léger; elle a un bandeau sur les yeux et s'écrie : *Je n'y vois pas et suis inconstante!* Tout en volant, elle couronne d'une main un bonhomme à lunettes, dont le visage rappelle étonnamment le type d'Abraham Girardet, et de l'autre pose sur son épaule un sac d'écus. Quant au personnage, il tient victorieusement d'une main un pain de sucre sur lequel est écrit : « J'y suis ! » et de l'autre une tasse de café. A gauche, comme accessoire, un chat, assis sur un ballot, miaule : *Mais!* A droite est suspendue une grande balance. Un homme aux regards enflammés et qui semble vouloir arrêter la Fortune dans sa course rapide, s'écrie : *Eh! Morguienne;* un peu en avant, deux musiciens, un joueur de vielle et un joueur de cornemuse, le premier debout, le second assis, chantent en s'accompagnant de leurs instruments. Le joueur de vielle, qui est borgne, prononce les dernières paroles d'une strophe : ... *et laisser vivre.* Un jeune garçon, debout au centre du tableau, regarde les musiciens en disant : *Oui.* Au premier plan, une femme agenouillée au pied d'un homme tenant une balance, s'écrie : *Elle pourroit vous aveugler;* le personnage, qui semble le mari, répond, le lorgnon sur l'œil, de l'air d'un homme qui pense avoir fait une heureuse spéculation : *Patience.* Entre ses jambes un chien aboie : *où... où...*

Enfin, tout à fait à gauche, un gros personnage, qu'on ne voit qu'à mi-corps, regarde la scène, la main posée sur ce qui nous paraît être un boisseau plein d'or. A côté on lit : « Il faut vivre ? »

La partie inférieure de la planche est composée de trois parties : au centre, un médaillon rond surmonté des mots : *Raccomodez la Cafetière,* etc. Dans le médaillon est représenté un *magnin* ambulant, occupé à raccommoder une cafetière. Au-dessus on lit : « Qu'ils vivent ! » A droite, dans un cadre carré, est une *cafetière* renversée servant de réchaud, et à gauche une théière remplie de fleurs.

Enfin on lit dans la marge du bas : « Eclos et déposé dans l'Univers, par les loix sacrées de la Nature. Se vend, Justement, Loyalement, Probement et Intègrement, dans les principales Villes de l'Europe, pour le prix de L. 2 de France. »

Nous laissons à ceux qui aiment à déchiffrer les rébus et autres amusettes du même genre à tirer au clair la signification de cette planche énigmatique qui vaut plus, nous semble-t-il, par l'excellente exécution des parties que par le sens même de la composition.

A. Godet.

L'ATTITUDE DE NEUCHATEL

EN 1798

(Suite — Voir la livraison de juin 1894, page 140)

IV

Après avoir rapidement examiné quelle était la conduite du gouvernement vis-à-vis de la France, dont les troupes entouraient le pays, reprenons maintenant l'histoire des rapports toujours plus fréquents et plus inquiétants avec la Confédération et particulièrement avec Berne.

Les délégués neuchâtelois de Marval et de Pierre, de retour à Neuchâtel, adressent au Conseil d'Etat une relation très intéressante, en date du 2 janvier 1798; ce rapport nous fait entrer dans le vif de la situation et complète très bien la première lettre écrite de Berne à la fin de décembre 1797.

Voici de quelle façon s'expriment les deux conseillers d'Etat :

Partis de Neuchâtel le 25 décembre, à deux heures, nous avons trouvé quelques trouppes bernoises à Arberg. Un très bon esprit les anime : officiers et soldats, tous verseront, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour leurs souverains.

Arrivés à Berne le 26 à midi, et avertis que nous devions dîner avec les délégués suisses, nous nous rendîmes dans la salle où LL. EE. leur donnent à manger. Nous y trouvâmes M. Weiss, stathalter de Zürich. M. le baron d'Erlach, sénateur, qui y était avec quelques membres du Deux-Cents, parla presqu'en plaisantant à M. de Marval du bruit de notre prochaine aliénation [1]. M. Weiss prêta beaucoup d'attention à ce discours. M. de Marval parla de ce bruit comme il y avait lieu de le faire : il annonça la prochaine arrivée à

[1] La seule explication que nous ayons pu découvrir de ce projet d'aliénation se trouve dans de Tillier, *Histoire de la République helvétique*, publiée en 1838, tome I, p. 55:

« Quant à Neuchâtel que le Jura séparait de la France, on s'attendait à son incorporation à la République helvétique, après que les conférences de Rastadt auraient réglé définitivement les rapports de la Prusse. »

Peut-être s'agissait-il de quelque chose de plus grave, d'une annexion à la France, nous ne savons.

Neufchâtel de Son Excellence M. de Béville, notre gouverneur, et l'intention positive où notre auguste monarque était de renouveller les serments qui lient réciproquément le Prince de Neufchâtel et ses sujets. M. Weiss prit beaucoup d'intérêt à ces nouvelles qu'il appela *consolantes*.

Son Excellence de Steiguer, advoyer régnant, à qui nous avions fait demander son heure, sans nous en fixer aucune, nous fit annoncer après dîner qu'elle aurait beaucoup de plaisir à nous voir; nous nous rendîmes incessamment chez elle : sa réception fut plus qu'obligeante, elle fut cordiale et affectueuse. M. de Marval lui exposa l'objet de notre mission; il insista sur ce qu'il existait non moins une parfaite union de sentiments entre notre gouvernement et LL. EE. qu'une indissoluble communion d'intérêts; il ajouta pour Son Excellence personnellement l'expression des sentiments de confiance et de gratitude que notre Etat lui avait voués.

Son Excellence témoigna qu'elle savait gré à notre gouvernement de sa démarche; c'était, dit-elle, une preuve nouvelle de nos sentiments connus et souvent éprouvés pour la patrie commune. Nous pouvions compter sur une parfaite réciprocité de secours de la part de LL. EE.

Suivit la récapitulation des précautions qu'elles avaient prises. M. de Marval parla des nôtres. Son Excellence Steiguer en approuva également et la nature et le peu d'ostensibilité.

Nous avons discuté ce qui concernait la suppression demandée par LL. EE. de deux feuilles intitulées, l'une *l'Ami des Loix*, l'autre *Matériaux pour servir à l'histoire de Zürich*; l'inutilité de proscrire l'une chez nous, le danger d'y parler de l'autre, que l'on n'y connaissait pas même! Son Excellence est entrée dans nos raisons. Elle a dit qu'il fallait garder le secret... Voici en résumé ce qu'elle nous dit de la situation politique de la Suisse :

Intentions tout au moins suspectes du Directoire à son égard.

Lors même qu'il ne serait pas défavorablement décidé contre elle, la versatilité de ses bonnes intentions est extrême.

L'Erguel occupé sans avertissement préalable; l'avis donné par Bacher à cet égard a été remis à S. E. de Steiguer à l'instant même où, d'ailleurs, on lui annonçait que l'Erguel était envahi. Trois observations à cet égard :

1° M. de Degelmann avait correspondu constamment sur l'Erguel avec M. de Steiguer; ce dernier n'en avait reçu d'Udines, où il était ministre de l'Empereur (empereur d'Autriche), aucune nouvelle; il en avait tiré de sinistres pronostics, mais il avait toujours cru qu'une notification en précéderait l'occupation.

2° On s'est plaint de ce procédé au général français Saint-Cyr [1]. Il a dit qu'il croyait cette notification faite, qu'il n'avait pas tenu à lui si elle ne l'avait pas été; qu'au reste, il n'avait pris que deux mille hommes, de quinze mille qu'il avait eu ordre d'employer à cette expédition.

[1] Ce général peut être Hugues, baron de Saint-Cyr (1774-1842), commandant général d'artillerie, ou Gouvion de Saint-Cyr, maréchal de France (1764-1830). Seulement ce dernier général, il est vrai, en 1798, commandait à Rome, puis dans l'armée du Rhin, en Allemagne.

3° Que l'on pouvait regarder l'invasion de l'Erguel comme une épreuve à laquelle on avait mise la fermeté des gouvernements suisses et la disposition de leurs sujets.

Plan de l'abbé Syeyes, d'accomplir d'abord en Suisse le projet de révolution universelle qu'il médite, et auquel il travaille sans relâche et avec trop de succès. On pillera tout ce qui appartient aux gouvernements et aux établissements charitables et utiles qui subsistent sous leur protection. Après cela on liera la République helvétique, que l'on municipalisera, à la République cisalpine. Ainsi se fera en Europe un grand pas révolutionnaire. Les directeurs français du plus au moins adoptent ce plan.

Travail sous mains à Genève pour y opérer un mouvement qui donne à la France lieu de s'en emparer.

Invasion possible dans le bas Vallais, missionnaires envoyés pour le préparer.

Etat bizarre et critique de l'Allemagne. Résultats du congrès de Rastadt encore incertains.

Quant à ses ressources, la Suisse a pour elle l'inébranlable résolution où sont les Cantons de se défendre, si décidément on les attaque. La façon de penser du peuple: dans le Païs allemand elle va jusqu'à l'enthousiasme et au fanatisme.

Dans le Païs de Vaud elle est fortement prononcée en faveur du souverain.

L'union des Suisses. La Diète qui se tient actuellement à Aarau la cimentera. Tous les Cantons y ont envoyé des députés[1].

La favorable intervention du Roi notre très gracieux souverain, ses bons offices et sa puissante influence.

Les vascillations, les déchirements possibles, probables même dans le gouvernement actuel de la France.

S. E. Steiguer nous a parlé comme d'une fable et avec une entière incroyance du bruit de la prochaine aliénation de notre païs.

Elle nous a dit qu'un séjour à Berne de quelqu'un de notre Etat pourrait être utile, pendant que durerait la crise actuelle. Les huict anciens Cantons ou plutôt ceux de Zürich, Lucerne, Uri, Schwytz, Underwald, Soleure et Fribourg, qui ont des relations particulières avec Berne, auront des députés, dont la vocation sera de se concerter avec le gouvernement bernois en cas d'attaque ou de danger imprévu.

[1] M. A. de Tillier dit à ce propos, dans l'*Histoire de la République helvétique* déjà mentionnée, tome I, p. 13 :

« La dernière Diète des treize cantons, tenue à Arau en décembre 1797 et janvier 1798, fit l'effet d'une ombre : jamais on n'avait entendu discours plus solennels, assurances plus redondantes qu'à la prestation du serment fédéral; les gazettes de Paris traitèrent cette cérémonie de parade vide de sens : elles n'avaient que trop raison. Au moment où la fermentation était la plus vive sur les bords du lac de Zurich, qu'elle se propageait d'une manière effrayante, que Vaud était en pleine révolte et qu'on apprenait la marche des troupes françaises, la Diète, que le Vorort avait retenue avec peine jusqu'alors, se sépara le 31 janvier, sans prendre la moindre mesure pour la sûreté de la Confédération. C'était la déclarer dissoute ! »

Elle insista sur l'utilité dont était une semblable députation des Etats, pour savoir ce qui s'y passait et empêcher que l'on y fût réciproquement dupe des faux bruits qui se répandent dans les moments de crise.

A cette occasion, nous parlâmes de la conjuration que, disait-on, dimanche 24, à Neufchâtel, LL. EE. avaient découverte. M. l'advoyer nous dit que l'on avait arrêté dans un village appelé *Hochstetten*, quatre personnes suspectes dès longtemps, qui se permettaient des manœuvres révolutionnaires : trois avaient ou servi ou tenu boutique à Genève; qu'on en avait arrêté deux à Berne, que les unes et les autres étaient actuellement en prison, et qu'au reste rien n'annonçait entre elles ce concert qui forme une conspiration. Des avis particuliers nous ont appris que leur procès s'instruit avec beaucoup de secret et d'activité.

Au sortir de chez S. E. de Steiguer, nous sommes allés chez S. E. de Mülinen, advoyer hors de règle. Il était à l'hôtel de ville. Nous avons vu dans la soirée M. le Stadthalter de Zurich : il nous parla obligeamment de ce que son Canton avait fait pour notre Etat et de ses sentiments pour lui; M. de Marval lui en témoigna notre reconnaissance, et sur notre aliénation qu'il remit sur le tapis.

Tous les entretiens que nous avons eus nous convainquent de la résolution où l'on est de se défendre, si enfin il le faut, avec tout le courage dont la nation helvétique a donné tant de preuves.

Ce que nous avons dit sur notre aliénation a rassuré : le bruit en était généralement répandu et du plus ou moins accrédité. Notre députation est vue en général avec plaisir.

M. de Marval eut une conversation avec M. de Haller, membre des Deux-Cents, envoyé à Bacher lors de l'invasion de l'Erguel. Bacher lui a parlé, dit-il, comme il a écrit : ce sont de bonnes paroles, mais elles sont vagues et ne correspondent pas avec les faits. M. de Haller parla aussi du remplaçant de Bacher à Basle, Mingaud *(sic)*. C'est la créature du Directeur Rewebel; il paraît manquer de moyens [1], ou n'en a que de très médiocres; il est moins exagéré qu'on ne le représentait, paraît franc, quoique parlant peu, et ne manifeste point de mauvaises intentions contre la Suisse.

M. de Pierre soupa seul avec M. le Stadthalter de Zürich et M. Hirtzel, secrétaire de légation. La conversation roula principalement sur la position de la Suisse, sur notre aliénation et sur la joie qu'éprouvaient ces Messieurs de la prochaine arrivée de S. E. M. de Béville. Il s'étendit sur les intentions pleines de bonté de Sa Majesté, sur sa justice bien connue, et sur la nature des serments qui allaient se prêter, et très particulièrement sur ce qu'avait de positif la déclaration donnée le 31 octobre 1707, relativement à l'aliénation par le Roi Frédéric Ier de glorieuse mémoire, et sur ce qu'en chaque occasion

[1] Le sens du texte et du contexte semble indiquer qu'il s'agit d'un manque de *fortune*, quoique cette expression s'applique maintenant au défaut d'intelligence; on dit encore dans notre pays, en parler vulgaire : Tel individu est *moyenné* ou ne l'est pas, suivant l'état de sa fortune.

les princes la confirment solennellement. Ces Messieurs parurent faire beaucoup d'attention à cette circonstance [1].

Le 27[me], pendant la matinée, nous ne vîmes personne; il y avait Deux-Cents. Nous apprîmes la nouvelle de l'arrivée à Neuchâtel de S. E. M. le général de Béville, et notre joye fut augmentée par ce qu'on nous rapporta de celle qui, de toutes parts, avait éclaté dans notre ville à cette occasion; nous dîmes cette nouvelle à dîner, à Messieurs de Zürich et aux membres de l'Etat de Berne qui y assistaient. M. de Diesbach, sénateur, en faisait ce jour-là les honneurs. Nous sçumes que l'on avait leu en Deux-Cents, le matin, une lettre du Roy à la République, que S. E. avait envoyée de Neufchâtel peu d'heures après son arrivée. Nous sommes certains par ce qu'on nous a dit en public, et surtout par des conversations particulières, que ces dépêches ont causé une grande satisfaction. Il a été fort question, pendant le dîner, des marques d'attachement que le peuple suisse donne à ses chefs et de plusieurs traits patriotiques qui nous ramenaient aux beaux jours de la Confédération helvétique. On avait leu le matin, en Deux-Cents, des adresses venues des diverses parties du Canton. Ce qu'on doit principalement y remarquer, ce ne sont point des pièces faites à loisir et avec apprêt par un scribe de village. C'est le sentiment de vrais enfants de l'Helvétie exprimé dans le simple et grossier langage des heureux habitants de ses campagnes. Voilà ce qui touche principalement les magistrats et annonce la permanence et la vérité du sentiment qui dicte ces écrits. Entre les traits qu'on cite, il en est un trop beau pour qu'il n'ait pas place ici. Les habitants d'une commune allemande étaient acharnés les uns contre les autres à la suite de contestations sur leurs droits communaux, et se plaidaient avec cette fureur que mettent les habitants des campagnes à défendre cette espèce de propriété. L'ordre de marcher est arrivé. L'un d'eux a dit: « Vous êtes tous les uns contre les autres, et de cinq qui partiront, trois peut-être ne reviendront jamais! Voulez-vous mourir dans cet état? » A ce discours, tous les partis se sont réunis : le danger commun a fait taire la voix de l'intérêt particulier, la voix non moins puissante des passions, et la Commune a sur-le-champ transigé de toutes ses difficultés.

. . . .

Sachant que le Conseil de guerre s'assemblait le lendemain, nous voulûmes dès le soir même remettre les papiers dont nous étions porteurs à son Président, M. l'advoyer de Mulinen. Nous en obtînmes une audience environ les sept heures.

M. de Marval exposa l'objet de notre mission et offrit communication des pièces dont nous étions porteurs. M. l'advoyer nous dit des choses honnêtes, nous répéta ce qui nous avait été annoncé sur la position de la Suisse et nous parla longuement même de ce qui se passait à Radstadt. Revenant au sujet de notre mission, il nous offrit une audience du Conseil secret; nous la refusâmes en déclarant que, prêts à répéter quand et devant qui on le voudrait les assurances de notre dévouement à la cause du Corps helvétique, et de notre

[1] Le brave M. Hirtzel ne se doutait pas que huit ans après le roi de Prusse aliénerait Neuchâtel en faveur de Napoléon; Neuchâtel fut, en 1806, sacrifié aux intérêts de la Prusse, sans compensation aucune.

confiance en son appui, nous ne voulions point consommer en cérémonie une partie même petite du temps de LL. EE., actuellement occupées à des affaires de la plus haute importance.

L'idée d'une conférence avec le Comité militaire (délégation du Conseil de guerre en qui réside actuellement un pouvoir assez étendu) fut proposée. S. E. nous annonça qu'elle en ferait incessamment part au Conseil de guerre.

. . . .

Dans le jour arrivèrent Messieurs les députés de Fribourg. Ce sont MM. d'Odet d'Orsonnens et d'Appenthel, secrétaire de légation; les dispositions de Fribourg paraissent correspondre à celles du reste de la Suisse: le méprisable ouvrage de la Harpe pénètre dans leur Canton, et bien que d'ailleurs les dispositions de leurs sujets soyent excellentes, cela les inquiète.

Le 28[me], M. May, sénateur, vint nous annoncer que la conférence avec le Comité militaire aurait lieu quand nous voudrions. Elle fut fixée au lendemain, à neuf heures. M. May nous parla de la nécessité d'un plan de défense commun, et de l'opportunité des ordres à donner aux baillifs riverains, afin qu'en cas d'attaque nous fussions secourus incontinent et sans même aller à Berne. . . . .

Nous fûmes voir, avant dîner, Messieurs les députés de Fribourg; réception gracieuse et cordiale.

M. de Kirchberguer, baron de Roll, banneret, qui fit les honneurs du dîner, parla à M. de Marval de la nécessité d'écarter les Français de l'Erguel. Les intentions de LL. EE. sont si prononcées à cet égard que M. de Kirchberguer dit à M. de Marval qu'elles payeraient volontiers une valeur correspondante à la valeur foncière du païs pour qu'il se joignît au nôtre et que le Roi en prît possession. M. le colonel K., que Berne avait envoyé au général Saint-Cyr lors de l'invasion, dit que ce dernier avait insisté sur les intentions pacifiques du gouvernement français. Il parla aussi des moyens pécuniaires de déloger les Français de l'Erguel; c'est un point auquel on tient fortement. M. Thormann, secrétaire d'Etat, nous en a parlé aussi et dans ce sens.

Le 29[me], à neuf heures, nous nous rendîmes à l'hôtel de ville, où nous conférâmes pendant une heure environ avec MM. May, sénateur, le colonel Tscharner, ancien baillif de Saint-Jean, le colonel Moutach, gouverneur du Stift [1], le général d'Erlach d'Hindelbanck, Steiguer de Bipp, et le colonel de Graffenried.

[1] M. Arnold Borel, instituteur à Berne, nous envoie les renseignements suivants à propos de cette fondation:

« Le *Stift* de Berne était *ein Augustiner Chorherrenstift,* fondé en 1484, donc peu avant la Réforme, en vue de la formation d'un évêché de Berne. L'on avait sécularisé plusieurs *Stift* du canton de Berne, entre autres celui d'Amsoldingen, pour le former. La Réformation ne permit pas de donner lieu au projet. Depuis lors le bâtiment, qui se trouve à la rue des Gentilshommes (Junkerngasse), a servi d'habitation à l'avoyer de Berne en fonction, et c'est ce qui paraît expliquer le fait que le général Brune y ait établi son quartier-général en 1798. Le bâtiment est très bien entretenu encore aujourd'hui, il est occupé par les autorités municipales de la ville de Berne. Les fonds du *Stift* ont été employés à fonder le *Mueshafenstipendium* (traduction littérale: le stipendium du pot à bouillie), dont tous les étudiants bernois peu aisés peuvent profiter encore à l'heure qu'il est. »

Communication a d'entrée été donnée à ces Messieurs des précautions que nous avions prises. Ils ont demandé de garder le mémoire que l'on en a dressé; nous le leur avons laissé; ils ont promis de nous remettre celui des leurs.

Tous ont reconnu que, dans un moment où l'on n'est pas en guerre, nous avons fait tout ce que nous pouvions faire.

Ce qu'on nous a dit des intentions de LL. EE. annonce que ce sont de fidèles alliés.

Notre confiance et la résolution de nous concerter sur la défense commune leur est infiniment agréable. M. d'Erlach nous dit que cela changeait même en quelque chose le plan de LL. EE.; que s'il en eût été autrement, elles auraient pris des mesures sans lesquelles on n'aurait pas pu compter sur la possession de notre frontière; que maintenant non seulement il ne serait plus question de rien qui pût la faire envisager comme étrangère au Corps helvétique, mais que le plan de défense serait combiné sur les positions que présentent les deux Etats, mesure qui tournerait grandement à la sûreté de l'un et de l'autre.

On a reconnu unanimement que si l'un des deux païs changeait de constitution, l'autre courrait pour la propagation des opinions le plus grand danger.

Que d'ailleurs leur situation était telle qu'ils ne pouvaient guère ni se perdre ni se sauver l'un sans l'autre.

Voici le résumé des moyens de défense proposés:

Revoir les plans concertés, il y a quelques années entre MM. de Watteville et de Montmollin, colonels, afin de les abandonner ou de les modifier, selon les changements que l'occupation de l'Erguel a porté à la position des choses.

S'occuper sans rien d'ostensible de plans militaires à tirer, de situations à reconnaître et de postes à prendre dans le reste du païs, et particulièrement dans la partie qui fait face à l'Erguel.

Pour y parvenir, quelques membres du Conseil de guerre pourraient se rendre sur les lieux. Il serait convenable qu'ils s'adjoignissent à la Commission militaire. On pourrait profiter des lumières des anciens militaires qui se trouvent actuellement dans le païs, qui d'ailleurs a maintenant l'avantage d'avoir pour chef un officier général habile et expérimenté. M. d'Erlach nous a spécialement nommé M. le colonel Amez Droz.

Ce ne sera qu'après que le Conseil de guerre aura définitivement travaillé ces propositions, que l'on pourra nominativement déterminer les corps qui, en cas d'attaque, marcheront à notre secours; les ordres seront donnés pour les faire agir avec la plus grande promptitude.

Cette conférence a eu lieu avec bien de la confiance et de la cordialité; on ne scaurait rien ajouter à tout ce qu'ont eu de gracieux les procédés de M. May, qui y assistait comme premier député de la part de LL. EE. Nous avons appris de lui, à dîner, que l'on avait des nouvelles satisfaisantes de ce qui se passait à la Diette. L'ouverture s'en est faite avec la plus touchante union : on s'est promis aide et secours mutuels. Nous avions insisté avec

Monseigneur May sur la nécessité d'une détermination prompte pour l'objet de la conférence de ce matin.

Comptant partir demain, nous avons voulu prendre congé de Messieurs les Advoyers. S. E. de Steiguer était incommodée depuis quelques jours et très fatiguée du Deux-Cents du matin.

. . . .

Le soir arrivèrent les députés de Lucerne, Ury, Schvitz et Undervald, attendus avec impatience. M. d'Amrhyn est député de Lucerne, M. Schmidt d'Ury, M. de Reding de Schvitz, MM. Bucher et Varmscher d'Underwald haut et bas. Ce qu'ils dirent à M. de Pierre à souper confirma la parfaite union des Suisses et leur invariable résolution de se défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang, si on les attaque.

Le 30me, M. le général d'Erlach vint nous voir. La conversation qu'il eut avec M. de Marval qui le reçut, fait suite à la conférence d'hier : elle porta sur la nécessité d'avoir des renseignements positifs sur ce qui se passe en France, et d'établir à cet effet aussi avant dans le païs qu'on le pourra des intelligences certaines. Ce qu'a dit M. d'Erlach à cet égard est également fondé sur la manière d'agir ordinaire des Français actuels, sur le désir de ne rompre ni de se compromettre avec eux mal à propos, sur la nature des moyens qu'on peut leur opposer, tant qu'on n'est pas en guerre... et sur celle de ceux qu'il faut décidément employer, si la marche de leurs trouppes fait voir qu'une rupture ne peut plus s'éviter.

Nous avons fait visite aux députés des Cantons et nous avons pris congé d'eux à la fin du dîner, ainsi que de M. le trésorier Stettler qui en faisait les honneurs.

Pour éviter tout lieu commun, nous dirons que notre séparation a été véritablement cordiale, affectueuse et confédérale : le logement commode que nous ont procuré LL. EE. et l'obligeance avec laquelle elles ont pourvu à toute notre dépense, est presque la moindre des attentions dont nous ayons à nous louer de leur part.

(S.) de Marval & de Pierre.

Nous avons tenu, pour plusieurs raisons, à transcrire presque en entier ce long mais curieux document. D'abord cette narration officielle prouve que, contrairement à l'opinion de la plupart des historiens, l'union existait entre les Confédérés à la veille même des graves événements de mars 1798, que les populations étaient bien décidées à défendre la neutralité et l'indépendance de la Suisse, et que les gouvernants des cantons les plus importants ne boudaient pas devant l'organisation de cette défense.

Le récit des délégués nous fait aussi comprendre et apprécier les relations cordiales, amicales mêmes qui existaient entre les hommes du gouvernement bernois et des autres gouvernements, et les hommes d'Etat de la Principauté de Neuchâtel. Ces invitations à dîner, ces agapes

semi-officielles où l'on s'entretient des affaires et des intérêts de tous, nous rappellent très agréablement les festoiements et les harangues sympathiques de Rodolphe de Hochberg, présentant son fils Philippe à ses bons et fidèles combourgeois de Berne et à ses féaux des Ligues, et plus tard Henri II de Longueville, se réjouissant aussi avec ses grands amis les Confédérés.

Le fait est que ni les uns ni les autres ne se représentaient exactement la gravité de la situation et les périls qui menaçaient l'ancienne Confédération.

De Steiguer seul ne se faisait pas beaucoup d'illusions, et l'avenir devait lui donner raison; mais au commencement de janvier, personne ne soupçonnait encore que le danger viendrait du Pays de Vaud, et nous avons vu qu'il n'est aucunement question de ce pays dans le rapport pourtant si détaillé et si précis de MM. de Marval et de Pierre.

C'est sur les bords du Léman que l'orage se formait peu à peu pour éclater subitement sur la tête des Excellences de Berne, de Fribourg, et se répercuter dans la Suisse tout entière.

Le 12 janvier, le gouvernement bernois annonçait au Conseil d'Etat que les députés de la Confédération helvétique, rassemblés à Aarau, avaient renouvelé le serment de leur alliance; que Leurs Excellences, ayant voulu faire procéder à la solennisation du serment de la part de leurs sujets du Pays de Vaud, ce serment a été prêté dans plusieurs districts et différé dans d'autres; et qu'afin de rétablir le calme au Pays de Vaud, les députés de Zurich et de Schwytz s'étaient rendus à Lausanne pour y pacifier les esprits.

Tout en constatant ces premiers symptômes de mécontentement chez leurs sujets, coïncidant avec la nouvelle de l'apparition d'une armée de trente mille Français en Savoie et dans le pays de Bex, les Bernois déclaraient de plus qu'ils avaient requis les secours confédéraux des cantons leurs alliés et qu'ils ne doutaient pas de la disposition de l'Etat de Neuchâtel à faire en leur faveur tout ce que sa position pouvait permettre.

Cette lettre fut renvoyée à l'examen de la commission du 13 novembre 1797.

(A suivre.) Max DIACON.

UN COUP DE JORAN

NOUVELLE

(Suite et fin. — Voir la livraison de juin 1894, page 133)

L'émoi régnait au village. La nouvelle s'était vite répandue de la disparition des deux enfants. Les recherches des deux mères désespérées avaient mis tout le monde sur pied; comme c'est la coutume en pareil cas, on perdait beaucoup de temps en allées et venues inutiles, en discours plus inutiles encore; on se chuchotait à l'oreille les hypothèses les plus sinistres; on se racontait à l'écart une foule de disparitions survenues dans des conditions absolument identiques, et ayant eu sans exception le dénouement le plus tragique. Il y eut pourtant bon nombre de gens plus pratiques qui secondèrent intelligemment dans leurs recherches les parents désolés. Malheureusement, les indications incomplètes et contradictoires des camarades de classe des deux fugitifs firent perdre un temps précieux, et la nuit tomba sans qu'on eût découvert la véritable piste; aussi, quand enfin une des escouades de chercheurs, dont faisait partie Henri Renaud, eut l'idée d'explorer les grèves à la lueur des lanternes, était-il impossible de rien distinguer sur la nappe sombre du lac.

La petite troupe poursuivit pendant plus d'une heure ses investigations sur la plage, parmi les roseaux, puis le découragement survint; les chercheurs éparpillés ne rejoignirent plus le noyau de la bande, mais, par des chemins divers, aboutirent avec un ensemble extraordinaire au cabaret du Petit-Cortaillod.

— Quelle avance de chercher plus longtemps! fit l'un d'eux pour excuser sa désertion. Qu'est-ce que vous voulez qu'on trouve, quand on n'y voit *franche goutte?* Les lanternes, ça ne fait que vous crever les yeux.

C'est sans doute pour y voir plus clair qu'il avait éteint la sienne avant de se diriger sur la pinte, aussi avait-il mis le cap sur celle-ci et l'avait-il atteinte sans la moindre déviation.

Les autres s'empressèrent d'appuyer.

— C'est bien clair : allez donc trouver une aiguille dans un tas de foin! Et puis, qui nous dit que les deux gamins sont venus de ces côtés? Personne ne les a vus. Ça pourrait bien être André Vouga qui a eu la meilleure idée en allant faire une battue dans les gorges de l'Areuse avec les frères Pochon et son beau-frère Henry. Ce qui est sûr et certain, c'est qu'on ne les retrouvera pas vivants! ça ne s'est jamais vu.

Il y eut un hochement de tête général et sympathique, puis chacun vida son verre avec recueillement sur cette funèbre déclaration.

Longtemps encore, Henri Renaud, sombre, désespéré, poursuivit ses recherches tout le long des grèves, avec les deux ou trois compagnons qui lui étaient restés fidèles; enfin, l'un d'eux ayant émis l'idée que les enfants disparus pourraient bien être rentrés au logis pendant qu'on les cherchait de tous côtés, le pauvre père, saisissant cette supposition avec ardeur, comme un noyé qui s'accroche à la perche qu'on lui tend, reprit aussitôt avec ses amis le chemin de Cortaillod.

— Est-il revenu?

— Non! mon Dieu! mon Dieu! et tu n'as rien trouvé, rien entendu dire?

Affolée, Marianne se tordait les mains en regardant son mari d'un œil fixe, brûlant, sans larmes.

Lui, s'était jeté sur une chaise en poussant un sourd gémissement.

— Rien! rien! fit-il avec désespoir. Nous avons tenu les bords du lac depuis la Tuilière jusqu'à la Poissine; nous avons crié, fouillé tous les joncs... rien! Le petit Vouga n'est pas retrouvé, non plus? demanda-t-il avec une certaine hésitation.

— Non! oh! bien sûr qu'ils étaient ensemble, ils étaient bons amis: mon pauvre petit Justin! fit-elle avec une explosion de douleur. Qu'est-ce qu'il peut être devenu? Mon Dieu! garde-le, ramène-le vers sa mère!

— C'est l'autre qui l'a mené à mal, que je dis, moi!

La grand'mère qui sommeillait dans un coin de la chambre venait de s'éveiller, en réitérant sa supposition malveillante.

— Notre Justin, fit Henri en se détournant brusquement, n'était pas un garçon à se laisser mener; il faut être juste, tout de même. Le petit Vouga, lui, faisait tout ce que le nôtre voulait.

Sans s'en apercevoir, il parlait des deux enfants perdus au passé, comme s'ils eussent déjà été rayés du nombre des vivants.

Bien que la nuit fût fort avancée, les pauvres parents ne pouvaient se résoudre à prendre du repos. Au bout d'un instant, le père sortit de

nouveau sans mot dire, et s'en fut errer aux alentours de la demeure d'André Vouga, dans l'espoir de recueillir quelque renseignement; cependant il ne put se décider à entrer. Bien que les cruelles angoisses du moment eussent relégué à l'arrière-plan l'amère déception de la veille, Henri Renaud ne pouvait songer sans rancune à ce cousin qu'il accusait de l'avoir frustré de l'héritage sur lequel il comptait si sûrement.

Il se promena longtemps en long et en large devant la maison, guettant anxieusement le retour d'André Vouga et de ses compagnons.

Le jour commençait à poindre, quand un petit groupe d'hommes parut sur la route de Cortaillod à Boudry. Henri Renaud, vivement, se porta à leur rencontre. Son cœur battait à se rompre. Ils allaient bien lentement, lui semblait-il. Apportaient-ils dans leurs bras les enfants perdus? leurs cadavres, peut-être?

Quand il fut assez près pour distinguer autre chose qu'un groupe confus, Henri éprouva tout à la fois une déception et un soulagement. Les quatre hommes ne portaient que des lanternes d'écurie éteintes. Sans les attendre, il rebroussa chemin afin d'éviter André Vouga. Mais celui-ci l'avait reconnu, et, le rejoignant en hâte, lui demanda d'une voix étranglée par l'émotion :

— Sont-ils revenus?

Henri Renaud secoua la tête d'un air sombre.

— Sait-on quelque chose?

— Rien!

Et il pressa le pas pour se débarrasser de la compagnie de son cousin.

— Henri, fit André à voix basse, afin de n'être pas entendu de ses compagnons, hier tu m'as quitté dans une terrible colère...

— Il y avait de quoi! laisse-moi tranquille!

— Si tu avais voulu m'écouter, sais-tu ce que...

— Je ne veux rien entendre, pas plus à présent que hier. Tu as l'héritage, bien ou mal acquis, garde-le.

— Voyons, Henri, est-ce que le même chagrin ne devrait pas...?

Pour toute réponse, Henri Renaud s'éloigna brusquement d'André, et, prenant à travers champs, regagna sa maison désolée.

* * *

Le soleil se levait radieux dans un ciel sans nuage, sur lequel se profilaient, nettement découpées, toutes les dentelures capricieuses des

Alpes. La vaste nappe du lac, tranquille et pure, reflétait les splendeurs de ce ciel du matin.

Sans accorder un regard à ce spectacle, un homme allait et venait sur la grève, fiévreusement, traçant des circuits, revenant sur ses pas comme un chien de chasse suivant une piste; ses regards, presque constamment dirigés sur le sol, se relevaient de temps à autre pour inspecter les alentours. Il pénétrait dans les champs de roseaux, où son passage faisait craquer les tiges sèches et onduler les panaches argentés; puis, reparaissant sur la grève, côtoyait les bords de l'eau en la sondant d'un regard anxieux et intense.

C'était André Vouga, cherchant à son tour, dans ces parages explorés la veille par Henri Renaud, la trace des enfants disparus.

Tout à coup il se baissa et ramassa quelque chose qui brillait parmi les galets, à côté d'une gerbe de roseaux fraîchement coupés.

— Un couteau, un petit couteau d'enfant! Dieu du ciel! ne dirait-on pas que c'est celui que le parrain d'Auguste lui a donné à la dernière foire de Cortaillod? Mais tous ces couteaux de pacotille se ressemblent! songe-t-il en le tournant et le retournant fiévreusement entre ses doigts. Bien d'autres en ont acheté de pareils! rien ne prouve... Mais il tressaille en découvrant sur la corne du manche deux angles entrecroisés gauchement, de façon à former un monogramme. C'est bien un A et un V que le graveur enfantin a voulu tracer.

Le cœur du père se serre d'angoisse; ses yeux, qui s'obscurcissent, jettent un regard de détresse autour de lui.

Son enfant a été là la veille; il a coupé ces roseaux, puis il aura voulu se baigner, et... En vain le pauvre homme se débat contre l'implacable évidence. Le petit couteau, qu'il serre dans sa main crispée, est le premier chaînon de cette suite de déductions sinistres et logiques que tire sa raison en torturant son cœur.

— Pourtant, songe-t-il tout à coup, si Auguste s'était baigné dans les environs, on trouverait ses habits sur la grève. Ce serait bien visible sur les cailloux.

Il s'accroche avec ardeur à cette objection, logique aussi, et s'il poursuit ses recherches, c'est avec le désir secret de ne rien trouver.

Pourquoi relève-t-il brusquement son front soucieusement penché, et jette-t-il sur la vaste nappe tranquille un regard investigateur et ardent? C'est qu'il a cru entendre dans le calme du matin un faible cri, un cri d'appel apporté sur les eaux.

Il y a bien, là-bas, au tiers du lac, dans la direction de Chevroux, un point noir, immobile. Mais André secoue la tête.

— Une loquette de pêche qui tend ses filets sur le *Mont!* fait-il en soupirant.

Ce qu'il a entendu, ce ne peut être qu'un lambeau de chanson, le hèlement d'un pêcheur ou simplement le cri mélancolique d'un courlis. Cependant, malgré lui, il retient son haleine, et l'œil fixé sur le point noir, prête une oreille avide.

Un cri, puis deux, lui parviennent cette fois plus nettement, lamentables, déchirants.

Sans écouter plus longtemps, André Vouga, le cœur lui sautant dans la poitrine, prend sa course vers le port du Petit-Cortaillod, se jette dans le premier bateau de pêcheur qu'il rencontre, arrache, brise d'un effort irrésistible la chaîne d'amarre enroulée autour d'une grosse pierre, et se dirige à force de rames sur le point noir d'où continuent à partir des appels intermittents. L'amour paternel double la vigueur de ses bras robustes de paysan. Debout dans le bateau, le regard rivé sur le but, André, de ses deux rames croisées à la manière des pêcheurs, fait voler l'embarcation. Le point noir grossit à vue d'œil; le voilà qui prend forme; c'est un bateau en miniature, une vraie coquille de noix. Deux têtes en dépassent les bords, des bras s'agitent avec détresse, tandis que deux voix d'enfants, enrouées par la fatigue et l'angoisse, redoublent leurs cris d'appel à la vue du secours qui arrive.

Le père, à son tour, pousse un cri d'encouragement, et de son cœur débordant de joie monte une prière d'actions de grâces.

*
* *

Les deux petits imprudents étaient rentrés fort abattus au foyer paternel; comme l'enfant prodigue, ils y avaient été reçus à bras ouverts et accablés de baisers bien plus que de reproches, encore qu'à l'exemple de leur devancier de la parabole, ils se fussent préparés à entendre avec la plus entière contrition une admonestation méritée et à endurer sans murmure le châtiment qu'on trouverait bon de leur infliger. Pour le moment, le veau gras leur avait été servi sous la forme de tasses de lait fumant, accompagnées de puissantes tartines où le beurre et le miel entraient en proportions inusitées, et que la tendresse maternelle ne se lassait pas plus de confectionner que la voracité de Justin et d'Auguste ne se lassait de les faire disparaître. Comme il y a un terme à tout, en ce monde, même à l'appétit des enfants prodigues ou égarés, il vint un

moment, cependant, où les mâchoires fonctionnèrent avec moins d'activité et où, grâce à un sentiment de plénitude agréable, les deux enfants se laissèrent aller à une douce somnolence. Convenez que ce n'était pas plus le moment que tout à l'heure d'admonester les coupables, et qu'il n'y avait qu'une chose à faire : les mettre au lit avec un baiser ou deux. Et c'est à quoi ne manqua pas plus la mère d'Auguste que celle de Justin.

— Tout de même, Marianne, fit Henri Renaud s'efforçant de prendre un ton grondeur, mais baissant la voix pour ne pas troubler le repos du coupable, tout de même, il faudra lui laver la tête, à Justin; parce que ce n'est pas des tours à jouer!

Elle fit un signe d'assentiment. — Oui, oui, plus tard, quand même il a déjà été bien puni. Tu sors, Henri? demanda-t-elle avec une certaine appréhension, en voyant son mari prendre son chapeau.

Il sourit d'un air à la fois confus et heureux : — N'aie pas peur, Marianne, ce n'est pas pour aller au cabaret. Ne faut-il pas que je remercie André Vouga? Moi qui n'étais pas là quand il a ramené Justin! Et puis, j'ai autre chose à lui dire.

Sa femme lui serra les mains, et de ses yeux, pleins de larmes de joie, elle le suivit, en murmurant : — Le bon Dieu soit béni!

* * *

— André n'est pas là? demande Henri Renaud à la mère d'Auguste qui regarde avec délices son enfant dormir comme un petit ange qui n'a pas le moindre méfait sur la conscience.

— Il n'en pouvait plus de sommeil : il est aussi allé se jeter sur son lit, répond-elle à voix basse, sans quitter du regard le petit ange endormi. Mon Dieu! qu'on est pourtant heureux! et, toute rayonnante, elle tend la main à Henri qui la serre en faisant un signe d'assentiment.

— Et vous, cousin, vous n'avez pas sommeil après avoir rôdé toute la nuit après ces petits garnements? Et son garnement, à elle, elle le couve d'un œil attendri.

— Non, répond résolument Henri Renaud, croyez-vous qu'on puisse dormir quand on a quelque chose sur la conscience?

Elle le regarde d'un air un peu embarrassé.

— Oui, continue-t-il en se détournant à moitié. André doit vous avoir dit quelle scène je lui ai faite après l'enterrement. Je lui en voulais à mort à cause de cet héritage; j'ai dit de lui pis que pendre, et, dans le fond, ce n'était que le dépit qui me faisait vilipender André.

Mais allez seulement! Louise, je sais bien qu'il vaut mieux que moi, votre mari, et l'oncle Abram le savait bien aussi!...

— Pour ça, non! l'oncle Abram ne te connaissait pas encore à fond, et il ne me connaissait guère mieux.

André était sur le seuil de la chambre voisine, et s'avançait vers Henri, la main tendue.

— La preuve, poursuivit-il en baissant la voix, parce que sa femme faisait « chut! » en regardant avec inquiétude du côté du petit dormeur, la preuve qu'il ne te connaissait pas à fond, c'est que tu montres du cœur et de la droiture, à l'heure qu'il est; et la preuve qu'il ne me connaissait pas beaucoup mieux, c'est qu'il a cru que je voulais garder tout son bien pour moi. Tu aurais su plus tôt ce que j'en pensais, Henri, si tu m'avais laissé parler hier, et encore cette nuit. Avec Louise, nous avons dit tout de suite, elle te le dira elle-même...

— Oui, oui, André; mais, s'il vous plaît, allez donc vous arranger dans l'autre chambre! vous allez réveiller le pauvre petit! Dieu sait pourtant s'il a besoin de dormir!

Docilement, les deux cousins s'en allèrent dans la pièce voisine terminer leurs arrangements de famille; aussi ne puis-je vous dire au juste comment finit le conciliabule.

Un fait certain c'est que, quelques semaines plus tard, André Vouga et Henri Renaud passaient, par devant notaire, un ou plusieurs actes où il était question de transfert d'immeubles. Le préposé au cadastre vous dira au juste ce qui en est, pour peu que vous teniez à être aussi bien renseignés que la commission d'impôt, laquelle, comme chacun sait, est une institution de nature essentiellement curieuse.

Ce qui est de notoriété publique, c'est que le café du Raisin a perdu la pratique d'Henri Renaud, lequel est toujours abonné à la *Gazette agricole,* mais qui, au lieu d'en aller réciter des fragments à la pinte, la lit parfois en compagnie de son cousin André.

Marianne en est bien heureuse, et bénit en son cœur, sinon l'escapade de son téméraire Justin et le coup de joran qui faillit la faire tourner au tragique, du moins la Providence qui tire le bien du mal, et fait naître dans les âmes des mortels les impulsions généreuses et les viriles résolutions.

O. HUGUENIN.

LE VIEUX « COUVENT » A DOMBRESSON

(AVEC PLANCHE)

Un récent incendie (8 mai 1894) vient de détruire complétement une maison qui était sans nul doute la plus vieille du village de Dombresson. C'est peut-être l'ancienne cure, ou « Couvent » dans le langage populaire, demeure du curé de Dombresson avant la Réformation [1]. Le « Couvent », actuellement en ruine, était situé à proximité de l'église et du cimetière; d'aucuns prétendent qu'un souterrain, partant de l'intérieur de la maison, conduisait dans l'église; mais cette supposition ne paraît pas fondée.

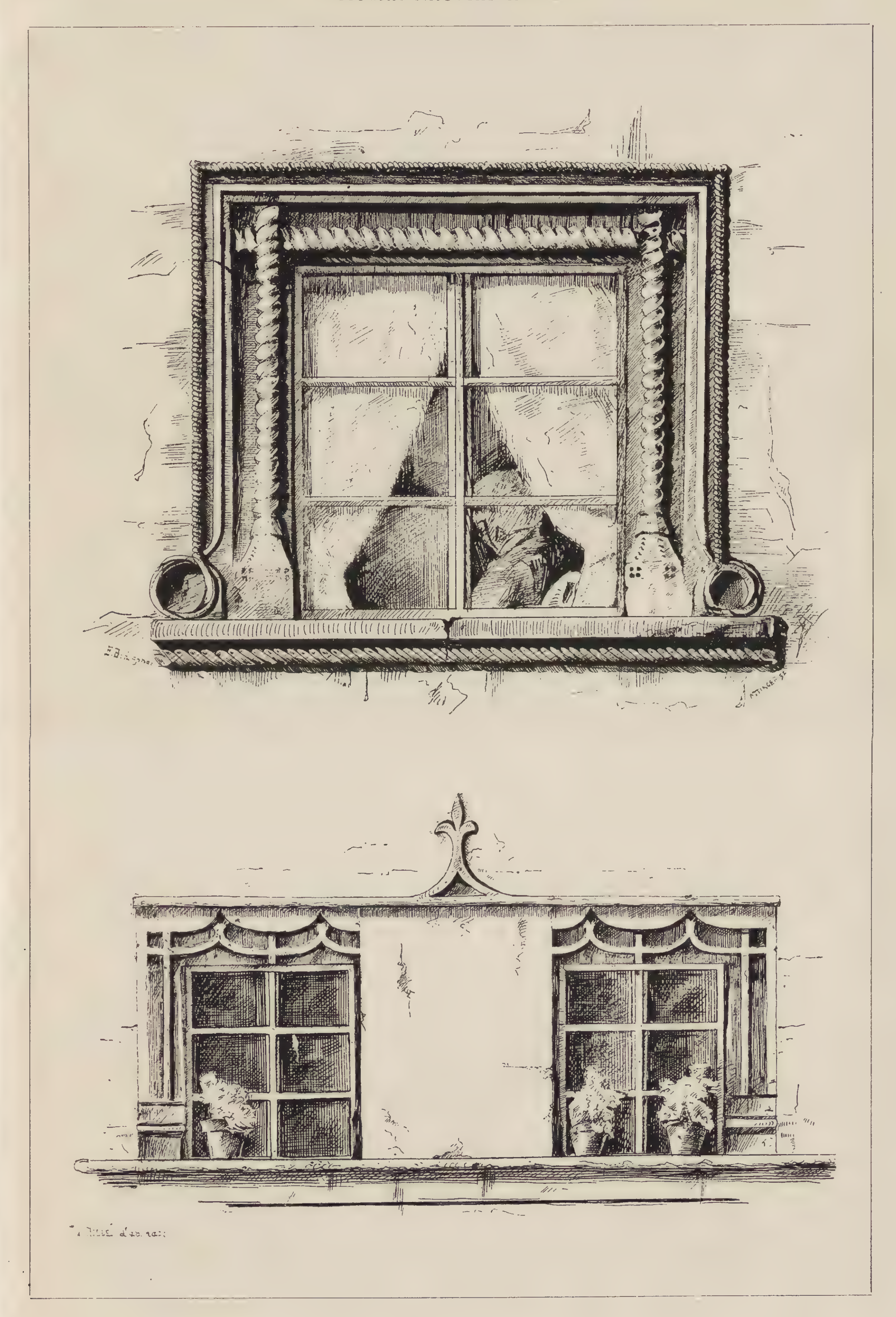
Cet antique bâtiment était d'une architecture originale. Les murs en sont très épais. On peut encore voir deux caves voûtées, pas trop endommagées, et qui sont intéressantes.

Trois des fenêtres me paraissaient être de très jolis spécimens de l'architecture du commencement du XVIme siècle. Les deux fenêtres accouplées ont la double accolade gothique, si fréquente au Val-de-Ruz jusqu'à la fin du XVIme siècle. Quant à la petite fenêtre, qui a environ 80 centimètres de côté, elle est entourée de deux torsades, l'une extérieure en forme de corde à fins torons, recoquillée aux deux extrémités, l'autre, intérieure, à torons plus larges et dont les bouts reposent sur deux socles délicatement ornementés; le tout est finement sculpté et d'un très joli effet décoratif. Ce genre de fenêtre est assez fréquent dans notre canton. L'artiste s'est servi de pierre jaune (vraisemblablement du néocomien provenant d'une carrière exploitée autrefois au Côty, sur Dombresson). La pierre jaune est le matériel généralement employé pour la sculpture architecturale du XVIme siècle (le roc n'apparaît guère qu'au XVIIme siècle).

Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu trouver aucune date. Le second corps de bâtiment, qui semble avoir été ajouté ultérieurement au « Couvent », porte bien, il est vrai, au-dessus de la porte d'entrée, le millésime de 1691, mais ce n'est évidemment pas la date de la construction de la cure. Toutefois, il faut mentionner que sur la clef de voûte de la porte de la partie plus moderne, se trouve un écusson aux initiales I. I. M. M. (J. J. Maumary); au-dessous est sculpté un cœur renfermant une fleur de lis; à droite et à gauche de la pointe du cœur se trouve une étoile ou une mollette d'éperon à cinq pointes.

Edmond Bille.

[1] On appelait aussi *couvents* certaines maisons où les receveurs des couvents de Fontaine-André (pour le Val-de-Ruz), de Saint-Pierre (Prieuré — pour le Val-de-Travers), avaient leur bureau et tenaient les registres de contrôle des revenus de ces maisons religieuses.



FENÊTRES DU XVI[me] SIÈCLE, A DOMBRESSON (Val-de-Ruz)



CHARLES BERTHOUD

1813-1894

CHARLES BERTHOUD

1813-1894

(AVEC PORTRAIT)

Le 2 mai 1813, le jour même où Napoléon battait à Lutzen les Prussiens et les Russes, naissait à Provence celui dont nous allons retracer la carrière.

Mais auparavant, il nous sera permis de remonter un peu plus haut dans le cours des temps et de donner quelques détails sur cette famille Berthoud, de Couvet, de laquelle sont issus, depuis le célèbre horloger Ferdinand Berthoud, plusieurs hommes distingués, en dernier lieu Charles et Léon Berthoud. Leur aïeul, Jonas-Henri, qu'on appelait le « justicier Berthoud », nous a heureusement laissé des souvenirs dont une partie seulement a paru, il y a bien des années, dans une feuille locale du Val-de-Travers et où nous allons glaner quelques pages très dignes d'être conservées. Elles feront revivre une attachante figure de vieux Neuchâtelois [1].

Jonas-Henri Berthoud nous raconte comment il commença son apprentissage d'horlogerie, en 1756, chez M. Jean Steiner. Les Steiner étaient une famille de Zurich qui avait dû quitter cette ville pour cause de piétisme. Le justicier trace un tableau édifiant de la vie de ces braves gens. Jean Steiner avait appris l'horlogerie chez Ferdinand Berthoud, à Paris, où il avait passé deux ans. Il avait épousé une Neuchâteloise, Salomé Robert, et avait dû, à cette occasion, déjà âgé de 28 ans, se faire baptiser par M. d'Escherny, pasteur de la Côte-aux-Fées.

En 1759, ayant demeuré trois ans chez Jean Steiner, le jeune apprenti passa sous la direction du capitaine J.-J. Jéquier, à Fleurier, « pour apprendre la branche des répétitions ». Puis, au commencement de l'été 1764, âgé d'environ vingt ans, il partit pour Paris avec son cousin Jean-Henri Berthoud, qui y était appelé par son oncle Ferdinand.

[1] Le manuscrit que nous avons sous les yeux est de la main de Charles Berthoud et porte ce titre : *Extraits des Souvenirs de mon grand-père.*

Provence. Le jeune chef de famille revint s'y établir et installa dans un grand bâtiment voisin de sa demeure une fabrique de produits chimiques, auxquels l'industrie des toiles peintes, alors florissante, devait assurer des débouchés rémunérateurs.

Ce n'est pas sans regrets que Henri-François Berthoud, quittant le vallon natal, franchit la montagne pour se fixer à Provence. Pourtant, ce village vaudois, admirablement situé, offrait de douces compensations. La maison, simple, mais spacieuse, garde aujourd'hui encore, malgré un air d'abandon, son cachet de maison de notable, qu'elle doit à ses hautes terrasses à contre-forts, à son pavillon en forme de niche et à son portail en pierres de taille. Elle est désignée au village sous le nom de *la Cour*. Bientôt, les grands maronniers — aujourd'hui disparus — qui l'ombrageaient, abritèrent les ébats de quatre jeunes enfants: deux filles et un fils — Charles Berthoud — puis un petit cousin que sa mère avait confié en mourant aux soins de Mme Berthoud. Celle-ci était charmante, non seulement par les traits de son visage, dont son fils cadet, Léon, devait hériter, mais par ses qualités morales, son esprit élevé et droit. Le jeune orphelin trouva auprès d'elle la même tendresse, tempérée de fermeté, dont elle enveloppait ses propres enfants.

Provence ne possédait pour l'instruction publique que de modestes ressources. Cependant, l'évènement montra que le « père Herman, » l'instituteur privé dont les quatre petits écoliers recevaient les leçons, n'était point au-dessous de sa tâche: il savait les rendre attrayantes, et Charles Berthoud aimait à se les rappeler. D'ailleurs, quelques volumes judicieusement choisis par le père, grand amateur de lecture, garnissaient les rayons de la salle d'étude: *Télémaque* et *Anacharsis*, les œuvres du sage Rollin, celles de Florian, l'*Iliade* et l'*Odyssée* de Bitaubé, un Virgile, formaient le fond de cette honnête bibliothèque.

Ces paisibles études, ces lectures tour à tour instructives et captivantes, étaient coupées de temps en temps par des courses de montagne, et par les vacances, que Charles passait à Couvet auprès du cher aïeul. Le vieux justicier vivait seul avec son fils, le lieutenant-colonel Louis Berthoud, homme d'un caractère bienveillant, d'une extrême urbanité, et qui fut pour Charles le meilleur des oncles. C'était une joie quand la petite colonie de Provence venait peupler la solitude de la maison de Couvet; au reste, le digne vieillard avait conservé le trésor d'une robuste santé, jointe à une aimable gaîté, et son pas alerte l'amenait souvent à Provence, où son apparition était une fête pour la famille.

Celle-ci s'était accrue, dans l'automne de 1822, par la naissance d'un fils, Léon, qui fut accueilli et choyé avec la plus vive affection par ses aînés : il bénéficia plus qu'il ne souffrit de sa position de cadet, et même alors que les années eurent atténué les distances et en quelque sorte égalisé les âges, les sentiments fraternels dont il fut l'objet revêtirent toujours je ne sais quel caractère de tendre sollicitude.

Cependant le temps marchait, non moins sûrement, quoique en apparence moins rapidement qu'aujourd'hui. L'heure inévitable de la dispersion sonna pour l'heureuse famille. Il fallut dire un long adieu au jeune orphelin qu'on envisageait comme un frère et qui quitta la Suisse. L'Institut Pestalozzi, à Yverdon, ouvrit ses portes aux deux sœurs. Vers la même époque, un oncle maternel de Charles, M. Auguste Colomb, ayant été nommé principal du collège de Vevey, l'enfant, alors âgé de douze ans, l'y suivit, afin de poursuivre l'étude du latin, commencée à Provence sous la direction du pasteur Louis Chatelanat, grand ami de la famille. Il passa environ deux ans sur les bancs du collège de Vevey. L'intelligence ouverte de l'écolier, sa mémoire heureuse et sûre, son aptitude au travail, donnèrent à son aïeul l'espoir que Charles réaliserait son secret désir : voir un de ses petits-fils embrasser la carrière pastorale. Sans consulter beaucoup le principal intéressé, les parents assignèrent désormais ce but aux études de leur fils.

M. Colomb ayant accepté, au bout de peu d'années, le poste de pasteur de l'église française de Florence, Charles vint poursuivre ses classes à Neuchâtel. Vers cette époque, sa famille s'établit à Saint-Aubin. Elle y jouissait de relations précieuses, déjà formées pendant le séjour de Provence. Les jeunes filles, revenues d'Yverdon après la dissolution de l'Institut Pestalozzi, trouvèrent en M. Frédéric de Rougemont un professeur qui se plut à leur enseigner la géographie, l'astronomie, et à diriger leurs lectures. Charles revenait fréquemment au logis paternel; une précieuse intimité s'était établie entre le jeune étudiant et la seconde de ses sœurs, qui était très richement douée[1]. C'était entre eux un échange continuel de lettres et d'impressions sur leurs études et leurs lectures. Le romantisme battait son plein, et l'on peut se figurer aisément les enthousiasmes qui remplissaient les entretiens de la sœur et du frère. Les goûts littéraires de Charles étaient stimulés par l'enseignement de Juste Olivier, dont il fut à Neuchâtel un des premiers élèves et à qui il voua dès lors une affection respectueuse et fidèle.

[1] Elle est devenue plus tard Mme Schlumberger et fut la mère de M. Gustave Schlumberger, à qui ses remarquables travaux de numismatique et d'histoire byzantines ont ouvert de très bonne heure les portes de l'Institut.

Au printemps de 1830, la famille Berthoud se fixa à Vaumarcus, dans une ancienne propriété de la famille Jeanneret. Sous les hauts sapins de la terrasse longeant la grève, on trouvait un abri également sûr contre les averses et le soleil le plus ardent, une retraite charmante, emplie du bourdonnement des abeilles, auquel se mêlait le murmure du flot déferlant sur la plage. Le lac invitait aux bains, aux expéditions aventureuses: Charles était un excellent nageur; nautonier moins expert, il se laissa un jour, avec un ami, emporter en *loquette* par le joran jusqu'à Cudrefin. Le samedi soir, il n'hésitait pas à franchir à pied, sac au dos, les quatre lieues de Neuchâtel à Vaumarcus, pour rejoindre le toit paternel. Plus tard, Léon en fit autant, et les deux frères regardaient fièrement passer la diligence. Est-ce pourquoi ils avaient conservé, comme plusieurs de leurs contemporains, ce pas à la fois élastique et ferme que tant de jeunes gens leur pourraient envier? Jusqu'à la fin de sa vie, Charles Berthoud eut le goût de la marche succédant au travail intellectuel, des longues promenades où il entraînait les hôtes de Gingins, allant toujours, de village en village, gravissant alertement les côtes, admirant le panorama du Léman, et racontant, pour tromper les distances, les épisodes, les souvenirs, les légendes que tel site, telle chaumière isolée, telle demeure seigneuriale évoquaient tour à tour.

Nous ignorons pour quelle raison Charles Berthoud quitta Neuchâtel et alla suivre pendant quelques mois, en 1832, les cours de l'Académie de Lausanne. L'année suivante, nous le retrouvons à Bâle, au pied de la chaire de Vinet. Il écrit à sa sœur Louise:

« Bâle, 3 février 1833.

« Le soir même de mon arrivée, j'ai déjà eu le plaisir de voir M. Vinet, qui m'a fort bien accueilli. M. Vinet m'a donné l'entrée à un cours public extraordinaire qu'il donne cet hiver... J'en suis sorti je puis dire enthousiasmé. M. V. mériterait certainememt un auditoire plus à même de le suivre, de le comprendre et de l'admirer — qu'un auditoire bâlois surtout composé de dames. Il nous a parlé hier de Pascal. Personne peut-être mieux que M. V. ne comprend ce sublime penseur. M. V. ne lit pas; il n'a que quelques notes. Il a une étonnante facilité d'exposition et son style est magnifique. Ajoutez à cela un fort bel organe, et vous comprendrez l'effet qu'il doit faire. M. V. est abîmé de travail, de sorte qu'on ne peut en profiter comme on le voudrait. Il serait heureux que tout ce que renferme cette tête pût en jaillir, c'est-à-dire qu'il eût le temps d'écrire davantage qu'il ne le fait. »

(A suivre.) Philippe Godet.

L'ATTITUDE DE NEUCHATEL

EN 1798

(Suite et fin. — Voir la livraison de juillet 1894, page 156)

A la fin du mois, les événements se précipitent; Berne revient à la rescousse par une missive du 25 janvier, dans laquelle son gouvernement avise que l'insurrection s'est manifestée dans le Pays de Vaud; dans plusieurs baillages les sujets avaient pris les armes, s'étaient emparés des caisses publiques et avaient aboli les couleurs et les armoiries du souverain; le Conseil d'Etat de Neuchâtel était prié de faire connaître cet événement au roi de Prusse et de tenir prêts les secours de Neuchâtel, pour marcher au premier signal.

Le roi de Prusse avait pris les devants, et, dans un rescrit daté de Berlin du 5 janvier, nous remarquons ces mots significatifs : « Il est *ordonné au Conseil d'éviter toute espèce d'éclat dans les mesures de* précaution auxquelles les cantons alliés, et en particulier celui de Berne, pourroient inviter cet Etat à concourir... »

Il nous paraît évident que le gouverneur de Béville, à son départ de Berlin à la fin de 1797, avait reçu des instructions spéciales et secrètes de la Cour, en prévision des événements fâcheux qui se préparaient.

Aussi le gouverneur pesa-t-il sur les délibérations du Conseil d'Etat, en quoi nous pouvons nous expliquer la réponse suivante qui fut envoyée à Berne le 29 janvier, et où le changement de front du gouvernement se dessine pour la première fois :

Magnifiques et puissants seigneurs!

Nous avons appris avec tout l'intérêt que nous devons si justement à Vos Excellences, les événements qui viennent d'éclater au Pays de Vaud, tant ceux que V. E. elles-mêmes nous annoncent par leur lettre du 25 de ce mois, que ceux qui leur sont subséquents, et nous profitons du premier courrier pour en donner communication à S. M. votre auguste Souverain de la manière la plus propre à fixer toujours plus particulièrement son attention et sa bienveillance royale sur la situation où se rencontre actuellement la Suisse en général et votre louable Canton en particulier. Et à mesure que cette situation devenant chaque jour plus critique, nous a appelés à nous en occuper aussi avec d'autant plus de recueillement; à mesure que nous avons délibéré sur les moyens par lesquels nous pourrions le plus efficacement

secourir V. E., nous avons unanimément adopté les considérations que nous vous communiquons ici, avec toute la confiance que nous dicte les sentiments mêmes dont nous sommes animés pour V. E.

Il n'échappera sans doute pas à leur pénétration que notre Etat étant une fois engagé par des mesures actives dans la cause de V. E., le gouvernement français ne tarderait pas de nous envisager avec Elles sous un seul et même point de vue, et de nous mettre bientôt dans le cas, eu égard à l'insuffisance de nos moyens de défense, de recourir aux propres secours de V. E., en vertu des engagements réciproques qui découlent de notre traité d'alliance et de combourgeoisie; en sorte que dans ce premier moment, nous n'augmenterions de quelques contingents leur force armée que pour l'affaiblir incontinent après de tous les secours dont nous aurions besoin pour nous-mêmes.

Nous ne dissimulerons pas en outre à V. E. que quelques satisfaisantes que soient à tous égards les dispositions de nos ressortissants, ainsi qu'ils viennent de le manifester de la manière la plus éclatante par la célébration des Serments réciproques du Prince et des sujets, ces dispositions ne sont cependant pas exemptes de quelques exceptions, qu'une influence étrangère ne manquerait pas de multiplier lorsqu'une fois elle chercherait à travailler l'esprit public de ce pays; en sorte que lorsqu'il serait question de marcher hors de l'Etat, nous ne pouvons être parfaitement assurés de n'éprouver aucune résistance.

Enfin, envisageant les relations qui subsistent aujourd'hui entre la Cour de Prusse et le gouvernement français, comme particulièrement propres à favoriser les intentions de Sa Majesté envers la Suisse, nous pensons qu'il est de l'intérêt le plus pressant de celle-ci que rien ne vienne à altérer ces relations; ce qui arriverait cependant si la France voyait de la part d'un Gouvernement, qui, ainsi que le nôtre, dépend de Sa Majesté, des résolutions et des démarches contraires à une bonne et entière harmonie.

C'est d'après ces considérations que nous sommes réunis à penser que, dans les présentes conjonctures, le parti le plus convenable que nous ayons à prendre autant pour les louables Etats nos alliés que pour nous-mêmes, est d'éviter tout ce qui pourrait porter atteinte au bon voisinage de cet Etat avec la France. Ce parti se lie tellement dans nos esprits avec les intérêts de V. E., que c'est en nous occupant de ces intérêts et en cherchant à vous prouver combien ils nous sont chers, que nous avons cru devoir nous le proposer pour le plan de notre conduite; en le présentant à l'attention de V. E., nous les prions de nous faire part de leur façon de penser sur cet important objet avec la même confiance que nous apportons en leur communiquant la nôtre; déjà par une très humble relation du 6 de ce mois nous l'avons soumise à Sa Majesté; nous le lui renouvelons aujourd'huy en lui faisant passer copie de cette présente dépêche que nous adressons à V. E., et nous reposons d'autant plus naturellement sur ces Royales Directions qu'elles coïncideront sans doute avec les mesures que Sa Majesté peut avoir en vue pour détourner de la Suisse les dangers qui la menacent.

Le Gouverneur et les Gens du Conseil d'Etat,

(S.) DE BÉVILLE.

En son nom personnel, le gouverneur écrivait au ministre de Prusse à Paris, en lui communiquant les réflexions du Conseil d'Etat au sujet de la question des secours demandés par Berne.

S'adressant à M. de Sandoz-Rollin, titulaire du poste à Paris pour le roi de Prusse, M. de Béville s'exprimait ainsi, le 29 janvier :

Envisageant les relations qui subsistent entre la Cour de Prusse et la République française, comme particulièrement propres à favoriser les dispositions bienfaisantes de Sa Majesté envers la Suisse, le Conseil pense qu'il est de l'intérêt le plus pressant de celle-ci, que rien ne vienne altérer ces relations, et qu'en conséquence notre gouvernement ne prenne aucune résolution et aucune mesure dans lesquelles la France pourroit voir des vues opposées à cette bonne harmonie. Le Conseil s'est donc réuni à penser que le parti le plus convenable qu'il ait à prendre dans ce moment de crise, tant pour l'avantage de ses alliés que pour celui du pays même, est d'éviter tout ce qui pourrait porter atteinte au bon voisinage qu'il soutient avec la France. Déjà par une très humble relation du 6 de ce mois j'ay eu l'honneur d'annoncer à Sa Majesté ce plan de conduite; le Conseil le lui confirme aujourd'hui; je vous prie de bien vouloir me dire votre propre façon de penser, et m'apprendre si vous estimeriez que notre gouvernement eut encore d'autres mesures à ajouter pour se conformer d'autant plus exactement aux Royales intentions que daigne déployer Sa Majesté pour l'avantage de ce pays, ainsi que de la Suisse en général.

(S) de Béville.

Cependant l'inquiétude s'emparait du public, l'insurrection vaudoise devenait une révolution, et nous voyons les magistrats de la ville de Neuchâtel annoncer au Conseil d'Etat qu'ils s'occupaient d'établir une garde bourgeoise, et que la plus grande surveillance était recommandée aux major et aide-major de la ville; que les Quatre-Ministraux seraient autorisés à prendre les mesures les plus propres à maintenir l'ordre public, qu'enfin l'on ferait des patrouilles de jour et de nuit pour plus de sûreté.

A son tour le gouvernement de Fribourg appelait à l'aide, et le 31 janvier le Conseil d'Etat, réuni au grand complet, discuta longuement avant de prendre une décision définitive; il est intéressant de connaître l'opinion des divers membres du Conseil dans une conjoncture aussi grave; la plupart d'entre eux s'en réfèrent à la réponse dilatoire faite à Berne le 28 et envoyée le 29, réponse que nous avons reproduite plus haut. Ce sont MM. C.-G. d'Yvernois, Jérémie Boyve, L. de Marval, J.-F. de Pierre, J.-F. de Montmollin, A.-C. de Bosset, C.-G. de Tribolet, Samuel de Meuron, C.-E. de Tribolet, Samuel de Marval.

MM. L. de Montmollin, J.-J. de Sandoz, G. de Rougemont, J.-F. de Perrot, C.-A. de Perrot, C. de Sandoz, C.-L. de Pierre, F. de Chambrier, G. de Montmollin estiment qu'il convient d'envoyer une nouvelle députation à Berne, afin de faire connaître la position du pays aux alliés bernois. Enfin, MM. David de Pury et A. de Pury pensent que les relations existant avec les Etats de Berne et de Fribourg exigent l'envoi d'un secours.

Le principe de la non-intervention l'emportait donc à une grande majorité; il fut décidé de répondre à Berne et à Fribourg dans le sens de la lettre du 28 janvier, tout en y ajoutant que le renforcement des

troupes françaises en Erguel ferait que les milices du pays ne quitteraient pas sans peine leurs foyers.

Dans les premiers jours de février, Leurs Excellences de Berne consentirent enfin à modifier la constitution politique de l'Etat; dans une proclamation au peuple, les députés annonçaient ces changements; cette pièce, extrêmement curieuse, est trop longue pour que nous la reproduisions; elle concerne du reste plutôt l'histoire de Berne; elle fut adressée au Conseil d'Etat de Neuchâtel avec une missive dans laquelle les Bernois demandaient de nouveau et instamment le contingent promis.

Nouvel émoi parmi nos gouvernants; M. de Béville se chargea de préaviser sur la question, après quoi le Conseil se prononça pour une nouvelle ambassade à Berne, dans la personne de M. de Marval.

Le travail du gouverneur de la Principauté peut se résumer dans les considérations suivantes :

Dans ce moment l'intérieur du pays est aussi tranquille que dans les temps de la plus profonde paix, tandis qu'il y a quelques années que l'arbre de la liberté fut planté, entre autres à Peseux, à une demi-lieue de distance de la ville de Neuchâtel.

Quant à ses relations extérieures, la marche que le gouvernement a suivie jusqu'à ce moment ci, a mis ce païs à couvert de toute agression de la part de la France en évitant toute démonstration qui aurait annoncé des vues hostiles, et qui eussent pu même être interprétées comme si ce pays eut voulu prendre part à la rixe qui s'est élevée entre le canton de Berne et la France, marche circonspecte qu'il était d'autant plus convenable à suivre, que jusqu'à la date d'aujourd'hui, moy de Béville, me trouvoit sans instructions quelconques. Quelle seroit la conduite que le gouvernement d'ici auroit à tenir, le cas échéant que le canton de Berne réclamât les secours stipulés par les traités, lors même que, ainsi qu'il étoit à prévoir, cette prestation de secours exposeroit le pays au ressentiment de la France? l'exemple des Princes de l'Empire prouvant assez dans la guerre actuelle, que la France les a envisagés et traités comme partie Belligérante, tandis qu'en fournissant leurs contingents, ils ne satisfaisoient qu'au devoir que leur imposait leur qualité de membres du Corps germanique. Mais si pour atteindre ce but il a fallu décliner les réclamations des cantons alliés relatives à la fourniture des secours, jusqu'à ce que des instructions de la Cour pussent diriger le gouvernement sur cet objet important, toujours celui-ci a-t-il évité soigneusement de le refuser absolument, mais il s'est replié sur l'avantage prépondérant qui en résulteroit pour la cause commune, si Neuchâtel se maintenoit dans un état de neutralité, et n'exposoit pas ses alliés, en fournissant son faible contingent, à venir à son propre secours avec des forces supérieures, pour remplir des obligations qui sont réciproques.

Le gouvernement trouvoit encore un puissant motif à suivre cette marche dans la lettre de M. de Sandoz-Rollin du 18 janvier, qui annonçoit que Neuchâtel et Valangin, d'après les assurances du ministre des relations extérieures, jouiroient comme Province Prussienne tant de toute la bienveillance de la République françoise que de la neutralité la plus soutenue dans le cas même où le Corps Helvétique provoqueroit mal à propos des hostilités contre la République françoise.

Il ést à observer que j'ay communiqué cette lettre de M. de Sandoz-Rollin, au ministère de Berlin, en l'accompagnant d'une lettre en date du 24 janvier, ainsi que la Cour dans la lettre du Ministère du 22 janvier n'a pas pu en avoir connaissance.

Toutes les considérations ci-dessus devront être mises en délibération pour guider le gouvernement dans la réponse à faire au canton de Berne sur la lettre qui sera présentée aujourd'hui en Conseil d'Etat et par laquelle il réclame de nouveau l'envoi des secours stipulés par les traités, et je propose l'avis de députer M. de Marval, conseiller d'Etat, commandant et châtelain du Landeron, incessamment à Berne, pour tâcher d'engager ce canton à se désister volontairement de l'envoi du contingent, et en cas de la négative de convenir avec lui tant du nombre d'hommes auquel ce contingent devra être porté, ainsi que de l'emploi que Berne compte en faire, et par contre sur quel nombre de troupes nous aurons à compter de la part de ce canton dans le cas qui ne tardera pas à être instant, où ce pays pourra être aggrédi par la France.

La Commission militaire de Berne aura après ces préalables, à indiquer à M. de Marval les dispositions qu'elle aura sans doute déjà couchées par écrit pour un plan de deffense commune, et sur lequel il conviendra qu'elle entre en correspondance avec notre Commission militaire.

Il conviendra encore que notre Commission militaire s'occupe dès aujourd'hui de tout ce qui pourra avoir trait au rassemblement d'un contingent quelconque, en graduant les fournitures d'après le différent nombre de troupes qui pourra être demandé, et il faudra encore former un état de la solde pour le terme d'un mois d'un nombre quelconque qui serve de base ou forme un aperçu de ce que l'entretien d'un nombre quelconque exigeroit le cas de marche existant, et il sera nécessaire que je puisse faire passer en Cour par le courrier de demain tout ce qui aura été arrêté sur tous les différents objets ci-dessus.

(S.) DE BÉVILLE.

Ce rapport, écrit de la main même du gouverneur [1], est la pièce la plus importante provenant de lui que possèdent les archives de l'Etat.

La mission de M. de Marval [2] était fort délicate ; par son caractère aimable et sa grande habileté dans les questions de droit politique et d'administration, il était tout désigné pour retourner à Berne, afin d'y trancher les difficultés pendantes. Lui-même va nous rendre compte de son ambassade auprès de Leurs Excellences :

Relation de voyage.

Arrivé à Berne à 7 heures du matin, je m'empressai de remettre à M. l'avoyer de Steiguer la lettre dont j'étais porteur, et Son Excellence pensant comme moi qu'une audience au Conseil secret étoit convenable, je fus demander cette audience à S. E. de Mülinen qui le préside, et cherchois à en assurer le succès en voyant plusieurs de ses membres. Elle eut lieu le 13.

[1] Louis-Théophile de Béville (1779-1806) était général d'infanterie et chevalier de l'Aigle Noir ; sa bienveillance l'avait fait aimer des Neuchâtelois ; quoi qu'il ne fût pas un homme de grande envergure, il s'est toujours occupé avec beaucoup de soin et d'intelligence des affaires du pays.

[2] Louis de Marval (1745-1803), ministre de Prusse en Suisse de 1792 à 1795. Pour plus de détails, voir *Biographie neuchâteloise* de Jeanneret et Bonhôte, tome II, page 58.

J'y ai dit ce qui m'a paru convenir aux circonstances, et j'ai remis la notte préparée d'après mes instructions, dont j'ai accompagné la lecture de quelques réflexions adjutrices, ajoutant que si LL. EE. persistoient à requérir notre contingent j'étois autorisé à régler éventuellement et sous la ratification de notre gouvernement, tout ce qui aurait *raport* à sa marche et à son emploi; et à demander au Conseil de guerre de Berne, qui sans doute auroit déjà travaillé à un plan de défense commune, d'entrer pour tous les objets de détail en correspondance avec notre Commission militaire. J'ai présenté le rouleau du plan et du mémoire dressés en 1793. LL. EE. ont jugé son examen superflu.

M. l'avoyer président m'a répondu en substance que le gouvernement de Neuchâtel s'était en tout tems montré le sincère allié et confédéré du canton de Berne, que LL. EE. ne pouvoient avoir et n'avoient aucun doute sur la loyauté de ses sentiments, dont Elles avoient reçu en toutes rencontres les assurances et les preuves.

Que dans la crise où se trouve leur Etat, Elles se sont adressées à tous leurs alliés et Confédérés et que les secondes lettres sont tout naturellement parties aux mêmes adresses que les premières, que la multiplicité des affaires a fait qu'on n'a pas pensé à modifier celle pour Neuchâtel d'après les considérations que notre gouvernement avoit présentées le 28me janvier et dont la force et la justesse sont sensibles.

Ce que je venais de dire, et la notte par moi remise serait présentée en Deux Cents, et qu'il ne doutoit pas que LL. EE. ne fissent une réponse conforme à mon attente.

Un instant de confabulation m'a fait voir que c'était l'avis unanime du Conseil secret: plusieurs de ses membres ont insisté sur l'indulgence avec laquelle on pouvoit regarder leur silence sur nos lettres raisonnées, en pensant à la situation pénible et laborieuse où se trouvoit le gouvernement de Berne! J'ai prié qu'on accélérât autant que possible la réponse à la lettre du Conseil et qu'on la rendît nette et précise.

Elle m'a été envoyée le 15 après midi. Presque tous les Bernois auxquels j'ai parlé de l'objet de ma mission évaluent notre position; et les députés des cantons de Zürich, Lucerne et Soleure, qui sont à Berne, sentent la convenance pour toute la Suisse autant que pour nous, que nous nous maintenions dans la paix dont nous jouissons, plus réellement utile à nos alliés qu'une imprudente et superflue démonstration de notre part. Le député de Fribourg sembloit conserver quelques doutes là-dessus et souhaiter l'envoi de notre contingent; j'avois cherché à le convaincre et faiblement réussi.

Une dame venant de Morat lui dit : « J'ai dîné hier avec tout votre contingent, mais la table n'en n'étoit pas plus nombreuse pour cela, c'est M. le chancelier de Castella seul. » — « Vous voyez, Monsieur, lui dis-je, qu'il est des cas où il faut céder à la nécessité des circonstances! »

Je crois devoir profiter de cette occasion pour donner un aperçu de l'état actuel de la Suisse, et je dirai d'abord que tous ceux qui avoient un gouvernement aristocratique, ont actuellement une démocratie représentative.

Zürich n'est pas absolument tranquille dans son intérieur, et cela fait qu'il ne peut donner aux Bernois que 1600 hommes dont 1100 sont déjà arrivés à Berne; j'en parlerai essentiellement d'après S. E. de Steiguer dont les lumières, la fermeté et la justesse de vues sont connues de notre Cour.

Il m'a confirmé tout le contenu de sa lettre du 8 courant (voir *Musée neuchâtelois*, mars 1894, page 61). Son gouvernement est terrorisé et une partie de ses meilleurs membres sont avec les différents corps de troupes. Plus les choses demeureront dans l'état où elles sont à présent et plus elles empirent, les peuples qui pensent à merveille se lassent, les caisses s'épuisent, le nombre des ennemis augmente.

Le Pays de Vaud paroit lâchement abandonné sans forme ni précision. Lausanne a reçu officiellement du Directoire françois un plan de constitution, et le général Brune y a prononcé un discours qui annonce que Berne doit se soumettre à faire partie de la nouvelle République Helvétique une et indivisible. On avoit envoyé des députés à Mengaud et au général Brune, celui-ci a répondu qu'il étoit prêt à entrer en négociations, et en conséquence on lui a envoyé deux députés, dont les bases de leurs instructions sont de demander:

La vérification de ses pouvoirs pour traiter.

L'évacuation du Pays de Vaud par les François pendant la négociation et préalablement à tout.

La liberté aux Vaudois de se réunir au nouveau gouvernement de Berne, sans empêchement à leurs désirs.

L'évacuation de l'Erguel; on conviendra des conditions (on prévoit que ce sera de l'argent).

L'assurance de toutes les propriétés au Pays de Vaud, tant publiques que particulières, et qu'on ne fera aucune saisie avant qu'il y ait quelque chose de déterminé.

Réponse catégorique dans le plus bref délai possible.

Le commissaire Mengaud, de son côté, a fait demander à Berne comme préliminaires nécessaires :

L'abdication des membres actuels de l'administration.

L'élection de nouveaux connus pour n'être pas ennemis des François.

Grâce des proscrits ou fugitifs pour délits politiques.

Satisfaction et indemnité à la ville d'Arau.

Libre circulation de tous les écrits révolutionnaires.

On a répondu au commissaire Mengaud qu'on ne pouvoit nullement entrer en négociation sur ces objets, et deffendre aux députés qui sont auprès de lui d'en entamer aucun.

S. E. a fini par me dire que tant qu'il y auroit danger à courrir ou espoir de faire du bien, il auroit la volonté de rester en place.

Lucerne fournit 1200 hommes d'abord, un pareil nombre est prêt à marcher.

Uri en fournit 600. C'est le seul canton de la Suisse où il n'y ait eu encore ni troubles ni révolution.

Schwitz, où il y a quelques mouvements suscités même par des gens en place, fournira 600.

Underwald haut et bas, 134. C'est la pite de la veuve. Il a voulu emprunter pour subvenir à ses frais, l'abaye de Muri lui a refusé.

Glaris 400.

Zug est agité dans son intérieur et ne peut donner de secours.

Schaffhausen, on croit qu'il enverra un contingent sans en être sûr.

Fribourg et Soleure ont eux-mêmes des troupes bernoises pour aider à leur défense.

Ce dernier canton (Soleure) a reçu du commissaire Mengaud la réquisition de livrer incessamment et sous bonne escorte 30 factieux que les paysans ont arrêtés et dont les têtes, disent-ils, répondront de la première hostilité des François. Le représentant de ce canton croit qu'il refusera.

La Thurgovie est insurgée et révolutionnée, le baillif des huit anciens cantons, les biens publics saisis, les couvens envahis.

Le prince de St-Gall a remis la souveraineté entre les mains du peuple, il capitule pour conserver quelques revenus.

Neuchâtel, ce 16 février 1798. (S.) Marval.

Dans des conversations particulières, le délégué de Neuchâtel avait encore insisté sur certains considérants; il envisageait que d'après la

position des troupes françaises autour du pays, il serait possible que le contingent que l'on ferait marcher soit coupé en route; que la Principauté étant une fois envahie par la France, elle serait probablement contrainte, au moyen des enrôlements forcés qui y seraient faits, à agir en ennemie contre la Suisse elle-même.

Comme nous l'avons vu, tous ces arguments produisirent l'effet attendu et Berne, comprenant les difficultés inhérentes à la position, renonçait à réclamer l'appui de Neuchâtel.

Dès lors les événements se précipitent, les généraux français Brune et Schauenbourg attaquent Berne et Fribourg par l'ouest et par le nord; Brune se fait précéder en Suisse d'une proclamation retentissante du 11 ventôse (1er mars 1798), an 6 de la République française, proclamation que voici :

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Aux troupes françaises actuellement en Suisse.

Soldats,

La patrie vous offre de nouveaux lauriers à cueillir! La tâche est digne de votre courage. Braves frères d'armes, vous dont l'Adige et le Rhin virent les nombreux exploits, les hommes que vous allez punir ne sont pas plus redoutables que ceux que vous avez déjà humiliés, mais ils sont plus coupables et plus perfides.

C'est ici que les chefs des immigrés formèrent leurs bandes parricides. Ici l'Anglois Wickam, secondé par Carnot, manœuvrait à cette grande trahison que vous avez déjouée le 18 fructidor. C'est à Berne que les rebelles eurent constamment leur arsenal, leurs magasins et leurs conseils.

C'est encore dans la magistrature de cette ville que le gouvernement anglois trouve les agents les plus actifs de ses intrigues, de sa déloyauté. Vous avez vu, il y a quelques jours, deux hussards, vos frères, lâchement assassinés, les envoyés de notre gouvernement méconnus, insultés, assaillis.

Enfin une agression éclatante vient de mettre le comble à l'intolérance de l'oligarchie bernoise, vous portez un premier coup à l'ennemi du genre humain, au gouvernement anglois, et ce coup doit hâter sa destruction.

Terribles contre les satellites de la tyrannie, vous protégerez, vous consolerez ces bons habitants de l'Helvétie qui gémissent sous le joug et qui vous devront leur affranchissement.

Impatiente de recouvrer son premier domaine, voyez la liberté qui, du haut de ces rocs, applaudit à vos efforts généreux, et vous appelle aux plus glorieux triomphes.

(S.) BRUNE.

Il eut été beaucoup plus simple au général de dire que Berne était riche et que le Directoire manquait d'argent. Notons seulement que Bonaparte, qui fit la campagne d'Egypte avec les fonds bernois, n'est pas l'inventeur du mot célèbre : « Du haut des pyramides, quarante siècles vous contemplent! » ou du moins que Brune avait trouvé avant lui cette figure : « La liberté qui du haut de ces rocs applaudit à vos efforts!!! »

La ruine de l'ancienne Confédération était accomplie ; une nouvelle période de l'histoire suisse allait s'ouvrir avec la proclamation de la République Helvétique, une et indivisible, dont la Constitution était calquée sur celle de la France. Du même coup, les liens centenaires qui rattachaient Neuchâtel à la Suisse se trouvaient brisés, et la Principauté, ballottée par les événements, ne reprendra une position plus ou moins normale qu'en 1815, à la chute définitive de l'empire français.

Résumons en quelques lignes la question qui nous a occupés si longuement.

La première faute commise par la Confédération des treize cantons, avait consisté dans l'abandon où elle avait laissé son allié le prince-évêque de Bâle, ce qui eut pour conséquence l'envahissement de l'Erguel par les Français. Ce fait seul prouve que les liens entre Confédérés et alliés se relâchaient au lieu de se resserrer en face d'un danger commun. Neuchâtel, en donnant un secours effectif, aurait pu rendre un grand service à la Suisse par une diversion sur le Pays de Vaud, en occupant Grandson et Yverdon, mais à la condition toutefois que l'Erguel fût libre, car le pays aurait été pris à revers et se serait trouvé placé entre deux feux.

Le rapport de M. de Marval, du 16 février 1798, donne une idée exacte de la malheureuse situation dans laquelle se trouvait l'ancienne Confédération ; il y a loin de ce tableau navrant aux renseignements et aux déclarations enthousiastes du même délégué et de son collègue de Pierre, à la fin de 1797.

Les intrigues du Directoire avaient eu un plein succès ; en quelques mois son œuvre était faite et parfaite : ici révolutions intérieures, désorganisation, méfiance et découragement ; là envahissement de tous côtés, par le nord en Erguel, par le sud dans les Grisons, auxquels on laisse enlever la Valteline et Chiavenne ; par l'ouest au Pays de Vaud.

La catastrophe était inévitable ; Berne sauva l'honneur de la Confédération Helvétique au Grauholz et à Fraubrunnen, dans un dernier et suprême effort auquel il aurait été beau de voir s'associer Neuchâtel.

Mais tout ce que nous avons vu prouve que Neuchâtel ne pouvait pas agir, et que Berne l'a parfaitement compris.

Le gouvernement neuchâtelois, d'accord avec le gouverneur et avec le roi, agit avec prudence et habileté ; peut-on lui en vouloir ? Le changement de front opéré était-il une trahison ou une nécessité ?

Les troupes françaises entouraient le pays, nous étions exposés aux premiers coups ; en cas de défaite plus que probable, c'était l'annexion à la France entraînant la guerre avec la Prusse ; le gouvernement songeait aux horreurs de l'invasion, à la rupture définitive avec la Suisse, sans espoir de retour.

C'est en utilisant des pièces officielles et des textes authentiques, que nous avons suivi pas à pas la marche de notre gouvernement dans ces circonstances critiques, ses enthousiasmes, ses initiatives, ses hésitations ensuite, ses dernières décisions; chacun peut donc juger en connaissance de cause, et nous osons espérer que les conclusions de nos lecteurs seront les mêmes que les nôtres.

L'Etat de Neuchâtel, dans les circonstances où se trouvait placée la Suisse en février et en mars 1798, ne pouvait et ne devait agir autrement qu'il ne l'a fait.

Si d'aucuns trouvent la diplomatie du Conseil d'Etat et du gouverneur tant soit peu trop habile, ils ne doivent pas oublier que le dix-huitième siècle était l'époque par excellence des finesses diplomatiques, et que du reste les conseillers neuchâtelois n'étaient que des élèves de Leurs Excellences de Berne, considérées à juste titre comme des maîtres experts en l'art.

Le pays de Neuchâtel a rempli son devoir d'allié de la Suisse autant que cela était en son pouvoir; et son attitude a été certainement plus franche d'abord, et plus logique ensuite, que celle de la plupart des cantons suisses vis-à-vis de la république de Berne, à laquelle il n'était rattaché que par des alliances, et non par un lien confédéral.

Les mesures énergiques prises dès le mois de décembre 1797 pour la défense du pays, l'élan du peuple, le patriotisme vraiment suisse des délégués à Berne, le ferme espoir de pouvoir aider à la Confédération, tout cela ressort nettement de tous les documents placés sous les yeux de nos lecteurs.

Et cependant, à ce moment les Français occupaient déjà l'Erguel, ils pouvaient attaquer et entrer presque sans coup férir dans la Principauté; aussi le fait patent est-il que la révolution du Pays de Vaud a été la cause principale de la chute de l'ancienne Confédération et de la neutralité forcée de Neuchâtel.

Du reste, à considérer les événements de près, et en examinant avec attention les rapports des envoyés à Berne, remplis de détails absolument inédits, il ressort clairement que l'ancienne Confédération, composée de pays souverains et de pays sujets, devait tomber et faire place à une Suisse nouvelle, passée au creuset de l'épreuve, plus unie et plus forte.

Dans cette fédération régénérée, Neuchâtel devait aussi tôt ou tard trouver sa place, non plus comme un simple allié, mais comme canton et république, au même titre que les différents Etats de la Suisse nouvelle, tandis qu'une autre attitude de notre gouvernement faisait irrévocablement du pays une annexe de la France.

Max DIACON.

PROMENADES AUTOUR DE VALANGIN

Par feu Georges Quinche

(Fragments Inédits)

(Suite — Voir la livraison de juin 1894, page 144)

PRESTATION DES SERMENTS EN 1707 — BIOLET — LES PRISES

C'est dans le Grand-Verger qu'à la date du 8 novembre 1707 les peuples de l'ancien comté de Valangin vinrent jurer obéissance et fidélité à Sa Majesté Frédéric Ier, roi de Prusse, qui, cinq jours auparavant, avait obtenu la souveraineté du pays que lui adjugèrent bien et méritoirement Messieurs des Trois-Etats de Neuchâtel, après dix-neuf jours de plaidoiries et huit heures consécutives de délibération en chambre d'avis. Cette sentence mémorable, et dont les conséquences ont été si heureuses pour notre pays, signala la journée du 3 novembre 1707. Mais, au sujet de la prestation des serments qui eut lieu à cette occasion, je vais vous lire une pièce que je trouve par hasard et fort à propos dans une de mes poches. C'est la copie de ce qui fut consigné alors dans les registres de la Bourgeoisie :

« *Du 8 Novembre 1707,*

jour de la prestation du serment de fidélité.

« Son Excellence ayant au nom du Roi prêté le serment à Mrs les Bourgeois de Nl le 4me novembre et receu le serment d'eux, Elle trouva à propos de venir à Valengin le mardy suivant 8me du dit mois preter le meme serment aux peuples de ce comté et le recevoir d'eux réciproquemt, ce qui se fit en la maniere suivante. Les Trouppes qui setoyent mises sous les armes au nombre d'environ 3000 hommes en 24 compagnies furent arrivées à Valengin sur les dix heures du matin. Les chemins par où devoit passer S. E. furent bordés des deux côtés par 2000 hommes de ces trouppes depuis le Bourg de Valengin jusques aux bornes qui séparent les deux comtés, et le reste demeura dans le d. Bourg. Pendant qu'une partie des officiers s'occupoyent à ranger le monde, 30 à 40 autres officiers ou cavaliers descendirent à Nl pour prendre S. E. et laccompagner au d. Valengin ou Elle arriva à midy avec une suite de 160 chevaux, Mr Stanian, Envoyé d'Angleterre, Mr Ronkel, Envoyé d'Hollande, Mr de St-Saphorin, Agent de l'Empereur, Mr Stinguer, Député de LL. EE. de Berne à Neuchâtel, et pluss autres personnages

de distinction accompagnèrent S. E. et honnorèrent par leurs personnes et leurs caractères cette solennité. A la tête de ce cortège étoyent les officiers de S. E.; après ceux-là et immédiatement devant S. E. étoyent les officiers de Valengin, ensuitte marchoit S. E., ses heiduques à ses côtés et ses pages, et ensuite quantité de noblesse tant du Comté que des Etrangers et finalement les valets de livrée et officiers de l'Etat.

« Les Trouppes ayant redéfilé et setant rangées dans un grand verger de la Seig^{rie} autour d'une Estrade qu'on avoit fait dresser, S. E. y fut conduite accompagnée des Seigneurs Ambassadeurs que dessus et de Mrs du Conseil d'Etat et autres personnes de distinction. S. E. ayant été quelque tems sur l'Estrade, on fit faire silence, et Mr Mathey, maître bourgeois, La complimenta sur son arrivée et sur le sujet des sermens réciproques qui devoit se faire. S. E. répondit qu'elle s'étoit rendue à Valengin pour prêter serment aux peuples au nom du Roi son maître, non seulement de les maintenir dans leurs franchises et libertés et aussi d'effectuer tout ce qu'elle avoit promis par les Actes et déclarations qu'elle avoit donné au nom du Roy; Mais que de plus c'étoit pour leur promettre de la part de S. M. qu'ils seroyent à l'avenir les peuples les plus favorisés de leur Prince qu'il y ait au monde. Sur quoy S. E. prêta serment au peuple au nom du Roy, et le peuple réciproquement à S. M. en la même manière qu'à Neuchâtel; le serment fut suivi de cris de réjouissance et de Vive le Roy. Les cris ayant cessés M^{r} le M. B. Mathey voulut faire un second compliment, mais au milieu de son discours une décharge de la Mousqueterie comme un tonnerre l'arrêta tout court, et S. E. lui dit fort agréablement : — M^{r}, la décharge vous décharge de votre compliment. Je suis tellement content et pénétré de l'ardeur et du zèle de tout le peuple de Valengin, de sa fermeté inviolable et de son attachement pour S. M. que je ne crois pas pouvoir trouver des termes assé forts pour le luy marquer. — Elle dit encore plus^{r} autres choses en faveur des peuples de Valengin, Et descendant de l'Estrade il se fit une seconde décharge et une troisième lor qu'elle entra dans le Bourg. Les fenêtres de la maison ou dinoit S. E. donnant sur le pré dans lequel les troupes étoient campées, Elle avoit le plaisir de voir une espèce de parterre de fleurs fort agréable, en ce que tous les soldats de ces 24 Compagnies ayants leurs chapeaux bordés et une coquarde du rubans du Roy, aussitôt la décharge étant faite, tous ces soldats levans leurs chapeaux en l'air au bout du fuzil présentoyent le plus agréable aspect du monde. Vingt-quatre Drapeaux uniformes donnoyent en même tems tous ensemble un mouvement très charmant à quoy contribuoit aussi la propreté des habits et des armes luisantes et brillantes de ces trouppes. Des personnes de marque et même des officiers de France qui se rencontrèrent là dirent n'avoir jamais veu de si belles trouppes pour des Milices. Ce camp étoit encore orné de peuple d'un et d'autre sexe desquels il étoit entouré; les chefs de famille y étoient sans armes et quantité de monde s'y étoient rendus de toutes parts pour voir cette solennité, de sorte que l'Assemblée étoit fort nombreuse. Sur les quatre heures du soir S. E. partit de Valengin pour s'en retourner à N^{el} avec la même suitte qu'elle étoit venue.

« Le jour de cette solennité S. E. fit un présent de mille Pistoles à la Bourgeoisie de Valengin. Elle donna à diner à tous les officiers de

Justice et de militaires et au Conseil de la Bourgeoisie. Elle fit délivrer à chaque soldat 10 batz (fr. 1,50) et pour couronner la journée elle fit remettre 500 Ecublancs aux M. B. (maîtres-bourgeois) pour les faire distribuer aux Pauvres du Comté de Valengin. »

N'est-ce pas que cette relation est intéressante? Mais il est temps de reprendre le chemin du logis, car la nuit est là. Voyez cette issue là tout au bas : elle s'appelle *le chemin derrière les jardins*, depuis l'époque dont je me souviens encore où il n'y avait qu'une seule rangée de jardins, celle-là plus rapprochée des maisons; ceux qui existent vis-à-vis ont été établis depuis vingt ou trente ans. Je me souviens d'avoir vu le Grand-Verger se prolonger jusqu'au chemin. C'était là anciennement la grand'route seigneuriale; le passage par le bourg n'avait pas lieu pour les voitures, attendu qu'il n'y avait qu'un sentier pour les piétons près des remparts du château; ce sentier n'a été élargi que vers les premières années du siècle actuel.

Dans la maison L'Eplattenier, qui est là toute seule, on trouva, il y a quelques années, derrière une paroi, un bon vieux almanach de 1722 dont on me fit cadeau; mais, par ma faute, le pauvre almanach ne survécut pas longtemps à sa résurrection : je fis la sottise de le prêter, et le résultat en fut sa complète disparition.

On assure que cette maison aurait jadis été construite à l'usage des pêcheurs du seigneur de Valangin, qui avait immédiatement au-dessous un vivier formé par les eaux de la Sauge (ou Sorge), lesquelles, antérieurement à la construction du temple, passaient au bas du Verger; la disposition du terrain indiquerait encore aujourd'hui quelque chose de semblable, car les deux éminences, très rapprochées un peu plus bas, semblent avoir été faites à dessein pour l'écoulement des eaux du réservoir.

La sultane des Indes Scheherazade, qui sut si adroitement reculer le moment de sa mort au moyen des jolis contes que son inépuisable mémoire lui fournissait au retour de chaque aurore, s'adressant une fois au sultan, son mari, dans un de ses contes des *Mille et une nuits*, débutait par les paroles suivantes :

« Quelquefois, comme Votre Majesté ne l'ignore pas, et comme elle peut l'avoir éprouvé elle-même, nous sommes dans des transports de joie si extraordinaires que nous communiquons d'abord cette passion à ceux qui nous approchent, vu que nous participons aisément à la leur. Quelquefois aussi nous sommes dans une mélancolie si profonde que nous sommes insupportables à nous-mêmes, et que, bien loin de pouvoir en dire la cause, si on nous la demandait, nous ne pourrions la trouver nous-mêmes si nous la cherchions. »

Je suis sûr comme de mon existence que vous ne vous seriez pas douté que je dusse, en commençant notre promenade d'aujourd'hui, vous parler de la sultane des Indes, que ni vous ni moi n'avons vue ni

connue, et qui paraît ici à peu près comme un chien dans un jeu de quilles; nouvelle preuve qu'il ne faut jurer de rien et que ce à quoi l'on s'attend le moins peut arriver au moment où l'on n'y pense guère. Si je vous ai cité cette tirade des *Mille et une nuits*, c'est au sujet de l'indéfinissable impression de tristesse et de mélancolie qui m'a assailli toute la journée, sans relâche, comme sans motifs quelconques. Cette disposition fâcheuse a cédé par intervalles à la pensée de nos petits voyages, et c'est pour essayer de me soustraire au malaise et à l'inquiétude que j'ai devancé l'heure convenue pour venir vous joindre et reprendre le cours de nos promenades quotidiennes. Elles ont tant de charme pour moi qu'alors même que nous aurons tout vu, tout tenu et tout scruté et examiné fort en détail, je vous proposerai de les continuer par forme de récréation et de délassement, aussi longtemps que cela vous arrangera et que pourront vous le permettre le temps et les circonstances.

Tout en souriant de l'idée bizarre des *Mille et une nuits,* vous m'avez suivi sans me demander de quel côté nous irions, et nous voici à l'entrée du bois de Biolet[1], d'où je vais vous conduire à peu de distance pour vous montrer une curiosité. Il n'y a pas loin du tout, cependant il s'agit de nous presser, car le sentier est roide, escarpé et en même temps si étroit que nous aurons à défiler l'un devant l'autre, à l'imitation des canards qui croiraient manquer gravement à la règle s'ils ne cheminaient clopin-clopant l'un à la queue de l'autre, ainsi que vous aurez pu le remarquer plusieurs fois.

Après avoir dépassé la source abondante qui alimente les fontaines du bourg, nous arrivons, non sans une perte de souffle assez considérable, sur une hauteur connue aujourd'hui encore sous le nom de la *Chapelle.* Cette dénomination, qui a traversé les siècles et qu'on retrouve plus d'une fois dans les registres de la Communauté, semble indiquer l'existence jadis d'un édifice destiné à la dévotion publique. Ce fut ici probablement que nos ancêtres, fidèles à l'ancien culte, vinrent pendant de longues années offrir à Dieu et aux saints leurs vœux et leurs prières, jusqu'à la fin du 15e siècle, où le pieux Claude d'Arberg, seigneur de Valangin, éleva sur le modeste ruisseau de la Sauge (ou Sorge) le temple qui subsiste encore aujourd'hui. L'emplacement que nous avons sous les yeux n'a plus rien de remarquable que son nom; le sol se compose de couches superposées de sable et de gravier; l'aspect de ce lieu indique d'anciennes ruines. Toutes ces forêts qui nous entourent appartiennent à la Communauté, mais non cette belle plaine de Biolet qui commence immédiatement au-dessus de la Chapelle et d'où l'on jouit d'une vue réellement magnifique.

C'est sur cette charmante esplanade que se tinrent pendant près d'un siècle les assemblées triennales de générale Bourgeoisie jusqu'en l'année 1804, où la Corporation acquit une pièce de terre spécialement destinée pour l'avenir à cet usage. C'est encore ici qu'en l'an 1699 Mme la duchesse de Némours se rendit pour visiter ses peuples de Valangin qui idolâtraient cette vénérable dame, et recevoir les hommages de la Bourgeoisie, comblée des largesses de cette excellente souveraine,

[1] Probablement de biolle ou biole, mot patois signifiant bouleau. Il s'agit du charmant petit bois sur la hauteur, à gauche en entrant à Valangin depuis Boudevilliers. (Note C.-E. T.)

dans la poitrine de laquelle battait un des plus nobles cœurs qui aient jamais paru sur la terre.

Mais ce beau plateau de Biolet me rappelle aussi une émeute bien déplorable qui y survint un jour de générale Bourgeoisie, le 5 juillet 1735, à l'occasion des anabaptistes qui, à cette époque, étaient l'objet de mille persécutions, de vexations de toute espèce de la part de ceux qui ne partageaient pas les rites et croyances de cette secte paisible et inoffensive. Depuis longtemps les Communautés réclamaient à grands cris l'expulsion de ces gens, qu'elles qualifiaient de réfractaires et d'innovateurs dangereux; la Bourgeoisie avait épousé la cause du peuple, et cela au point qu'en 1732 le Conseil décida que si l'autorité ne voulait pas expulser ces gens, il autoriserait les Communautés à employer la force. La Bourgeoisie ne cessait de faire des démarches dans le but d'obtenir cette expulsion; mais la populace, exaspérée de quelques lenteurs dans l'affaire, osa profiter de l'assemblée générale pour vomir des invectives contre le Conseil, qui cependant n'était point demeuré inactif; le tumulte et le désordre allèrent croissant : les gardes furent repoussés, l'autorité méconnue, et des scènes déplorables de violence signalèrent cette triste journée de fanatisme et d'intolérance. J'ai une copie de la lettre que le Roi de Prusse écrivit à la Bourgeoisie à l'occasion de cette émeute; il ne badine que tout juste, allez! [1]

Après avoir longé la plaine de Biolet, nous allons descendre le sentier des Prises qui aboutit à la grand'route, que nous quitterons encore pour nous acheminer du côté du Verger de la Bourgeoisie. Tout en cheminant je vous prie de remarquer là, presque en face de nous et bordant le chemin qui conduit à Coffrane, un moulin sur la porte duquel on a gravé le millésime 1750, comme souvenir à la fois de la ruine de cette maison emportée par les eaux et de sa réédification la même année. Voici une note que j'ai trouvée de feu M. le justicier Abram Tissot au sujet du désastre de cette époque : elle se trouve transcrite dans un carnet de poche conservé dans la famille.

« Remarquable, très remarquable le triste événement qui est arrivé dans ce pay, dans le compté de Neufchatel et Vallangin, savoir un débordement d'eau qui nous énonda presque : sans le secours de Dieu nous serions tout périt ce qui a causé une perte incroyable dans ces pais; ce triste état nous est arrivé le 14 septembre 1750. Dieu nous en préserve d'autres et nous fasse la grâce d'en profiter pour notre salut et nous régénère par son saint Esprit. Amen. »

[1] Grâce à l'obligeance de notre collègue, M. Max Diacon, employé aux Archives cantonales, j'ai sous les yeux la copie du rescrit auquel fait allusion M. Quinche. Cette pièce est adressée aux maîtres-bourgeois de Valangin et datée du 8 octobre 1735. En voici un passage significatif qui prouve en effet, comme le dit notre auteur, que le roi ne badinait pas : « Les désordres commis à Valangin le jour de votre élection contre les personnes qui venoient de quitter la magistrature sont inexcusables, et je n'ai pu les apprendre qu'avec beaucoup d'indignation, n'ayant jamais cru que dans un peuple qui a toujours passé pour sage et bien morigéné, se trouveraient des gens capables de s'oublier jusques à causer un tel scandale, et commettre des actions dont le seul souvenir les doit couvrir de honte et de confusion; aussy leur en ferez-vous de ma part et publiquement les reproches qu'ils méritent, leur défendant en même temps, et sous peine d'encourir ma disgrâce, d'exciter à l'avenir aucune émotion ou tumulte, ou de faire telle autre chose qui puisse troubler la tranquillité publique. » (Note C.-E. T.)

De cette même maison sortit un jour un homme bien gai, bien content, bien loin de penser à quelque chose de mauvais et qui, deux ou trois minutes plus tard, devait y rentrer consterné, bouleversé à l'idée affreuse d'être devenu, quoique involontairement, la cause directe de la mort d'un de ses semblables. C'était le dimanche, 9 septembre 1832, qu'Auguste Killian voulant faire l'épreuve d'un canon de fusil, le plaça imprudemment sur des planches dans une direction qui longeait le chemin ; au moment où il mit le feu à l'amorce, il aperçut, non sans effroi, Charles Besson qui arrivait de son côté sans se douter de l'affreux danger dont il allait devenir la victime ; l'avertir et le voir rouler sur le sol fut pour Killian l'affaire d'un clin-d'œil ; le malheureux Besson était étendu raide mort, la tête fracassée et le corps brisé par seize quartiers de balles.

Dans la maison qui suit immédiatement au-dessous, se trouvait une nuit Charles Killian occupé à soigner les opérations d'une scie ; le malheureux avait bu ; il se coucha et s'endormit sur un billon qui s'avançait contre la scie ; bientôt il s'éveilla en proie aux plus atroces douleurs. Tel était cependant son état d'abrutissement qu'on le trouva au bout de quelques instants, appuyé près de la porte, se plaignant de ce que « le diable le tenait par le bras ». L'instrument avait, en effet, scié le bras qui ne tenait plus au corps que par un lambeau de chair ; le chirurgien acheva ce que la scie avait plus que commencé.

La maison qui suit, toujours en descendant, ne tient elle-même qu'à un fil. Je me souviens, étant enfant, d'avoir entendu sonner le tocsin pour appeler du secours à l'occasion d'un débordement de la Sauge qui enlevait un des angles du bâtiment ; dès lors, je ne sais combien d'alertes de feu y ont eu lieu ; le feu et l'eau semblent conjurés contre l'existence de ce pauvre moulin : j'ai bien peur qu'une fois ou l'autre il ne succombe sous les coups répétés de ces deux ennemis qui tournent autour de lui comme un lion rugissant.

Mais pour faire diversion j'ai, à propos de la pente rapide des Prises, l'histoire la plus plaisante à vous raconter. Ainsi dans la vie le plaisir succède à la douleur, le repos au travail, le calme à la tempête.

(*A suivre.*) *Communiqué par* Ch.-Eug. TISSOT.

Le 19 juillet 1894, de nombreux amis ont rendu les derniers devoirs à M. **MAURICE TRIPET,** qui a succombé, à l'âge de 32 ans, à une lente et douloureuse maladie. Nos lecteurs connaissent ses nombreux travaux d'héraldiste, auxquels il apportait une ardeur passionnée. Mais nous devons surtout rappeler ici que M. Tripet a collaboré à plusieurs reprises au *Musée Neuchâtelois*. La Société d'histoire perd en lui une de ses forces, l'un de ceux qui, dans la jeune génération, s'appliquaient avec le plus de zèle et d'intelligence à l'étude du passé. Nous nous associons aux regrets qu'a fait naître cette mort prématurée.

LA RÉDACTION.

PRESTATION DES SERMENTS A VALANGIN, LE 4 AOUT 1840

DESSIN DE DOUDIET


TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

L'ENFANT DE LA BOURGEOISIE

NOUVELLE

(AVEC PLANCHE [1])

— C'est fort ennuyeux, ma parole, dit le justicier Fréderich-Guillaume Evard. Une journée est bientôt passée; ne peux-tu pas le laisser à la maison?

— Impossible; il faut pourtant bien le nourrir.

— Le nourrir! Il ne mange déjà rien.

— Raison de plus, preuve qu'il est très malade. Tu ne voudrais pas, je suppose, le trouver mort en rentrant le soir.

— Dieu m'en garde... Pauvre petit diable... Au fond, cela vaudrait peut-être mieux pour lui, si chétif et maigrelet qu'on dirait une grenouille écorchée. Tiens, regarde-le; c'est à peine s'il a encore la force de souffler.

— Tu vois donc que je ne puis pas l'abandonner... C'est entendu, tu iras seul.

— Jamais de la vie! Que dirait-on à Valangin de me voir arriver sans toi?

— On penserait que je suis malade; rien de plus simple.

— Parbleu oui, justement... Malade un jour de bourgeoisie! Ça ne s'est jamais vu. Voyons, réfléchis, trouve un moyen; les femmes ont tant de tours dans leur sac.

Sur ce compliment le justicier leva les yeux au plafond, prit son menton dans sa main droite et, pour ne pas troubler les réflexions de Mme la justicière, garda le silence. Elle, pensive, regardait le petit être pâle couché à ses pieds dans une corbeille à lessive.

*
* *

[1] Puisque nous publions une nouvelle qui a pour cadre l'assemblée de la Bourgeoisie de Valangin, nous saisissons cette occasion d'offrir aux abonnés du *Musée* une reproduction de l'intéressante planche dessinée par Doudiet et bien connue des collectionneurs : *Prestation des serments à Valangin.*

C'était au Petit-Chézard, le lundi 29 juin 1846, qu'avait lieu cette conversation, dans une maison rurale d'ancien style neuchâtelois, couverte en bardeaux, entourée d'un verger et située au bout du village, à main gauche, sur la route de Saint-Martin. F.-G. Evard et Mme Justine, son épouse, l'habitent depuis quinze ans sans avoir jamais trouvé le moindre enfant sous les choux, pourtant toujours si gros, de leur jardin. C'est leur seul chagrin. Ils ont une belle santé, la crainte de Dieu et l'humeur sereine de l'agriculteur qui laboure de bonnes terres bien ensoleillées, franches d'hypothèques, d'un accès facile aux abords mêmes du village.

Neuchâtelois de vieille souche, fidèle sujet du prince, profondément attaché aux institutions du pays, F.-G. Evard, du reste communier de Chézard, son village natal, est — plus qu'il ne conviendrait à un auditeur assidu des cultes — orgueilleux, mais orgueilleux à l'excès de sa qualité de bourgeois de Valangin. Il n'existe pour lui qu'une capitale : le bourg qu'arrose le Seyon, et qu'un homme à qui on doit le respect à l'égal de Sa Majesté et de Son Excellence le gouverneur : le maître-bourgeois en chef. Valangin est sa ville sainte, la bourgeoisie un dogme, l'assemblée générale un pèlerinage.

Et jamais il n'y a manqué à ce pèlerinage. Tous les trois ans depuis sa première communion — époque à laquelle les fils de bourgeois reçus membres de la corporation étaient admis à solenniser le serment — il s'est rendu, l'épée au côté, sur le pré vert qui domine le bourg. Or, en 1846, date à laquelle nous le voyons discutant avec Mme la justicière, il touche à la cinquantaine, âge où un bourgeois de Valangin ne change pas plus de principes que ne change de plumes le coq de tôle peinte qui domine le clocher de la vieille église où Claude d'Arberg dort du dernier sommeil.

En ces temps qui paraissent aux générations d'aujourd'hui presque aussi reculés que l'âge du bronze ou de la pierre, les générales bourgeoisies de Valangin étaient de véritables fêtes de famille. On s'y rendait épée au côté et femme au bras, et jamais Mme Justine n'avait encore manqué d'y accompagner son mari. Il a, d'ailleurs, fort bon air, Frédérich-Guillaume dans son frac de milaine brune à boutons jaunes, sur le revers duquel brille fièrement la médaille de 1831. Sa moustache grisonne bien un peu, mais l'œil est encore vif, le torse droit, la démarche ferme; on peut se montrer avec un homme pareil. La justicière est d'ailleurs, elle aussi, de bon bois montagnard, fille de l'ancien David-Louis Cuche, du Côty, bourgeois d'avant les rois de Prusse... Laisser

Fréderich-Guillaume descendre seul; garder la maison tandis qu'aux cris de : « Vive le roi ! » tonnera le canon et sonneront les cloches à toute volée... décidément ce serait dur. Pauvre petit ! Comment faire?

Le pauvre petit qui dort d'un mauvais sommeil aux pieds de Mme la justicière n'est pas de son sang, nous l'avons dit, un orphelin dont la commune a dû se charger. Le père a été tué par un sapin mal tombé à l'abattage; la mère, déjà pas forte, en est morte de chagrin. Ils n'avaient point de proches parents; à la commune le soin de les remplacer, et les membres du Conseil, perplexes, cherchaient une solution.

— Donnez-le-moi, proposa le justicier; il ne sera pas dit qu'un fils de bourgeois mangera comme un heimatlose le pain de la charité. La Justine s'en chargera bien, et quand il aura « ratifié », vous lui ferez faire un bon apprentissage.

Mme Justine, d'abord, ouvrit de grands yeux, mais elle est bonne femme; puisqu'ils ont de la place de reste et du pain sur la planche, ce petit bourgeois ne leur pèsera guère. Peut-être, d'ailleurs, ne sera-ce pas long; il est si moindre, faute de nourriture suffisante. La mère ne mangeait pas à sa faim et pleurait toujours... Viens donc, pauvret; on fera ce qu'on pourra.

La brave justicière tint parole; elle a fait de son mieux, mais l'enfant, malgré tous ses soins, malgré du lait de première qualité et les sages conseils du docteur Morthier, ne prospère pas. A dix-huit mois, il ne se tient pas sur ses pieds, dort mal, reste effroyablement maigre avec des articulations trop grosses, ne rit jamais, mauvais signe entre tous. — Faiblesse constitutionnelle, rachitisme, dit le docteur. — Enfant posthume, affirme l'ancienne Tripet; ils sont tous comme ça; la mère s'est tournée les sangs de chagrin. Vous devriez le conduire à Abram Durig, à Bôle, qui en sait plus long que tous les médecins. Il a des graisses merveilleuses, étant mon cousin par les femmes. — Faites-le boire sur de la petite centaurée, ajoute une voisine; c'est souverain. — Des bêtises, tout ça, déclare le justicier quand, à son retour des champs, sa femme lui répète ces bons avis. Ces commères en savent-elles plus long qu'un médecin patenté par le gouvernement !

Il a le respect de l'autorité, F.-G. Evard. Tout ce qui vient du château est pour lui lettre d'or. Mais, hélas! en autorisant un médecin à pratiquer son art dans la principauté, le Conseil d'Etat de Sa Majesté ne lui conférait pas l'omnipotence. C'était alors, comme plus tard sous la république, sans garantie du gouvernement... et l'orphelin, malgré tout, continuait à dépérir de lamentable façon.

On comprend donc l'embarras de Mme la justicière à l'approche du jour fixé pour l'assemblée triennale de la bourgeoisie. Depuis trois mois qu'elle a sacrifié sa plus belle corbeille à lessive pour en faire un berceau, jamais elle n'a quitté l'orphelin que le dimanche matin, à l'heure du prêche, et ce n'est pas long, M. Morthier ayant l'excellente habitude de faire des sermons très courts. Sans doute, plusieurs fois elle s'est aidée aux foins, le rateau en main, mais Charles-Ulysse n'a pas eu lieu de s'en plaindre. Elle le porte aux champs sur un grand oreiller et, le couchant à l'ombre des peupliers qui bordent la route, ou au revers d'une haie, tout en maniant le rateau, veille sur lui. L'odeur du foin, chacun le sait, est très saine; il ne sent pas la pharmacie; les gens de la ville viennent en été, pour se ragaillardir, respirer l'air du Val-de-Ruz.

Mais la générale bourgeoisie c'est bien autre chose. Sitôt les bêtes gouvernées, on part pour ne revenir qu'au coucher du soleil. Que deviendrait Charles-Ulysse tout ce temps. Impossible de le laisser à la servante, une allemande d'Aarberg dont le père a marché sur Lucerne avec les corps-francs d'Ochsenbein. Peut-on laisser un petit bourgeois en pareilles mains? D'ailleurs, fraîchement débarquée à Chézard, elle ne comprend pas un mot de français; il faut lui parler par signes, et même ainsi n'est-on pas toujours sûr qu'elle a compris. Non, cela ne va pas.

Et pour tout dire, dame Justine a une raison très spéciale d'assister à cette bourgeoisie-ci. La nomination de Fréderich-Guillaume à la dignité de justicier, toute récente, date de deux mois à peine. Manquer la bourgeoisie serait se priver des félicitations de tous les amis qu'on y rencontre. « Madame la justicière », cela sonnera bien sur le pré des bourgeois, sans compter qu'elle trouvera plus facilement accès aux bonnes places, tout près de la tribune où se font les discours. Justement elle a, depuis longtemps, préparé une belle robe d'indienne neuve dont son mari lui a rapporté l'étoffe de la dernière foire de Neuchâtel. Que faire?

*
* *

— Eh bien! femme, demande le justicier, as-tu trouvé?

— Hélas! non. Je resterai; tu iras seul.

— Jamais de la vie! te dis-je encore une fois. Tiens, une idée... Emmenons le petit avec nous.

— Avec nous! Tu n'y songes pas; ce serait le tuer.

— Qui sait? peut-être cette petite promenade, au contraire, lui feraitelle du bien. Les médecins recommandent toujours le grand air à leurs

malades. Justement voilà M. Morthier qui descend le village; je vais le prier d'entrer.

— Eh bien! demande le docteur, il ne va toujours pas mieux, ce petit?

— Non, Monsieur le docteur, au contraire, me semble-t-il, répond la justicière. Il s'affaiblit que c'est une vraie pitié. N'y a-t-il donc rien d'autre qu'on puisse essayer?

— Voyons d'abord.

Il découvre le petit, le regarde respirer, lui tâte le pouls, pose quelques questions, puis hoche la tête, mouvement d'une inappréciable utilité dans les cas graves. Il prépare l'assistance, tout en donnant au médecin le temps de formuler une appréciation mûrement réfléchie.

— Eh bien! Monsieur le docteur.

— Il décline, évidemment, très fort.

— Le remède?

— Rien à faire; faiblesse constitutionnelle; je vous l'ai déjà dit, mauvaises digestions, nutrition insuffisante, et l'estomac est la cuisine de l'homme. Quand donc au ménage elle fonctionne mal, tout va de travers : aigreurs, gonflements, luttes intérieures...

Le docteur est le meilleur des hommes, l'ami le plus fidèle, le médecin le plus dévoué, mais la malice pétille dans ses yeux gris, un peu à fleur de tête; l'humour de bon aloi, même dans les circonstances graves, jamais ne l'abandonne.

— Faut-il donc le laisser mourir ainsi, les bras croisés? reprend la justicière.

— Que voulez-vous que j'y fasse? D'ailleurs, peut-être n'en serait-il pas plus à plaindre... Entre nous, son père, vous savez... (le docteur fait le geste d'un homme qui porte son verre à sa bouche). Les enfants de ces malheureux ne font pas de vieux os; rachitisme rime à alcoolisme.

— Ne faut-il pas le promener beaucoup?

— Le plus possible, cela va de soi. Du grand air et encore du grand air.

— Même le long des grandes routes?

— Partout où luit le soleil du bon Dieu, parbleu.

— Au Pâquier, par exemple? à La Dame? aux Hauts-Geneveys?... à Valangin?

Mme Justine a prononcé les trois premiers noms d'un ton très naturel, mais au quatrième sa voix, soudain, a pris une intonation étrange.

Or, le docteur se connaît en hommes, et même — quoique célibataire — en femmes.

— Pourquoi Valangin? demande-t-il.

— Parce que... parce que... Voyons, justicier, explique donc la chose. C'est toi qui en as eu l'idée.

— La voici, Monsieur le docteur, en deux mots. Inutile d'y aller par quatre chemins. C'est — comme bien vous le savez — demain la bourgeoisie; j'y dois être avec la Cour de justice, mais Justine refuse de m'y accompagner par rapport au petit qu'elle ne veut pas laisser seul au logis. J'ai donc pensé que, pour tout arranger, nous pourrions le prendre avec nous. Qu'en pensez-vous?

— Vous voulez donc l'achever?

— Mais, Monsieur le docteur, puisque vous ordonnez des promenades.

— Hum... hum... Il y a promenade et promenade. Demain la chaleur, la poussière, le bruit... Ce serait insensé.

F.-G. Evard raisonne serré et fera un justicier de premier ordre. Le Conseil d'Etat a eu la main heureuse.

— Parlons franchement, Monsieur le docteur. Vous le croyez perdu, ce pauvret?

— Je le crains.

— Donc il n'y a rien à compromettre... Alors, vous le voyez bien, pourquoi ne pas le prendre avec nous? Peut-être, au contraire, c'est un changement d'air dont il a besoin.

— Faites, mais surtout n'allez pas dire que c'est moi qui vous ai conseillé une pareille extravagance. Qu'il vous meure en route ou autrement, je m'en lave les mains.

— Merci, Monsieur le docteur.

Le docteur s'éloigne en haussant les épaules, tandis que le justicier, après l'avoir accompagné jusqu'à la porte du jardin, revient radieux vers sa femme.

— C'est entendu, Justine. Fais tes préparatifs.

— Comment le prendrons-nous? Je ne puis pourtant pas le porter jusque-là.

— N'aie souci, je m'en charge.

Tout agriculteur qui entend son métier est un peu charron. Il a, dans un coin de la remise, un établi de menuisier, des outils, du bois de travail bien sec. En un tour de main, le justicier a construit un véhicule pour Charles-Ulysse, une caisse oblongue, montée sur quatre roues

pleines, au bout d'un long timon. Ça grince, ça manque de ressorts, mais le petit sur un bon matelas n'y sentira rien. Trois demi-cercles de coudrier, fixés de chaque côté, supporteront une toile qui l'abritera du soleil et de la poussière.. Celle-ci, d'ailleurs, est peu à craindre, un violent orage, accompagné d'une pluie torrentielle, éclatant justement.

Tout fier de son œuvre, quand il eut planté le dernier clou et savonné les essieux, le justicier entonna la *Valangienne* de Wolff :

Vois, nos côteaux ont pris un air de fête,
Pas un nuage au soleil du matin.
Mon père, oh viens! Ta vieille épée est prête;
Tu t'appuieras sur mon bras en chemin.
Viens! le plaisir abrègera la route;
En rappelant tes souvenirs perdus,
Heureux, demain, tu nous diras sans doute :
Oui, mon pays compte un beau jour de plus.

*
* *

Le temps, au matin du mardi 30 juin 1846, est encore sombre, des nuages se traînent sur les côtes boisées du Val-de-Ruz, mais le soleil de la bourgeoisie est proverbial; il ne saurait manquer à la fête.

— Nous aurons le grand beau, femme, dit le justicier Evard en rentrant de sa visite matinale à l'écurie. Ça ne pouvait être autrement; jamais on n'a vu pleuvoir un jour de bourgeoisie. Active-toi; il s'agit d'être exact. Voilà déjà l'ancien Maumary qui passe, et je vois Louis Veuve qui attèle sa *brecette*. Abram Vuillomenet ne tardera pas. Je vais en attendant voir si le maréchal s'occupe de la roue neuve qu'il m'a promise pour demain.

— Eh bien! les amis, sommes-nous prêts? crie bientôt du jardin une voix retentissante.

C'est Abram Vuillomenet, du Pâquier, un ami du justicier qui, chaque jour de bourgeoisie, vient, malgré le détour, le prendre au passage pour descendre ensemble.

— Tout à l'heure, Monsieur Vuillomenet, répond la justicière du fond de sa cuisine. Entrez boire une tasse de café; mon mari va venir.

— Santé, Abram, dit celui-ci survenant. Quoi de neuf?

— Pas grand'chose de bon.

— Quoi donc? Tu as l'air bien soucieux.

— Cette affaire des cantons catholiques ne me plaît pas. Ils ont mille fois raison, mais Dieu seul sait ce qui va sortir de tout cela. Ne

parle-t-on pas, non plus de corps-francs, mais de troupes bernoises régulières pour marcher sur Lucerne? Heureusement que notre Corps législatif tient ferme. Dans la question des Jésuites et des couvents, la minorité n'a été que de neuf voix, comme tu l'auras lu dans le *Constitutionnel.*

— Oui, c'est sérieux, évidemment. Les temps sont mauvais... Comme si ces gens-là n'avaient pas le droit de prier Dieu à leur façon!

— Voyons, voyons, intervient la justicière; inutile de s'attrister un jour de bourgeoisie. D'ailleurs, que pouvons y faire. Buvez votre café et nous partons.

Dix minutes plus tard, en effet, ils s'en allaient, le justicier et sa femme traînant à tour de rôle Charles-Ulysse dans son lit ambulant. Les pluies de la nuit ont lavé la route; sans trop de secousses sur le sol attendri roule le petit chariot.

Comme le justicier l'a prédit, le ciel ne tarde pas à s'éclaircir tout à fait; fuyant le soleil, les derniers nuages vont se perdre sur la chaîne de Chasseral. Toutes les routes conduisant à Valangin sont couvertes de piétons et de voitures. Tous sont en habits de fête; les hommes l'épée au côté, les femmes en claires couleurs d'été. Et tous sont des amis auxquels on est heureux de serrer la main. Des groupes se forment; les hommes parlent bétail, fourrages, politique, politique surtout. Les femmes s'entretiennent de leur ménage et de leurs enfants. On ne se voit pas tous les jours; il faut profiter.

A Fontaines, voici le capitaine Reymond, député au Corps législatif. Il donne des détails sur le nouveau portrait de Sa Majesté dont elle vient de faire don au Corps pour être placé dans la salle de ses séances. Le roi, en uniforme de général, décoré du grand cordon de l'Aigle noir, est frappant de ressemblance. Par une singulière coïncidence, le portrait a été transporté à Neuchâtel sur l'un des chars de roulage sortis du nouveau bâtiment de la douane de Bâle le jour même de son inauguration, et ces chars étaient couverts de guirlandes de fleurs. C'est donc orné de ces symboles de bienvenue que l'image du souverain a traversé les cantons voisins, ce qui, raconte le *Constitutionnel*, remue fortement la bile de la *Nouvelle Gazette de Zurich.*

Du roi aux affaires militaires il n'y a qu'un pas. La question du camp fédéral de Thoune est dans toutes les bouches. Le Directoire le supprimera-t-il cette année? Les soldats des cantons catholiques, les Lucernois et les Schwytzois en particulier, n'y seraient pas sûrs de leur vie; des menaces graves ont été faites. Le Valais vient de décider que,

si le Directoire persiste à réunir le camp sans lui donner des garanties suffisantes pour la sûreté des troupes des cantons conservateurs, il refusera d'y envoyer les siennes.

La politique n'intéresse pas Charles-Ulysse, cependant il se tient tranquille, sans pleurer. La justicière constate avec joie qu'il n'a pas l'air plus chagrin que d'ordinaire. Même comme ils entraient à Valangin, peu après huit heures, l'enfant dormait d'un profond sommeil.

*
* *

Dans le bourg déjà tout est en mouvement. Les musiques du Val-de-Ruz, du Locle, de la Sagne et de la Chaux-de-Fonds remplissent l'air de leurs mélodies guerrières et patriotiques; des drapeaux flottent à toutes les fenêtres, couleurs du roi, de la reine, de l'Etat et de la bourgeoisie. Il était temps d'arriver. Bientôt le cortège officiel quittera la maison des bourgeois pour se rendre à la prairie, déjà couverte de joyeux spectateurs, où s'élève la tribune destinée aux orateurs et aux autorités.

Charles-Ulysse est toujours assoupi, si bien que la justicière commence à s'inquiéter. Jamais elle ne l'a vu si calme.

— Regarde-le donc, dit-elle à Fréderich-Guillaume, comme il est pâle! Mon Dieu! pourvu qu'il n'aille pas nous mourir ici! Je veux m'en retourner.

— A quoi cela lui servira-t-il? C'est un peu de fatigue, le repos va lui faire du bien. D'ailleurs, quand un enfant dort, c'est qu'il ne se porte pas si mal.

A l'écart de la foule, sur l'étroite place qui sépare l'église de la cure, ils vont tenir conseil. Que faire? Ils avaient compté laisser l'enfant chez une cousine habitant cette partie du bourg, mais la cousine et les siens sont déjà partis; la maison est close. Il y aurait bien les auberges, ou la maison des bourgeois, mais c'est partout une presse à écraser vingt enfants plus solides que Charles-Ulysse. Impossible de l'y abandonner. Que faire?

L'enfant, à ce moment, ouvre les yeux et regarde autour de lui, étonné.

— Tu vois bien, dit le justicier, qu'il n'est pas si mal, puisqu'il ne pleure pas. L'œil est encore bon. Il est trop tard pour reculer. Allons, viens, sinon nous arriverons les derniers à la tribune.

— Je voudrais pourtant bien être chez nous. Nous sommes des fous de n'avoir pas écouté l'avis de M. Morthier.

— Bast! Nous avons fait pour le mieux. S'il doit mourir, ce n'est pas d'être venu à Valangin qui avancera beaucoup sa fin. Viens, te dis-je. Voilà qu'on sort déjà la bannière.

Il prend d'un air décidé le timon du petit char. Mme Justine le suit, le cœur gros, sans conviction.

A leur arrivée sur le pré de la bourgeoisie, il n'y a pas encore trop de monde et ils trouvent facilement place au pied même de la tribune. Mais bientôt les cloches commencent à sonner, le canon tonne, signe que dans le bourg le cortège se met en marche. Aussi la foule autour d'eux devient de plus en plus compacte, et, vrai, le véhicule qu'ils ont eu l'imprudence de traîner après eux les embarrasse au plus haut point. Plusieurs fois déjà des gens, croyant voir là une place vide, ont joué des coudes pour y parvenir, puis, déçus dans leur espoir, ont grommelé qu'on ferait bien, les jours de bourgeoisie, de laisser les enfants à leur nourrice.

Le soleil, en outre, est brûlant; les canons, non loin de là, font un vacarme affreux, et le petit, si tranquille jusqu'alors, commence à s'agiter beaucoup. S'il allait crier pendant les discours! Ah! c'est bien à présent que la justicière regrette le banc rustique sous les arbres de son petit jardin. Le justicier lui-même, perdant de sa belle assurance, devient visiblement inquiet.

— Je m'en vais, dit dame Justine.

— Cela vaudrait peut-être mieux.

Hélas! il est trop tard. Impossible de bouger. Voici justement le cortège qui débouche, musique en tête, sur le pré aux acclamations de la foule. Sous la bannière donnée par la reine à ses fidèles sujets de Valangin marche M. Georges Quinche, maître-bourgeois en chef, ayant à sa droite M. de Chambrier, président du Conseil d'Etat. Derrière eux les deux maîtres-bourgeois en second et les membres du Conseil de bourgeoisie accompagnent les autres membres du gouvernement et les notables bourgeois invités à suivre la bannière. Les musiques du Locle et du Val-de-Ruz ferment la marche.

Tout ce bruit trouble Charles-Ulysse; les coups de grosse caisse le font tressauter; il gémit faiblement. Cependant, le cortège installé sur l'estrade, M. le secrétaire lit les noms des officiers et notables que l'usage appelle à y prendre place. Puis les nouveaux bourgeois, au nombre de trois cent cinquante — la plupart des jeunes gens qui ont fait leur première communion depuis la dernière assemblée — sont invités à se présenter pour solenniser le serment. Le bruit de leurs pas, à l'extrême

joie du justicier et de sa femme, a couvert les gémissements du petit malade.

Ces divers préliminaires réglés, M. le maître-bourgeois en chef invite les assistants à écouter le rapport que M. le secrétaire et boursier Breguet va leur lire sur les actes du Conseil pendant sa préfecture de trois ans. Mouvement général d'attention, silence religieux.

— Messieurs les bourgeois...

Ici Charles-Ulysse, qui n'a pas entendu l'appel au silence de M. le maître-bourgeois en chef, pousse un cri prolongé. M. le secrétaire s'arrête net; tous les yeux se tournent vers le justicier et sa femme, qui voudraient bien être à cent pieds sous la montagne de Chézard. Le désespoir toutefois a ses inspirations.

— Pousse-le sous l'estrade, dit Fréderich-Guillaume à voix basse, on l'entendra moins, et voici pour le calmer.

Il sort de sa poche un bâton de sucre d'orge, acheté le matin même en passant à Fontaines, et le met dans la main de Charles-Ulysse, qui avidement le porte à sa bouche, se taisant aussitôt. Un homme qui fume est un homme satisfait.

M. le secrétaire, pendant ces petites manœuvres, a commencé sa lecture. Le rapport, très long, montre que ce n'est point une sinécure de défendre les intérêts des bourgeois. Plusieurs ont, dans diverses affaires, réclamé l'appui du Conseil. Il a fallu, en maintes circonstances, veiller d'un œil jaloux sur les privilèges de la corporation. Les bourgeois domiciliés à la Chaux-de-Fonds et aux Brenets ont réclamé contre l'application de nouveaux règlements communaux. Le rapport mentionne, en outre, quatre affaires d'un intérêt plus général : La réclamation des bourgeois relativement aux mariages mixtes, l'affaire des dîmes, celle des extraditions et, enfin, les plaintes relatives aux acquisitions de la Chambre économique. Ces trois dernières affaires, ont reçu du roi ou du Conseil d'Etat une solution qui a satisfait le Conseil; mais la première, encore pendante, sera remise à la sollicitude du Conseil qui va être nommé.

Cette lecture a été écoutée avec une religieuse attention, même par Charles-Ulysse qui, sous l'estrade, n'a pas donné signe de vie, au grand soulagement du justicier à qui jamais rapport n'a semblé si long.

— Il est peut-être mort, lui dit tout bas la justicière. Il faudrait pourtant voir.

— Garde-t'en bien; il dort, sans doute, et en te voyant se remettrait à crier.

Dame Justine est bien inquiète tout de même. Flottant angoissée entre le désir de constater l'état de l'enfant et la crainte de le réveiller s'il n'a pas expiré tout à fait, elle n'écoute que d'une oreille fort distraite le maître-bourgeois en chef reprendre la parole. Dans un dernier discours, il dépose entre les mains des bourgeois réunis les pouvoirs qu'ils leur ont confiés, il y a trois ans, à lui et à ses collègues, et de l'usage desquels ils viennent de rendre compte au peuple. Les acclamations, les cris de : « Vive la bourgeoisie! Vivent nos maîtres-bourgeois! » dont ses paroles sont couvertes, fournissent la réponse du peuple aux comptes qui lui ont été présentés.

Il est onze heures passé. L'ordre du jour appelle l'élection des nouveaux maîtres-bourgeois, opération pour laquelle les bourgeois rentrent dans le bourg. Libre maintenant à la justicière de retirer l'enfant de dessous l'estrade et de voir s'il est encore vivant. C'est le cœur bien serré qu'elle soulève avec précaution la toile du chariot. O bonheur! Charles-Ulysse est là, les yeux grands ouverts, qui lui tend les bras avec un petit cri de satisfaction! Jamais encore elle ne l'a vu si gai. Le bâton de sucre d'orge est raccourci de moitié.

Et, voyez le miracle, le mioche, depuis ce jour, reprenant goût à la vie, prospéra si bien qu'au bout de six mois il était devenu le plus beau petit bourgeois des deux Chézard. Etait-ce l'air du Seyon, le sucre d'orge ou les discours de M. le maître-bourgeois en chef? On ne le sut jamais. Un seul fait est certain, c'est que Charles-Ulysse grandit, devint un brave homme et que bien longtemps après l'abolition des assemblées de Valangin, on l'appelait encore : l'enfant de la bourgeoisie.

Dr CHATELAIN.

CHARLES BERTHOUD

1813-1894

(Suite — Voir la livraison d'août 1894, page 173)

Après son séjour à Bâle, sur lequel nous n'avons que peu de renseignements, Charles Berthoud, revenu à Neuchâtel, fut admis à la Faculté de théologie en juillet 1834, et y passa les deux années réglementaires. A en croire les notes qu'il obtint aux examens de fin d'année, la dogmatique n'était pas sa partie forte. En juillet 1836, il est autorisé à aller poursuivre ses études à Berlin, « sous la condition qu'il y fera ses deux propositions arriérées ». Mais les lettres que nous avons sous les yeux nous apprennent qu'il interrompit quelque temps ses études. Ce n'est pas à Berlin que nous le retrouvons d'abord, mais en Wurtemberg, à Stetten, où il a accepté dès le mois d'août 1836 les fonctions de maître de français dans un institut.

Ses lettres de cette époque contiennent de piquantes descriptions humoristiques de l'existence monotone et laborieuse à laquelle il est assujetti. Il écrit à sa « chère et bonne mère », le 26 novembre 1836 :

« Le matin avant 6 heures, tout est debout dans le château, excepté parfois quelques dormeurs attardés qui ne sont pas soumis à la règle monastique des élèves, et qui, comme l'écrivain de la présente, trouvent une certaine volupté à savourer avec conscience de cause les *douceurs* d'un lit bien *dur*, en entendant le tumulte de toute la jeune canaille qui se met à l'ouvrage, et en voyant à travers les fissures de la porte le reflet de leurs chandelles qui passent et repassent le long du corridor de cent pas d'étendue sur lequel donne ma cellule. A 7, le déjeûner, assez bon, rassemble la partie savante, académique et pédagogique de l'Institut, c'est-à-dire les 14 maîtres avec le directeur, la portion gouvernante et administrative. Là, l'on se communique réciproquement les expériences scolaires de la veille, l'on fait quelques plaisanteries quelque peu magistrales, tout en buvant deux tasses de café passable, tandis qu'à l'étage inférieur la tourbe plébéienne, la populace, c'est-à-dire les 80 élèves, boivent leur lait étendu d'eau dans des tasses de fer blanc,

et n'en sont pas moins gais et heureux pour avoir déjà travaillé toute une heure; entendez-vous ça, Monsieur Léon? — Après le déjeûner, la prière et le chant réunissent tout l'Institut pour un tiers d'heure environ; puis les leçons commencent et durent jusqu'à midi. J'ai à peu près toutes mes leçons le matin et j'ai quelques après-midi libres, outre le mercredi, jour vacant et bienheureux. Je ne me crois pas complètement fait pour la pédagogie, et je ne la pratique avec un certain courage qu'en pensant que ce n'est pas pour bien longtemps; il y a du reste certaines jouissances dans cet état, qu'on ne peut comprendre que lorsqu'on les a goûtées: le plaisir, par exemple, de s'asseoir dans une espèce de chaire et de dominer sur une douzaine de sujets qui s'inclinent respectueusement devant le sceptre pacifique du maître, qui est là un roi absolu et non point un roi constitutionnel, je vous assure Non, ici point de partage d'autorité, point de balance de pouvoir. Quel agrément aussi lorsqu'on est d'humeur noire, qu'on a mal dormi, ou pour me servir de l'expression favorite et quelque peu hardie de mon ami W., qu'on s'est levé le derrière le premier, de pouvoir épancher sa bile sur tous ces mioches qu'un froncement de sourcils fait trembler – *omnia supercilio moventis*.

« Quel dommage que vous ne sachiez pas le latin! Voilà une citation heureuse que personne ne relèvera. Et quelle indicible volupté, quand la main vous démange, que les esprits animaux ne sont pas dans leur état normal, de remettre l'harmonie dans tout son système en faisant pleuvoir quelques soufflets paternels sur ces têtes carrées qui n'en peuvent mais de ce que Monsieur B. ne soit pas dans son assiette ordinaire. Du reste ce sont là des extrémités fâcheuses auxquelles on ne recourt pas tous les jours, et une jouissance trop précieuse pour l'user en se l'accordant trop fréquemment; il serait d'ailleurs à craindre en la répétant trop souvent de nuire à l'excellent effet moral qu'elle produit sur tout l'auditoire, lorsqu'elle est convenablement ménagée, et de voir les petits bonshommes se blaser là-dessus. — A midi, on vient oublier devant des assiettes d'étain toutes les tribulations de la matinée; à chaque table sont deux maîtres et un certain nombre d'élèves; moi-même, je suis à la table n° 1, c'est-à-dire avec les plus grands de l'Institut, qui ont de 15 à 17 ans. Tous mangent dans la même pièce, qui est fort grande. Les entrées vous amuseraient; le service est fait par une demi-douzaine de jeunes garçons, domestiques dans la maison, chauffeurs, décrotteurs, rats de cuisine, marmitons, etc., sous la direction du maître d'hôtel Winkelmann, l'homme à mon avis le plus important de la maison, la cheville ouvrière sur laquelle tout roule. Il faudrait voir comme nous faisons manœuvrer toute cette valetaille; ça marche à la baguette, à l'allemande enfin: Brod, Kartoffeln, choucroute, sauce, — heureux quand un valet maladroit ne vient pas vous épancher en bas le dos une immense terrine de sauce brûlante, comme cela est arrivé l'autre jour à un de mes voisins. Les repas sont très gais; rien de plus heureux que cette jeunesse qui travaille cependant 10 heures par jour et d'un travail soutenu, je vous assure, ce qui prouve qu'un travail même considérable a d'immenses avantages; on rit, on cause, on plaisante sur la cuisine du père Wagner, on appointe ou on déboute la demande de quelques malencontreux élèves qui viennent en remontrances, leur assiette à la main,

demander justice à leurs maîtres de tablée et se plaindre de ce qu'on leur a délivré un morceau de bœuf trop petit ou immangeable, et tels autres griefs qui pour mon compte m'amusent royalement. Enfin on boit à l'Œrtel, ce qui n'est pas le moins gai de l'affaire: au fait, avec un peu d'imagination on peut se figurer que c'est du champagne d'Esling, et cela me rappelle souvent les vers du *Pauvre diable* de Voltaire :

Ma faible voix chantait d'un gosier sec
Le vin mousseux, le Frontignan, le Grec,
Buvant de l'eau dans un vieux pot à bière.

Comme diversion, le jeune professeur avait ses visites à Stuttgart, où il allait volontiers s'asseoir au foyer d'un de nos compatriotes, le professeur Eugène Borel, « un homme, dit Berthoud, qui n'est heureux que quand il peut rendre heureux les autres, surtout ses compatriotes ». Parti d'une situation très humble, Borel réussit, par sa conscience et ses talents, à se créer à Stuttgart une fort belle situation: « Il fait de ses revenus un généreux usage, et vit dans un grand bien-être et dans cette élégance d'habitudes que j'ai toujours aimée. » — On nous permettra d'ajouter que nous avons nous-même connu Eugène Borel trente ans plus tard, à la fin de sa carrière; nous étions élève au collège de Stuttgart lorsqu'il est mort, en 1866, et nous avons été témoin des regrets unanimes, des touchantes manifestations de reconnaissance, dont ses funérailles ont été l'occasion. Il est peu de Neuchâtelois qui aient mieux honoré leur pays à l'étranger, et il mérite de n'être pas plus oublié parmi nous qu'il ne l'est dans sa patrie d'adoption.

* * *

Charles Berthoud ne passa guère à Stetten que sept ou huit mois; en avril 1837, il commence la vie universitaire à Berlin. Ses premières impressions ne sont guère favorables à la capitale de la Prusse, vers laquelle, à cette époque, les Neuchâtelois tournaient volontiers leurs regards; il écrit à ses parents:

« La vie de Berlin est sous tous les rapports une des plus tristes que l'on puisse imaginer, et les gobe-mouches neuchâtelois qui envisagent cette capitale de leurs affections comme l'Eldorado magique de la félicité monarchique, ne savent pas comme ils se frotteraient les yeux, si un coup de baguette les transportait dans cette ville, centre de leurs rêves. En général, je puis vous dire que la ferveur royaliste est en raison directe du carré des distances, et que plus on se rapproche de la capitale prussienne, plus on sent se dissiper,

comme des rêves de Philistin, toutes les sottes idées qui peuvent germer dans une cervelle bédouine: j'en ai pour garant la modification très sensible des opinions de mes compatriotes ici et, l'autre jour encore, un jeune B., qui est fixé dans une résidence microscopique du centre de l'Allemagne, et qui était venu faire un voyage d'agrément dans le Nord, a été pour moi une preuve assez divertissante de ce que j'avance ici. Je vis entrer un matin dans ma chambre ce jeune citoyen, avec le ruban multicolore de la fidélité, à la boutonnière, et je me souvins avoir été assis à côté de cette figure à la *table d'honneur* de l'école de Couvet, et avoir reçu maint tollet de l'excellent M. Perret, en sa société. En bon compatriote, je lui fis les honneurs de Berlin pendant deux jours par une chaleur de 27 degrés, dévouement qui fut amplement récompensé par la douce gaîté qui me pénétra en écoutant ses réflexions montagnardes, naïves et fines à la fois. Tout ce qu'il voyait était pour lui l'objet d'une comparaison avec la résidence qu'il habite et chacune de ses phrases commençait ainsi: A Rudolstadt, etc., etc. Mais ce qui acheva de m'épanouir, fut de voir le ruban national prendre insensiblement le chemin de sa poche, sans que, car je m'en gardai bien, j'eusse influé le moins du monde sur ce changement de décoration, qui fut une suite toute simple de ce qu'il voyait et entendait. Quand il repartit pour Rudolstadt, il n'était plus question de ruban, et la fleur des champs parait seule sa boutonnière. »

Ses lettres à sa famille ne nous renseignent que très sobrement sur les cours qu'il suit et les professeurs qu'il entend. C'est l'étude de l'histoire ecclésiastique qui paraît attirer surtout le futur biographe de François d'Assise et des Quatre Petitpierre. Il rend fort bien raison de cette préférence dans les lignes suivantes, adressées à sa sœur:

« Je ne sais pas si je t'ai dit que de toutes les études, ce sont celles sur l'histoire de l'Eglise qui m'intéressent le plus. Faites comme elles le sont maintenant en Allemagne, tu ne peux te faire d'idée du charme qu'elles présentent. Un mot t'expliquera cela: notre monde actuel, quelle que soit sa tendance à se séparer du christianisme, porte cependant de toutes parts son empreinte; relations de l'Etat et de la famille, sciences, arts, idées, préjugés dominants, l'Eglise a tout formé, tout modifié, tout construit ou reconstruit. Dès lors étudier l'Eglise, c'est étudier toute l'histoire et tout l'homme. Sous ce point de vue, il y aurait bien des choses à faire connaître à la France, bien des résultats de la nouvelle science allemande à lui présenter; le moment serait peut-être bien choisi: jamais l'intérêt pour les études historiques n'a été aussi grand dans cette France toujours active; il semble qu'elle est lasse maintenant du dogmatisme et de la table rase de Rousseau, sur lesquels elle vit depuis plus de soixante années, et qu'elle veuille rattacher l'esprit moderne à la connaissance du passé. »

Ce séjour de Berlin semble avoir été pour lui un temps de perplexité morale; à plusieurs reprises il fait son examen de conscience,

il repasse les années déjà parcourues, cherche à se rendre compte de son propre caractère et des circonstances qui ont influé sur son développement. Voici, à ce sujet, une lettre autobiographique dont l'intérêt n'échappera pas au lecteur :

« Plus je vis moi-même et plus je m'aperçois à quel point les circonstances qui nous ont accueillis dans la vie et qui nous accompagnent durant l'existence, ont d'action sur nous, sur nos résolutions, sur toute notre carrière. Je ne sacrifie ici nullement la liberté humaine, je ne rends pas l'homme le jouet de son étoile, bonne ou mauvaise; je parle d'influences très naturelles et dont l'action est très explicable; je m'explique enfin aussi brièvement que cela me sera possible. Doué d'un tempérament irritable et inquiet, de plus d'imagination que de jugement, d'un caractère par conséquent enclin au mécontentement du présent et du réel, et à une aspiration incessante et stérile vers des satisfactions qui n'arrivaient jamais, j'ai reçu les plus puissantes réactions contre ces éléments fâcheux, dans une éducation domestique pure, sérieuse et empreinte au plus haut point d'un vrai caractère moral, mais qui a eu le malheur d'être courte. La simplicité (dans le sens métaphysique), la durée, le bienfait d'une jeunesse qui n'a qu'une teneur a manqué à ma vie.

« J'ai été élevé jusqu'à l'âge de 13 ans loin d'enfants de mon âge et de leurs études, — sur les limites de deux cantons, de deux nationalités très diverses, — entraîné enfin d'un côté par l'esprit des affaires, des occupations industrielles, auxquelles je n'étais pas complétement étranger, et de l'autre par un certain besoin de savoir, qui, dès qu'il est remarqué chez un enfant, conduit dans notre pays à vouloir absolument en faire un ministre. A 13 ans, j'ai été transporté au milieu d'études et de jeunes gens au-dessus de mon âge, de mes forces et du peu que je savais, et qui ne pouvaient avoir une influence extrêmement salutaire sur moi.

« Puis je suis de nouveau enlevé aux études proprement dites, pour ne les reprendre qu'à l'âge de 15 ans, où, dans l'intervalle de *huit mois,* je dois faire ce que ceux que je venais joindre au collège de Neuchâtel avaient fait en *huit ans*. Après quelques mois de collège, malheureusement trop courts, de cette vie forte et régulière, pendant laquelle se forment le caractère et les habitudes surtout, je suis transporté en Belles-Lettres, c'est-à-dire, alors du moins, dans une vie complètement libre, pour laquelle je n'étais encore nullement fait, et qui, avec quelques-unes de mes dispositions, pouvait m'être funeste. La facilité de travail que je possédais, les louanges exagérées de certaines personnes sur mes talents et les facultés brillantes que l'on me prêtait très bénévolement, le petit nombre d'occupations vraiment sérieuses auxquelles nous fussions astreints, et l'aisance avec laquelle on pouvait y échapper, par dessus tout le moment de crise littéraire, politique et même religieuse, sur lequel tomba cette époque décisive de ma vie, tout cela agit d'une façon désavantageuse sur mon développement. Puis viennent trois années flottantes — Lausanne — Bâle — de nouveau Neuchâtel; rien de fixe,

de suivi, et cela cependant dans un des moments les plus importants de mon existence, celui où je me décidais et me préparais pour une vocation qui en définitive ne devait pas être la mienne, à laquelle ne m'appelaient proprement aucun de mes goûts, ni de mes aptitudes, non plus que la tournure de mon caractère, et enfin et surtout que la tiédeur de mes dispositions intérieures et souvent bien autre chose encore, auraient dû me faire une loi de n'embrasser jamais. Avec tous ces éléments, avec cette lutte de deux principes en moi, avec ce dualisme qui se retrouve toujours dans ma vie, jusque dans cet attachement simultané pour les deux patries neuchâteloise et vaudoise, avec tous ces petits traits et ces petites circontances qui semblent d'abord sans valeur, et qui ont cependant tant d'action et d'influence sur certaines vies et sur certains caractères; avec tout cela, comment s'étonner de retards dans mes études, de prolongations fâcheuses? N'est-ce pas le cas de dire qu'il faudrait plutôt s'étonner que le contraire eût eu lieu? »

Cette lettre, qui indique tant de maturité et de sérieux, paraît être une réponse à quelque censure paternelle sur l'indécision dont l'étudiant semble souffrir. En effet, il souffre, et ses lettres confidentielles à sa sœur Louise peignent d'une façon douloureuse ce qu'il appelle son *anarchie morale,* par quoi il entend ses incertitudes sur sa vocation et le désir qu'il a d'en changer: « J'éprouve l'humiliation morale d'entrer dans une carrière pareille sans vocation, sans appel et sans vie. Peut-être que lorsqu'une fois j'y serais entré, en serait-il autrement et y aurait-il une résurrection en moi. Elle me semble bien difficile, mais enfin rien n'est impossible à Dieu. » Il parle de faire son droit; il se croit « assez de blague pour avocasser comme un autre et de patience pour s'enfoncer dans des dossiers ». Cependant, trois mois après, la crise est passée, et il paraît s'être repris à la théologie.

En août 1838, c'est-à-dire après trois semestres passés à Berlin, il revient à Neuchâtel, où il emploie l'hiver 1838 à 1839 à la préparation de ses examens. Il subit en juillet 1839 des épreuves jugées satisfaisantes. Puis il accepte d'être pour quelques mois, à Neuchâtel, le précepteur et le répétiteur d'un jeune pensionnaire bernois: « Dix-sept ans est son âge; Albert son prénom, et stupidité son partage »; — d'ailleurs « brave, obéissant, soumis, rangé ». C'est ainsi qu'il renseigne sa sœur sur son « petit Télémaque ». — En juillet 1841, il subit ses derniers examens et reçoit, le 2 novembre, la consécration.

Il est aussitôt nommé « subside » de M. le pasteur Diacon. Il prêche, il prend goût à la prédication, et déclare que ce serait pour lui un sacrifice d'y renoncer. L'année 1842 apporte quelques distractions du genre de celles qu'aimait Charles Berthoud; un jeune littérateur lyon-

nais, Barthélemy Tisseur, qui devait bientôt mourir tragiquement à Neuchâtel, vient d'y arriver comme professeur; toute la ville se presse à sa leçon d'ouverture, qui obtient un succès d'estime: « Il a débuté, dit Berthoud, non pas d'une manière brillante, mais suffisante. » Son esprit très indépendant ne jugera pas avec moins de liberté les professeurs de la Sorbonne et du Collège de France qu'il aura le plaisir d'entendre bientôt. En effet, l'année suivante, Charles Berthoud se décide à partir pour Paris, où son frère Léon l'avait précédé afin d'y continuer les études de peinture commencées à Neuchâtel, sous la direction de Maximilien de Meuron.

*
* *

Charles Berthoud avait accepté une place de précepteur chez le banquier Hottinguer; il eut pour élève le chef actuel de la maison. Cependant, au bout de quelque temps, il s'établit au quartier Latin, dans le même hôtel que son frère, 12, rue Jacob, afin de tirer de son séjour à Paris tout le profit possible: « Mes appétits intellectuels sont assez bien satisfaits, écrit-il, pour que je ne regrette pas trop les grands dîners de la maison H. ». Il caractérise rapidement, dans une lettre à son oncle le colonel, les professeurs dont il suit les cours: Saint-Marc Girardin, « brillant improvisateur, l'enfant gâté de la jeunesse » ; Ampère, « froid, sans imagination, mais érudit » ; Géruzez, « disert, instructif, bien disant, le type du littérateur de l'ancienne roche » ; Ozanam, « tout jeune homme, suppléant de Fauriel, un de ceux qui promettent le plus pour l'avenir » ; Ph. Chasles, « un précieux et prétentieux discoureur de salons, qui professe en gants glacés et dont les idées mettent volontiers des manchettes » ; Patin et Charpentier, « savants et ingénieux latinistes » ; l'historien Rosseuw-Saint-Hilaire, « brillant parleur, qui donne peut-être un peu trop dans les idées de philosophie historique, mais qui intéresse » ; Garnier, Jules Simon, « mon ami (il le qualifie ainsi) Barthélemy-Saint-Hilaire pour la philosophie ». Il rend justice aux brillantes qualités de ces maîtres, mais sans engoûment.

Je note en passant que, dans cette lettre à son oncle, Charles Berthoud s'accuse d'indolence épistolaire et nomme pour la première fois une maladie dont il se plaindra beaucoup dans la suite, et surtout dans sa vieillesse, « son habitude invétérée et ruineuse de *procrasti-*

nation », — par quoi il désigne la disposition funeste à renvoyer au lendemain ce qu'on peut faire aujourd'hui. Et cependant, il adresse à sa famille de longues lettres, d'une écriture serrée, où il consigne avec soin les divers incidents de son séjour. Laissons-lui encore la parole :

« J'ai assisté il y a quelques jours aux funérailles de Casimir Delavigne; entraîné par la foule, j'ai été obligé de faire comme tout le monde et d'asperger la catafalque d'eau bénite, avec un goupillon qu'on se passe de main en main; mais ce qui valait mieux, je me suis trouvé assez longtemps à côté de Victor Hugo, en grand costume de l'Institut et qui tenait un des cordons du poêle. La jeunesse et la beauté de sa figure sont remarquables, mais l'expression en est beaucoup moins idéale qu'on ne se le figure; il a du reste l'air fort content de lui-même, et on devine dans sa pose son orgueil olympien. — J'y ai vu aussi ce don Juan littéraire d'Alexandre Dumas, avec lequel j'ai échangé quelques paroles, — Villemain, Méry, ce spirituel vaurien de Marseille, Ancelot, etc. C'était un bon jour pour voir les représentants de la littérature, qui tous étaient venus rendre ce dernier hommage à un poète regretté de tout le monde et que son caractère avait mis au-dessus des haines des partis. La foule qui a assisté à ses funérailles était immense.

« Léon est bien portant et est tout près d'achever sa copie, qui a décidément assez bien réussi, aussi bien je crois qu'elle pouvait réussir[1]. Ce travail lui aura été tout à fait utile, mais il sera aussi bon pour lui qu'il entreprenne d'autres travaux. Je le vois habituellement, ainsi que son ami Ricard [2], jeune homme plein de talent, tête active toute pleine de son art qui est sa pensée fixe et unique; je vois aussi souvent Lèbre [3] qui loge au-dessus de ma tête, bon jeune homme dont le caractère est excellent et l'esprit très cultivé; il ne lui manque plus que de connaître le monde et les hommes aussi bien que les livres. »

Dans toutes ses lettres apparaît sa sollicitude de frère aîné, presque paternelle, pour Léon. Celui-ci, avant de partir pour l'Italie, est entré à l'atelier de Roqueplan, où il a fait de la figure. Charles loue sa « conduite excellente » et ajoute : « Ricard a fait mon portrait en pendant à celui de Léon. Il me représente en robe et en rabat. C'est Léon et lui qui ont voulu ce costume. J'ai un air passablement historique. »

Il aime à rencontrer quelques compatriotes, ses amis et parents Fritz Berthoud, George Berthoud, « brave et aimable garçon qui ici

[1] Il s'agit d'une copie d'après Claude Lorrain, le maître préféré du jeune peintre.

[2] Le célèbre portraitiste. Sa liaison intime avec Léon Berthoud a valu à celui-ci l'honneur d'être peint par Ricard : notre Musée possède cette admirable toile, ainsi qu'un autre portrait remarquable du même artiste. Nous verrons que Charles Berthoud posa aussi pour Ricard.

[3] On sait que Lèbre, devenu bientôt un des rédacteurs les plus en vue de la *Revue des Deux-Mondes,* mourut prématurément en 1844.

m'a rendu la patrie ». Il voit le monde protestant, fréquente les mardis de M. Lutteroth, qui fait très bon accueil au jeune ministre, bien que celui-ci soit, « par position comme par conviction, ministre *national* ». Il va le mercredi chez M. Fr. Delessert, le vendredi chez M. Hottinguer, où il est toujours bien reçu, et chez Charles Didier; le samedi chez M. Grandpierre. Le dimanche, il suit avec curiosité et profit les prédications protestantes et catholiques. Tel fut ce séjour de Paris, qui marqua dans la vie de Charles Berthoud et ouvrit à son esprit observateur et pénétrant de nouveaux horizons.

(A suivre.) Philippe Godet.

VIEILLE AFFAIRE

Les récits en *romand*, comme l'historien Chambrier appelait le vieux français, sont rares dans notre histoire. A part quelques fragments des chroniques si intéressantes des chanoines de Neuchâtel, nous n'avons pas grand'chose. Peut-être qu'en examinant attentivement les documents de nos archives, pourrions-nous arriver à ajouter quelques épis à notre glane. Le document des Grandes Archives catalogué sous lettre H nº 7, et encore inédit, me paraît de nature à être connu.

J'ai conservé scrupuleusement l'orthographe de cette pièce; quant à la ponctuation, elle est à peu près nulle dans l'original; seuls quelques traits traversant la ligne (/), à la fin d'une période.

Il s'agit d'une lettre adressée entre 1430 et 1440, « A mon très redoubté et souverain seigneur, Monseigneur le Duc de Bourgoingne », par « messire Jehan, seigneur de Vaulxmarcoux, messire Jehan de Colombier, Guillemin Loy, Perrin Lonet, Jehan Touvinet, Monot Lonet, tous de Russey, Girard Vellet, de Plainbois, et aussy les habitans du dit Russey, de Plainbois, du Luyet, de Montbéliardat, de Veray, de Mortaul et de Vennes, — tous hommes et subgects du conte de Fribourg et de Nuefchastel[1]. » — Ils « supplient que :

[1] Nuefchastel: le son *eu* était figuré par *ue* à cette époque.

Comme feu Curart [Conrad], jadis conte de Fribourg en [Brisgau], seigneur du dit Vennes[1] et père de mon dit seigneur de Fribourg qui est à présent [Jean], eust, à son vivant — et sont environ vint et deux ans[2] — querelle et débat à l'encontre de monseigneur Humbert de Viller-Sexel, jadis conte de la Roiche, et les habitants de Bonestaige et des Fours, hommes du dit feu messire Humbert;

Sur ce que le dit conte de Fribourg maintenoit les lieux et places estans tant en terre, plainne comme en boys, assise deans les limites cy-après desclairées, c'est assavoir : de la Rouchet-Fenduz tandant au Sapez-de-la-Remasse et au Four-Poirot et au Cretat-des-Fours, à la partie devers Vennes[3], — lui appartenoient en perpétuelle seignorie et possession.

Et, sur la déclaration de ce, les dits seigneurs, ensemble de leurs hommes subgects, eussent heu plusieurs journées[4] amiables, mesmement sur la dite place.

Et il fust que les dits habitans de Bonestaige et des Fours et environ, se intrurent[5] et entrèrent ès dits lieux et places, et se travaillèrent de y faire gaygnaige et preys, et en tindrent la possession.

Par quoy en sourdit[6] débat entre les dits seigneurs et mesmement entre le dit feu conte de Fribourg [mort en 1424] et les dits habitans de Bonestaige et des Fours.

Tellement que plusieurs explois de gaigement furent fais par les dits officiers de feu le dit conte de Fribourg sur les dits habitans de Bonestaige et des Fours. Ausquels explois les dits habitans, par plusieurs fois, contrarièrent et se restornèrent à force et puissance contre les dits officiers.

Et, pour ce, le dit feu conte de Fribourg, à certain jour, mit ensemble plusieurs de ses gens et officiers, jusques en nombre de environ lx ou iiij^{xx} [7], entre lesquelx estoient les dits Guillaume Loy, Perrin Lonet, Jehan Touvinet, Monnot Lonnet et Girard Vellet, lesquelx, armés et embastonnés les ungs de cotes, d'avant-bras et d'espées[8],

[1] La seigneurie de Vennes outre-Doubs était entrée avec d'autres dans les domaines des comtes de Neuchâtel par le mariage du comte Louis avec la riche Jeanne de Montfaucon.

[2] Il y a environ vingt-deux ans.

[3] C'est-à-dire, la partie du côté de Vennes depuis la ligne indiquée.

[4] Réunions.

[5] *Intrure*, introduire sans droit et sans titre, encore usité seulement aux temps composés. De là *intrus*.

[6] *Sourdre*, ici sortir, résulter.

[7] 60 ou 80.

[8] *Cotte d'armes*, armure défensive faite en forme de chemise et tissue de nombreux petits anneaux ou mailles de fer. — *Avant-bras* ou *garde-bras*, armure qui garantissait la partie du bras qui s'étend du coude au poignet. « Escu lui fault, espée et lance, cotte d'acier et garde-bras. »

les aultres d'espus et d'arbelestres [1], se trahirent [2] sur les dits lieux pour gaigier les dits habitans de Bonestaige et des Fours qu'estoient es dites places jusques au nombre de cinq ou de six qu'ils [qui] se parfoçoient de cuillir et lever les fruis estans en icelles.

Doubtant [3] touteffois, les dits gens et officiers du dit feu conte de Fribourg, le secours, force et ayde que l'on pourroit facillement donner aus dits que [qui] estoient es dites places, par les autres habitans de Bonestaige et des Fours et des villes alentour ; — et, en venant que faisoient les dits gens et officiers [4] de feu le dit conte de Fribourg sur les dites places, le dit Guillaume Loy leur dist et remonstra que, pour quelconque chose que [qu'il] leur ordonneroit, ils ne feussent telx ne [ni] sy hardis — sur penne d'estre traistres à feu le dit conte de Fribourg — de traire [5] en aucune manière par quoy aulcun des dits habitans deust estre blessié [6] ne dommagié, feur tant seulement en manière pour les espaoutés et faire à retraire [7].

Et quand ils furent sur les dits lieux, et après que les dits habitans de Bonestaige furent gaigiés, ils prindrent [8] à fuir à l'encontre des dites villes et cryer le fort cry [9]. Tellement que les dits habitans des dites villes de Bonestaige et des Fours et aultres estans alentour en grand nombre, se mirent feur et vinrent sur les officiers et hommes du dit conte de Fribourg [10] et les mirent en chasse, en gectant après eulx pierres, dont les plusieurs furent blessés.

Et après que [qu'ils] les eurent mis en chasse comme environ le trait de deux arcs [11], le dit Guillaume Loy escria les officiers et hommes du dit conte de Fribourg, en disant qu'ils se arrestassent pour secourir à ceulx [12] de leurs gens qui estoient demourés derrière, que [qui] ne povoient fuyr ne suyr [13] les aultres, lesquelx estoient très mal traictés et en voye d'estre murdris [14].

[1] *Epieux,* arme qui n'est qu'un bâton de un metre et demi environ de longueur, garni par le bout d'un fer large et pointu. — *Arbalète,* arme de trait composée d'un arc d'acier bandé avec un ressort et monté sur un fût qui reçoit le trait; *arbalestre.*

[2] Du verbe *traire,* proprement *tirer,* sens ancien qui n'est plus du tout usité sauf dans les composés *soustraire* et *retraire;* retraire un héritage. Ici, *se tirèrent sur les lieux.*

[3] Soupçonnant.

[4] Pendant qu'ils venaient.

[5] Tirer.

[6] ...Défendit de tirer de manière à ce qu'un des habitants pût être blessé.

[7] Mais seulement de manière à les effrayer et faire retirer.

[8] Ces derniers se prirent à fuir...

[9] Le *fort cry* ou *feurcry,* cri d'alarme, appel au secours.

[10] Plus haut, lorsqu'ils concertent l'attaque, ce sont les *gens et officiers;* ici, lorsqu'ils reçoivent les coups, ce sont les *officiers et hommes...* Habileté de rédaction, comme il y en a plusieurs dans ce récit.

[11] Nous dirions : une portée de fusil.

[12] *Secourir à...* On dit encore : porter secours à quelqu'un.

[13] *Fuir ni suivre...*

[14] *Meurtris, tués.*

Et lors, ils se arrestèrent et mirent en défense contre les dits habitans de Bonestaige et des Fours et aultres estans avecques eulx.

Et, pour les espaouter, comme il avait dit par avant, et les faire retraire; et pour fuyr et esviter à débat, car ils [1] estaient en plus grant nombre et trop plus fors que n'estoient les dits habitans [2], le dit Guillaume Loy — comme l'on dit [3] — leur dit : *Tirez! car se* [si] *vous ne tirez, vous amenderez à monseigneur!* [4]

Et adonc, ung nommé Perrin Guillot, de Montbeliardat, trahist [5] d'une arbelestre qu'il portoit; et, de son trait, fut atainte et frappée une femme qui estoit tout derrière [6] les dits habitans, ensaincte d'enfant, comme l'on dit [depuis], laquelle de ce, assez tost après, ala de vie à trespassement.

Que fut [7] contre l'ordonnance et commandement du dit Guillaume, que [qui] leur avoit ordonné et deffendu expressément qu'ils ne trahissent [8] en manière que aucun fust ferus ou blessié, mais tant seulement à la voulée et loing des dits habitans, pour leur faire paour et afin qu'ils se retrahissent!

(Lequel Perrin, dès long temps, a, de ce, obtenu grâce et bonnes lettres de rémission, lesquelles ont esté vériffiées comme en tel cas appartient, par devant votre bailli de Dôle, au siège d'Ournans.)

Et après que ce fait fut venu à la cognoissance de feu le dit conte de Fribourg, par Guillaume Loy et aultres ses gens et officiers, il fit assembler des gens de son conté de Nuefchastel, en grant nombre, lesquelx il envoya en la dite terre de Vennes, tant en l'ostel du dit Guillaume comme ailleurs, où ils demourèrent environ trois ou quatre jours, pour la garde du dit Guillaume et des dites villes, — doubtant que le dit conte de la Roiche ne fist assemblée de gens, pour les dommaigier et courir sus.

Et environ trois jours après, vint en la dite terre de Vennes, l'estandart du dit Nuefchastel, acompaigné de plusieurs gens à cheval et à pied, armez et embastonnez, — avec lesquelx se joingnirent les dits suppliants [Guillemin Loy, Perrin Lonet, Jehan Touvinet, Monot Lonet, Girard Vellet, etc.] en grant nombre, armez et embastonnez à pied et à

[1] Les gens du comte de Neuchâtel.

[2] Nouvelle habileté du narrateur, qui insiste sur les bonnes dispositions des Nuefchastelois.

[3] *Comme l'on dit alors* ou *depuis*... Nouvelle habileté : l'ordre très grave de tirer, donné en termes très graves, est un *on-dit*.

[4] *Amender* ici signifie *condamné à l'amende :* « Et qui enfraint la pais le rei, cent solz le amendés (XIme siècle). » A cent sols amendez celui qui enfreint la paix du roi.

[5] Tira.

[6] Nouveau détail à décharge : le trait ayant atteint une femme qui était *tout en arrière,* il n'y avait pas intention de tuer, de la part de Guillot. Elle était enceinte, *dit-on,* et elle mourut *assez tôt après,* ce qui peut vouloir dire : *un instant après...*

[7] Ce qui fut fait...

[8] Tirassent.

cheval et à bannières déployés, lesquelx [que] conduisirent les dits seigneur de Vaulxmarcoux et messire Jehan de Colombier; et se transpourtèrent sur les dits lieux et places dont débat estoit.

Et fut ordonné le dit Guillaume Loy et aultres pour leur remonstrer les déboinemens et limites dont dessus est faicte mencion.

Et là [ils] coppairent les blefs et herbes et une partie des fruis estans en icelles places et en certains propres héritaiges des dits habitans, [les] emportèrent et une grant partie destruièrent et confoulèrent à chevaulx et à pieds et mirent à perdiçon.

Et lors, aucuns de la dite compaignie furent es dits lieux des Fours, en l'ostel d'ung nommé Hugue Motet, où ils firent certains dommaiges et infracçons de sa maison, — combien qu'il fust en vostre garde et que vos pannunceaulx [1] fussent mis en sa porte. Et avec ce, dyent, les dits habitans de Bonestaige et des Fours, que vos brandons [2], en signe de garde, estoient mis es dits lieux et places dont débat estoit.

Et aussy, par les dits suppliants et aultres de leur compaignie, deux petites maisons de bois que [qui] estoient es dits lieux et places, pour tenir four, comme il est accoustumé es dits pays, que [qui] appartenoient es dits habitans de Bonestaige et des Fours, furent démolies et abatues, qu'estoient touteffois de petite valeur [3], et certaine quantité de foin qu'estoit en icelles fut menée au dit chastel de Vennes.

Mais il est vray que à tous explois de gardes qui avoient été fais à requeste des dits habitans de Bonestaige et des Fours, feu le dit conte de Fribourg, par son procureur, s'estoit opposé [4].

Pour lesquelx fais, depuis lors, les dits supplians ont esté mis en plusieurs et divers procès, tant par devant votre bailli de Dole, en la chambre de vostre Conseil, à Dijon, comme en plusieurs de vos parlemens, et, par plusieurs gens qui ont tenus vos dits parlemens, renvoyez par devant vostre bailli de Dole; — par lequel, appelez tous ceulx que [qui] pour ce, faisoient à appeler et par voye de cry, ils en furent renvoyez jusques à rappel.

Et aussy, pour occasion de la dite précédente assemblée et du dit mortre fait par le dit Perrin en la dite femme, furent — les dits supplians — trais [5] en cause par devant le bailli de Vennes [6]; et, à cognoissance de cause, furent tous absouls, excepté le dit Perrin que [qui], depuis, obtint de vous les dites lettres de grâce et de pardon, — comme dist est.

[1] *Panonceau,* écusson d'armoirie qu'on met sur un poteau pour marquer la juridiction : les panonceaux du prince, d'un seigneur.

[2] *Brandons,* anciennement morceau d'étoffe, et plus tard, paille tortillée au bout d'un bâton et plantée aux extrémités d'un champ pour indiquer la limite, ou qu'il est saisi.

[3] Circonstance atténuante à peine énoncée, sur laquelle on n'appuie pas.

[4] Circonstance très atténuante sur laquelle pèse le narrateur, en terminant l'exposé des faits. Voyons maintenant comment il raconte ce qui est résulté de ces faits.

[5] Tirés.

[6] Seigneurie de Conrad de Fribourg.

Et il soit ainsi que les dits supplians — nonobstant que sont vint ans et plus que ces choses furent faictes et que le tout ils firent par l'ordonnance et commandement de feu le dit conte de Fribourg, jadis leur seigneur, que [qui], depuis, est alé de vie à trespassement [1] — ont esté trais en cause en vostre parlement de Dole dernièrement tenu, et sont esté fais — les dits Guillaume Loy et certains aultres dessus nommés — prisonniers, et [il] a esté procédé extraordinairement à l'encontre du dit Guillaume, nonobstant qu'il est vieux et eaigée de environ lx ans et plus [2].

Mais, pour ce que la fin du parlement estoit prochaine, ils furent relaichiés à caucion.

Et depuis, doubtant, les dits supplians, que, pour ces fais, ils ne cheussent en demgier de justice [3], [ils] ont obtenu de vous et de vostre grâce lettres de pardon et de rémission, scellée en cyre rouge et soubz vostre grant scel, adressant aux gens qui tiendront votre prochain parlement et à vostre bailli de Dole, ou à son lieutenant et aultres vos officiers à qui il appartiendroit; pour laquelle vériffier et entendre selon sa forme et teneur, les dits supplians eussent fait appelez, par devant vostre dit bailli de Dole, les dits habitans de Bonestaige et des Fours, et les dites parties expressément soient esté appointées en enquestes.

Et il soit que, pour le long dylai du temps encourus depuis que ces choses furent faictes, et aussi que les dits supplians n'avoient pas en récente mémoire les circonstances des dits faits, par quoy, par leurs dites requestes [ils] ne ayent pas, en aucuns poins, déclairiés entièrement tout ce qui faisoit à donner à entendre à la vérité pour obtenir lettres de pardon et de rémission par les dits suppliants [4].

Doubtant vraysemblablement qu'ils ne soient frustrez de vostre grâce et miséricorde de pardon et des dites lettres de rémission se [si], par vous, [il] ne leur estoit, sur ce, pourvu de remède convenable, [ils demandent que] il vous plaise, mon très redoubté seigneur, actendu ce que dist est sur le donné entendre cy-dessus, leur donner et ouctroyer, de vostre bénigne grâce, pardon et rémission des cas dessus dits et, de nouvel, ouctroyer vos dites lettres, nonobstant les dites premières et l'apointement promis sur icelles.

Et ils prieront Dieu pour vous.

Communiqué par F. Chabloz.

[1] Nouvelle circonstance atténuante habilement présentée.

[2] Idem.

[3] Ils ne tombassent *en danger de justice,* expression qui fait tableau et montre bien les idées de l'époque; on disait: en danger de mort, en danger de guerre, en danger de justice...

[4] Phrase très entortillée pour dire que, pour obtenir ces lettres de grâce, les suppliants n'avaient pas exposé les faits dans toute leur vérité.

LETTRE DE 1808

C'est à l'obligeance de M. Auguste Mayor que nous devons la communication de la lettre ci-dessous, dont nous donnons des fragments. Elle est adressée de Hambourg, le 20 septembre 1808, à M. A. Fornachon, banquier à Neuchâtel, par Fréd. Breguet, qui, paraît-il, faisait le commerce des vins. Elle est curieuse par les détails qu'elle donne sur l'état de la ville de Berlin, pendant l'occupation française après Jéna.

L. Favre.

Lorsque vous verrez M. le chapelain DuPasquier, veuillez, tout en lui présentant mes honneurs, le prévenir que j'ai mille choses honnêtes à lui dire de la part de ses amis de Berlin, entr'autres de MM. les professeurs de Castillon et Burjar et des pasteurs de la colonie française : Ancillon, Palmier et Molière. Il a été singulièrement regretté ; lorsqu'il prêchait, il y avait plus de foule qu'à nos solennités telles que le jeûne.

Quel orateur que M. Ancillon ! Il fallait l'entendre lors de l'anniversaire du roi, le 3 août, les sanglots éclataient de toutes parts. J'étais placé vis-à-vis de la loge royale, à côté de M. de Béville qui m'a offert une place dans son banc. C'est une bénédiction d'entendre chanter M. de Béville, avec sa femme, sur le même psaume ; cela me rappelle Mme Godet avec sa voix tremblante, chantant : « O Azemia, ô fille chérie. »

Vous savez peut-être que M. de Béville s'est remarié, bien contre le gré de sa famille (il a assuré à sa femme 20 ou 30 mille écus). Il se plaint fort des circonstances actuelles qui l'obligent, pour vivre, d'emprunter à 15 % aux usuriers pour avoir quelqu'argent. Il a vendu sa vaisselle d'argent au poids, et avant de le faire, il en gardait les caisses sous le chevet de son lit.

M. de Béville a toujours du plaisir à voir des Neuchâtelois, et reste attaché à notre pays. Il m'a prié de lui rapporter 4 livres de thé suisse de chez M. Matthieu, le pharmacien.

Quant à M. de Gorgier (d'Andrié), personne ne m'en a parlé; il paraît qu'il était peu connu à Berlin, tandis que M. Fritz de Pourtalès était bien accueilli à la cour et particulièrement du prince Ferdinand et du prince Guillaume avec lequel il était intime. Le prince d'Orange m'a demandé des nouvelles de son frère aîné, M. James de Pourtalès, qui devait faire un voyage à Athènes. C'est par lui que j'ai su que M. Fritz était adjudant du prince Berthier.

L'occupation française ruine la ville de Berlin. M. Schickler, que je connais, un homme riche, il est vrai, a deux généraux à nourrir (für Einquartirung) qui lui coûtent 1500 écus par mois. Et ainsi pour bien d'autres. Depuis deux ans, la ville est frappée de contributions, et la misère est générale. Elle atteint surtout les rentiers qui ne retirent pas un denier de leurs capitaux. La caisse de la marine, qui était un établissement de toute solidité, ne paye pas un sol. Le vieux général de Möllendorf, que je connais aussi et qui est âgé de 85 ans, a été forcé de se défaire d'une tabatière garnie de brillants, don du Grand-Frédéric; elle avait coûté dix mille écus et il n'a pu en avoir que la moitié. Il m'a fait voir une superbe épée, garnie de brillants, qu'il garde, m'a-t-il dit, « comme une poire pour la soif ». L'empereur Napoléon lui a fait assurer par Berthier un traitement de 40,000 francs; et voilà que depuis deux ans que cela est fait, il n'a pas touché un sol. Il est en quelque sorte disgracié du roi de Prusse, parce qu'il était opposé à la guerre contre la France. L'admiration qu'il conserve pour son ancien maître et capitaine, le Grand-Frédéric, est quelque chose de touchant; il m'a montré toutes les lettres qu'il en a reçues, déjà lorsqu'il n'était que prince-royal. Elles forment plusieurs paquets qu'il soigne avec amour. Les Français rendent de grands honneurs militaires à ce vieux guerrier, qui fut jadis gouverneur de Berlin avec 40,000 écus de traitement. Il est le seul dans la ville qui ait deux factionnaires à sa porte; le prince Ferdinand n'en a qu'un et les princesses seulement une sentinelle de la garde bourgeoise.

Tous les grands seigneurs de la cour sont partis; ce qui reste est dépourvu de ressources, aussi ai-je assez de peine à placer nos vins. Cependant ma qualité de Neuchâtelois me vient en aide, et si le roi est une fois rétabli, j'espère que je parviendrai à persuader à son entourage de se pourvoir chez nous au lieu de s'adresser à Hambourg, comme ils en ont l'habitude.

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

PROCÈS-VERBAL

de la XXXme assemblée générale d'été, à Auvernier, le 12 septembre 1894.

Présidence de M. ALFRED DE CHAMBRIER.

La séance a lieu au temple, à 9 ½ heures. La Société d'émulation jurassienne est représentée par M. le pasteur Quinche; la Société d'émulation de Montbéliard fait excuser l'absence de délégués.

Le président, dans son discours d'ouverture, définit l'histoire, rappelle le but de la Société cantonale, et passe en revue ce que celle-ci a fait depuis la dernière réunion générale; il mentionne, entr'autres, les démarches faites pour conserver au château de Valangin son caractère d'édifice historique.

Vingt-trois candidats se sont fait inscrire et sont admis comme membres actifs; ce sont:

MM. Bachelin, Edouard, Auvernier.
Béguin, Jean, architecte, Neuchâtel.
Berger, Eugène, greffier, Saint-Blaise.
Berthoud, Edouard, Cortaillod.
Bonnet, Alfred, Auvernier.
Bonnet, Charles, »
Cortaillod, Charles, fils, Auvernier.
DuPasquier, Armand, avocat stagiaire, Neuchâtel.
Gallet-Courvoisier, Georges, Chaux-de-Fonds.
Gallet-Rieckel, Julien, »
Geissler, Samuel, Auvernier.
Héritier, Ami, instituteur, Auvernier.
Lardy, James, pasteur, Neuchâtel.

MM. Lardy, James, Auvernier.
Lardy, Philippe, Auvernier.
Loup, Paul, Môtiers.
Mathey-Baillot, Alphonse, Auvernier.
Perrochet, James, juge de paix, Auvernier.
Quartier-la-Tente, président du Tribunal, Chaux-de-Fonds.
Streiff, David, Chaux-de-Fonds.
Sydler, Fritz, Auvernier.
Vuille, Albert, fabricant d'horlogerie, Chaux-de-Fonds.
Wittwer, Henri, directeur du J.-N., Neuchâtel.

M. Fritz Chabloz, qui avait été chargé de la monographie de la localité, caractérise les anciennes communes neuchâteloises, et plus spécialement celle d'Auvernier, d'après les différends qui s'élevèrent entre ses bourgeois internes et externes et d'après les procès-verbaux de ses assemblées générales au siècle dernier. Ce travail, écourté faute de temps, sera publié en entier dans le *Musée Neuchâtelois*. M. Louis Favre dépeint sous la forme d'un récit, « Une défilée et un voleur de bois », les usages et les mœurs de nos pères. M. Max Diacon retrace une scène qui se passe à Morteau en 1792 et à laquelle prirent part nombre de bourgeois de Valangin, « L'enterrement de la royauté », et M. Philippe Godet lit une page nouvelle de la biographie de Auguste Bachelin, d'après sa correspondance avec son ancien professeur, Ch. Berthoud.

Séance levée à midi et quart.

L'un des secrétaires,

Ch. CHATELAIN.

LA FÊTE D'AUVERNIER

Si l'année passée le mauvais état des récoltes a empêché la Société d'histoire d'avoir sa réunion habituelle d'été, ses membres ont été amplement dédommagés de cette intermittence par l'accueil cordial qui leur a été fait à Auvernier, le 12 septembre dernier. La population s'était donné le mot pour rendre plus coquet encore le pittoresque village, en couvrant toutes les façades de drapeaux et de guirlandes et en revêtant les fontaines d'une parure de plantes lacustres d'un effet fort original. L'intérieur du temple même n'avait pas été oublié, et l'on a particulièrement remarqué ses gracieux décors de branches de lierre masquant la nudité de la paroi Est de chaque côté du chœur. Un jet d'eau même est installé pour la circonstance au bas du village; c'est comme qui dirait l'eau d'honneur, mais ce n'est pas de cette source-là qu'ont coulé les nombreuses et excellentes bouteilles de vin d'honneur!

Dans d'autres réunions, les vertes prairies ou la proximité des forêts fournissaient le cadre de la fête; ici, elle empruntait un cachet particulier au voisinage immédiat du lac: tout est azur, limpidité et lumière, l'eau et le ciel sont imprégnés des rayons d'un tardif soleil d'été.

Après la collation traditionnelle, prise sous les arbres bordant la route du lac, le cortège, précédé de la musique l'*Avenir,* se rend, à 9 $^1/_2$ heures, au temple, où doit avoir lieu la séance. Elle est ouverte par un remarquable discours du président, M. Alfred de Chambrier, qui, en termes élevés, définit le rôle de l'histoire, puis passe rapidement en revue l'activité de la Société depuis sa dernière assemblée générale. Les statuts ont été modifiés en ce sens que le président ne sera plus nommé annuellement et nécessairement pris dans la localité où a lieu la fête d'été, comme cela était le cas jusqu'à présent, mais tout le comité, y compris le président, est élu pour trois ans. L'orateur rend compte des démarches qui, sur l'initiative et par l'entremise de M. Frédéric Soguel, ont été faites auprès de l'Etat pour obtenir la cession du château de Valangin à la Société d'histoire. Celle-ci, selon ses moyens,

l'aménagerait dans le style d'une demeure seigneuriale du moyen âge. Les pourparlers avec les autorités cantonales semblent près d'aboutir. Il est encore fait mention de deux entreprises auxquelles la Société prend part en allouant des crédits de 2500 francs et 750 francs pour la publication de deux volumes qui seront distribués à ses membres. L'un, en bonne voie d'exécution, est destiné à conserver les vestiges du patois; l'autre, qui sortira de presse encore cette année, est un recueil de travaux historiques et littéraires de Charles Berthoud.

En conséquence de la revision des statuts, la partie administrative de la séance est fort simplifiée; elle se borne à la réception d'une vingtaine de nouveaux candidats, précieuses recrues dont l'entrée dans la Société est votée, cela va sans dire, à l'unanimité.

C'est à M. Fritz Chabloz, le laborieux chercheur, qu'est dévolu le soin de retracer le passé du village. Il réussit à tirer de faits peu saillants un tableau très juste et sincère des mœurs communales d'autrefois. M. Louis Favre, qui a le privilège d'avoir un long passé derrière lui, et une excellente mémoire, fait appel à ses souvenirs personnels pour retracer des scènes de la vie bourgeoisiale de Boudry.

Les travaux ne font pas défaut; M. Max Diacon nous fait encore assister à un curieux épisode de la Révolution française en 1792: « L'enterrement de la royauté à Morteau », manifestation à laquelle de nombreux Neuchâtelois des Montagnes ont pris part; enfin, pour rappeler la mémoire d'Auguste Bachelin dans sa commune d'origine, M. Philippe Godet donne connaissance de quelques lettres attachantes adressées par le peintre neuchâtelois à son ancien professeur d'histoire et de littérature, Charles Berthoud, lettres retrouvées dans les papiers de ce dernier. Tous ces travaux devant paraître dans le *Musée Neuchâtelois*, nous nous bornerons à en faire une simple mention.

Après cette séance très nourrie, où l'esprit obtenait une ample pâture, l'estomac réclamait à son tour ses droits. Aussi la grande salle de l'Hôtel du Lac fut-elle promptement envahie, les participants à la fête regorgeant même jusque dans l'Hôtel du Poisson, situé tout à côté. Les discours ont abondé, comme toujours. M. Jean Grellet, en portant le toast à la Patrie, célèbre l'Histoire comme la meilleure école de patriotisme et donne quelques conseils aux jeunes sur le concours qu'ils peuvent apporter aux travaux de la Société d'histoire; M. Geissler, vice-président du comité de réception, porte en excellents termes la santé de la Société d'histoire et rend un juste tribut aux vertus communales de nos ancêtres; M. le pasteur Quinche, qui représente la Société

d'émulation jurassienne de Neuveville, parle au nom de celle-ci; M. L. Favre rappelle le fait qu'en 1866, un congrès paléo-ethnologique international a siégé à Auvernier; M. le professeur Herzog porte la santé des dames; M. Philippe Godet ne se laisse pas intimider par les fonctions de major de table qui lui sont confiées et prend pour son propre compte deux fois la parole : il célèbre le village d'Auvernier en vers comme toujours chaleureusement applaudis; ensuite, faisant pour un instant place à des réminiscences d'avocat, il se constitue le défenseur du *Messager boiteux* en un éloquent et humoristique plaidoyer, qui, espérons-le, sera entendu au loin. Avons-nous tout dit? Non. Au petit banquet de l'Hôtel du Poisson, banquet des « refusés », ainsi qu'ils s'intitulent gaîment, l'entrain ne fait pas défaut non plus, et dans sa verve, M. l'avocat Breitmeyer, sans crainte du cumul, porte en un seul discours, également très goûté, trois toasts : à la Patrie, à la Société d'histoire et au village qui nous reçoit.

Même lorsque nous aurons dit que toute cette éloquence était généreusement arrosée des meilleurs crus d'Auvernier, et l'on sait s'il y en a de bons, nous n'aurons donné qu'un pâle reflet de la journée, qui s'est terminée par l'inspection d'un petit musée installé à l'Hôtel de Commune et par une halte à l'Ecole de viticulture. Bien que le lac ait joué aux historiens le tour de rayer du programme la visite projetée aux palafittes en les recouvrant de ses ondes, tous ne garderont, avec l'aide de la jolie carte de fête dessinée par M. Jules Colin, que de bons souvenirs de cette fête si réussie.

Jean GRELLET.

LES AUTOMATES DES JAQUET-DROZ

ODYSSÉE DE TROIS NEUCHATELOIS

(AVEC PLANCHE)

Où sont les créations des Jaquet-Droz ? Dans quel musée le pays honoré par ces artistes conserve-t-il leurs chefs-d'œuvre ?

Que l'on consulte ce qui a été écrit chez nous sur les Jaquet-Droz, toujours reparaît le mélancolique refrain : « Le croira-t-on ? On ne trouve plus un seul de leurs chefs-d'œuvre dans notre pays, tous ont pris le chemin de l'étranger [1]. » Pour beaucoup même, il est admis que ces automates célèbres ont disparu complètement.

De l'œuvre de ces deux belles vies, ne reste-t-il plus rien ? A cette question que nous nous sommes posée souvent, nous pouvons répondre aujourd'hui ; la réponse ne sera pas sans intérêt pour ceux qui connaissent et aiment l'histoire de l'industrie montagnarde.

Les *Etrennes neuchâteloises,* le *Musée neuchâtelois,* les lectures populaires, la tradition enfin, ont fixé dans l'esprit de tous les œuvres maîtresses de nos deux célèbres concitoyens. Chacun a, tout au moins, un souvenir vague du voyage de P. Jaquet-Droz allant, au milieu du siècle passé, montrer ses automates à Ferdinand VI, roi d'Espagne [2]. Les démêlés de l'inventeur avec l'Inquisition disposée, d'après la tradition, à lui faire les honneurs d'un procès de sorcier, ont laissé dans l'imagination des enfants un souvenir durable. Que le lecteur veuille bien, en lisant la description qui suit [3], regarder de près les planches jointes à cette étude : « Aussitôt que l'heure a sonné, un carillon se fait entendre, il joue neuf mélodies différentes auxquelles répond un écho. Une dame assise sur un balcon, tenant un livre à la main, accompagne la musique du geste et du regard, prend de temps en temps une prise

[1] Bachelin, l'*Horlogerie neuchâteloise.*

[2] *Musée neuchâtelois,* 1866.

[3] *Etrennes neuchâteloises,* 1862.

de tabac et s'incline vers ceux qui ouvrent le verre de la pendule. Le carillon fini, un canari chante huit airs ; il est posé sur la main d'un amour dont les gestes expriment l'admiration. Puis un berger joue de la flûte et deux enfants dansent une ronde. Tout à coup, l'un des enfants se jette à terre afin de faire perdre l'équilibre à l'autre et se tourne vers les spectateurs en montrant son compagnon du doigt. Près du berger, un agneau bêle de temps en temps, un chien s'approche de son maître pour le caresser et surveiller une corbeille de pommes. Si quelqu'un la touche, il aboie jusqu'à ce qu'on ait remis le fruit en place. »

Nous sommes en présence de la fameuse pendule de P. Jaquet-Droz, qui faillit coûter si cher à son inventeur.

Ces deux belles planches sont dues à M. C.-E. Lardet, consul général de Suisse à Madrid. Une troisième photographie, d'un caractère trop spécial pour être reproduite ici, peut donner une idée de l'ingénieux assemblage d'instruments divers réunis dans un espace très limité (soufflerie, arbres à carnes, rouleau à pointes, carillon, etc.) Sur la platine de cuivre jaune, un joli cartouche Louis XV porte la légende suivante : « P. Jaquet-Droz à La Chaux-de-Fonds en Suisse. »

D'après M. Lardet, les musées royaux de Madrid contiennent encore une autre belle pendule de P. Jaquet-Droz, dont il a bien voulu nous promettre planche et description.

Il est connu aussi de tous le voyage de Jaquet-Droz fils, promenant à travers toutes les cours d'Europe les trois automates créés par la collaboration du père et du fils : l'Ecrivain, le Dessinateur, la Musicienne [1].

Mme de Genlis [2], dans ses *Veillées du Château,* dépeint l'impression faite par le Dessinateur et la Musicienne sur son élève, le futur roi Louis-Philippe :

« Thélismar et Alphonse (Louis-Philippe) entrèrent dans une pièce voisine et s'arrêtèrent à quelques pas de la porte. Au fond de la chambre était une jeune personne qui jouait du piano et, à côté d'elle, un enfant de cinq ans qui dessinait. — Restons ici, dit Thélismar, la jeune personne est timide, elle sait que vous êtes connaisseur, vous la troubleriez si vous étiez plus près d'elle. — En effet, répondit Alphonse, elle a rougi quand elle nous a vu entrer. — Et vous devez même remarquer, ajouta Thélismar, qu'elle a tant d'émotion que sa respiration est un peu gênée : ne la voyez-vous pas respirer d'ici ? — Cela est vrai, répondit

[1] *Musée neuchâtelois,* 1875.
[2] *Deutsche Uhrmacherzeitung,* Jahrgang 1886. Berlin.

Alphonse, charmé que sa réputation pût produire de pareils effets ; il voulut même encourager la jeune personne et cria plusieurs fois : « Brava ! brava ! » avec tout l'orgueil d'un demi-connaisseur qui croit qu'un tel mot sorti de sa bouche doit combler de satisfaction et de gloire. Quand la musicienne eut fini sa sonate, elle fit une profonde inclination. Alphonse battit des mains. — Allons voir dessiner l'enfant, dit Thélismar, plaçons-nous derrière lui, nous verrons mieux son travail. Alphonse remarqua que l'enfant dessinait avec des gants et sans modèle. Ne trouvez-vous pas singulier, dit Thélismar, qu'on puisse à cet âge dessiner de tête ? Et voyez comme cette fleur s'embellit sous ses doigts ! — A merveille, s'écria Alphonse, un dessin très pur ! Courage, mon enfant, arrondissez un peu ce contour ; c'est cela ! comme un petit ange ! En vérité, je ne ferais pas mieux ! — Ces éloges ne causaient nulle distraction à l'enfant qui dessinait avec la plus grande application, et, de temps en temps, éloignait sa petite main pour contempler son ouvrage et soufflait sur son papier pour en écarter la poussière formée par le crayon. Quand la fleur fut achevée, Alphonse, rempli d'admiration, saute au cou de l'enfant ; au même instant, il pousse un cri de surprise : — Comment ? c'est une poupée ! »

Les enfants des Jaquet-Droz devaient survivre à Louis-Philippe ; à présent encore, ils courent le monde. Et maintenant, nous voici au nœud de la question : Où sont-ils ?

« Ils furent admirés à l'Exposition de Paris, en 1825, et plus tard à Neuchâtel[1]. »

« L'Ecrivain existe encore et doit se trouver à la cour de Russie[2]. »

Et c'est tout, et c'est peu !

Or, par un heureux hasard, nous avons appris de deux personnes dignes de foi qu'elles avaient vu fonctionner les automates en question, l'une à Cologne, en 1880, l'autre à Dresde, en 1881. Les petits Neuchâtelois étaient présentés au public sous le titre :

Die Androiden des Jaquet-Droz
aus La Chaux-de-Fonds.
Meisterwerke aus dem vorigen Jahrhundert.

En passage rapide dans ces villes, et bien que frappés vivement par ce spectacle, nos deux témoins n'avaient pas gardé le souvenir du local,

[1] Bachelin, l'*Horlogerie neuchâteloise.*
[2] Ibid.



Pendule automatique
de Jaquet-Droz.

musée ou maison particulière où se faisait l'exhibition. C'est sur ces vagues données que nous nous sommes mis en campagne. Le Bürgermeister de Dresde, consulté à ce sujet, ne put fournir aucun renseignement. M. le Dr Erbstein, directeur du musée *Kng. grüne Gewölbe,* a eu l'extrême obligeance de faire une recherche à travers les collections publiques et privées de la ville, sans arriver à aucun résultat. Après avoir tenté encore en vain des démarches dans diverses directions, nous avons découvert ce que nous cherchions par la bienveillante intervention de compatriotes établis à Dresde.

Nous sommes en mesure d'affirmer que les trois petits Neuchâtelois, à travers les aventures les plus variées, dans leurs voyages qui ont duré plus d'un siècle, ne se sont pas quittés ; ils possèdent, semble-t-il, à un haut degré l'esprit de famille.

Nous aurions voulu contrôler les renseignements qui nous ont été fournis à ce sujet de Dresde[1]. Ceci aurait été possible peut-être par un travail sur H. Jaquet-Droz, lu en 1859 ou 1860 à la Société des Arts de Genève par M. Senebier. Malheureusement, ce travail n'est pas mentionné dans le catalogue de la bibliothèque de la Société des Arts. Toutefois, toutes les dates citées dans la notice allemande coïncident exactement avec ce que nous connaissons.

Après un séjour à Londres, H. Jaquet-Droz se fixa à Genève en 1784, et mourut à Naples en 1791. Ses trois automates étaient tombés aux mains d'un Anglais qui l'avait accompagné en qualité d'impresario dans plusieurs voyages. L'Anglais essaya, sans succès, de les faire marcher et, de guerre lasse, les céda à un riche amateur de sciences qui, désespérant bientôt de leur rendre la vie première, les enferma dans le soussol de son château de Matignon, près de Bayonne. Peu après, le propriétaire du château entreprit un voyage en Amérique et mourut en chemin. Il avait un fils au service français qui, lors de l'invasion de l'Espagne, visita la propriété qui lui venait de son père. Décidé à vendre ce château qui tombait en ruine, l'officier le parcourut des combles aux caves pour voir s'il ne renfermait rien de précieux. Dans cette recherche, il fit sauter la porte derrière laquelle les trois petits Neuchâtelois étaient enfermés depuis longtemps. Son étonnement fut grand. S'étant enquis de ce que ce pouvait bien être, il les recueillit avec soin et les automates suivirent leur nouveau maître, prenant ainsi part à l'odyssée napoléonienne. Blessé dans un combat, l'officier fut pensionné et se

[1] *Historische Notiz über Pierre Jaquet-Droz und dessen Sohn Henri-Louis Jaquet-Droz aus La Chaux-de-Fonds, bei Neufchâtel, in der Schweiz.* Dresden.

retira à Paris. Là, il chercha à faire réparer ses compagnons de voyage qui se trouvaient dans un triste état. Aucun mécanicien ne voulut se charger d'un pareil travail ; dépité, il les vendit et, de mains en mains, les trois petits, toujours inséparables, arrivèrent en la possession de M. Henri Martin, mécanicien, à Dresde, qui, par un long travail, les remit en bon état et les exhiba publiquement en 1880 et 1881. Peu après, M. Martin mourait.

Dix à douze ans, c'est un long terme ; l'administration de la ville pouvait bien en avoir perdu le souvenir.

Sa veuve a conservé les automates sans les produire en public.

A une question que nous lui avons posée, Mme veuve Martin répondit être disposée à vendre l'Ecrivain, le Dessinateur et la Musicienne qui sont, écrit-elle, en parfait état de conservation.

C'est là une occasion unique pour notre pays de rentrer en possession d'œuvres d'art qui n'auraient jamais dû en sortir et qui ont leur place bien marquée dans un musée national.

Une voix autorisée s'élèvera-t-elle pour demander le retour au pays de ces chefs-d'œuvre que nous aimons ?

C. Perregaux.

CHARLES BERTHOUD

1813-1894

(Suite — Voir la livraison de septembre 1894, page 209)

Au printemps de l'année 1844, Charles Berthoud revint se fixer à Neuchâtel, en attendant que l'Eglise fît appel à ses services.

Les occupations ne devaient d'ailleurs pas lui manquer. Dès son arrivée, il eut à s'occuper de l'exposition des Amis des Arts. Cette société, dont Maximilien de Meuron était l'âme, avait été fondée en 1842. Charles Berthoud en fut le premier secrétaire, et sa correspondance

avec son frère Léon montre pour ainsi dire à chaque page l'intérêt passionné qu'il portait à cette jeune institution, qui devait prendre une si grande place dans notre vie neuchâteloise. Non-seulement il remplissait les fonctions de secrétaire, mais il y joignit dès le début celles de critique de nos modestes Salons, dont il rendit compte dans la principale feuille neuchâteloise d'alors, le *Constitutionnel*. Ses articles, qu'il continua plus tard dans la *Revue suisse*, contribuèrent pour une grande part au succès de nos premières expositions. A cette époque de début, la tâche du critique était particulièrement délicate. Il écrivait pour un public en quelque sorte tout neuf, qu'il fallait initier aux choses d'art, dont il fallait guider le goût sans cependant prétendre lui imposer des opinions toutes faites. Charles Berthoud s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de tact, tempérant par une grande bienveillance un jugement indépendant et ferme. Il avait l'instinct naturel du beau, développé par l'étude des maîtres dont il avait pu voir les œuvres à l'étranger, et par la fréquentation des jeunes artistes dans la familiarité desquels il avait vécu à Paris.

Sans abandonner le ministère — car nous le voyons prêcher deux fois en un jour de Jeûne fédéral, — il s'essaie dans l'enseignement de la littérature, ouvre à Neuchâtel un cours public, et a la joie de constater que son auditoire lui reste fidèle jusqu'au bout. Dès ce moment, son vœu est d'obtenir une chaire de littérature à Neuchâtel. Ce vœu ne tardera pas beaucoup à se réaliser.

Mais une autre tâche s'offre à lui dans le courant de l'année 1845 :

« On me propose de devenir rédacteur de la *Revue suisse*, qui va se fixer à Neuchâtel, par suite des événements du canton de Vaud. Mais j'y répugne pour plusieurs raisons... Je crains une initiative, quelque chose de nouveau à Neuchâtel, à quoi on ne me semble pas encore bien préparé, bien que les sommités désirent assez la chose. »

Elle se fit, en effet, et la *Revue suisse*, que Juste Olivier, chassé de son pays par la révolution, venait de céder à M. Wolfrath, parut dans notre ville, depuis l'été 1845, sous la direction de Charles Berthoud : « Elle me donne bien du mal, écrit-il, non pas tant dans le moment présent que pour les perspectives d'avenir, car je crains bien que peu à peu on ne me la laisse sur les bras. »

Vers le même temps, il avait été nommé diacre du Val-de-Travers et s'était fixé à Couvet. Mais le gouvernement paraissait désireux de l'attacher à l'enseignement supérieur. En octobre 1845, M. de Cham-

brier, président du Conseil d'Etat, l'invitait à faire un cours à l'Académie, en lui donnant à entendre que la chaire lui serait réservée en cas de vacance. Mais on exigeait qu'il s'établît à Neuchâtel, ce qui l'obligeait à donner sa démission des fonctions de diacre. Il ne put se résoudre à quitter le certain pour l'incertain, quoique tous ses goûts le portassent vers la littérature.

En janvier 1846, il écrit à son frère qu'il vient d'achever l'instruction de ses catéchumènes et de faire « huit prédications dans la semaine de Noël » ; cette lettre est écrite sur une circulaire de la Société des Amis des Arts, qu'il communique à Léon, alors à Rome :

« M. Meuron, ajoute-t-il, tient beaucoup à recevoir, autant que possible, quelque chose de tous les artistes neuchâtelois... Tout ce que tu me dis sur tes courses et tes études m'a fait le plus vif plaisir... Continue à me tenir ainsi au courant : rien ne peut m'être plus agréable dans ma solitude actuelle, loin des monuments de l'art, au milieu de la plus triste nature, et n'ayant que les livres, mon imagination et quelques cigares pour me créer un monde idéal. Au fait, il est bon de ne pas trop vivre dans ce dernier, et les devoirs positifs du monde réel imposent des sacrifices dont l'influence est heureuse pour nous. Je m'assure, mon cher frère, que les bonnes dispositions morales dans lesquelles tu te trouves seront toujours les tiennes et te garderont de tous les pièges, hélas ! si nombreux et quelquefois si dangereux qui t'entourent. Renouvelle sans cesse auprès de Dieu cette force morale si nécessaire pour lutter, non seulement contre les tentations, mais encore contre le découragement... Crois ce que j'ai souvent eu l'occasion de te répéter, c'est que la fraîcheur de cœur, d'imagination et de pensée, sans laquelle on ne peut avoir la paix de l'âme, est aussi ce qui assurera le mieux tes succès dans la carrière que tu as embrassée. Ne te préoccupe pas trop de ces inquiétudes que te suggèrent les pensées d'ambition et de gloire humaine que tu sens en toi, et que tu crois contraires à l'humilité chrétienne et à ce dévouement à la volonté de Dieu qui est notre vraie destination : pourvu que la gloire humaine que l'on cherche dans l'art soit subordonnée à l'art lui-même, c'est-à-dire à cette satisfaction si élevée que l'on trouve dans la réalisation visible de l'idéal que l'on a en soi, il n'y a pas trop à craindre ; le besoin de réputation et de réussite n'est autre chose alors qu'un véhicule, qu'un aiguillon qui nous fait aller en avant, et tu avoueras que si un peintre veut s'interdire la gloire qui vient des hommes, comme contraire à cette gloire devant Dieu qui est le seul but du chrétien, il vaudrait mieux tout de suite briser ses pinceaux. »

Cette page donne une idée du ton de directeur affectueux qui règne dans les lettres adressées au jeune artiste par son frère aîné. Quelques semaines plus tard, il l'entretient de l'exposition qui se prépare ; il est un peu inquiet, comme Neuchâtelois — car le succès du Salon lui tient à cœur, — comme frère de Léon, qu'il souhaite d'y voir faire bonne

figure, enfin « comme critique inamovible du Salon, ce qui, dit-il, m'assomme d'avance, d'autant plus que cette année il faudra *tartiner* à la fois dans la *Revue suisse* et dans le *Constitutionnel.* »

Il transmet fréquemment au peintre les conseils que lui envoie son cher maître Maximilien de Meuron, et y joint ses propres avis, toujours pleins de fermeté et de clairvoyance. Il le met en garde, par exemple, contre l'influence des « rêvasseurs inactifs », en particulier de Chenavard, le célèbre peintre lyonnais, alors à Rome :

« Sa réputation est beaucoup plus celle d'un causeur que d'un artiste. La philosophie hégélienne ne me semble destinée qu'à avoir sur l'art une action fort nuisible; elle est faite pour ôter aux conceptions de l'artiste ce caractère de naïveté qui fait leur vrai charme; en analysant par l'idée les éléments de l'inspiration, elle la rend impossible; la vue générale qu'elle donne du monde et de l'ensemble des choses est glaciale et par conséquent mortelle à l'enthousiasme; elle tue la passion, dans son plus beau et son plus noble sens, et sans passion, sans enthousiasme, rien de vraiment créateur et puissant ne se peut produire dans le domaine de l'art et de la poésie. Je ne crois pas plus qu'un autre que les grandes époques de la peinture aient été des époques de *foi,* dans le sens absolu du mot; ce n'est donc pas parce que les doctrines de Hegel sont hostiles au christianisme, que je te mets en garde contre elles; non, c'est pour une raison plus générale. Il y avait de la naïveté et de l'enthousiasme dans les âmes des peintres de la Renaissance, encore plus que des croyances positives, et cela a suffi pour les élever aux plus hauts degrés de l'art. Hé bien, je défie un homme imbu des idées de Hegel (et je les ai étudiées comme un autre à Berlin) de conserver la faculté de concevoir d'une manière naïve, avec amour, les sujets qui ressortissent à l'art; les catégories et les formules sont bonnes pour établir une histoire du développement de l'idée artistique, une histoire de l'esthétique, en un mot, mais ne peuvent donner une impulsion libre et puissante au sentiment du beau. »

Il félicite son frère d'habiter l'Italie, à laquelle rêve sans cesse le diacre de Couvet :

« Combien les descriptions de tes dernières lettres ne m'ont-elles pas fait venir l'eau à la bouche! Oh! qu'avant de mourir, je voie une fois le doux pays *dove il si suona,* et il me semble qu'un de mes rêves les plus chers d'ici-bas aura été réalisé... Que notre ciel est gris! On avait espéré de magnifiques vendanges, mais le froid et la pluie, depuis quinze jours, attristent cette perspective. Je donnerais tout le lambeau de ciel nuageux qui couvre aujourd'hui le Val-de-Travers pour un coin de ton ciel de Nepi, grand comme mon mouchoir de poche... Ah! que ne suis-je au bord d'un de tes lacs! Bolsena! Albano! Ces mots seuls me donnent une langueur méridionale qui me fait paraître encore plus terne, plus cru, plus froid et plus désolant le pays où je me trouve. »

Son rêve de voir l'Italie devait se réaliser un jour, mais auparavant, il eut la bonne fortune de voir l'Angleterre, où bientôt nous le suivrons.

* * *

La fin de 1847 lui apporta de graves préoccupations. Au mois d'octobre, la famille Berthoud, depuis assez longtemps sans nouvelles de Léon, toujours à Rome, apprit qu'il venait de faire une très grave maladie, dont il avait failli mourir. Les premières lettres qu'on reçut de lui étaient écrites de la main d'un ami, le peintre genevois A. van Muyden. Bien des années plus tard, Charles Berthoud rappelait à son frère l'émotion qu'il avait ressentie en voyant arriver de Rome cette lettre qui n'était pas de la main de Léon :

« Je me souviens toujours de cette matinée terrible où, à Couvet, j'ai reçu de van Muyden une lettre dont l'aspect m'a tellement saisi, que je l'ai tenue pendant une heure sans pouvoir me décider à l'ouvrir; enfin je la mis en poche et allai m'installer à un quart de lieue de Couvet, en pleine forêt, et c'est là que je pris enfin connaissance en tremblant de ces nouvelles, grâce à Dieu beaucoup meilleures que je ne l'espérais. »

Léon était déjà hors de danger, grâce au traitement du docteur *homéopathe Séverine.* Il avait été soigné nuit et jour par van Muyden avec le dévouement le plus touchant ; et à ce propos, en chargeant Léon de remercier ce fidèle ami, Charles Berthoud ajoute :

« Je me rappelle que toi-même tu as été, mon cher frère, un bien excellent garde-malade pour ce pauvre Lèbre, que ne pouvaient point sauver les soins de tous ceux qui l'aimaient; mais je sais aussi que lorsque les occasions de rendre des soins semblables se multiplient ou que les maladies se prolongent, il ne reste plus autour de nous que les véritables amis; je te félicite d'en avoir de pareils, mon cher Léon, et je ne m'en étonne point, car le dévouement et l'affection d'un cœur chaleureux comme le tien, finissent toujours par rencontrer des sentiments analogues. »

La suite de cette lettre est consacrée aux affaires du Sonderbund. Charles raconte à son frère l'attitude de Neuchâtel en cette grave occasion et forme des conjectures sur l'avenir : « La Suisse est, en ce moment, dans une des crises les plus vitales de sa moderne histoire ; mais il pourrait arriver aussi une de ces péripéties inattendues, qui, à toutes les époques, ont sauvé ce pays des plus grands malheurs. »

Le secrétaire des Amis des Arts est aussi perplexe que le patriote : M. de Meuron voudrait que l'exposition prochaine (1848) fût renvoyée à

une autre année, « vu les évènements de la Suisse ». Charles Berthoud pense au contraire qu'il ne faut, sous aucun prétexte, déroger à cette régularité qui assure la fidélité du public et le tient en haleine : « Le nombre des amateurs éclairés n'est pas bien grand chez nous, tandis que le nombre des dénigrants et indifférents est légion. » En fin de compte, l'exposition fut différée jusqu'en 1849, par suite d'évènements plus graves encore pour Neuchâtel et que M. de Meuron ne prévoyait guère à la fin de 1847. Charles continue à renseigner son frère sur l'affaire du Sonderbund. Il lui apprend que Neuchâtel, ayant refusé son contingent de troupes, a été condamné par la Diète à payer 300,000 livres :

« Au fond, ajoute-t-il, on a été très heureux d'en pouvoir sortir au prix d'une somme aussi légère... On voyait d'avance une longue et lourde occupation fédérale, le parti révolutionnaire en Suisse (et tu sais qu'il est très nombreux dans le pays, presque aussi nombreux que le parti conservateur ou royaliste) profitant de la présence des troupes pour culbuter le gouvernement et improviser une autre organisation politique; — ou bien, ce qui était pire encore, dans le cas où une occupation régulière du pays n'aurait pas lieu, beaucoup de personnes voyaient d'avance une invasion des corps francs, venant se joindre aux mécontents du dedans... De ces craintes à une contribution de 300,000 livres, tu conviendras que la distance est grande... Ici, au Val-de-Travers, bien que dans l'un des centres révolutionnaires les plus actifs du pays, nous vivons parfaitement tranquilles ; on avait organisé une garde civique, qui a cessé depuis quelques jours ses nocturnes fonctions : des gendarmes suffisent à garder les citoyens paisiblement. A Vaumarcus, et en général dans le bas du pays, on est plus inquiet, ou du moins on l'a été, parce que l'on est plus près des cantons hostiles et que tous les bruits fâcheux, tous les propos menaçants contre Neuchâtel, ses richesses et ses habitants et ses aristocrates, y arrivent de bouche en bouche souvent grossis par la frayeur ou par d'autres causes. »

Il conclut, après avoir poursuivi longuement ses réflexions : « En voilà assez sur ce chapitre. Je l'interromps brusquement, parce que je m'aperçois que tout mon papier y passerait ; et vraiment, la dernière page que je viens d'écrire a le parfum nauséabond d'un article de journal. »

Deux mois plus tard s'opérait en un tour de main la révolution du 1er mars 1848 ; Charles Berthoud écrit à son oncle le colonel :

« J'ai au sujet de Léon, ainsi que tous les siens, de vives inquiétudes. Que vont devenir les arts et ceux qui s'y sont consacrés, dans la crise anti-artistique qui vient d'éclater sur notre vieille Europe ? Voilà la question que nous débattions tristement, M. Maximilien de Meuron et moi, à propos de son fils Albert, qui va revenir de Paris, et de Léon. »

Il ne manquait pas alors de gens pour croire que le monde allait s'effondrer. Nous verrons que Charles Berthoud ne poussa pas le pessimisme si loin. Mais j'imagine qu'il ne fut pas très fâché de quitter un pays divisé en deux partis hostiles. C'est alors, en effet, au printemps 1848, qu'il accepta le poste de pasteur de l'Eglise française de Londres. Il lui en coûtait, il est vrai, de se séparer de son oncle le colonel, avec qui il avait vécu heureux à Couvet pendant quelques années. Mais il devait revoir les siens beaucoup plus tôt qu'il ne pensait.

* * *

Le 7 juillet, il écrit de Londres à son frère, récemment rentré convalescent au pays et qu'il n'avait pu revoir avant son départ :

« Te voilà heureusement arrivé, gras à lard, me dit-on, avec un embonpoint de *père noble,* une obésité baronniale et une fraîcheur de jeune premier. Il ne te reste plus de tes tribulations qu'un agacement nerveux et quelques douleurs de foie, qui ne tarderont pas, j'en suis sûr, à disparaître sous l'influence de l'air natal et des courses de montagne. Voilà ce que je te conseille: baigne-toi tous les matins dans le lac, sans nager trop longtemps, — et va-t-en au Mont-Aubert et au Creux-du-Van, mangeant de la crême et du pain noir, et buvant du petit-lait ou de l'eau coupée avec du kirsch. Ensuite, mon cher ami, ne te creuse pas la tête avec des idées noires, travaille avec la main et le pinceau, et non pas avec l'imagination, car c'est là tourner la meule à vide. Exécute ton projet de blasonner le salon de Vaumarcus avec des vues italiennes et des paysages claudiens et poussinesques; pour te reposer, fais-moi deux petits paysages que tu m'enverras ici pour prendre la place des mélancoliques aquarelles qui *ornent* mon salon ; il y a entr'autres le portrait de la fille de mon hôtesse : croyant que c'était une figure de fantaisie (et quelle fantaisie !), je lui ai proposé de l'éloigner, à quoi elle m'a répondu avec l'accent d'une mère lionne à laquelle on voudrait enlever ses petits : *It is my daughter !* C'est ma fille, monsieur ! Il a fallu garder la petite Anglaise avec tout le reste, et je ne pourrai me débarrasser de tout ce barbouillage qu'en recevant les paysages que je te demande. »

Ricard, annonce-t-il encore, est tombé dans son presbytère comme un aérolithe ; il est plein de verve, d'entrain, « parle d'art avec l'abondance d'un cœur dévoué et d'un esprit plein, avec la vivacité d'un méridional et le coloris d'un disciple des Vénitiens. » Charles Berthoud a appris par Ricard que Léon pense à aller s'établir en Amérique, et il l'en dissuade avec son bon sens ordinaire :

« Je crois que c'est le dernier pays auquel un artiste doit songer... Ici, on a une fort petite idée des Américains des grandes villes. D'abord, tu le

sais, ils n'entendent rien aux arts et jouissent largement du privilège de la race anglo-saxonne d'être inintelligente à l'endroit du beau plastique; ils recevront bien et couvriront d'or un artiste qui a déjà un grand nom (parce qu'ils sont excessivement vains), mais pas moyen de se créer un nom chez eux; d'ailleurs toute inspiration est tuée au milieu de ce peuple, qui vit parmi les ballots toute la semaine, bâille et dort le dimanche dans les chapelles, et ne comprend bien de la vie que les jouissances de la table. Dans l'ouest, c'est autre chose: alors, je comprends l'Amérique, mais c'est pour se faire planteur. A la bonne heure: défricher, chasser et mener la vie primitive, c'est quelque chose cela; mais les arts! Il faut cinq ou six siècles avant qu'ils se naturalisent dans ces profondeurs. »

A la fin de cette lettre, datée du 7 juillet 1848, il ajoute : « A propos de Neuchâtel, et très entre nous deux, s'il te plaît, il se pourrait que la mort de M. Monvert amenât pour moi un changement. » M. Monvert, professeur de littérature française, venait de mourir subitement, au moment où on lui annonçait la suppression de l'Académie. Charles Berthoud, qui ne s'était pas compromis dans les luttes politiques, nourrissait avec raison l'espoir de le remplacer :

« Je pense, dit-il encore à son frère, que tu ne t'inquiètes et ne te mêles pas de politique: cet élément nouveau ne doit pas rendre notre pays amusant, à en juger par ce que j'ai vu au moment de mon départ. Entre nous, il m'est impossible de sympathiser avec toute la douleur et l'amertume des royalistes, qui restent royalistes, à ce qu'il paraît, malgré le bon marché qu'a fait le roi de Prusse de leur fidélité. D'autre part il y a aussi bien des misères. »

Au mois d'août, il reçut des ouvertures de M. Ladame, chargé de la direction des écoles communales. « La littérature, s'écrie-t-il, a toujours été mon goût dominant, et, si je ne me trompe, ma vocation... Le poste vacant est celui que j'ai toujours désiré. » Il l'accepte donc et s'apprête à partir à la fin de l'année 1848. Il est vrai qu'il était délicat de quitter une paroisse à laquelle il n'était attaché que depuis six mois à peine : « Le pauvre M. Monvert, écrit-il, est mort bien mal à propos pour moi, — et aussitôt que j'ai appris sa fin subite, j'ai pensé que cela allait me mettre dans une pénible perplexité. » Il prit le bon parti, celui de ne pas bouger, de ne point influer sur le cours des évènements. Si l'on m'appelle, se dit-il, je verrai à me tirer d'ici ; mais si l'on ne pense pas à moi, je me consolerai par les avantages d'un séjour à Londres; d'ailleurs, vivre à Neuchâtel en ce moment n'est pas sans entraîner quelques ennuis, qu'il énumère : « La tension politique de la jeune république, la complication peu agréable dans une petite ville et dans un petit pays de tous ces intérêts froissés, de ces vanités blessées, de

ces rancunes secrètes, de cet orgueil satisfait, de ces prétentions triomphantes !... »

Appelé, il accepta, en tremblant un peu : « Le fait est que j'aurai énormément à faire, et je gratte parfois ma tête chauve en y songeant, d'autant plus que j'ai accepté en partie la *suppléance* de Guyot pour un cours d'histoire [1]. » D'autre part, il s'est attaché à Londres, où l'on s'est aussi attaché à lui : « Dès que j'ai annoncé mes intentions de départ, on m'a témoigné de plusieurs côtés des regrets auxquels j'ai été fort sensible... On me verra partir de Londres avec plus de regrets qu'on ne témoignera de plaisir en me voyant rentrer dans Neuchâtel. »

Il mit à profit le reste de son séjour en Angleterre. Il écrit le 6 octobre 1848 :

« Je suis à Reading, à quinze lieues de Londres, dans une ville de 25,000 âmes, et placé chez un pédagogue chauve, à longue redingote grise, une de ces figures qu'on ne rencontre que dans les romans et dont Tœpffer aurait tiré bon parti ; excellent homme au demeurant, qui n'a que le tort de vouloir perfectionner son français avec moi, tandis que je désire, moi, bonifier mon anglais avec lui. Je passerai ici quelques semaines avant mon départ pour la Suisse, qui aura lieu au commencement du mois prochain. En attendant, je continuerai à aller le dimanche matin faire mes fonctions à Londres ; mon successeur, M. Chappuis, du canton de Vaud, arrivera au moment où je partirai. »

Ce séjour est important dans la carrière de Charles Berthoud, parce qu'il lui apprit à connaître un pays dont la littérature devait plus tard tenir une grande place dans ses travaux :

« Je me suis nourri jusqu'à indigestion de livres anglais, écrit-il avant de partir à son oncle ; et cette littérature ne m'offrira rien désormais qui soit absolument au-dessus de ma portée. Pour avoir une vue assez juste, je l'espère, des quatre grandes littératures européennes, il ne me restera plus qu'à faire un séjour en Italie. Mais cet avantage me sera-t-il jamais donné ? Quoi qu'il en soit, l'espérance est permise. »

*
* *

Charles Berthoud fut professeur de littérature et d'histoire dans les Auditoires de Neuchâtel pendant près de douze années, c'est-à-dire de 1849 au milieu de 1862. De cette période nous ne possédons que fort peu de lettres, et si nous comprenons qu'il n'eût plus guère l'occasion d'écrire à sa famille, puisqu'il l'avait près de lui, nous nous expliquons

[1] Quatre heures par semaine, nous apprend-il ailleurs.

moins la lacune que nous trouvons dans sa correspondance avec son frère Léon. Celui-ci, qui a vécu à cette époque tantôt à Paris, tantôt en Italie, a dû recevoir beaucoup de lettres du professeur de Neuchâtel, à qui il en a lui-même adressé un grand nombre. Nous espérons un jour extraire de ces dernières bien des pages curieuses, qui nous serviront à reconstituer la carrière, ou, pour mieux dire, la vie intérieure de Léon Berthoud. Mais les réponses de Charles nous font malheureusement défaut. Nous rencontrons pourtant trois lettres de 1850, où je recueille un passage qui a son intérêt. Le 20 août, il est heureux d'annoncer à son frère la nouvelle que voici :

« Charles Secrétan, de Lausanne, l'écrivain du *Semeur,* le rédacteur du conservateur *Courrier suisse,* l'éloquent auteur de la *Philosophie de la liberté,* viendra probablement occuper la place de professeur de philosophie laissée vacante par la démission de M. Guillebert. Ce serait inespérément heureux pour les études à Neuchâtel et pour le corps enseignant. Il est venu prendre langue la semaine dernière ici, je l'ai eu à dîner... A propos des professeurs démissionnaires, M. Godet, suppléant d'Agassiz [1], serait remplacé par le meilleur élève de ce dernier, un jeune homme de Cortaillod, M. Vouga... Il achève en ce moment ses études à Paris... »

Charles Secrétan vint en effet commencer ses cours pendant l'automne de 1850; Charles Berthoud demeura toujours son ami, après avoir été son collègue.

Une fois la semaine finie, le professeur de littérature partait pour Vaumarcus, où l'attendait sa famille : « Je suis, écrit-il à son frère, fidèle à mon principe d'aller à pied, par économie et par plaisir. » Il continue de s'occuper, avec le même zèle que nous avons déjà signalé, de la Société des Amis des Arts et de ses expositions de peinture. Mais comment s'acquittait-il de sa tâche de professeur ?

Il est très difficile de caractériser un enseignement dont on n'a pas été le témoin. Nous n'avons jamais entendu Charles Berthoud et sommes réduit à consulter les souvenirs de quelques-uns de ses élèves. Ils nous ont parlé avec respect de lui, en le désignant familièrement sous le surnom qu'il portait à Neuchâtel. Ce surnom, il en plaisantait parfois dans l'intimité, mais n'aimait pas qu'on le lui rappelât, et j'ai compris la raison de cette légère susceptibilité en constatant que l'homme qu'on appelait *l'Aplomb* avait fort peu d'aplomb en réalité, mais qu'il était au contraire un caractère indécis et timide. Sa haute stature, sa façon de porter la

[1] Le professeur Charles Godet, auteur de la *Flore du Jura.*

tête, le ton bref de sa parole, la fermeté de sa démarche, tout cela avait donné le change à des observateurs jeunes, c'est-à-dire superficiels. Ils crurent avoir affaire à un homme très sûr de lui-même, d'esprit plutôt tranchant, tandis que Charles Berthoud dissimulait sous des apparences imposantes toute sorte d'hésitations et de scrupules, dont il ne voulait rien laisser paraître. Il y eut à cet égard un peu de malentendu entre ses élèves et lui, et plusieurs d'entr'eux n'ont compris que plus tard à quel point ils s'étaient mépris sur leur maître. Ils le respectaient, appréciaient la solidité de son enseignement, son esprit de justice; plusieurs surent l'aimer; tous l'auraient aimé plus encore si sa timidité lui avait permis de se livrer davantage, de montrer mieux l'extrême sensibilité de son cœur. Nous ne lui imputons pas au hasard cette disposition; nous la constatons sur ses propres aveux; il écrit à sa mère, à propos d'un de ses anciens camarades d'études: « Tout ce qui touche à mon pauvre et cher *** me tient au cœur, et en faisant visite à sa veuve, l'an passé, j'étais plus ému qu'elle. D'où me vient ce don des larmes, que je possède à un degré si éminent, et que j'ai maudit plus d'une fois, je vous assure ? »

Nous avons recueilli un trait qui montre qu'il savait pardonner les boutades parfois irrévérencieuses de ses étudiants. L'un d'entr'eux — garçon plein de talent, qui est mort depuis bien des années — avait présenté un jour, en guise de composition, une chansonnette où il décrivait les plaisirs des vacances; il se vantait même de certains exploits bachiques — d'ailleurs imaginaires, et qu'il ne racontait que pour amener le trait final :

> Je rentre à l'Auditoire
> Pour retrouver l'*aplomb*.

Charles Berthoud eut le bon goût de sourire et dit simplement au jeune homme : « L'esprit est un beau don; mais prenez-y garde : il peut jouer de mauvais tours à ceux qui en ont trop. »

Ce qui nous renseigne le mieux sur l'enseignement de Charles Berthoud, ce sont les élèves qu'il a formés. Les « volées » qui ont passé par ses mains ont fourni plusieurs hommes distingués, chez qui on remarque — fait significatif — un goût très vif et persistant pour la littérature, dans des professions où on ne le rencontre pas aussi souvent qu'on voudrait. Nous ne citerons pas le Dr Châtelain, puisqu'il est heureusement encore en vie; mais nous savons quelle reconnaissance Auguste Bachelin avait gardée pour son maître, dont il nous a maintes fois vanté les leçons et à qui il a tenu à dédier son dernier ouvrage :

Sarah Wemyss. Nous avons entre les mains une liasse de lettres adressées par le peintre-romancier à Charles Berthoud, depuis 1852 à 1890. Bachelin ne laissait guère passer le nouvel-an sans envoyer ses vœux à son ancien professeur. Il lui écrivait, par exemple, le 30 décembre 1874, cette lettre que nos lecteurs prendront sans doute plaisir à lire :

Cher professeur et ami,

On nous apprenait, jadis, des compliments de nouvel-an, que nous récitions aux papas, aux mamans, aux amis; c'était un grand souci de cet heureux temps. Aujourd'hui, des soucis d'une bien autre nature ont succédé à ces enfantillages, mais il reste de ce passé des souvenirs d'un caractère tout spécial. On faisait le compte des meilleurs parents et des meilleurs amis; c'est pour eux qu'on réservait les intonations à effet et les mots soulignés. Il reste quelque chose de cet usage, et, quoi qu'on fasse, cette période de l'année n'arrive pas sans qu'on ne pense plus spécialement à toutes les bonnes affections que l'on possède sur la surface du monde. Je n'ai pas besoin de ce renouvellement de l'année pour songer à vous, cher professeur; seulement, l'occasion de vous écrire ne se présente pas toujours... On ne peut prendre un prétexte futile pour venir vous dire : « Cher ami, je ne vous oublie pas; rendez-moi la pareille, s'il vous plaît. » Mais le nouvel-an permet de donner carrière aux sentiments longtemps contenus, et je viens sous ce pavillon vous rappeler l'affection de votre ancien élève.

Eh bien, oui, ce n'est pas pour vous parler d'art, d'histoire, de lettres, que je prends la plume; c'est tout simplement pour vous rappeler qu'il y a, de par le monde, un homme qui n'a jamais oublié et n'oubliera point le temps où, professeur aux Auditoires de Neuchâtel, vous nous parliez de littérature et d'histoire. Charmantes et trop courtes leçons qui devaient avoir tant d'influence sur mes goûts et mes travaux.

Le bonheur est dans le monde des idées; c'est le plus pur et le plus immuable. Vous avez contribué à me le donner; c'est donc plus que l'affection qui me dicte ces lignes, c'est la reconnaissance [1].

Un tel témoignage dit assez combien l'enseignement de Charles Berthoud fut suggestif pour ceux qui surent ou voulurent le mettre à profit. Une supériorité qu'il avait incontestablement sur beaucoup d'autres professeurs de littérature française, c'était sa connaissance étendue des littératures étrangères. Il n'avait pas cessé, depuis ses séjours à Berlin et à Londres, de lire les écrivains allemands et anglais.

[1] Nous avons cité, dans *Art et Patrie*, la lettre que Ch. Berthoud adressait à Bachelin au moment où celui-ci venait de subir l'opération aux suites de laquelle il succomba. Nous en rappelons le passage suivant : « Vous apparteniez à ma première *volée* d'étudiants, quand je suis revenu de Londres à Neuchâtel; il y avait plusieurs étudiants distingués dans cette volée, l'une des meilleures qui se sont succédé pendant les douze ans qu'a duré mon enseignement, et vous étiez parmi les meilleurs de vos condisciples. »

Son début littéraire fut une traduction, et nous verrons que — pour des raisons qu'il indiquera lui-même — ce genre de travail eut toujours pour lui un attrait particulier. En 1842 déjà, il avait publié chez J.-P. Michaud une traduction de la *Confession d'Adalbert,* de Fr. Theremin. Dix ans plus tard, il se jeta pour un instant dans les discussions politiques, qui d'ailleurs n'étaient guère de son goût, en adressant au rédacteur du *Neuchâtelois,* H.-F. Calame, une *Lettre au sujet de la souscription pour l'extinction de la dette du Sonderbund.* Cet article, refusé par le journal, fut imprimé en brochure. Il est d'un accent généreux et assez sévère pour le point de vue que le *Neuchâtelois* représentait; la question discutée ne saurait d'ailleurs plus nous passionner, mais nous devons constater à ce propos que Charles Berthoud, dès qu'il touche aux choses politiques, se place à égale distance des extrêmes.

Par bonheur, la *Revue suisse* le ramenait impérieusement à la littérature. Cette pauvre *Revue* ne cessa de traverser jusqu'à sa mort de pénibles vicissitudes. En 1853, M. Wolfrath l'avait cédée à une société dont firent partie MM. Félix Bovet, Charles Secretan, Charles Berthoud, Fritz Borel, Ed. Desor, Charles Vouga, Henri Jacottet, etc. Juste Olivier continuait, depuis quinze années, avec une rare fidélité, sa chronique parisienne. Vers 1858, des pourparlers furent engagés par la *Bibliothèque universelle,* de Genève, en vue d'une fusion des deux périodiques. Cette idée judicieuse devait mettre encore trois ans à mûrir. A la fin de 1860, la situation de la *Revue suisse* était assez précaire pour décourager plusieurs de ceux qui l'avaient galvanisée à grand'peine depuis quelques années. C'est alors que MM. George Berthoud et Ed. Desor la sauvèrent du naufrage, au moins pour un peu de temps. Ils en devinrent les propriétaires et en confièrent la direction à MM. Jules Sandoz et Cyprien Ayer. Elle parut encore pendant l'année 1861, où elle fusionna avec la *Bibliothèque universelle,* qui est devenue dès lors florissante, mais a soigneusement conservé le sous-titre de *Revue suisse.* Ce nom représente, en effet, tout un passé littéraire qui n'est point sans éclat. Charles Berthoud est un de ceux qui portèrent à cette entreprise romande l'intérêt le plus actif. Il ne cessa de collaborer, pendant les douze années de son professorat à Neuchâtel, à la pauvre *Revue*, qui, comme il l'écrivait à Amiel, « ne peut pas vivre et ne veut pas mourir ». Il y raconta entre autres, dans une piquante causerie, un pèlerinage qu'il avait fait aux Charmettes, et publia, d'après un récit allemand, une notice curieuse sur *La comtesse de Halwyll, épisode de l'histoire d'une famille suisse au XVIII*[me] *siècle.*

Mais il allait de nouveau quitter Neuchâtel, pour se fixer, cette fois, en Italie.

*
* *

Pourquoi prit-il cette décision et échangea-t-il son poste de professeur de littérature contre celui de pasteur de l'Eglise française de Florence ? Il y eut à cela diverses raisons. Nous avons déjà vu qu'un de ses rêves était de voir l'Italie : il est naturel qu'il en ait saisi l'occasion ; et puis, j'imagine qu'il était un peu fatigué de ses douze années d'enseignement. Il faut bien reconnaître ce que toute sa vie nous montre : il n'était pas de ceux qui poursuivent avec ténacité le même sillon, afin d'y faire germer des moissons opulentes ; esprit très ouvert, très curieux, d'ailleurs toujours défiant de lui-même, il était moins producteur qu'amateur, il rêvait moins de créer que d'étendre son horizon intellectuel et d'enrichir son trésor d'expériences. Le travail à heure fixe lui coûtait plus qu'à tout autre. Ne s'écriait-il pas, en 1855 déjà, dans une lettre à son frère : « La littérature m'embête depuis qu'elle est devenue pour moi un métier ! » D'autres raisons encore lui firent accepter l'exil avec une sorte d'empressement, et, au mois de juillet 1860, il partit pour Florence, précédant sa famille, qui devait l'y rejoindre en octobre.

C'est qu'en effet, Charles Berthoud s'était créé une famille. En 1850, il avait épousé Mademoiselle Adèle Meyrat, et deux charmantes fillettes égayaient son foyer.

Ce séjour de Florence fut une des époques les plus heureuses de la vie de Charles Berthoud. Ses fonctions de pasteur n'étaient pas très pénibles, bien qu'il dût aller prêcher une fois par mois à Livourne, et n'absorbaient pas tout son temps. Il les remplit pendant près de deux années, puis donna sa démission pour la fin de 1862. Les changements politiques récemment survenus en Italie rendaient à certains égards sa situation difficile ; mais nous ignorons le fait précis auquel il fait allusion dans la lettre suivante à sa mère, lettre datée du 27 juillet 1862 :

« Quant aux motifs qui ont déterminé ma retraite, je vous ai dit qu'ils tenaient à un fait accidentel; il ne s'agit donc pas, comme vous paraissez le croire, de motifs de conscience, bien que je pusse trouver qu'il me manquait beaucoup de choses pour être un pasteur comme je l'entends. J'ai prêché pendant deux ans à Florence avec satisfaction de cœur et d'esprit la religion de Jésus-Christ, telle qu'elle m'apparaît, c'est-à-dire assez différemment de ce qu'elle apparaît à une foule de gens. Dieu lui seul, qui est la Vérité tout entière, Dieu lui seul connaît les siens : aussi nous faisons toujours bien de ne

condamner personne, parce qu'il y a de la vérité et de l'erreur chez tous, — un peu de vérité et beaucoup d'erreurs, beaucoup de faiblesses et beaucoup de petitesses et de puérilités indignes de la vérité. J'ai eu la satisfaction de conserver mon auditoire, ce qui est rare à Florence, et d'être apprécié plus que je ne le méritais par des esprits étendus et des âmes élevées. J'espère qu'il ne m'en reste pas de l'orgueil.

« Si les journaux de Neuchâtel m'étaient arrivés à temps j'aurais songé, en y trouvant (ce à quoi je ne m'attendais guère) l'avis de vente de l'ancienne maison Berthoud à Couvet, j'aurais songé à l'acquisition de cet immeuble que j'ai toujours regretté.

« Il m'est arrivé à ce moment comme des bouffées parfumées de souvenirs d'enfance. La fraîcheur du corridor, — le brise-vent, — l'ombre légère des pruniers du verger, — mon vieux grand-père se promenant de grand matin, devant la maison, en redingote grise, sans bas et sans culottes, j'ai revu tout cela. »

Après sa démission, il resta à Florence, qu'il aimait beaucoup, et dont il ne se détacha point sans peine quelques années plus tard. Il y vécut trois ans encore en simple particulier, jouissant de la vie, des arts, de la société, et travaillant à ses heures, sans contrainte, c'est-à-dire avec plaisir, comme il l'a fait jusqu'à la fin. Il fréquentait assidûment les samedis fort intéressants de M. Vieusseux, qui recevait dans son salon tout ce qu'il y avait d'hommes distingués, à demeure ou en passage à Florence. C'est là qu'il rencontra le général La Marmora, dont il traduisit les souvenirs, l'abbé Lambruschini, que Laboulaye a dépeint dans son *Jasmin de Figline*, Anthony Throllope, dont il devint aussi le traducteur, le sculpteur Triqueti, Paul Courier, fils de Paul-Louis, toute une société d'élite, dont l'attrait était rehaussé par la présence de femmes charmantes.

Pendant les mois d'été, Charles Berthoud séjourna tour à tour à Vaumarcus, auprès de sa vieille mère, à Venise, à l'Antignano, près Livourne, aux bains de Lucques, à l'Ile d'Elbe... Nous avons retrouvé des notes historiques qu'il rassembla pendant ce dernier séjour. Mais cette période de sa carrière ne fut point seulement consacrée à la vie de société et aux agréments des voyages. Quelques-uns des plus importants travaux de Charles Berthoud datent au contraire de cette époque.

(A suivre.) Philippe Godet.

DISCOURS D'OUVERTURE

du Président de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel à la XXXme Assemblée générale, le 12 septembre 1894, à Auvernier

Messieurs,

Vous avez tous reçu le nouveau règlement adopté par la Société d'histoire dans son assemblée du 29 mai 1893, qui constate une révolution, toute pacifique d'ailleurs, opérée dans l'organisation de votre Comité et substitue entre autres au président annuel un président triennal.

Due à la féconde initiative de notre secrétaire, M. le pasteur Châtelain, elle ne pouvait avoir rien d'anarchique, et sans sacrifier des traditions qui ont valu à la Société d'histoire une popularité bien méritée, elle répond à des besoins vagues d'abord, mais transformés en nécessités par les vides douloureux faits dans nos rangs pendant ces dernières années.

Un président annuel, une fois son travail présenté dans l'assemblée d'été, se désintéressait promptement de questions seulement entrevues et dont il laissait la solution à son successeur; à peine assistait-il une fois ou deux aux réunions du Comité, insensiblement réduit à quelques membres habitant la ville et qui, tout particulièrement celui qui vous parle, ne brillaient pas par leur activité.

Comment combler cette lacune et donner à notre Société plus d'unité dans sa direction, plus de suite dans ses projets, sans rompre avec l'institution, si habilement combinée par nos prédécesseurs, d'un président de fête, incarnant dans sa personne la localité dont il avait l'honneur de retracer les destinées? C'est ce que M. Châtelain a tenté de résoudre par la nomination de deux présidents, l'un chargé pendant trois ans de la direction de la Société d'histoire, l'autre annuel, président de notre grande fête d'été, avec la mission souvent difficile de faire revivre le passé de sa ville ou de son village.

La crainte peut-être exagérée de conflits possibles, a fait modifier cette combinaison dans le sens d'un seul président, ce qui n'empêchera pas la localité, siège de l'assemblée d'été, et l'orateur qu'elle aura désigné pour passer en revue les phases de son développement historique, d'avoir avec les charges tous les honneurs de la journée, et la reconnaissance attachée à tous ceux qu'aucun effort ne rebute quand la patrie fait appel à leur dévouement.

S'agissant de trouver un président répondant aux exigences du nouveau règlement, il devait, semblait-il, être choisi parmi ces infatigables pionniers qui défrichent avec tant d'ardeur notre champ historique; mais non, ce poste d'honneur a été confié à un homme auquel les circonstances et des études dirigées dans un autre sens, ont assigné le rôle aussi facile qu'agréable d'auditeur attentif et de lecteur assidu de travaux dans lesquels il trouve un nouvel aliment à sa passion pour cette branche des connaissances humaines, qui fait revivre le passé, explique le présent et illumine l'avenir.

Appliquant à notre Société d'histoire ces belles paroles d'un éminent orateur français, je dirai avec lui : « Rien de plus utile que ces assises annuelles, qui, pour le grand nombre, sont l'école où il apprend à connaître le passé de la patrie, la vie des ancêtres, où les notions de *dévouement*, de devoir, de vertus patriotiques, hautement proclamées, détournent l'esprit des préoccupations et des passions du moment, et élèvent la tête de l'homme au-dessus de cette motte de terre qu'il retourne chaque jour de sa bêche infatigable et qui un jour le recouvrira lui-même. » — « L'histoire, dit Francis Charmes, calme l'esprit, le repose, le change heureusement lorsqu'on l'étudie pour elle-même; elle le trouble, l'excite et l'enflamme d'un feu malsain lorsqu'on y cherche des armes de polémique ou des prétextes de vengeance; elle le trompe si on lui demande des preuves de théories toujours étroites et incomplètes. »

Rien de plus vrai, car pour rendre le passé sensible, le faire comprendre, le juger à sa valeur, il faut le faire d'après l'état mental de ceux qui furent nos pères; pour nous orienter, pour déterminer la direction que nous devons prendre, il importe avant tout de connaître d'où nous venons, et ce n'est pas en interrogeant les âges écoulés avec les passions, les préventions contemporaines, qu'on leur arrachera leur secret, qu'on appréciera la solidité, la légitimité du lien qui nous unit aux antiques générations.

A ce point de vue, il est vraiment curieux d'entendre le grand

conspirateur italien, Mazzini, reprocher à ses coreligionnaires de condamner tout ce qui s'est fait avant eux, comme s'ils n'étaient pas les descendants de quelqu'un et les successeurs de quelque chose, et leur dire que par là ils ne montrent pas seulement un orgueil insensé, mais font preuve d'une irrémédiable faiblesse.

On a dit du XVIIIme siècle, marchant à travers un éclat trompeur, la tête haute et fière, que s'il avait su l'histoire, il aurait vu sans peine qu'il marchait vers des abîmes; mais dans notre petit pays, grâce à de véritables Bénédictins, à des historiens à large envergure, on ne pourra dire de lui ce que Prosper Mérimée disait de la France : « Le monde est par trop bête; ce qui est plus inouï que tout, c'est l'ignorance générale de ce siècle de lumière, comme il s'appelle modestement lui-même; il n'y a plus personne qui sache un mot d'histoire. »

Tels sont les principes dont s'inspire votre Comité, dont s'inspireront toujours, il faut l'espérer, les hommes auxquels vous confierez les destinées de la Société d'histoire; ils sont sa raison d'être, la source de sa prospérité, la cause de la cordialité qui règne dans nos fêtes d'été, vraies trêves de Dieu entre des hommes qui oublient ce qui les divise, pour ne songer qu'à la patrie qui les unit.

Parmi les préoccupations de votre Comité pendant ces deux dernières années, la principale a été de conserver au Château de Valangin son caractère de monument historique, et ce projet, poursuivi avec ardeur par M. Frédéric Soguel, soutenu par lui avec autorité dans les Conseils de l'Etat, a pris assez de corps pour que sa réalisation soit sortie du domaine des vœux pieux.

Il s'agissait d'empêcher ce vieux château, témoin vénérable de tant d'évènements survenus dans notre pays, d'être transformé en prison civile, et de demander au Conseil d'Etat d'accorder à la Société d'histoire la jouissance des salles, qu'elle pourrait, dans la limite de ses ressources, aménager et meubler dans le style de l'époque, et où pourraient, cas échéant, se réunir les assemblées du printemps.

Un seul point noir se dressant à l'horizon, était la question des frais, ce perpétuel cauchemar des Etats comme des particuliers, mais redoutable surtout pour une Société qui, n'ayant pas à sa disposition la voie si commode et peut-être trop usitée des emprunts, ne peut compter que sur la faible cotisation payée par ses membres; aussi le côté financier de la question ne pouvait-il échapper au Comité, qui a tenu avant tout à s'assurer du montant des dépenses annuelles occasionnées par l'entretien du château.

Grâce aux recherches de M. Max Diacon, la moyenne des frais pendant les quinze dernières années peut être estimée à 501 fr. 10, y compris l'entretien et l'ameublement des cellules des détenus, somme qui ne dépasse pas notre puissance financière, et qui d'ailleurs se trouvera réduite par la disparition des cellules, principale source de ces dépenses.

En conséquence, dans sa réunion du 7 juin, la Société d'histoire a voté à l'unanimité les propositions suivantes :

1° Demander au Conseil d'Etat d'accorder à la Société la jouissance du château de Valangin, à la condition que l'Etat n'y conserverait plus qu'un poste de gendarmerie et que la Société serait chargée des frais d'entretien seulement, ce qui exclut pour elle le danger d'avoir à relever les murs de soutènement, qui, d'après les experts, pourraient s'écrouler un jour.

2° Prier M. Frédéric Soguel de bien vouloir continuer, de concert avec M. Charles Châtelain, les négociations si bien commencées, et entre autres de préciser ce que les mots « à titre précaire », contenus dans la lettre du Conseil d'Etat, pourraient avoir de compromettant pour les intérêts de la Société d'histoire.

Quant à la restauration éventuelle des salles, il est bien évident *qu'elle ne pourra être demandée que dans une mesure bien restreinte* au maigre budget de la Société, et qu'il faudra faire appel à l'inépuisable générosité neuchâteloise, qui tiendra à honneur de contribuer à rendre son caractère à ce vieux témoin du passé; et déjà M. Soguel a fait entrevoir des subventions de la part de plusieurs Communes de l'ancien comté de Valangin.

Pour bien montrer d'ailleurs qu'elle n'entend point concentrer sur cette restauration les ressources de la Société d'histoire, l'assemblée du 7 juin a voté, sur la proposition du Comité, deux subventions importantes à des publications qui seront certainement bien accueillies par vous.

La première, due à l'initiative de M. Louis Favre, et qui a pour but de sauver de l'oubli le patois, cette langue de nos ancêtres qui tend à disparaître, est en bonne voie de réalisation. La commission qui a été nommée à la suite de l'assemblée de Neuchâtel, en 1892, a recueilli les matériaux et fait un choix parmi les morceaux écrits dans les différents patois du canton, en regard desquels figurera la traduction française. L'ouvrage sera précédé d'une préface écrite par M. Buchenel, et M. F. Chabloz a été chargé de corriger les épreuves, de surveiller et de

diriger cette publication, dont un exemplaire sera donné à chaque membre de la Société [1].

Après avoir ouvert à la commission du patois un crédit de 2500 fr., l'assemblée a encore voté une subvention de 750 fr. pour la publication d'un petit volume dû à la plume de M. Charles Berthoud et chaudement recommandé par M. Philippe Godet, qui a insisté sur l'intérêt que les biographies et les articles historiques et littéraires de cet écrivain distingué aurait pour les membres de la Société, qui seront heureux de recevoir un ouvrage rappelant à leur souvenir un des membres les plus actifs de la Société d'histoire, un des écrivains les plus appréciés du *Musée Neuchâtelois*.

Vous voyez donc, Messieurs, par ce pâle résumé des travaux de votre Comité, que grâce à d'infatigables travailleurs, auxquels je suis heureux de rendre publiquement hommage, il ne néglige rien de ce qui peut contribuer à l'instruction et à l'agrément des membres de la Société d'histoire, et qu'il consacre tous ses efforts à glorifier notre petite patrie, en la faisant connaître et aimer dans le passé comme dans le présent.

Alfred DE CHAMBRIER.

LA COMMUNE D'AUVERNIER

DURANT L'ÉPOQUE MODERNE

Le manque de temps pour écrire une notice de toutes pièces sur Auvernier, nous a empêché de suivre le plan habituellement admis par ceux appelés à rédiger la monographie des localités où ont lieu les réunions générales de la Société d'histoire.

Je me suis donc borné à rechercher, au moyen des pièces aux archives communales — d'une partie de ces pièces — quelle a été la vie propre de la Commune d'Auvernier, dans les XVIIme, XVIIIme et le premier tiers du XIXme siècle.

[1] Les deux premières feuilles de cet ouvrage ont été présentées à la réunion d'Auvernier.

I

On doit faire remonter l'origine de la Commune d'Auvernier[1] — comme celle de la généralité des communes rurales de la Suisse romande — à l'établissement de la nation burgonde chez nous. Avant l'arrivée le long du Jura de ces hommes du Nord, il n'existait, dans notre pays, du temps des Gallo-Romains entr'autres, rien qui ressemblât à l'organisation communale telle qu'on en constate l'existence plus tard, à l'époque féodale, puis au moyen-âge, enfin dans les temps modernes.

Comme je l'ai expliqué ailleurs, les Burgondes furent reçus en qualité de métayers ou de fermiers, comme hôtes, par les grands propriétaires gallo-romains, qui les établirent sur leurs domaines, pour cultiver ces derniers à *la moiteresse,* ou plutôt à *la tierce.* Les Burgondes amenaient avec eux, non-seulement leurs armes, leur outillage aratoire et leur bétail (duquel descend, croit-on, la race tachetée rouge et blanche, si en honneur aujourd'hui), mais leurs institutions agricoles, leurs us et coutumes germaniques, et leurs *villages-communautés.* Car avant l'arrivée des métayers burgondes, il n'y avait pas de villages chez nous; il s'y trouvait des villes et des maisons de campagne, des *villa,* mais aucune agglomération agricole dans le genre d'un village d'il y a cent ans.

Au moyen-âge, et déjà avant cette époque pourtant bien reculée, le rouage politique, désigné actuellement sous le nom de pouvoir législatif — qu'il s'agisse des communes en particulier ou de l'Etat en général, — n'existait qu'à l'état rudimentaire.

Les lois, c'est-à-dire les règlements écrits, étaient très rares. En revanche, chaque territoire-district, chaque groupe de communautés, et parfois chaque commune même possédait ses usages, son droit particulier, ses usances, ses coutumes, dont le texte remontait à des ancêtres fort éloignés, et, pour beaucoup, aux Burgondes eux-mêmes, — je crois l'avoir démontré aussi ailleurs.

Cet embryon d'organisation administrative avait son bon côté, puisque c'est grâce à l'absence de règlements écrits, que l'assemblée géné-

[1] *Auvernier* tire son nom du mot patois *verne,* aulne, comme *Vernéaz,* qu'on appelait à l'origine, « village de la Vernée ». On disait donc *A la Vernée* et *Au Vernier,* pour désigner deux localités où les vernes abondaient. Le nom local de *Verne* est très répandu dans la Suisse romande. — Auvernier est désigné pour la première fois en 1011 : c'est un domaine royal que le roi Rodolphe III de Bourgogne donne à sa femme Ermengarde, avec ceux de Neuchâtel et de Saint-Blaise. — Entre 1039 et 1088, l'évêque de Lausanne, Bourcard d'Oltingen, entre les mains duquel cette terre royale était arrivée, sans doute par une donation de la reine Ermengarde, la donne, à son tour, avec les hommes y demeurant, au chapitre du diocèse de Lausanne. Des mains du chapitre, cette terre passa entre celles des comtes de Neuchâtel : En 1398, d'après les comptes de recettes, Auvernier paye deux *tailles* (impôts de l'époque); la *taille de carême, jiettée* (imposée), le 25 mars, est fixée à 30 Livres, et celle d'*octon* (d'automne) également à 30 Livres, payées en *bondelles* au lieu d'émines d'*avoine.* — En 1528, les taillables d'Auvernier étaient taxés en masse pour l'année à 25,000 bondelles, — le cent à six sols si elles n'étaient pas livrées en nature.

rale des communiers, par le fait le peuple tout entier, était législateur. Car il était de règle qu'une fois par année l'assemblée générale de communauté se réunît, dans la maison de commune, dans le temple s'il y en avait un — à Auvernier, en 1575, c'était *au lieu et place de la chapelle,* ou bien quelquefois, comme à Auvernier aussi, *dans le poile d'école,* — et qu'on y récitât à haute voix les us et coutumes du lieu, avant de passer aux affaires courantes à liquider.

Aujourd'hui, nous avons substitué à l'originalité de la diversité dans notre régime communal, une organisation qui rappelle — tenu compte de la grandeur des choses et de la différence des époques — le despotisme administratif de l'empire romain. Jusqu'en 1848, nous avions une espèce de confusion, de barbarie apparente, mais en réalité l'indépendance individuelle et locale. Nos communes actuelles, qui ont pris la place de leurs soixante-quatre devancières, petites et grandes, lorsqu'on les regarde fonctionner sous la férule du gouvernement — férule intelligente, je le reconnais, mais férule quand même, — vous font involontairement penser à ces champs de seigle dont un coup de joran fait fléchir à la fois tous les épis, grands et petits, courber toutes les têtes.

L'un des buts de ce travail — bien incomplet, je le reconnais, bien peu mûri et pensé, je le regrette, — est de chercher à montrer à la génération actuelle, qui n'en sait presque plus rien, ce qu'était la vieille *Commune neuchâteloise*, d'en faire ressortir les défauts et les qualités, c'est-à-dire de faire voir les inconvénients et les avantages de la diversité, en un mot, de montrer la Commune vivant de la vie d'il y a cent et deux cents ans.

Cette recherche a bien son intérêt. Car on a voulu aller même plus loin que ce qui existe, dans le sens de la centralisation administrative. Certains ont pour programme d'avenir la suppression radicale des Communes actuelles, c'est-à-dire leur remplacement par une vaste organisation entièrement dans la main de l'Etat et de ses fonctionnaires. On nous dit que là est le salut, et beaucoup de bons esprits pensent déjà ainsi.

Mais il faut se souvenir — et les membres de la Société d'histoire sont ceux qui doivent surtout se rappeler de cela, — il faut se souvenir que tous les despotismes, bons ou mauvais, se sont fondés en persuadant aux corporations, aux corps, aux agglomérations et aux citoyens, qu'un despote ferait leurs affaires beaucoup mieux qu'eux-mêmes. Il faut se souvenir que chaque peuple a, dans son histoire, une heure de tentation, parfois plusieurs, où le séducteur lui a dit, en lui montrant les biens du monde : « La tranquillité, la paix, le repos, le sans-souci, la désinquiétude, je te donnerai tout cela si tu veux m'adorer !... »

L'Etat a déjà tenu ce langage aux Communes et le leur tiendra encore dans l'avenir. En attendant les évènements, il faut bien nous pénétrer d'une idée, c'est que tout le secret de notre histoire réside dans la lutte de l'esprit germanique, du vieil esprit indépendant du Burgonde contre l'esprit gallo-romain, resté amoureux de la civilisation romaine, de la centralisation romaine, de la dépendance romaine, — réside dans la lutte entre la souveraineté aussi divisée que possible, contre l'administration égalitaire de l'empire romain. Et il faut le dire, dans cette lutte, c'est l'esprit d'indépendance qui a été vaincu jusqu'ici. Serait-ce un bien que la victoire se poursuivît et qu'on arrivât à la disparition, à l'anéantissement de l'un des lutteurs? — Je ne le crois pas. A mon avis, nous devons limiter le pouvoir et préserver nos temps modernes de cette notion exagérée de l'Etat qui fit la ruine des sociétés antiques.

II

Externes et Internes. — Pour entrer immédiatement dans le vif de ce travail, disons que la Commune d'Auvernier, de même que ses sœurs formant la mairie de La Côte, mais dans une plus grande mesure qu'elles, se trouvait — à l'époque dont nous avons à parler aujourd'hui — dans une position véritablement intéressante à étudier. La qualité de ses ressortissants était de deux natures : ils se trouvaient en même temps membres d'une bourgeoisie de ville, celle de Neuchâtel, et membres d'une communaté rurale, celle d'Auvernier. Deux mots d'explication :

En 1618, et à la suite d'évènements que nous n'avons pas à raconter ici, la bourgeoisie de Neuchâtel s'était scindée en deux corps bien distincts, celui des bourgeois *internes*, habitant la ville pour la plupart, et celui des bourgeois *externes*, domiciliés surtout dans la châtellenie de Thielle et dans les quatre communes de la mairie de La Côte.

C'était un rude coup que le Conseil d'Etat avait porté là à la plus puissante des bourgeoisies du pays, et le prince Henri II d'Orléans-Longueville, alors tout jeune et ne pouvant, selon la mode française du jour, supporter d'opposition au pouvoir du souverain, s'en montra fort reconnaissant aux bourgeois externes, à ceux de La Côte en particulier, et à ceux d'Auvernier en tout premier lieu.

Car ces derniers étaient très nombreux. Tandis que Peseux comptait, en 1618, 57 bourgeois externes, Cormondrèche 40 et Corcelles 31 seulement, Auvernier en mettait 111 en ligne, presque autant que les trois autres communes, — c'est-à-dire que sa population *communière* était formée tout entière de bourgeois externes.

La satisfaction d'Henri II à l'égard des gens de La Côte est nettement constatée dans un acte du 1er août 1618, où le jeune prince dit que :

Voulant faire voir à la postérité de quelle gratitude il a accoutumé d'user à l'endroit de ceux qui se sont rendus recommandables par leur fidélité, il a examiné la requête que lui ont faite les gouverneurs et communiers des quatre villages de la mairie de La Côte et ceux de la châtellenie de Thielle, — requête tendant à ce qu'il plût au prince :

1° d'apprécier en argent les cens que les bourgeois externes résidant aux dits lieux doivent en graines, même les quatre émines d'avoine que chacun des bourgeois forains de La Côte doit pour son affocage, — eu égard que les lieux où ils sont habitués *sont fort stériles*[1], — joint que les dites graines ne sont jamais à un même prix, spécialement en temps de contagion, ce qui cause une grande incommodité aux receveurs qui en font la levée;

2° d'apprécier en espèces les cens de vin qu'ils sont tenus d'acquitter dans les caves du prince, à Neuchâtel, à Fontaine-André, à Thielle, à Colombier et ailleurs, — au moyen de quoi ceux qui doivent ces cens seraient grandement déchargés et soulagés ;

Le prince a fait mettre en délibération ces points-là en son Conseil; puis, de l'avis de ce dernier, et lui, Henri II, de son propre mouvement, de sa pleine puissance et de son autorité souveraine, ordonne qu'à partir de la Saint-Martin 1617 déjà, les bourgeois externes de La Côte payeront, pour les affocages d'avoine et les cens de froment et vin qu'ils lui doivent :

6 gros pour l'émine d'avoine,
17 gros pour l'émine de froment, et
3 gros pour le pot de vin.

C'étaient là de très réels avantages accordés aux Externes, et ceux de ces derniers qui formaient la Communauté d'Auvernier en jouirent pleinement durant plus d'un siècle.

Mais, en 1725, quelques-uns des descendants des 111 Externes de 1618 avaient jugé à propos de rentrer dans les rangs des bourgeois internes, pour des intérêts particuliers, dit-on. Voici, en effet, la requête présentée à cette époque par les gouverneurs d'Auvernier, au baron de Strunkendé, commissaire du roi :

« C'est avec une profonde soumission que les bourgeois externes de la Communauté d'Auvernier représentent à Son Excellence que, depuis

[1] Cette tendance assez générale dans le pays, de faire passer le sol pour stérile, ne doit pas être envisagée par nous au tragique, mais simplement regardée comme un moyen diplomatique de l'époque.

leur renonciation d'avec les bourgeois internes de Neuchâtel, ils ont toujours — lorsqu'il s'est agi de vaquer pour les affaires qui concernaient leur bourgeoisie, — ils ont toujours pris l'argent de la Communauté, sans que les bourgeois internes, qui sont de la dite Communauté, y aient jamais contredit. Jusqu'à présent que trois ou quatre, qui se sont remis, seulement depuis une dizaine d'années, par un intérêt particulier sous la bannière de MM. les Quatre-Ministraux et *ont abandonné celle du roi*, s'avisent de contredire aux frais que les externes font, et demandent que ces dépenses ne se paient plus par la Communauté, mais bien par les particuliers mêmes, quoique depuis passé un siècle, la Communauté les ait toujours supportés sans aucune opposition.

« Ainsi, Monseigneur, les externes supplient Votre Excellence d'ordonner qu'il en soit comme par le passé, pour couper toutes les difficultés qui pourraient survenir à cet égard. En faisant cela, Votre Excellence exercera sa justice ordinaire, maintenant les peuples soumis à la douce domination de Sa Majesté, dans leurs usances, telles que leurs prédécesseurs et eux en ont joui jusqu'à présent. »

Le différend qui nous occupe était donc celui-ci :

En 1715, trois ou quatre bourgeois externes avaient trouvé à propos de rentrer dans le giron, et ces derniers voulaient que ce ne fût plus la bourse communale qui supportât les frais faits par la Commune pour ce qui regardait les bourgeois externes. — En d'autres termes, pendant un siècle, les communiers d'Auvernier étant presque tous bourgeois externes, les affaires communales et celles de ces derniers ne formaient qu'un tout. Mais depuis que trois ou quatre communiers influents étaient redevenus bourgeois internes, ceux-ci demandaient la création de deux caisses, l'une de commune, pour les affaires communales, l'autre particulière, pour les affaires spéciales des externes.

Le commissaire du prince statua, et nettement :

« Nous trouvons que la Communauté d'Auvernier doit continuer d'agir comme elle a fait jusqu'à présent, lorsqu'il s'est agi de quelques dépenses pour les bourgeois externes; et nous ordonnons qu'à l'avenir on observe les mêmes usages, sans y apporter nouveauté ni altération. »

L'affaire en resta là jusqu'en 1744, où elle revint sur le tapis et d'une manière assez vive et aigre.

(A suivre.) Fritz CHABLOZ.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES CARTES DU CANTON DE NEUCHATEL

(AVEC UNE CARTE)

Parmi les nombreux chapitres de l'histoire générale des connaissances humaines, il en est peu de plus intéressants que celui qui contient le tableau des progrès de la géographie.

Champ immense d'activité pour les chercheurs et les savants, il touche à presque toutes les sciences d'un côté ou de l'autre, et son étude est une des grandes pages de l'histoire du monde. Les notions géographiques ont pris de l'importance à mesure que les rapports des peuples se sont étendus, elles se sont perfectionnées à mesure que se développaient les sciences historiques et les sciences d'observation. La géographie a fourni à toutes les autres sciences des vues et des données positives qui ont puissamment aidé à leurs progrès, mais il a fallu les efforts accumulés de bien des générations pour réunir l'ensemble des connaissances qui forme la géographie actuelle; il a fallu trente siècles de travaux et d'études pour arriver à la description de la terre telle que nous la possédons aujourd'hui.

L'horizon des anciens géographes, d'abord restreint au cercle le plus étroit, s'est peu à peu élargi, à mesure que les voyageurs pénétraient plus avant dans des régions inconnues. L'immensité des distances, qui autrefois arrêtait les grandes explorations du globe, a, pour ainsi dire, disparu. Grâce à la facilité et à la rapidité des communications, la terre a été parcourue presque dans tous ses replis, et nos cartes modernes, d'une exactitude merveilleuse, forment, pour ainsi dire, la photographie de la surface du globe.

C'est une partie de l'histoire de ce développement que nous avons l'intention d'étudier, partie bien modeste sans doute, mais qui n'en montrera pas moins quelle large contribution nos ancêtres neuchâtelois ont apportée depuis trois siècles à la connaissance de leur patrie.

Le domaine de la cartographie neuchâteloise, en effet, est plus vaste qu'on ne le suppose généralement, et, sans nous arrêter à toutes les cartes partielles, à tous les plans établis par des communes ou des particuliers, nous aurons déjà une étude assez considérable à faire, même en nous restreignant aux cartes de l'ensemble du pays.

Plusieurs auteurs, auxquels nous aurons souvent recours, se sont déjà occupés de cette question. Parmi leurs travaux, nous citerons d'abord la *Beschreibung des Fürstenthums Welsch-Neuenburg und Vallangin*, publiée à Bâle en 1783 par Johann Bernoulli; l'*Histoire de la géographie physique de la Suisse,* de B. Studer; les *Esquisses neuchâte-*

loises, de Benoît; l'*Iconographie neuchâteloise*, de Bachelin, publiée en 1878, et qui contient une liste assez complète des cartes et plans neuchâtelois, et les *Bulletins de la Société neuchâteloise de géographie,* dans lesquels, en 1887, M. Knapp a publié une notice qui comprend quelques pages sur les cartographes neuchâtelois. En 1893, M. le Dr Graf, de Berne, y a fait également paraître une étude très détaillée et très complète sur la carte du révérend Père Bonjour. Enfin la *Bibliographie nationale suisse* s'est occupée également de cartographie dans son fascicule II *a*.

Notre intention n'est pas d'établir simplement un catalogue des différentes cartes du pays de Neuchâtel, mais d'étudier chacune d'elles, pour autant que cela sera en notre pouvoir, de faire des comparaisons, et de suivre le développement et les progrès de l'art du cartographe à Neuchâtel depuis les premiers essais connus jusqu'à nos jours.

Ce n'est guère qu'à partir du milieu du XVIme siècle que l'on voit apparaître des représentations graphiques du pays de Neuchâtel. Les premières sont à peine ce qu'on peut appeler des cartes. La célèbre *Table de Peutinger*, carte des routes militaires du Bas-Empire, ne donne aucun renseignement sur notre pays. Ce précieux monument géographique et historique, exécuté à Constantinople par les ordres de Théodose, et retrouvé à Spire vers la fin du XVme siècle, indique bien le *Lacus Losannensis*, Yverdon, Avenches, Büren et d'autres villes suisses, mais il ignore complètement Neuchâtel. Les routes que l'auteur y a figurées passent soit au sud de la ligne des lacs, soit au-delà du Jura neuchâtelois, laissant complètement en blanc la partie de la carte où devrait se trouver notre canton.

Le moyen-âge de même n'a rien produit. Force nous est donc de ne faire remonter notre étude qu'au milieu du XVIme siècle, époque à laquelle nous trouverons les premiers vestiges d'une carte de Neuchâtel.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours s'étend le domaine de la cartographie neuchâteloise, qui peut se partager en deux grandes périodes: La première va de 1548 à 1800, soit, plus exactement, à la publication de la Carte de la principauté de Neuchâtel, par Osterwald. La seconde comprend le XIXme siècle.

Les caractères généraux de ces deux périodes sont les suivants:

Pendant les XVIme, XVIIme et XVIIIme siècles, nous trouverons des travaux sans grande exactitude, des vues à vol d'oiseau sans orientation et qui ne reposent pas sur un lever trigonométrique. Ce sont des planches pour la plupart encore informes, et d'une naïveté enfantine; l'orthographe des noms de localités est barbare, la gravure est encore fruste, mais va en s'améliorant de plus en plus jusqu'à la fin du XVIIIme siècle.

Avec la seconde période, par contre, nous entrons dans le domaine de la topographie moderne, fondée sur le lever trigonométrique, nous trouvons partout de vraies cartes, avec l'orientation conventionnelle au Nord; l'exécution en est beaucoup plus soignée; en sus du plan de situation, les cartes donnent les élévations au-dessus du niveau de la mer. On applique successivement les différentes manières de représenter le relief, les hâchures, les courbes de niveau, et on arrive petit à petit à créer de toutes pièces l'art compliqué du cartographe contemporain.



CARTE DE STUMPF, 1548

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

Quelques-uns des travaux de cette époque sont des plus remarquables et sont considérés encore aujourd'hui comme de vrais chefs-d'œuvre.

1re PÉRIODE : XVIme, XVIIme & XVIIIme SIÈCLES

Les premiers documents dont nous avons à parler dans cette période ne concernent pas Neuchâtel d'une manière exclusive ; ils se rapportent également aux contrées environnantes, mais ils comprennent chacun une représentation graphique du pays de Neuchâtel, et à ce titre ils doivent être indiqués dans cette étude[1].

En 1548 était imprimée, à Zurich, la *Chronique de Johann Stumpf* (1500-1566), description historico-géographique très intéressante de la Suisse et des pays environnants, ornée de vues, d'armoiries et d'un certain nombre de cartes primitives, parmi lesquelles se trouvent deux croquis géographiques concernant Neuchâtel. Le premier a pour titre : *Die vierdt Landtafel haltet inn die alt Helvetiam, Julii Cesaris mit iren Anstössen wie die im vierdten Buch verzeichnet wirt.* Nous ne décrirons pas cette première carte, car la seconde, qui se trouve un peu plus loin dans le même ouvrage, n'en est qu'une reproduction partielle, mais agrandie, qui mérite plus d'attention pour nous. Notons simplement en passant qu'elle est orientée à peu près au Sud et qu'elle représente tout le pays compris entre les Alpes grisonnes et valaisannes d'une part, la Forêt-Noire et Besançon d'autre part. Le lac de Neuchâtel et ses environs forment naturellement une des parties de cette carte, que nous retrouvons fidèlement reproduite dans la suivante, qui porte pour titre : *Die achtet Landtafel begreyfft das Wifelburger Gow als Uechtland und die Wadt, alles im achtem Buch verzeichnet.*

Ce document, que Bachelin qualifie de « pièce barbare », mérite bien un peu cette appellation, car c'est l'enfance de l'art dans toute l'étendue du terme. Orientée, environ au Sud, comme la précédente, il est bien difficile de dire, même approximativement, à quelle échelle elle a été dessinée, car le rapport entre les différentes distances n'a été respecté que d'une manière des plus embryonnaires. Pour n'en citer qu'un exemple, nous y trouvons que la distance entre le Landeron et Bienne est beaucoup moins considérable que celle qui sépare Valangin de Neuchâtel, tandis que, d'autre part, Estavayer est beaucoup plus rapproché de Morat que d'Yverdon.

L'ensemble de la carte est compris entre les limites suivantes : Au nord, la vallée du Doubs près Pontarlier (Ponterlin) et la chaîne du Jura jusqu'à la vallée de la Birse ; au sud, la Savoie du Nord et les Alpes bernoises jusqu'à la Gemmi ; à l'est, le lac de Thoune et la vallée de l'Emme ; à l'ouest, Genève et le Jura jusqu'à Saint-Claude.

C'est le régime des eaux qui forme les grandes divisions de la carte et, entre deux, les montagnes sont représentées par une série de petites taupinières sur lesquelles poussent des broussailles. Les localités sont indiquées par de petits châteaux-forts vus à vol d'oiseau, mais ici

[1] Il va sans dire que les cartes générales de la Suisse ne rentrent pas dans le cadre de ce travail.

encore il ne faut pas se fier aux proportions du dessin, sans quoi on aurait toutes raisons de supposer que Büren est beaucoup plus grand que Neuchâtel et que Payerne ne le cède en rien à Fribourg.

La carte est éclairée par une lumière oblique venant du sud-ouest.

Trois seules rivières se versent dans le lac de Neuchâtel (Newburger See), la Broye (Brüw), la Thielle (Syl) et l'Areuse qui ne porte pas de nom, mais qui vient du Val-de-Travers (Watterwer). Quatre localités seulement sont indiquées dans le pays de Neuchâtel. Neuchâtel (Welschen Nüwenburg), Valangin (Volangin), le Landeron (Landern), et une quatrième dans le Watterwer, mais sans nom. Entre Valangin et le Val-de-Travers est dessinée une chaîne de montagnes qui porte le nom de « Mons Lauer ». Il est à noter que Neuveville (Nuwenstat) occupe, au bord du lac de Neuchâtel, l'emplacement réel de Saint-Blaise et que le Landeron est situé entre Neuveville et Bienne.

On peut voir par cette description que la Carte de Stumpf n'a qu'un rapport assez lointain avec l'Atlas Siegfried ou la Carte Dufour, mais telle qu'elle est, elle n'en est pas moins très intéressante, autant au point de vue historique qu'au point de vue géographique.

Le second document cartographique que nous rencontrons au XVIme siècle, la Carte de *Münster*[1], a non seulement beaucoup d'analogie avec la Carte de Stumpf, mais il est plus que probable que l'une n'est qu'une copie légèrement modifiée de l'autre, soit que Stumpf ait imité Münster ou que Münster ait été le plagiaire. Cette question n'est pas absolument élucidée, car si, d'une part, l'édition de Münster que nous avons sous les yeux date de 1550, d'autre part, suivant Studer (Geschichte der physischen Geographie der Schweiz), la première édition a dû paraître en 1544, c'est-à-dire antérieurement à la Chronique de Stumpf. Cette première édition contenait-elle les mêmes cartes que celle de 1550? c'est là qu'est la question qui n'a, du reste, qu'une importance secondaire.

L'ouvrage de Münster est intitulé: *Cosmographey, das ist Beschreibung aller Länder, Herrschaften und furnemesten Stetten des gantzen Erdboden*, et a été publié à Bâle en 1550. Comme la Chronique de Stumpf, ce livre contient une description historico-géographique de divers pays, description qui s'étend à peu près à toutes les parties du monde. Hérissé de grosses erreurs, cela va sans dire, mais souvent plein d'intérêt, cet ouvrage est une véritable mine pour les chercheurs. Il contient un certain nombre de cartes rudimentaires, parmi lesquelles celle qui nous intéresse particulièrement et qui porte pour titre: *Von dem Wifelsburger Gow.*

Cette carte, de 15 cm de côté, est aussi orientée au Sud, ou à peu près, car la partie de la Suisse qu'elle représente est tordue de telle façon que le lac de Thoune se trouve aussi au sud que le Losanner See et que Soleure est à la même latitude que Grandson.

Un peu plus petite que la Carte de Stumpf, elle ne donne pas, comme cette dernière, la Savoie du Nord, les Alpes bernoises et une partie du Jura français; l'échelle, de même, est d'environ $1/_{10}$ plus petite, mais à part cela, elles ont tant d'analogie entre elles qu'il y a

[1] Seb. Münster (1489-1552). Dès 1529, professeur de théologie à Bâle, originaire de Ingelheim, dans le Palatinat.

tout lieu de supposer que la Carte de Münster n'est qu'une imitation de son aînée ou vice versa. Les montagnes, les localités, le régime des eaux y sont dessinés absolument de la même façon, les erreurs même s'y retrouvent; ainsi le Landeron est toujours situé entre Neuveville et Bienne et les distances réelles ne sont pas mieux respectées. Dans certaines cartes d'autres parties de la Suisse, on voit courir sur les Alpes des ours et des chamois aussi gros que les montagnes elles-mêmes.

La lumière oblique, par contre, a changé; au lieu de venir du sud-ouest, elle vient ici du sud-est. Les noms des localités également ne sont pas partout les mêmes. Neuchâtel est devenu Neocomum, le Val-de-Travers, Zwatterwett et ainsi de suite; l'auteur ne connaît également que trois affluents du lac de Neuchâtel: la Thielle, l'Areuse et la Broye, et le pays de Neuchâtel ne compte que quatre localités: Neuchâtel, Valangin, le Landeron et le village innommé du Val-de-Travers. Ici encore les petits châteaux qui représentent les localités sont des plus trompeurs: Neuveville et le Landeron ont l'envergure de véritables capitales, auprès desquelles la maigre bicoque de Neuchâtel représente tout au plus un hameau.

(A suivre.) J.-E. Bonhôte.

CHARLES BERTHOUD

1813-1894

(Suite — Voir la livraison d'octobre 1894, page 234)

ERRATUM. — Dans notre précédent article, livraison d'octobre (p. 242), il faut lire : *au milieu de 1860*, et non *1862*, comme terme du professorat de Charles Berthoud à Neuchâtel.

En 1860, un peu avant de quitter Neuchâtel, Charles Berthoud avait publié une excellente traduction de l'ouvrage de Néander: *La morale des philosophes grecs et la morale chrétienne.* A Florence, il occupa ses loisirs à adapter en français l'étude sur *François d'Assise*, publiée en 1856 par Karl Hase, professeur à Iéna. Dans une lettre à son frère Léon, il explique son penchant pour les travaux de traduction, qui semblent convenir à son esprit indécis :

« Je ne suis pas aussi « chien de paresseux » que tu le crois — quand il s'agit de traductions. C'est un travail facile parce qu'on peut s'y mettre tout de suite, sans préparation, sans réflexion même, — puis le quitter et le reprendre à ses heures. »

Voici, d'autre part, la lettre qu'il adresse à son ami Amiel :

« Florence, 12 avril 1864.

« Je publie à Paris un petit volume, emprunté à un historien allemand, M. Charles Hase, auquel je dois de véritables jouissances d'esprit, et qui m'a fait aimer, dès ma jeunesse, l'histoire de l'Eglise. J'ai voulu lui en témoigner ma reconnaissance en cherchant à faire connaître, en pays français, son volume sur *François d'Assise* (peut-être en aurez-vous entrevu quelque chose l'an passé, dans la *Revue germanique et française* [germanique, oui; française, entre nous — très entre nous, — puisque je suis de la maison]. Mon volume contient les deux articles publiés dans la dite Revue, plus un appendice curieux — plus un avertissement que j'ai *risqué* en tête de l'ouvrage. — Pardon de ces parenthèses, sous-parenthèses et parenthèses du troisième dessous.) Bref, j'ai voulu montrer à M. Hase que je n'étais pas un ingrat; l'intention du moins est bonne; reste à savoir si j'ai réussi : vous en jugerez. Ce n'est pas tout à fait une traduction, et le titre, à cause de cela, m'a donné un certain mal. D'ailleurs je ne rougis pas d'être traducteur; je ressemble en cela au bon Maucroix [1]; je ne dis pas que je sois *bon* comme lui, mais je dis comme lui : « Je suis fort paresseux et je ne sais pas beaucoup. La traduction répare tout cela. Mon auteur est savant pour moi : les matières sont toutes digérées; l'invention et la disposition ne me regardent pas : je n'ai qu'à m'énoncer. »

« Vous savez peut-être que j'ai quitté — il y a de cela deux ans bientôt — mon poste de pasteur de l'Eglise réformée de Florence; je ne m'en repens pas; je ne suis donc plus rien, ni pasteur, ni professeur. Quant à l'avenir, je ne fais point de projets — je ne suis plus assez jeune pour cela, — et je me contente d'être reconnaissant du jour actuel, de ma liberté d'aujourd'hui, tardive et d'autant plus chère et plus douce. »

A l'envoi du livre, qui parut chez Michel Lévy au milieu de 1864, Amiel répondait par les lignes suivantes :

« Genève, 8 août 1864.

« *François* est extrêmement bien fait et l'on dirait une œuvre originale, bien plus qu'une traduction. Vous vous plaignez de ne pas voir de ma prose, Que diriez-vous, si je vous avouais que j'ai une sorte d'affres de la plume et de l'encre, et que j'ai pris le métier d'écrivain en aversion? Je dois quatre ou cinq articles depuis des années, et il m'est impossible de les commencer.

« Jettatura! qu'un Italien excusera. Cela m'a fait un tort infini et brouillé avec les directeurs de Revues, qui n'admettent pas cette maladie. »

François d'Assise était, avec les *Quatre Petitpierre*, l'œuvre préférée de Charles Berthoud; c'est celle aussi qui réussit le mieux et lui procura le plus de « satisfaction d'auteur ». Edmond Scherer consacra au petit volume un grand article inséré dans le *Temps* du 13 décembre 1864, où il dit entre autres :

« M. Hase a rencontré un interprète digne de lui. L'avant-propos que M. Charles Berthoud a placé en tête de sa traduction est lui-même un travail distingué, plein de vues fines et profondes. Je ne puis résister au plaisir d'en détacher quelques pages. »

[1] L'ami de La Fontaine.

Nous retiendrons nous-même, des citations de M. Scherer, celle qui servira le mieux à faire connaître l'intime pensée religieuse de Charles Berthoud; c'est la conclusion de son *Avant-propos,* où il fait une allusion assez claire à la *Vie de Jésus*, de Renan, alors dans son grand succès de nouveauté :

« La biographie de saint François me fait penser à celle d'un plus grand que lui, de celui dont il est bien impossible de le séparer, puisque sa sainte image ne cessa de planer dans l'âme du mendiant d'Assise, où ses blessures saignantes étaient plus réellement empreintes qu'elles ne le furent sur son corps dans la vision de l'Alverne. A ceux qui s'alarment ou s'irritent de voir incessamment remis en question cela même qui leur avait semblé définitivement établi et hors de conteste; à ceux qui attribuent uniquement à une curiosité vaine, ou bien au charme de l'expression et du style, ou bien à une hostilité formelle contre l'Eglise, le succès populaire des livres qui viennent déranger les orthodoxies dans le sentiment tranquille et trop souvent l'intolérant orgueil de la possession ; à ceux-là je voudrais pouvoir dire : cherchez plutôt dans cette faveur que vous trouvez inexplicable l'indice de besoins qui ne sont pas satisfaits, d'aspirations qui restent trompées, ou tout au moins le témoignage du vide et de l'appauvrissement que vos formules laissent dans les âmes; la figure idéale du Christ, le vrai représentant de l'humanité, n'a rien à craindre de tous les efforts des hommes de bon vouloir qui cherchent à parvenir à la vérité. Trop grande pour être enfermée dans vos symboles, elle cherche incessamment et de siècle en siècle à s'en dégager, et c'est en cela même que consiste sa résurrection éternelle et l'histoire de sa religion. Il n'appartient ni à une hiérarchie, ni à un système doctrinal de prétendre enchaîner dans leurs cadres, qu'il dépasse de toutes parts, celui dont la parole est esprit et ne peut être comprise que par la liberté. Les hiérarchies meurent; les systèmes que les orthodoxies veulent imposer aux âmes, en s'appuyant sur la lettre qui tue, n'ont qu'une passagère durée; la conscience religieuse satisfaite pour un temps, leur échappe bientôt sans retour; mais celui qui est la parole vivante, celui-là ne passera pas. »

Cette conception christologique et ces reproches adressés à une certaine orthodoxie ne plurent naturellement pas à tous les lecteurs; un journal religieux de notre pays dénonça avec vivacité l'héxérodoxie du traducteur de *François d'Assise*. Sa mère fut très affectée de cet article, si nous en jugeons par la touchante lettre que Charles Berthoud lui écrivait à ce propos, le 17 juin 1864 :

« Votre billet, ma chère mère, m'a causé un véritable chagrin; non pas, comme vous le pensez, à cause des choses que vous me dites, mais parce qu'il m'apprend que je vous ai attiré, par le fait de ma publication ou plutôt de l'article de X..., une aussi pénible impression. Certainement si j'avais pu supposer que quelque chose d'approchant dût se passer, c'est-à-dire qu'il se trouverait un mien compatriote qui lancerait ainsi contre moi une attaque doucereuse et perfide, j'aurais supprimé la page en question, écrite pourtant dans un sentiment de droiture et de vérité. Recevez donc de bon cœur l'assurance de mes regrets : il est certain que je ne voudrais désormais n'être pour vous que l'occasion d'impressions agréables.

« Mais permettez-moi de ne pas me rendre à votre désir d'écrire quelques lignes de réponse. Cela amènerait une réplique; je devrais moi-même reprendre la parole : on n'en finirait pas. »

Charles Berthoud s'attendait à être attaqué d'un autre côté, du côté catholique, et il eût même souhaité, pour le succès de son livre, de le voir réprouvé en haut lieu. Il écrit à son frère, alors à Rome :

« Voici une commission importante : prends mon *François d'Assise,* enveloppe-le bien et adresse-le au président de la congrégation de l'index. Tu me rendras un vrai service : tu comprends que je voudrais être mis à l'index. Le jour où tu m'apprendras que j'y suis, je brûlerai un cierge en ton honneur. »

Dans sa réponse, Léon proposait à son étude un nouveau et plus vaste sujet d'histoire ecclésiastique ; et Charles de riposter :

« J'entreprendrais volontiers, malgré les années, un travail aussi long que celui dont tu me parles ; ce n'est pas affaire de paresse ; plus je vieillis et plus je tire parti de mes loisirs ; je travaille souvent comme si j'avais fait inscrire en lettres d'or dans mon cabinet — il y a vingt-cinq ans — cette parole si vraie de Vauvenargues : « On n'est pas né pour la gloire quand on ne connaît pas le prix du temps. » Seulement, il faudrait trouver l'occasion de concentrer ce travail, qui se disperse un peu sur plusieurs petites choses. Enfin ! l'essentiel est de s'occuper et de ne pas s'affadir, comme les neuf dixièmes des rentiers plus ou moins cossus. »

Parmi les lettres intéressantes que valut à Charles Berthoud la publication de son *François d'Assise*, il en est une, bien éloquente, que nous tenons à transcrire. Elle est de Mme de Gasparin, qui fut toujours l'adversaire déclarée des corporations monastiques, qu'elle croyait apercevoir et qu'elle dénonçait même au sein du protestantisme. On ne sera donc pas surpris du jugement porté par cette femme éminente sur le grand saint du moyen-âge :

« Je suis extrêmement touchée, Monsieur, de l'envoi que vous voulez bien me faire. Oui, j'aime dans *François d'Assise* la foi naïve, le respect des créatures de Dieu, le don absolu du cœur à Jésus — mais (car avec notre pauvre humanité il y a toujours des *mais)* je crois qu'il a fait fausse et dangereuse route ; il a créé l'idée absurde de la *sainte mendicité :* elle a remplacé l'idée évangélique de la *sainte charité ;* on lui doit ces milliers et ces milliers de fainéants très pittoresques, mais très nuisibles, qui tantôt *droguent* les populations italiennes, tantôt leur maintiennent un doux ordinaire de brigandage, qui les sucent toujours et leur donnent, du 1er janvier au 31 décembre, l'exemple de l'oisiveté vermeille, dodue et repue.

« J'aime souvent, j'estime presque toujours le *cœur* de François d'Assise ; sa doctrine, sa pratique dévient trop des doctrines et de la pratique évangéliques pour ne me point laisser l'âme effrayée et mécontente.

« Quant à *Claire* [1], qui joue un si grand rôle dans sa vie, j'ai étudié de trop près, il y a quelques années, toute cette histoire passionnée, pour n'y pas retrouver ces tromperies du cœur, ces idolâtries très naturelles qu'auraient prévenues un *saint* et *simple* mariage béni de Dieu, qu'ont toujours favorisées, aux dépens de la droiture et de la vraie morale, les abstentions monacales, si éloignées de la chasteté chrétienne. — Voilà ma confession. Cela ne m'empêchera pas, Monsieur, de lire une fois de plus, dans votre bel ouvrage, la vie

[1] Claire Scifi, première abbesse des *Clarisses.*

d'un homme que je me plais après tout à considérer comme un sincère enfant de Dieu, mille fois supérieur à mon chétif individu pour son amour du Seigneur...

« Comtesse Agénor DE GASPARIN. »

D'autres travaux occupèrent fort Charles Berthoud pendant son séjour à Florence. C'est en 1864 qu'il publia avec grand succès, dans la *Revue germanique*, les lettres inédites de Henri Heine, auxquelles il joignit des notes fort précieuses et qui furent réunies en trois volumes édités chez Michel Lévy (1867 à 1877). Mais il ne crut pas devoir livrer son nom au public, et l'intéressante préface de l'ouvrage est signée modestement : *Le Traducteur.*

A ce propos, le *Journal des Débats* s'écriait (mars 1867) :

« Ce très habile traducteur n'a pas consenti à se faire connaître au public. On ne peut que le regretter. Ils ne sont pas déjà si fréquents les hommes qui possèdent à ce point l'histoire littéraire et sociale de l'Allemagne, et personne n'écrirait cette biographie de Heine, qui serait en même temps une histoire de l'Allemagne de 1820 à 1848, mieux que cet éditeur aussi judicieux que savant et modeste. »

Charles Berthoud ne signait pas davantage les lettres qu'il adressait au *Journal de Genève,* une, deux et même trois fois par semaine. Il avait pour collègue Marc Monnier, qui était correspondant de Naples. Les lettres de Charles Berthoud suffisent à révéler un esprit juste et ferme, un étranger au courant de l'Italie, qui se plaît à y vivre en spectateur, mais qui n'y réside pas en journaliste obligé de gagner sa vie et astreint à une besogne régulière. C'est un correspondant d'occasion, un voyageur qui fréquente le monde et la rue plus que les bureaux de nouvelles. C'est surtout un honnête homme cultivé, qui sait ses classiques, cite volontiers La Bruyère, Virgile ou Hugo ; il a du bon sens, de la conversation et, de temps à autre, une pointe d'ironie, ou ce que lui-même a appelé, à propos d'un autre écrivain, « le fin et imperceptible sourire du sage ». Chose curieuse, bien que littérateur, il parle moins littérature que politique, sans doute pour satisfaire au vœu du *Journal*, et donne une attention particulière aux questions religieuses. Il resta, après son retour en Suisse, en excellents termes avec M. Adert, et fut un de ses plus fidèles, sinon de ses plus actifs collaborateurs.

(A suivre.) Philippe GODET.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SECTION DE NEUCHATEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

Comme les années précédentes, nous présentons aux lecteurs du *Musée neuchâtelois* un résumé des travaux lus et discutés dans nos séances de l'hiver dernier. La Section a eu six séances, fort intéressantes et nombreuses.

M. Alfred Godet ouvre le série des communications par la lecture d'un manuscrit qui a été rédigé par Mlle Cécile Borel, de Couvet, sur les événements qui se sont passés au Val-de-Travers et particulièrement à Couvet, en décembre 1831. Le récit des scènes qui ont eu lieu dans ce village, surtout les 17 et 18 du dit mois, est écrit avec une verve humoristique et dramatique, qui donne des proportions exagérées aux moindres incidents survenus dans ces deux journées. Mlle Borel est royaliste, et ne ménage pas les personnes du parti adverse qui se sont fait remarquer par leurs allures pendant la lutte. Elle en mentionne quelques-unes que la génération actuelle a encore connues, mais dont les noms ne font rien à l'affaire.

Outre le manuscrit en question, M. Godet communique encore quelques pièces intéressantes relatives aux mêmes événements, provenant des papiers laissés par le maire Huguenin, de la Brévine.

Une grande discussion s'engage sur l'opportunité qu'il y aurait à publier ces notes dans le *Musée neuchâtelois*, notre recueil s'interdisant l'insertion dans ses colonnes de tout ce qui pourrait susciter des controverses en matière politique ou religieuse. Tandis que certains membres de notre Section estiment que le moment n'est peut-être pas encore venu de relater les faits qui se sont accomplis en 1831, M. Alf. Godet estime, au contraire, qu'il serait regrettable qu'on ne profitât pas de la présence des personnes qui ont joué un rôle à cette époque ou en ont été les témoins, pour recueillir leurs souvenirs et leurs impressions, avant qu'elles soient descendues dans la tombe. On pourrait, lui semble-t-il, traiter pour le moment cette époque au point de vue purement épisodique et sans parti-pris, ouvrant largement la porte à toutes les communications de quelque intérêt historique. C'est au comité du *Musée neuchâtelois* à décider jusqu'en quelle mesure il peut être répondu à ce désir de M. Godet.

Un autre travail intéressant est une étude présentée sur l'« Eloquence judiciaire en 1680 », par M. Max Diacon. Il s'agit d'un procès engagé à propos de la baronnie de Gorgier, devenue vacante par la mort du dernier mâle de cette maison, sans héritiers directs et sans laisser de testament. La baronne d'Achey, tante du défunt, revendique la succession de son neveu; à quoi le Conseil d'Etat fait opposition, prétendant

que le fief doit rentrer à la Directe. Le chancelier de Montmollin, alors en disgrâce, fut consulté par l'autorité neuchâteloise, comme l'expert le plus compétent dans un domaine aussi embrouillé que celui de la nature des fiefs, mais ne peut se décider à conclure d'une manière absolue. L'affaire, portée devant le Tribunal des Trois-Etats, fut résolue en faveur de Mme d'Achey, qui devra obtenir l'investiture de la duchesse de Nemours, tutrice de l'abbé Jean-Louis d'Orléans, prince de Neuchâtel et Valangin. Pour défendre sa cause, la baronne semble s'être adressée à un homme de loi français. Voici la péroraison de son exposé, qui nous donne une idée du style du barreau à cette époque: « En un mot on conjure Son Altesse Sérénissime, avec toute la passion la plus ardente, de considérer que les voix de Madame d'Achey, de ses créanciers, se joignent à celle de Dieu, qui, par l'ordonnance qu'il donna à Moïse, pour servir de loi à son peuple, du XXVIIme chapitre des Nombres, verset 8, distribua aux familles des douze tribus d'Israël, comme autant de fiefs, la Terre promise, voulut par cette divine ordonnance que les filles y succédassent au défaut des mâles. Et partant, puisque la loi de Dieu, celle des hommes, celle de l'Etat, la foi publique et le titre d'inféodation, sont tout autant d'oracles qui prononcent hautement en faveur de Madame la baronne d'Achey, et qui publient avec autant de certitude et d'évidence le fondement et l'infaillibilité de son droit, qu'il plaise à Son Altesse Sérénissime de ne point combattre tant de droits différents, de ne point s'opposer aux décrets que Dieu, par sa providence, a souverainement établis, etc. ». Ne croirait-on pas entendre plaider l'Intimée, dans les *Plaideurs* de Racine.

Mme d'Achey obtint l'investiture, qui n'était plus qu'une formalité, la cause ayant été jugée en sa faveur[1].

Il a aussi été fait lecture d'une lettre de la Société française pour l'avancement des sciences, adressée à la Société d'histoire, lettre de remerciements pour l'accueil qui lui a été fait à Neuchâtel le 11 août dernier. Elle est accompagnée de onze médailles, dont trois de grand et huit de petit module, pour être réparties aux représentants des diverses sociétés neuchâteloises qui ont pris part à cette réception. Une des trois grandes revient à la Société d'histoire, qui l'a déposée au médailler du Musée historique.

M. Louis Isely, professeur de mathématiques, a présenté un travail sur l'enseignement de cette branche dans nos anciens Auditoires et Académie. Le programme n'était ni très varié, ni très étendu, et s'élevait tout au plus à la hauteur du programme actuel du baccalauréat ès sciences. Pendant les huit années qu'a duré l'ancienne Académie, de 1840-1848, il n'a été délivré que deux diplômes de licencié dans la Faculté des sciences: l'un à M. Paul-Emile Barbezat, directeur actuel des écoles secondaires et latines, l'autre à M. Charles Vouga, doctner en médecine et professeur.

La communication de M. Isely a donné lieu à une discussion assez animée. Certaines personnes dans le public neuchâtelois, attachées à

[1] M. J. Grellet mentionne que cette dame fut enterrée à Estavayer, où l'on peut voir sa tombe encore aujourd'hui. Une autre personne de la famille, Louise Achey, épouse de François-Antoine de Neuchâtel, baron de Gorgier, morte le 2 septembre 1639, est enterrée à Cressier. (Voir sa pierre tombale dans le porche de l'église.) A. GODET.

notre passé, ne sont peut-être que trop portées à dénigrer les nouveaux établissements d'instruction supérieure; d'autres à rabaisser ce qui s'est fait avant l'époque actuelle. La vérité se trouve entre les deux extrêmes, et si la moderne Académie compte un plus grand nombre d'étudiants et délivre plus de diplômes, on ne peut contester au régime antérieur à la révolution de 1848 la sollicitude qu'il a manifestée pour les arts, les lettres et les sciences dans notre petit pays.

Le travail de M. Herzog sur les « Châteaux de nos comtes de Fribourg et de Hochberg dans le Brisgau » devant paraître dans le *Musée neuchâtelois,* nous ne le mentionnons ici que pour mémoire.

M. Wasserfallen, professeur à l'Ecole secondaire de Fleurier, a eu la chance de mettre la main sur un journal manuscrit de deux demoiselles Guillaume, qu'il a eu la complaisance de venir nous communiquer sous le titre : « Les alarmes du village de Fleurier, en juin 1815 ». Elles ont été chaudes; car après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, on pouvait s'attendre à des représailles de la part de la France, contre laquelle s'était prononcée la Diète helvétique, après la chute de Napoléon. Le journal ne relate que ce qui s'est passé au Val-de-Travers, du 12 juin au 12 juillet, jour par jour et presque d'heure en heure, et nous dépeint l'anxiété qui s'était emparée des esprits, inquiets de ce que nous réservait une visite armée de nos voisins de l'ouest, qui n'auraient guère épargné un pays relevant de Sa Majesté prussienne. Des précautions furent prises, et le Vallon occupé par quelques troupes suisses, pour parer à toutes les éventualités. Comme il arrive souvent, surtout en temps de guerre, on répandait de faux bruits, on commentait les mouvements qu'on signalait à Pontarlier, on se voyait déjà envahi, on se préparait à fuir en emportant ce qu'on avait de plus précieux, lorsque le 25, à huit heures du matin, parvint à Fleurier la nouvelle de la défaite de Waterloo, qui avait eu lieu le 18. Ce fut une détente, et M. le pasteur Perrin prononça à Fleurier un sermon d'actions de grâces; la « grande délivance » fut saluée par cinquante coups de canon à Neuchâtel et autant à Travers. A partir de ce moment, les demoiselles Guillaume entonnent dans leur journal des airs plus gais : il y a des revues des troupes bernoises, des jeux organisés à Fleurier, des sauteries partout, jusque dans les granges, auxquelles tous prennent part, même les familles aristocratiques, et les officiers et soldats bernois furent choyés et fêtés à en rendre jaloux les Neuchâtelois.

A l'occasion de la communication si intéressante de M. Wasserfallen, à qui nous adressons encore nos remerciements, nous invitons les membres de la Société d'histoire qui feraient de pareilles trouvailles dans leurs localités, à utiliser, je ne dirai pas notre tribune, mais l'hospitalité que leur offre la Section de Neuchâtel, pour venir nous lire ce qu'ils auraient d'intéressant dans le domaine que nous cultivons ensemble. Nous pouvons leur assurer un bon accueil.

M. Maurice Tripet nous a fait une communication sur les « Armoiries de la noble Compagnie des Mousquetaires de Neuchâtel ».

La galerie héraldique de la Compagnie des Mousquetaires a pris naissance au commencement du XVIIme siècle, et a été créée pour orner les parois de la maison du « Tirage », à l'Ecluse. Dès cette époque, il était d'usage que chaque tireur, appartenant à la Compagnie, eût à sus-

pendre ses armoiries dans la salle de réunion, et cette coutume a subsisté jusqu'à nos jours.

La galerie héraldique fut transférée en 1847 à la maison de tir du Mail. M. Tripet mentionne comme document à l'appui l'acte de transfert du 26 mars 1847. Un inventaire, dressé il y a quelque temps, indique 600 panneaux armoriés; comme il n'en existe plus que 583, il faut qu'il en ait disparu 17, on ne sait où.

M. Tripet relève quelques ordonnances et règlements de la Société:

En 1729, le 24 avril, il est ordonné que chaque tireur ait son armoirie ou « schild » dans la maison des tireurs.

En 1731, le 1er avril, il est question d'augmenter les cotisations; on décide la confection de panneaux obligatoires, plusieurs des tireurs n'ayant pas d'armoiries posées. Une comptabilité y relative est établie.

Suivent diverses notes de frais payés à des peintres pour armoiries.

M. Maurice Tripet termine ses notes en ces termes: « Il y aurait beaucoup à dire au sujet de cette intéressante série héraldique dont on n'a pas tenu compte dans les armoriaux neuchâtelois; mais ce travail complet, la Compagnie des Mousquetaires l'a entrepris, et bientôt un nouvel armorial d'une saveur neuchâteloise toute particulière viendra enrichir notre littérature héraldique. »

Qu'il soit permis au rédacteur de ces lignes de demander aux tireurs qui ont encore exercé leur adresse au « Tirage » de l'Ecluse, avant 1847, ce qu'est devenu un vieux tableau qu'il y a vu dans son enfance, et qui représentait un cibare en habit rouge, de grandeur naturelle, montrant avec sa *gingue* la blessure qu'il venait de recevoir en pleine poitrine d'un tireur maladroit [1]. Cette victime du devoir professionnel l'impressionnait vivement. Dans le fond de la scène étaient représentées les trois cibles des grands jours de tir, et une reproduction de l'Ecluse telle qu'elle était au siècle passé et dans la première moitié du nôtre. Ce tableau n'était pas signé du nom de Raphaël, mais il serait intéressant à revoir, comme document historique et topographique d'un quartier de notre ville qui s'est complètement transformé.

M. Eugène Courvoisier appelle l'attention de la Société sur la dégradation que subit la façade ouest de la Tour des prisons. Il y aurait lieu de signaler le fait à qui de droit, afin qu'on prenne des mesures préservatrices.

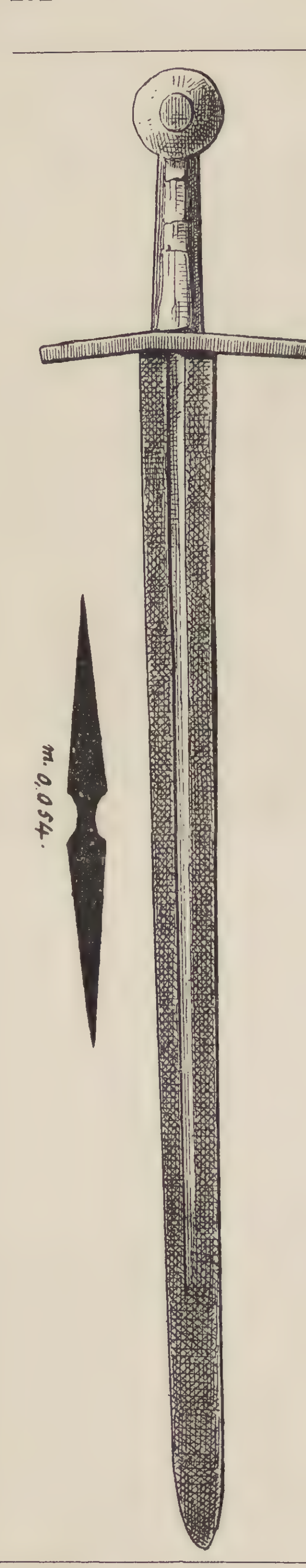
Charles Herzog.

UNE ÉPÉE FÉODALE

En avril dernier, un pêcheur de notre lac trouvait, non loin de la Pierre à Mazel, à une cinquantaine de mètres du rivage, une intéressante épée dont nous donnons ici la figure.

C'est un bel exemplaire, relativement bien conservé, de la grande *épée de taille* ou d'*arçon* du milieu ou de la fin du XIIIme siècle.

[1] Voy. *Musée neuchâtelois:* Souvenirs de Caumont, 1893, p. 91.



Elle mesure $1,05^{cm}$ de longueur. La *lame,* large et plate, cannelée jusqu'aux trois quarts, a $0^{m},845^{mm}$; la *poignée*, relativement longue pour l'époque, est de $0^{m},21^{cm}$; les *quillons* sont carrés et légèrement infléchis du côté de la lame ; le *pommeau,* de forme discoïde, biconvexe, est très lourd; il mesure $0^{m},06^{cm}$ de diamètre et $0^{m},04^{cm}$ d'épaisseur; la *soie,* large, aplatie, est recouverte en dessus et en dessous de pièces de bois arrondies, mais que la dessication a malheureusement fort raccornies. Il semble évident que cette sorte de poignée devait être recouverte d'une enveloppe de mailles de fer ou de cordelette.

Quant à savoir à qui cette épée a appartenu et comment elle se trouvait dans le lac, c'est un mystère que nous ne pouvons expliquer.

Qu'on nous permette cependant de rappeler ici deux faits historiques rapportés par nos anciens chroniqueurs et qui pourraient peut-être élucider la question.

Le 28 septembre 1249, l'évêque de Bâle, Luthold d'Aarbourg, à l'instigation de Henri de Neuchâtel, qui était chanoine de la cathédrale de Bâle et avait été frustré de sa part d'héritage, attaqua brusquement la ville de Neuchâtel, y mit le feu et la réduisit en cendres.

Quelques années après, en 1272, ce même Henri, qui était devenu évêque de Bâle et avait fait la paix avec son frère, était en lutte avec Rodolphe de Habsbourg. Il aurait succombé si ses parents, les comtes de Neuchâtel, de Nidau et d'Aarberg, ne l'eussent assisté. Le comte de Neuchâtel, Berthold, lui ayant envoyé des troupes, Rodolphe de Habsbourg fut si irrité « qu'il aurait, dit la chronique, brûlé la ville de Neuchâtel, si Henri, venant à son tour au secours de son frère, n'eût repoussé les troupes du comte de Habsbourg ».

Est-ce à l'un ou à l'autre de ces faits que se rapporte l'épée en question, nous l'ignorons. Nous offrons simplement au lecteur ce rapprochement, sans rien affirmer, ni même préjuger.

A ce propos, nous ferons remarquer que le public de Neuchâtel, qui fréquente la rue de l'Hôpital, passe tous les jours, sans s'émouvoir, devant une épée qui vaut pourtant la peine d'attirer son attention.

C'est l'épée de fer que porte la statue de la Justice, placée sur la fontaine de l'entrée de la Grand'Rue.

Cette épée fut, nous dit-on, trouvée dans la Broie, en 1867, sur l'emplacement de l'ancien pont de Jorissant, où eut lieu la fameuse frottée des gens du comte de Romont (1476).

Elle fut donnée, sauf erreur, en 1871, par M. Léo Jeanjaquet à la Direction des Travaux publics, pour remplacer l'épée primitive qui, rongée par le temps, s'était brisée.

ALFRED GODET.

Une Défilée[1]

Lu à la séance générale, à Auvernier, le 12 septembre 1894

C'était au printemps de 1834. Une troupe d'hommes en costumes villageois, au nombre d'une vingtaine, après avoir gravi la montagne de Boudry par des sentiers escarpés et rocailleux, s'arrêta au sommet dénudé, d'où l'on découvre un immense horizon. Là, ils ne s'amusèrent pas à contempler le tableau splendide qu'offrait à leurs regards cette belle matinée d'avril, ni les entassements de sapins pourrissant sur place, restes d'une coupe inconsidérée et funeste faite avant 1830, et formant, en certains points, au dire de mon ami M. H.-L. Otz, toujours bien renseigné, un rempart de dix pieds de hauteur[2]. Ils avaient autre chose à faire. D'ailleurs, il y a soixante ans, l'admiration de la nature n'était pas plus entrée dans les mœurs que les principes actuels d'économie forestière. Ces hommes, la plupart honnêtes agriculteurs, vêtus de leur milaine grisâtre, le visage rasé, encadré d'étroits et courts favoris, étaient les autorités de la Bourgeoisie de Boudry qui venaient procéder à une opération importante de délimitation, et ceux qui les accompagnaient étaient attirés par une mise aux enchères de bois abattu.

Après avoir marché quelque temps sur le gazon desséché du sommet, où se montraient çà et là des crocus et de mignonnes gentianes bleues que foulaient sans respect les lourds souliers ferrés, ils arrivèrent à un endroit où s'ouvrait, du haut en bas de la montagne, et en ligne droite, un abattis d'une largeur de plusieurs mètres, formant une sorte d'allée, à droite et à gauche de laquelle s'élevaient les colonnes blanches des grands sapins. Celui qui paraissait être le chef, réunit les assistants autour de lui.

— Messieurs, dit-il, nous voici arrivés à l'extrémité supérieure de la limite entre les forêts de la Bourgeoisie de Boudry et celles de la Commune de Cortaillod, représentée ici par ses deux gouverneurs. Nous

[1] Terme local, on disait aussi *fendue*.

[2] On attribuait à ces déboisements faits sans nécessité les chutes de grêle qui ravagèrent les vignes de Cortaillod et de Boudry de 1830 à 1840. Un marchand de vin d'Auvernier, le père Burnier, fabricant de chandelles, disait aux habitants de Cortaillod : *Vos i amodia la gueurla* (Vous êtes abonnés à la grêle).

avons, comme vous le voyez, fait couper les arbres et rouvert la défilée ou *fendue* qui établit la séparation de nos territoires. Des bornes sont préparées pour remplacer celles qui sont détériorées; nous les mettrons en place, d'un commun accord, là où il convient. En même temps, nous procéderons à la vente aux enchères de tous les bois abattus, aux conditions dont M. le secrétaire-de-ville va donner lecture. Ils devront être enlevés promptement, afin de déblayer l'espace qui doit demeurer libre, autant que faire se peut.

— Maître-bourgeois Udriet, dit en patois une voix enrouée, si on buvait un coup avant de commencer les *mises;* la montée a été rude et, du diantre! si de Boudry jusqu'ici on trouve une source capable d'humecter la langue d'un chrétien.

Celui qui parlait ainsi était l'un des deux guets de la ville, l'honnête Jonas Barbier, qui, depuis quarante ans et plus, chantait ou braillait les heures pendant le silence de la nuit, et était censé veiller à la sécurité de la bourgade de l'Areuse. Trapu, osseux et solide, sa figure joviale et narquoise, sous son chapeau de paille non tressée, recouvrant un bonnet de coton grisâtre, était curieuse à étudier. Il portait une hotte pleine de bouteilles, et il poussait à la consommation pour alléger d'autant ses épaules fatiguées.

— Va pour le coup proposé, dit le maître-bourgeois en chef, d'autant que nous aurons l'honneur d'offrir un verre à Messieurs de Cortaillod. Voyons Jonas, et vous aussi, David Resson, approchez avec vos hottes et débouchez quelques bouteilles.

David Resson était le sautier, ou l'huissier de la Bourgeoisie, qu'il ne fallait pas confondre avec le grand-sautier Baillot, concierge du Château et fonctionnaire de l'Etat, attaché au tribunal. Conservateur jusqu'aux moëlles, David Resson n'avait jamais consenti à adopter les modes nouvelles, qui lui paraissaient ridicules et inconvenantes. Il portait encore la cadenette, enveloppée d'un ruban noir, et les culottes courtes qui laissaient voir, sous ses bas de coton bleu déteint, des mollets assez chétifs. Dans les grandes occasions, il endossait l'ample et long manteau moitié bleu, moitié rouge, aux couleurs de la Bourgeoisie, dont il n'était pas peu fier, et qu'il conservait précieusement à l'abri des mites, dans un compartiment spécial de la grande armoire de noyer, qu'on appelait *le* garde-robe. Pour le moment, le manteau héraldique était remplacé sur son dos par une hotte légère contenant quelques victuailles recouvertes d'une serviette bien blanche ornée de raies bleues.

Les deux fonctionnaires s'approchèrent avec déférence de leur supérieur; mais, lorsque le guet se mit en devoir de mettre à terre sa hotte, vingt bras s'avancèrent avec empressement pour l'aider, tant le

contenu de la *crétse*, ainsi qu'ils l'appelaient en patois, éveillait de sollicitude chez les assistants.

— Bientôt huit heures, dit le maître-bourgeois, en regardant le soleil, et en tirant du gousset de son pantalon sa grosse montre d'argent, dont les breloques lui battaient le ventre; il y a déjà beau temps que nous sommes en route, la montée a été dure. Je propose de faire une petite halte pour reprendre haleine et manger un morceau avant de commencer notre besogne. A votre santé, Messieurs les gouverneurs de Cortaillod; j'espère que le vide ménagé entre nos bois, pour prévenir les méprises, n'existera jamais entre nos cœurs. A la vôtre, dit-il avec effusion, en tendant son verre.

— A la vôtre, Messieurs de Boudry, dit Abram Vouga, à la continuation des bons rapports entre la Bourgeoisie de Boudry, notre mère, et sa fille, la Commune de Cortaillod.

Chacun s'assit sur les troncs de sapins couchés à terre, ou sur l'herbe sèche, que la neige venait de quitter depuis peu de temps. Les simples mortels tirèrent de leur bissac ou de leurs poches une bouteille ou un baril de bois avec un morceau de pain bis, tandis que les dignitaires puisaient dans les hottes officielles une réfection en rapport avec leur position sociale.

— *Quand l'est baë, l'est pru*[1], dit le maître-bourgeois en second, en faisant signe à son collègue; je crois que nous ferions bien de commencer.

— Oui, plantons la première borne, dit le chef; apportez la pioche.

Il prit la pierre préparée, la descendit dans le trou creusé d'avance, non sans avoir déposé au fond trois fragments de tuile apportés dans ce but, et qu'il appelait les *témoins*. Pendant que son collègue ramenait la terre noire de la forêt autour de la borne et la tassait avec les pieds, il allongea subitement le bras du côté d'un jeune garçon qui regardait avec attention ces pratiques, auxquelles il ne comprenait pas grand'chose, et lui tira l'oreille. L'enfant poussa un cri aigu en levant un pied en l'air et en faisant une grimace qui provoqua une explosion générale de rires.

— Qu'as-tu à tant hurler? dit le père de l'enfant.

— Le maître-bourgeois m'a fait mal, dit le gamin en portant la main à l'organe lésé.

— Je lui pince l'oreille pour qu'il se souvienne de ce qui se fait aujourd'hui. C'est dans les usages[2]. Quand tu seras maître-bourgeois,

[1] Quand c'est bien, c'est assez.

[2] Dans certaines communes, à Corcelles, par exemple, les autorités communales faisaient chaque année le tour des territoires constituant leurs propriétés, pour visiter les bornes des limites, et on conviait à cette inspection les jeunes communiers qui apprenaient ainsi à connaître les biens qu'ils auraient à gérer plus tard.

tu te rappelleras ce que nous faisons aujourd'hui, en bon accord avec ces Messieurs de Cortaillod. Ce ne sera plus le moment de crier *carquoilles*[1] à nos voisins de ce village, comme vous le faites encore, et d'échanger des coups de poing quand vous vous rencontrez.

— Ils nous disent *traîne-sac,* grommela le gamin en tenant son oreille devenue violette.

— Maintenant, passons aux enchères; il y a des bois de charpente, des *mosets* pour échalas, des troncs noueux dont on fera des bûches, et de la dépouille à mettre en fagots. Les sapins pourront être *chablés*[2] jusqu'au bas de la montagne. La *lequeta*[3] est près d'ici; c'est un avantage que les miseurs apprécieront.

Je rappelle que ces mises sont publique set pas seulement pour les bourgeois, comme c'est l'ordinaire. Voici le premier lot; la mise à prix est de soixante-dix batz; David Resson, commencez la criée.

L'huissier, monté sur le tas de bois exposé en vente, commença immédiatement, mais en patois, et pendant qu'il criait: « A septanta batz, à septanta batz, por la premire, » sa cadenette suivait, avec des soubresauts fort drôlatiques, les mouvements de sa tête à mesure qu'il la tournait vers l'un ou l'autre des enchérisseurs. Lorsqu'il avait prononcé l'*échute*, «*por la... tirce*», le boursier de ville inscrivait dans un carnet le nom du miseur, le numéro du lot, son prix et le lieu qu'il occupait sur le terrain. Puis on descendait vers un autre lot en suivant la *fendue,* dont la pente était parfois si raide qu'il fallait s'accrocher aux arbres, aux broussailles voisines pour ne pas dégringoler.

— Attention aux *crèches!*

Quand cet appel, qui partait du cœur des intéressés, se faisait entendre, on savait que le terrain devenait scabreux et qu'il fallait redoubler de précautions. La descente se montra particulièrement hérissée de périls quand on fut arrivé à la *lequeta,* dont le nom n'annonçait rien de bon; le sol très incliné, formé par le roc jurassique poli à l'époque glaciaire et mis à nu, a déjà vu bien des glissades et des culbutes.

— Tonnerre, la *crèche!* — Ce cri sortit de plusieurs poitrines au moment où le *bon guet,* qui cheminait pourtant avec une sage lenteur, glissa des deux pieds, s'étendit et roula sur la pente, avec sa hotte, d'où sortait un cliquetis de bouteilles entrechoquées.

Un autre fracas de branches froissées dans le haut d'un énorme sapin y répondit, et un magnifique coq de bruyère, dérangé dans sa solitude, prit majestueusement son vol; battant l'air de ses ailes puis-

[1] Hannetons.
[2] Glissés.
[3] Du patois *lequa,* glisser.

santes, il piqua droit vers le bas de la montagne. Chacun put voir sa vaste envergure, sa large queue, sa barbe et son grand bec blanchâtre attestant son âge; il disparut bientôt parmi les cimes aiguës des sapins.

— Tu fais de belle besogne, Jonas, dit le boursier Grellet, tu épouvantes les coqs et tu casses nos bouteilles; tu n'as plus le pied sûr, mon vieux.

— *J'é-d-ai pru vergogne, ma no saë à la lequeta, è mado, ie lequâ*[1]. Je ne suis pas un mulet de Savoie pour marcher sans broncher sur ces *lapiés*[2] du diable, où je me suis exterminé les reins. Qui prend la *crèche?*

— Où est l'Espagnol? dit le maître-bourgeois.

— Présent, dit un petit homme sec, à l'œil vif, en s'avançant avec une allure décidée et en faisant le salut militaire.

— Es-tu capable de porter cela jusqu'à la « Pierre du renard », où nous dînerons !

— On fera de son mieux, mon capitaine, pourvu qu'il y ait un verre à destination de votre serviteur.

— C'est entendu, à moins qu'il n'y ait trop de *casse* dans la hotte.

— *I vo dise que n'y a rè d'épétia, encore on viadze*[3], cria avec humeur le guet encore assis à terre; il n'en sort pas une goutte... C'est moi qui ai tout le dégât... au bas du dos.

On continua les enchères en laissant le vieux guet frictionner ses meurtrissures. De halte en halte, et dégringolant tantôt en ligne droite, tantôt en zig-zag, lorsque la pente était trop forte, s'aidant des broussailles, glissant sur l'herbe desséchée ou sur les *lapiés,* habituées à ces exercices, la troupe atteignit une sorte de palier gazonné assez large, où trônait depuis des siècles un de ces respectables blocs erratiques de granit, autrefois nombreux dans notre pays, mais qui deviennent tous les jours plus rares depuis que le fatal ciseau italien a fait son apparition dans nos contrées, avec sa bonne amie la cupidité. C'était la « Pierre du renard », ainsi nommée, comme autrefois la « Tassonnière[4] » de la forêt de Bevaix, parce que les renards et les blaireaux creusaient leurs terriers sous cet abri.

(A suivre.) L. Favre.

[1] J'en ai assez honte, mais nous sommes à la lequeta et, ma foi, j'ai glissé.
[2] *lapiés* ou lapia, plans inclinés de roche creusés de sillons.
[3] Je vous dis qu'il n'y a rien de cassé, encore une fois.
[4] *Tasson,* mot patois pour blaireau. La Tassonnière a été mise en pièces il y a 30 ans. Elle était énorme.

LA COMMUNE D'AUVERNIER

DURANT L'EPOQUE MODERNE

(Suite — Voir la livraison de novembre 1894, page 253)

Le Conseil d'Etat nomma une commission pour s'occuper du litige; c'étaient trois de ses membres, MM. S. Pury, D. Tribolet et Brun d'Oleyres. — Le 22 juin 1744, ils entendirent les externes d'Auvernier, lesquels dirent que cette affaire regardait uniquement la Communauté, et que, s'ils paraissaient, ce n'était que par respect, vu que les gouverneurs de la Commune n'avaient pas été cités, et qu'ils n'avaient rien à répondre aux réquisitions qui leur étaient faites.

La Communauté d'Auvernier adoptait ainsi la même tactique que celle qui lui avait réussi en 1725.

Là-dessus, le 3 juillet 1744, les commissaires ordonnent que les gouverneurs d'Auvernier, conjointement avec le lieutenant Lardy et le secrétaire Lardy, représentant les externes, seront cités à comparoir, de même que les sieurs avocat L'Hardy et Pierre-Louis Robert, lieutenant, représentant les internes, pour être entendus contradictoirement.

Les parties étaient échauffées, paraît-il, car le gouverneur de l'Etat, M. de Natalis, les « exhorta à ne point se départir des sentiments doux et honnêtes de fraternité qui doivent régner entre eux ».

Le dimanche 5 juillet, l'assemblée de Commune se réunit pour entendre le rapport de ses délégués et aviser pour le surlendemain 7, jour de comparution.

Le justicier Lardy, secrétaire de la Communauté, annonce que, le 3 courant, les sieurs avocat L'Hardy, Frédéric Robert et consorts, bourgeois internes, ont présenté à MM. les commissaires un ample mémoire (dont il donne lecture) contenant leurs réquisitions au Conseil d'Etat, « aux fins de troubler et d'empêcher les anciennes pratiques qui ont été constamment suivies dans la Communauté depuis un temps immémorial ». Ayant reçu un nouvel avis de comparaître au château, ils se sont

rendus auprès de Monseigneur le gouverneur, accompagné de J.-J. Baujon, moderne gouverneur de la Communauté, afin de supplier Sa Grandeur de renvoyer cette affaire, vu l'impossibilité de travailler à des choses si importantes pour les bourgeois externes, dans une pareille saison, où chacun est occupé *à son labourage*[1].

Après ce rapport, le gouverneur ayant «*demandé souffrages* à tous les membres qui s'y sont trouvés», il a été dit et arrêté que:

La Communauté donne charge et procuration spéciale et générale aux sieurs Lardy, lieutenant de La Côte, Pierre Junod, J.-J. Baujon, son gouverneur moderne, et Lardy, justicier et secrétaire, d'agir et faire en son nom tout ce qui, par eux, sera trouvé bon et raisonnable, pour la défendre envers et contre tous, tant en jugement que dehors, pour la conservation et maintien de ses droits, coutumes et usages.

Les délégués ainsi choisis par l'assemblée de Commune et munis de ces pleins pouvoirs, n'étaient pas les premiers venus, on va le voir.

Sentant que le Conseil d'Etat ne leur était pas plus favorable qu'il ne le fallait, ils s'avisèrent de s'adresser directement à Berlin, au prince, — ainsi qu'en témoigne la lettre suivante, rédigée, c'est mon opinion, par des gens intelligents et malins, voyant venir le vent, comme on disait alors.

« Monseigneur le Gouverneur et Messieurs du Conseil d'Etat.

« La Communauté d'Auvernier étant nécessitée de prendre un parti à l'occasion de la difficulté qui s'élève entre les communiers connus sous le nom de bourgeois *internes* et *externes,* — considéré que ces premiers cherchent à donner à la constitution de la Communauté une forme autre que celle sous laquelle ils ont été réglés et dirigés jusqu'à ce jour, ce qui ne pourrait produire que des effets disgracieux, si elle ne cherchait à en arrêter les suites, — à ces causes et voulant les prévenir, elle a fait représenter à MM. les délégués que vous aviez ordonnés pour entendre les parties, que, se voyant obligée d'intervenir en cette affaire, elle les suppliait qu'elle fût renvoyée par devant vous, Monseigneur et Messieurs, *pour avoir accès au trône de Sa Majesté,* afin qu'il plaise au roi, sur les très humbles *remontrances*[2] qu'elle lui fera, la maintenir auprès de ses anciens usages, et étouffer cette collision.

[1] Cette expression de *labourage,* bizarre, surtout employée au mois de juillet, désigne cependant bien *le travail de la vigne.*

[2] C'était le mot officiel pour désigner la pièce par laquelle on réclamait au prince le maintien d'anciens droits.

« Cette Communauté n'aurait pas balancé un moment de recourir à Vos Seigneuries, si elle n'avait estimé que la nature du cas et les circonstances qui en dépendent ne pouvaient pas la dispenser de porter la chose au roi et d'implorer sa paternelle protection.

« Les privilèges de cette Communauté sont fondés et il lui serait fâcheux, vu les différentes qualités des personnes qui la composent et pour satisfaire aux désirs et à l'intérêt des uns ou des autres, qu'elle fût assujettie à souffrir des changements qui opéreraient son affaiblissement et peut-être sa ruine.

« Comme c'est par votre canal, Monseigneur et Messieurs, qu'elle espère faire parvenir ses justes représentations à Sa Majesté, elle se flatte que vous lui accorderez cette grâce, et, par là, Vos Seigneuries adouciront ses inquiétudes et la mettront à même d'arrêter les difficultés intestines et délicates que les bourgeois internes élèvent dans la Communauté, sans y avoir bien réfléchi. »

La démarche, décidée par la Commune d'Auvernier, de soumettre cette affaire directement au prince était un coup droit. Le Conseil d'Etat ne pouvait pas, sans s'exposer à des réflexions disgracieuses de Berlin, s'opposer à l'envoi du mémoire au roi, lequel (par une disposition assez curieuse) s'était toujours montré très flatté lorsque ses fidèles — les bourgeoisies et les communes surtout — avaient déclaré vouloir s'en remettre à son prononcé souverain, en passant sur la tête du Conseil d'Etat.

Aussi ce dernier se borna-t-il à décider, le 7 juillet, que la requête d'Auvernier, avec le mémoire présenté à MM. les commissaires, serait communiquée aux bourgeois internes, pour que ceux-ci pussent y répondre, le lundi 13.

Les internes avaient immédiatement senti toute la portée de la démarche décidée par leurs adversaires et ils proclamèrent à cors et à cris, l'avocat L'Hardy surtout, la perfidie de ces derniers. Deux jours après, le 9 juillet, le Conseil d'Etat se voyait dans l'obligation de prendre l'arrêté suivant, qui en dit long touchant l'exaspération des internes :

« Sur les plaintes faites à Monseigneur le Gouverneur de certains propos durs et offensants qui doivent avoir été tenus le 7 de ce mois, par le sieur avocat L'Hardy, tant à la cour du château (de Neuchâtel) que, par une suite des dits propos, au logis de la Couronne (aussi à Neuchâtel), contre la Communauté d'Auvernier, — Monseigneur le Gouverneur, désirant éteindre, dans sa naissance, toute animosité entre les

parties, a jugé convenable d'enlever d'autorité tous les dits discours peu mesurés[1], quels qu'ils puissent être, sans que rien en puisse être reproché à qui que ce soit, moyennant quoi la paix et la concorde doivent être rétablies entre elles, — leur enjoignant de revêtir, de part et d'autre, tous les sentiments de modération, de douceur et d'honnêteté qui doivent régner entre des membres d'une même communauté, — sous peine aux contrevenants d'en être repris et châtiés suivant que le cas le méritera, — le dit sieur avocat L'Hardy étant, au surplus, exhorté de ne plus se livrer à de pareils écarts et de se contenir dans les bornes de la plus exacte modération. »

Trois jours après, les internes s'adressaient au Conseil d'Etat et lui exposaient que:

Les bourgeois externes de la Communauté d'Auvernier[2] ayant supplié Leurs Seigneuries de leur accorder la permission de s'adresser à Sa Majesté, pour lui faire leurs très humbles remontrances sur et contre la respectueuse requête que les bourgeois internes avaient eu l'honneur de présenter au Conseil d'Etat, peu auparavant, *en réforme des abus que les externes commettent dès longtemps dans l'administration des revenus de leur Communauté,* — les dits internes demandèrent la grâce à Leurs Seigneuries que lorsque le mémoire des externes aurait été remis à Monseigneur le Gouverneur pour le faire parvenir en cour, il fût du bon plaisir de la Seigneurie préalablement de le leur communiquer, pour qu'ils pussent y répondre, et cela afin que le roi pût connaître la conduite des externes, pour, ensuite, comme ils l'espèrent, eux les internes, renvoyer les parties *devant le juge seul compétent à prendre connaissance de leur difficulté*[3].

« Or, continuaient les internes, ce mémoire des externes est à venir pour nous, qui ne savons s'il n'y a point quelque *sous-terrain* dans ce retard, outre que celui de rendre notre condition plus mauvaise que celle sous laquelle, petit à petit, les externes veulent réduire les internes. »

Par ces longues phrases, les internes demandaient que l'on mît sans retard ce mémoire sous leurs yeux, — ce que le Conseil d'Etat ordonna.

[1] C'était une mesure pareille à celle qui consiste aujourd'hui à supprimer d'un procès-verbal officiel certaines paroles malsonnantes.

[2] On le voit, les internes feignent d'ignorer que c'est *la Communauté d'Auvernier elle-même* qui a fait cette démarche.

[3] Les internes avaient l'air de dire que le roi n'était pas juge compétent pour trancher le conflit, ce qui n'était pas adroit.

En cas de refus, arrêtait-il, les parties étaient citées en conseil, *sur* le 17 novembre. Ce mémoire devait être remis le 7 décembre à la Chancellerie qui en délivrerait une copie aux internes, afin que ceux-ci pussent y répondre.

Mais grande fut la stupéfaction des internes, lorsqu'ils eurent pris connaissance du placet adressé au roi par leurs adversaires.

« Bien loin de détruire un seul article de nos griefs, écrivent-ils au Conseil d'Etat, le 20 décembre, ce placet ne fait pas seulement semblant d'en attaquer un, — ce qui pourrait couvrir un jeu ou quelque *sous-terrain* qu'il importe aux internes de développer. »

Et ils demandent au Conseil d'Etat de pouvoir citer devant lui les externes, pour leur adresser divers interrogats. Ce à quoi le Conseil d'Etat consent encore, en convoquant les deux parties pour le 18 janvier 1745.

Voici, en effet, sous quelle forme détournée l'affaire était exposée à S. E. Mgr de Borck, ministre d'Etat de Sa Majesté prussienne à Berlin:

« Sur l'avis que l'on eut, dans ce pays, de la mort subite de S. A. le margrave Albrecht-Fréderich, nous crûmes ne pouvoir nous dispenser d'envoyer à Neuchâtel une députation de notre corps de bourgeois externes pour, conjointement avec les autres corps de l'Etat, rendre nos légitimes devoirs dans cette circonstance. Mais comme on refusa de recevoir nos députés, sous le prétexte que nous n'avions pas été avertis par le gouverneur, nous avons cru devoir en porter nos très humbles *remontrances* à Sa Majesté, par la lettre si jointe, que nous supplions Votre Excellence de lui faire parvenir, — à laquelle nous avons pris la liberté de joindre une copie, par le contenu de laquelle Votre Excellence pourra voir qu'après que nous avons eu l'honneur d'exposer à Sa Majesté notre vive douleur de la perte qu'elle a faite de ce grand prince, — *nous la supplions bien humblement de nous procurer la paisible jouissance de nos privilèges.* »

Le moyen d'exposer au roi les tracasseries que soulevaient les internes, à Auvernier, était assez ingénieux et montre que les externes étaient des gens ayant plus d'un tour dans leur sac.

Le Conseil d'Etat rendit, le 18 janvier, un arrêt exhortant les parties à se communiquer réciproquement *toutes* les pièces qu'elles voulaient faire parvenir au prince, ces pièces devant être déposées, dans la quinzaine, à la Chancellerie et envoyées à Berlin, par le canal du gou-

verneur. Cet arrêt en nécessita deux ou trois autres expliquant le premier, les externes ne voulant pas permettre aux internes d'entrer dans les archives communales, pour y examiner les livres et titres qu'il fallait à ceux-ci pour soutenir leurs allégués, « vu, disaient les externes, que cette demande porte atteinte à l'honneur des membres qui composent la Communauté, et que, comme on bute à cumuler l'injure dont il s'agit, les externes demandent au Conseil d'Etat de suspendre cette affaire *jusqu'à ce que Sa Majesté en soit informée* et ait daigné la mettre en règle ».

Ils tenaient à leur recours au roi.

Le Conseil « enleva d'autorité les termes injurieux prétendus tels proférés par les internes contre les externes, s'il y en avait », et maintint l'ordre de fournir aux internes les pièces qu'ils réclamaient, et de les fournir en présence de M. de Montmollin, maire de La Côte, afin que la dite communication se fît dans l'ordre convenable et en tranquillité. C'était le 2 mars 1745.

Un mois après, le 5 avril, le prince adressait le rescrit suivant au gouverneur de Natalis :

« Vous verrez, par les copies ci-jointes, ce que les bourgeois externes de la Communauté d'Auvernier, *appuyés par ceux de la châtellenie de Thielle,* nous ont très humblement exposé, par rapport à ce que les bourgeois internes d'Auvernier prétendent faire plusieurs innovations et *commettre des attentats*[1] très préjudiciables aux privilèges, droits et anciens usages dont les bourgeois externes sont en possession depuis près d'un siècle et demi.

« Et, comme il paraît suffisamment que l'on ne cherche à chagriner ces bourgeois externes que dans des vues particulières et sans aucun légitime fondement, notre intention est qu'ils soient maintenus en la jouissance de leurs privilèges, conformément à la déclaration qui leur en a été donnée par le ministre d'Etat baron de Strunkendé, en 1725, et confirmé depuis par le feu roi notre seigneur et père de glorieuse mémoire, sans que, sous quel prétexte que ce soit, on puisse porter atteinte à la teneur de cette déclaration.

« Néanmois, s'il se rencontrait, en cette affaire, des circonstances qui nous fussent inconnues, vous nous en ferez votre rapport circonstancié, afin que nous puissions vous munir d'ordres et instructions ultérieurs, *jusqu'à la réception desquels vous ferez surseoir toutes procédures au Conseil d'Etat.* »

[1] Voilà une expression qui a évidemment changé de sens, depuis un siècle et demi.

C'était une victoire pour les bourgeois externes d'Auvernier, et les dernières lignes, presque un blâme pour le Conseil d'Etat. Le gouverneur se conforma aux ordres reçus de Berlin, comme le constate la lettre suivante du chancelier de Borck, « par ordre exprès du roi », du 7 juillet 1745 :

« J'ai été informé, *et spécialement aussi*, par la relation des deux commissaires, les conseillers d'Etat Brun et Meuron, qui, par vos ordres, ont été sur les lieux, que les plaintes que les bourgeois externes n'ont pas été tout à fait sans fondement, les dits commissaires ayant trouvé que les internes ont accusé à tort ceux-là d'une mauvaise administration et qu'on s'est servi injustement contre eux de quelques expressions trop rudes et trop dures; que, d'ailleurs, la question en elle-même est peu importante et que l'affaire pourra facilement être terminée à l'amiable.

« J'ai donc trouvé bon de vous ordonner, comme je fais par la présente, d'envoyer de nouveau les dits commissaires à Auvernier, pour faire, selon mes intentions, des exhortations bien sérieuses aux deux parties et leur proposer des expédients raisonnables pour un accommodement et pour établir parmi tous les membres de cette Communauté une bonne harmonie et union parfaite, à quoi chacun apportera d'autant plus toute la facilité nécessaire qu'il me serait désagréable d'être attédié pour une affaire si minime. »

On le voit, le Conseil d'Etat était sorti d'embarras en disant que l'affaire soulevée par les internes était de peu d'importance et ne méritait pas l'attention du roi, — ce qui était vrai, mais qui aurait dû être dit aux parties dès l'ouverture des hostilités.

Les internes et les externes se hâtèrent d'acquiescer aux désirs de Berlin, les externes se confondant en remerciements, — très bien accueillis du reste, comme on en peut juger par le rescrit suivant, la dernière pièce relative à ce différend. Le roi l'adressait au gouverneur de l'Etat, le 17 janvier 1746 :

« J'ai bien reçu votre lettre du 31 du mois passé, avec celle que les bourgeois externes d'Auvernier m'ont écrite le 24 du même mois, touchant leurs différends avec les bourgeois internes. Et je suis bien aise d'apprendre, par cette dernière lettre, que ce que j'ai fait et déclaré en leur faveur, dans cette affaire, leur a inspiré, de nouveau, des sentiments de fidélité et d'attachement pour moi, *dans lesquels vous ne manquerez pas de les fortifier et entretenir de temps en temps*, en leur

renouvelant les assurances contenues dans mon rescrit du 5 avril 1745, à leur égard, sur lesquelles ils pourront compter.

« Et comme vous dites, dans votre relation, que depuis vos précédentes lettres ces différends n'ont pas eu de suites, vous continuerez toujours d'avoir une attention particulière pour que les deux parties soient tranquilles aussi pour l'avenir. Et, en tout cas, vous observerez exactement ce que je vous ai ordonné plus au long par mes deux rescrits précédents. »

Cette affaire se trouva ainsi terminée.

On dira que c'est une tempête dans un verre d'eau. Sans doute, car il eût été bien difficile que, dans une de nos petites communes, il se passât des évènements de nature à attirer l'attention de l'Europe. Mais la manière en laquelle fut conduite toute cette affaire — d'ailleurs importante pour ceux qui s'y trouvaient mêlés — méritait qu'on s'y arrêtât un instant. Il ne faudrait pas croire que nos grands-pères du siècle passé fussent des gens bornés. Au contraire, ils déployaient dans leur petite sphère autant de diplomatie intelligente que nous n'en pourrions mettre aujourd'hui dans les affaires les plus importantes, avec toute notre instruction et les moyens nouveaux que nous avons de nous faire rendre justice.

Evidemment, il y avait des torts des deux côtés, comme cela arrive presque toujours, et les bourgeois internes avaient été trop violents à l'égard des externes, ainsi que le dit le rescrit du roi. Mais on voit combien l'on tenait, dans le monde communal d'alors, à ce que l'on n'apportât pas d'innovations dans les anciens modes de procéder, avec quel soin jaloux on veillait au maintien de ses droits.

Sous la plate phraséologie que nos grands-pères étaient obligés d'employer, on sent beaucoup de finesse, un vif sentiment d'indépendance et une ombrageuse susceptibilité, grâce auxquelles les idées de liberté ont toujours été très fortes, très développées dans nos communes et bourgeoisies, dans la bourgeoisie de Valangin surtout, l'alliée des bourgeois externes, la plus remuante, mais la plus démocratique des corporations du pays de Neuchâtel.

(A suivre.) Fritz Chabloz.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES CARTES DU CANTON DE NEUCHATEL

(Suite — Voir la livraison de novembre 1894, page 259)

Nous en avons fini avec le XVIme siècle et ses « pièces barbares », et nous rencontrons maintenant un interrègne dans l'histoire de la cartographie neuchâteloise. — En 1626 seulement, nous savons que Savary avait joint une carte spéciale du pays au plan d'Henripolis, ville qu'Henri II se proposait de construire près de Marin.

Trente-cinq ans plus tard, en 1661, Sanson d'Abbeville faisait paraître à Paris une série de cartes de la Suisse, parmi lesquelles s'en trouve une qui intéresse le pays de Neuchâtel.

Cette carte, de 40 cm sur 28 cm, porte le titre suivant :

« Verbigenus pagus in Helvetiis. — Partie du Wiflisburgergow en Suisse et dans l'Evesché de Lausanne. — Partie du canton de Berne, le Comté de Neuchastel, les Baillages de Murat, de Granson, etc.

« Par le Sr Sanson d'Abbeville, geogr. ord. de S. M., avec privilège pour 20 ans. 1661, à Paris, chez P. Mariette, rue St-Jacques, à l'Espérance. »

L'échelle est environ du 1 : 285,000 et l'orientation est au Nord, comme pour les cartes modernes.

Ainsi qu'on le voit par le titre, il ne s'agit pas encore ici d'une carte de Neuchâtel proprement dite, les pays avoisinants y sont également compris.

L'orographie est encore bien mauvaise et ne se rapproche que de fort loin du modelé du terrain. Pour en citer des exemples, tout le terrain entre Neuchâtel et Rochefort est indiqué comme plat, et aucune chaîne de montagnes ne sépare le Val-de-Travers de la Brévine. Les montagnes sont dessinées comme de petits mamelons peints en vert.

L'hydrographie, par contre, est assez juste, le cours des principales rivières est bien indiqué, ainsi que le lac des Brenets et celui d'Etaillères.

La nomenclature est variable : Sanson écrit Seernier pour Cernier, Sauvagnier, Genevaux pour Geneveys, Monstrux pour Mutrux, Chambretin pour Chambrelien. Entre Saint-Blaise et le Landeron il place trois localités : Cressier, Gournay et Grissach.

Les villes et villages sont représentés par de petits châteaux ; les grandes localités sont peintes en rouge et dorées.

En résumé, cette carte, malgré ses défauts, présente déjà des progrès sensibles : les distances sont mieux respectées que dans les précédentes, l'orientation est juste, et le dessin n'est pas trop mauvais. Comme

elle ne rentre pas absolument dans le cadre de cette étude, nous ne donnerons pas plus de détails en ce qui la concerne, et nous arrivons à la pièce la plus intéressante de toute cette époque, à la première carte du pays de Neuchâtel proprement dit, celle du révérend Père Bonjour.

Il est à noter, en passant, que jusqu'ici ce sont des étrangers qui se sont occupés de la topographie de notre pays, et que nous n'avons encore rencontré aucune œuvre neuchâteloise proprement dite; ce n'est qu'avec Bonjour, et peut-être même seulement avec Merveilleux, que nous entrons dans le domaine des cartographes neuchâtelois.

Il y a peu d'années encore, on considérait la carte de David-François de Merveilleux, dont nous aurons bientôt à nous occuper, comme la première carte de notre canton, et c'était à elle que l'on faisait remonter toutes celles qui l'ont suivie jusqu'à Osterwald. C'est cette opinion que l'on trouve émise dans la *Geschichte der physischen Geographie der Schweiz,* de Studer, dans les *Biographien zur Kultur Geschichte der Schweiz,* de Wolf, et dans d'autres ouvrages de la même époque.

Depuis lors, un nouveau document a fait son apparition et a relégué la carte de Merveilleux au second rang; c'est la carte de Claude Bonjour, révérend Père augustin, du Landeron.

Dans le *Musée neuchâtelois* de 1871. M. le Dr Guillaume signale bien la Carte de Bonjour, mais dit qu'elle est devenue introuvable ou n'a pas été imprimée. Ce renseignement était inexact, car la carte en question fut découverte à Neuchâtel, en 1860 ou 1861, parmi d'anciens manuscrits, par M. J.-H. Bonhôte, père de l'auteur de ces lignes; elle est actuellement déposée à la Bibliothèque de Neuchâtel.

Depuis l'époque où la Carte de Bonjour a revu le jour, on en a retrouvé un second exemplaire à la Bibliothèque de Besançon, qui ne diffère que fort peu du premier.

Ainsi que nous le disions en commençant ce travail, le *Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie* de 1892-93 a publié une étude très complète de M. le professeur Dr J.-H. Graf, de Berne, sur le Père Bonjour et son œuvre; nous lui empruntons une grande partie des détails concernant cette pièce et son auteur[1].

Les opinions sont partagées sur l'origine du révérend Père Bonjour; les uns pensent qu'il était originaire du Landeron, d'où provient et où existe encore en effet une famille de ce nom, et où il a certainement vécu un certain temps. Les autres, et M. Graf est de leur avis, le considèrent comme un Franc-Comtois. — Il y a peut-être du vrai dans ces deux versions, et il est fort possible que Bonjour, né au Landeron, soit allé s'établir dans sa jeunesse en Franche-Comté et y ait passé la plus grande partie de sa vie. Quoi qu'il en soit, c'est à Besançon qu'on retrouve de ses traces, et dans un manuscrit conservé à la Bibliothèque de Besançon, manuscrit intitulé: *Bibliothèque historique de la Bourgogne séquanoise,* le bénédictin Basile Payen, vers 1750, lui consacre les quelques lignes qui suivent: «Bonjour, religieux augustin, géographe et mathématicien. De tous ses écrits de mathématiques, rien n'a paru que la carte du comté de Bourgogne, qu'il dédia à Monseigneur Pierre-Antoine de Grammont » (archevêque de Besançon).

[1] Cette étude est accompagnée d'un fac-simile, auquel nous renvoyons nos lecteurs.

D'un autre côté, les Manuels du Conseil d'Etat de Neuchâtel, en date du 11 janvier 1670, contiennent ce qui suit: « Il est ordonné à la dame veuve feu le sieur receveur Favarger, de payer au sieur mayre bourgeois Abram Bullot et Daniel Petitpierre, la somme de deux cent vingt-cinq livres foibles pour du grand papier qu'ils ont acheté et fait venir de Lion, par ordre, pour imprimer la carte de ce païs, que le sieur Bonjour, religieux de Bourgogne, a faite. »

Il y a donc tout lieu de supposer, d'une part, que Bonjour a passé la plus grande partie de sa vie en Franche-Comté et, d'autre part, il résulte de la pièce ci-dessus que sa carte de Neuchâtel a été publiée en 1670-1671, soit vingt ans au moins avant la Carte de Merveilleux.

Les ouvrages de Bonjour que l'on connaît, outre le document qui nous occupe, sont une « Carte de géographie du comté de Bourgogne», une « Description topographique de Pontarlier » et une « Planche héraldique ».

La Carte de Bonjour porte le titre suivant: « Carte géographique de la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin, dédiée à Messieurs les conseillers d'Etat par le P. C. Bonjour, R. Augustin ». — Elle a comme dimensions 54 cm de long sur 38 cm de hauteur, le haut de la feuille étant occupé par une notice géographique.

Les limites de la carte sont les suivantes: au Nord, le Doubs et la Franche-Comté; au Sud, les lacs de Neuchâtel et de Bienne et le Jolimont; à l'Est, la montagne de Diesse et l'Evêché de Bâle; à l'Ouest, les Verrières-France, la Côte-aux-Fées et le baillage de Grandson.

Contrairement aux cartes que nous avons étudiées jusqu'ici, elle est orientée du Nord-Ouest au Sud-Est. Mais dans un angle de la carte une flèche indique la direction du Nord. Le dessin, beaucoup plus soigné que celui de Münster ou de Stumpf, donne une idée déjà bien meilleure de l'orographie du pays, mais l'ensemble de la carte produit encore l'impression d'une vue à vol d'oiseau. La lumière vient à peu près de l'Ouest, et l'échelle, malgré de nombreuses imperfections dans l'estimation des distances, se rapproche du 1 : 100,000. M. Graf, après avoir établi une moyenne, estime qu'elle est du 1 : 96250. Les hâchures sont soigneusement faites et indiquent, par leur degré de force, l'inclinaison plus ou moins grande des pentes. Il ne s'agit naturellement pas ici de hâchures régulières, fondées sur le système des courbes de niveau. C'est une demi-perspective. Les lignes de plus grande pente ne furent appliquées que depuis 1690, mais les hâchures de Bonjour en sont bien l'origine. Les essences des forêts, ainsi que les vignes sont indiquées par des signes conventionnels. Les routes, par contre, ne sont désignées nulle part.

L'hydrographie a été relevée avec soin et on trouve peu de fautes grossières dans l'ensemble de la carte. Les localités sont généralement indiquées par de petits ronds, sauf pour les villes, en particulier pour Neuchâtel, où l'on retrouve une réminiscence des petits châteaux-forts de Münster et de Stumpf.

Les noms de localités, à peu d'exceptions près, sont exacts. Bonjour écrit toutefois Velard pour Villars, Boinhou pour Boinod, Forchau pour Frochaux, Malin pour Maley. Il est du reste à remarquer que, dans les environs de Saint-Blaise, on prononce encore ce dernier nom comme

notre géographe du XVIIme siècle l'écrivait, et qu'au Val-de-Ruz on prononce encore Velard, tout en écrivant Villars; il est étonnant, par contre, que Bonjour, qui devait connaître à fond le Landeron et la contrée environnante, ait commis ici une erreur et placé Voëns entre le Maley et Frochaux, tandis qu'au contraire c'est le hameau le plus rapproché de Saint-Blaise et qu'il précède le Maley.

Remarquons ici que la plaine de la Thielle est dessinée avec une grande exactitude et que Jolimont est normalement dirigé, parallèle à la direction générale des deux lacs, tandis que dans la plupart des autres cartes de cette période, il est perpendiculaire au cours de la Thielle. Ce fait semble indiquer que le Père Bonjour avait été à même de faire une étude particulière de cette contrée.

Les différentes mairies de la Souveraineté sont indiquées dans l'exemplaire de Neuchâtel par des limites grossièrement coloriées; la carte de Besançon, par contre, ne porte aucune trace de couleurs.

En résumé, l'œuvre de Bonjour dénote un progrès considérable sur tous les travaux antérieurs, malgré les nombreux défauts qu'elle présente encore. Elle ne donne au fond que le plan de situation, puisqu'elle ne porte aucune cote, mais le relief des montagnes, indiqué par les hâchures, permet déjà de se rendre facilement compte du modelé du terrain, ce qui était presque impossible avec les cartes précédentes. C'est le commencement d'une phase nouvelle qui, peu à peu, nous conduira aux procédés modernes de la carte d'Osterwald, et, à ce titre, le modeste travail du révérend Père augustin est un monument précieux de l'histoire du développement des sciences dans le pays de Neuchâtel.

Une vingtaine d'années après l'impression de la Carte de Bonjour, apparaît une nouvelle pièce topographique, beaucoup plus connue que son aînée, et qui a été reproduite nombre de fois, soit dans son échelle primitive, soit dans une échelle réduite : c'est la « Carte géographique de la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin, par le Sr *Dav.-Fran. de Merveilleux,* avec privilège et approbation du Souverain, 1694 ». — Cette carte est indiquée, par erreur, dans l'*Iconographie neuchâteloise* de Bachelin, et même dans la *Bibliographie nationale suisse*, comme ayant paru en 1692; il suffit de lire les Manuels du Conseil d'Etat de Neuchâtel, à la date du 21 mars 1693, pour se persuader que la première édition n'a pas pu paraître en 1692, puisque l'autorisation de publication n'a été accordée à l'auteur qu'à cette date du 21 mars 1693 :

« Le sieur David-François Merveilleux, maire des Brenets, ayant demandé la permission de faire graver et imprimer la carte de ce Païs qu'il a faite; on lui a octroyé sa demande. Toutesfois, à condition qu'il fera voir sa carte avant que de la faire graver, à Messieurs Sandoz, commissaire général, et Hory, châtelain de Boudry, afin de l'examiner et de la luy faire corriger s'il s'y trouve des défauts, ou endroits capables de porter du préjudice aux droits de S. Al. S^{me}. »

David-François de Merveilleux entra en 1672 au service hollandais en qualité d'ingénieur, et se distingua au siège de Namur en 1691. Outre la Carte de Neuchâtel, il est l'auteur d'une *Introduction à la Géographie universelle,* qui parut à Neuchâtel en 1694 et fut réimprimée à La Haye en 1706. Il mourut en 1712. — L'un de ses neveux, qui porte le même

nom que lui, David-François de Merveilleux († vers 1740), corrigea plus tard la carte de son oncle et coopéra à plusieurs des nouvelles éditions.

La première des cartes de Merveilleux, celle de 1694, a les dimensions de 81 sur 52 centimètres. Elle est ornée sur ses petits côtés des armoiries des différentes familles qui ont régné sur Neuchâtel; au-dessus du titre, entouré de figures et d'attributs divers, se trouvent les armes des Longueville; à l'angle inférieur droit, une jolie vue de la ville de Neuchâtel; l'échelle est du 1:80250. (Graf.) Nous faisons toutefois à cet égard les mêmes réserves que pour la Carte de Bonjour, car le rapport entre les distances y est à peine mieux respecté. Orientée à peu près au Nord, la carte est comprise entre les limites suivantes : au Nord, le Doubs, de Pontarlier à Biaufond; au Sud, le lac de Neuchâtel avec les terrains adjacents d'Orbe à Kallnach; à l'Est, une ligne partant de Cortébert, par Douanne, à Kallnach; à l'Ouest, Orbe, Jougne, le lac de Joux.

Au point de vue orographique, le relief du terrain n'est pas trop mauvais, et pourtant, à bien des points de vue, la carte du Père Bonjour est supérieure; de Merveilleux paraît surtout préoccupé d'indiquer quelle est la couverture du sol; ses montagnes sont hérissées de petits arbres de différentes natures, qui donnent une idée moins bonne du relief que les hâchures du Père augustin; les cotes manquent aussi; par contre, certains détails d'orographie sont donnés qui n'existaient pas dans la Carte de Bonjour: le Creux-du-Van, que Merveilleux indique encore sous le nom de Cul-du-Vent (comme il dit Cul-des-Roches), les Gorges du Valanvron, de Saint-Sulpice, du fort de Joux, sont ponctuellement indiqués; les vignes sont dessinées au moyen du signe conventionnel encore actuellement en usage; il existe des signatures différentes pour les villes, les villages, les hameaux, les châteaux et les églises; enfin, grande amélioration, toutes les principales routes sont indiquées par un trait double. — L'hydrographie, de même, n'est pas mauvaise; les simples ruisseaux sont indiqués et paraissent souvent être beaucoup plus importants qu'ils ne le sont en réalité; ainsi dans le Val-de-Travers, la Noiraigue, le Sucre, le Fleurier, le Buttes sont minutieusement dessinés, de même tous les ruisseaux de la Béroche et les affluents de l'Arnon. Les noms de localités sont généralement justes. Il est à remarquer que Neuveville est indiquée, comme dans d'autres cartes, sous le nom de Bonneville; ce fait provient de ce qu'une grande partie des habitants de la Bonneville du Val-de-Ruz s'étaient réfugiés près de Neureux, lors de la destruction de leur localité, et qu'ils avaient conservé à leur nouvelle patrie le nom de l'ancienne, ou encore l'appelaient Neuveville. Vers 1830, et plus tard, on la désignait sous le nom de Bouena-Vela (Bonneville). Les noms sont plus nombreux que dans la Carte de Bonjour, des hameaux, de simples quartiers comme le Suchiez, le Plan, Pierrabot, sont soigneusement inscrits; au Nord de Concise, le cartographe a même indiqué les trois pyramides du champ de bataille de Grandson, comme il désigne aussi partout les gibets par trois croix juxtaposées.

D'une façon générale, il est plus que probable que Merveilleux a pris pour base de son travail la Carte de Bonjour, qu'il l'a agrandie et traitée à sa façon, sans cependant beaucoup l'améliorer, sauf sous le rapport

de la gravure, car celle-ci a fait des progrès évidents pendant les vingt années qui séparent l'œuvre du Père augustin de celle de son successeur.

La Carte de Merveilleux a été réimprimée plusieurs fois et a servi de modèle à de nombreuses cartes postérieures.

En 1699, paraît à Paris une Carte de la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin, par de Fer, dédiée au prince de Conti et gravée par Inselin. C'est un document assez intéressant, à l'échelle du 1:160000, et qui a été manifestement inspiré par les cartes de Bonjour et de Merveilleux. Le modelé du terrain et l'hydrographie tiennent plutôt de la carte du Père augustin; de Fer en a conservé plusieurs erreurs et donne certains détails omis par Merveilleux. Voëns se trouve toujours entre le Mallin et Fourchau; le cours de l'Areuse est le même; enfin au sud des Verrières sont indiquées les Trois-pierres, qu'on ne retrouve pas dans la carte de 1694; Jolimont a la bonne orientation que Merveilleux n'a pas donnée. C'est par contre chez ce dernier que de Fer a pris le contour du lac et le figuré de la rive sud; la nomenclature, de même, rappelle celle de Merveilleux, mais est moins exacte; c'est ainsi qu'on trouve dans la carte de de Fer, Savonier pour Savagnier, Collombière pour Colombier, Boudrai pour Boudry, Eteurele pour Fretereules. Ceci permet de supposer que l'auteur de la carte ne connaissait pas du tout le pays de Neuchâtel et que ces fautes sont des erreurs de copie.

En 1707, nous trouvons une copie de la Carte de Merveilleux, identique à celle de 1694 au point de vue topographique, ornée des armes du royaume de Prusse et portant cette inscription: « Heinrich Jacob Otto Sculpsit Berolini 1707. » La vue de la ville de Neuchâtel s'y trouve comme dans la première, mais non les armoiries qui décoraient les petits côtés.

Une autre reproduction, légèrement plus petite comme échelle, porte pour titre : « Carte de la Souveraineté de Neuchâtel, dressée sur les mémoires du Sr D. F. de Merveilleux Dr Mcin, rectifiée par les observations de l'Académie royale des sciences, dessinée et gravée par Albert-Charles Seutter, géographe de S. Maj. l'Empereur romain. » Au haut de la carte sont inscrits ces mots : « Anjezo in Verlag bei Johann Michel Probst, Chalcogr. in Augspurg. » Bachelin, d'après Ebel, estime que cette reproduction est de 1694, ce qui nous paraît des moins probable, car 1694 est l'année de publication de la carte originale, et, d'autre part, les cartouches qui entourent le titre, l'échelle et les signatures, sont certainement de la fin du siècle de Louis XIV, sans que nous puissions fixer exactement une date à cette pièce. Sauf l'échelle et les ornements, c'est une reproduction de la Carte primitive de Merveilleux, il y a cependant une amélioration assez notable dans le dessin des montagnes.

Une autre édition, exécutée en France, suivant toutes probabilités, a pour titre: « Carte de la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin, dressée sur les mémoires du Sr D. F. de Merveilleux, Dr Mcin, rectifiée par les observations de l'Académie royale des sciences, dédiée à Messieurs de la Vénérable Classe et Compagnie des Pasteurs du comté de Neuchâtel par leur très humble et très obéissant serviteur De Merveilleux Dr Mcin. » Il résulte du Registre de la Compagnie des Pasteurs que cette carte lui a été remise le 3 octobre 1707. A cette date, le jugement du procès de 1707 n'était pas encore rendu, c'est ce qui explique pour-

quoi cette carte ne porte pas d'écussons et pourquoi dans les notices qui se trouvent au haut de la carte, il n'est pas question du souverain.

Ce nouvel ouvrage, bien que fondé toujours sur la Carte primitive de Merveilleux, dénote déjà une amélioration sensible. Le dessin est beaucoup plus clair que dans les éditions précédentes, les hâchures des montagnes sont plus finement exécutées, les indications diverses sont plus complètes. Quantité d'adjonctions ont été faites; ainsi les passages difficiles des chemins sont marqués par une signature spéciale; les proportions sont mieux gardées pour l'hydrographie. Quant aux localités, on trouve parfois à côté du nom une description en quelques mots. On verra, par exemple : « Serrières, lieu de forges, papeterie, fonderie, meules, moulins, etc. » A côté du lac d'Etaillères est indiqué un « moulin curieux, dont les rouages sont plus de 100 pieds sous terre, où le lac se perd et va former ce qu'on croit la source de la Reuse. »

La carte est à l'échelle du 1:91000, et est orientée au N.-O.; elle ne porte ni date, ni lieu d'impression. Dans le coin en bas, à droite, il est inscrit : « Gravé par Liébaux le fils ». A droite et à gauche du titre sont deux notices fort intéressantes sur l'organisation politique, militaire et ecclésiastique du pays à cette époque.

En 1707, les évènements politiques fournissent l'éclosion de deux petites cartes, celle de Mole, « a New-Map of Neuchâtel, 1707 », et celle de Georges Killian.

En 1708 et en 1720, paraissent de nouvelles éditions de la Carte de Merveilleux, revue et corrigée par de l'Isle, mais toujours à la même échelle et du même genre. Puis, entre temps, des Cartes de Zach et Châtelain : Etats du comté de Neuchâtel et Valangin, Carte du comté de Neuchâtel et Bienne, Principauté de Neuchâtel et Valangin. En 1778, Bachelin indique encore une « Carte de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallangin, dressée par les Srs de Merveilleux et de l'Isle, augmentée de nouveau et publiée plus correctement par les héritières de Homann, l'an 1778, avec privilège impérial ».

Une année après, nouvelle reproduction, mais qui, celle-là, mérite quelques mots de description. C'est la « Carte des comtés de Neuchâtel et de Vallangin, dressée d'après les observations de l'Académie royale des sciences et la Carte du Sr D. F. de Merveilleux de Neuchâtel, par le sieur Clermont, ingénieur-géographe. MDCCLXXIX ». Bachelin estime que cette carte se rapproche davantage de la topographie moderne que les précédentes; nous ne saurions être complètement de son avis. Le cartographe, en effet, n'a pas adopté pour l'orographie le système des hâchures que l'on trouve déjà dans les autres cartes de Merveilleux, il a employé un système de teintes, très légèrement estompées, qui ne donnent aucune impression de relief; l'ensemble a l'air d'un simple plan et les plus fortes ondulations du terrain, les gorges, ne se remarquent pas sur la carte, ou même n'y sont pas figurées. Il est vrai que, d'un autre côté, la nomenclature est mieux exécutée et rappelle nos cartes contemporaines. L'échelle est sensiblement plus petite que celle des précédentes, puisqu'elle n'est que de 1:120000; quant à l'orientation, elle est toujours au N.-O. Pour tous les détails, la Carte de Clermont n'est guère qu'une reproduction servile des précédentes. Remarquons en passant que les villages et châteaux sont encore représentés par de

petites constructions vues à vol d'oiseau, tandis que les localités plus importantes sont déjà figurées par un plan plus ou moins exact.

En 1781, apparaît encore une nouvelle reproduction de la Carte de Merveilleux, par A. Girardet. Cette petite réduction, au 1:320000, fruste et sans détails, se trouve en tête d'un Abrégé chronologique de l'histoire du comté de Neuchâtel. Détail à remarquer, cette carte est orientée exactement au Nord. Enfin, en 1783, nous trouvons, sauf erreur, la dernière descendante de la carte de 1694 dans le livre intitulé: « Beschreibung des Fürstenthumes Welsch-Neuenburg und Vallengin, de Johann Bernoulli ». C'est une jolie réduction au 1:137000, « d'après les Cartes de MM. de Merveilleux, de l'Isle et Clermont, avec de nouvelles corrections ». Le dessinateur a repris les hâchures et certainement il a réussi à donner l'une des meilleures éditions de la Carte de Merveilleux.

Telle est, dans ses grandes lignes, cette remarquable série de travaux topographiques qui s'étend sur tout le XVIIIme siècle et qui a pour base la Carte du Père Bonjour et celle de Merveilleux [1]. Sans doute, elle est encore loin de la perfection et ce n'est que l'aurore de ce que le XIXme siècle va produire; mais, si l'on tient compte des moyens qui étaient alors à la disposition des cartographes, on reconnaîtra certainement que nos artistes neuchâtelois ont tenu honorablement leur rang et que leurs efforts n'ont pas été inutiles pour l'avancement des sciences géographiques.

Deux cartes nous restent encore à citer dans cette période: l'une, indiquée par Bachelin, est la « Carte du comté de Neuchâtel et de Bienne », sans grand intérêt, mal gravée et fourmillant d'erreurs de noms. Elle a été faite dans les dernières années du XVIIIme siècle. L'autre fait partie d'une Carte générale de la Suisse, levée et dessinée par S.-H. Weiss et gravée à Aarau en 1801 par J. Scheuermann. Elle porte pour titre: « Le comté de Neuchâtel et partie des cantons du Léman et Fribourg ». Comme la précédente, elle ne présente que peu d'intérêt.

(A suivre.) J.-E. Bonhôte.

[1] La *Bibliographie nationale suisse* donne la liste complète dss éditeurs de la Carte de Merveilleux et celles qui s'y rattachent: il n'y en a pas moins de 35. (*Bibliog. nationale suisse,* fascicule II *a. — Géodésie et Cartes de la Suisse, des régions et cantons,* Berne, K.-J. Wyss, éditeur, 1892.)

CHARLES BERTHOUD

1813-1894

(Suite — Voir la livraison de novembre 1894, page 263)

C'est au printemps de 1865 que Charles Berthoud quitta Florence, rappelé en Suisse par l'éducation de ses enfants. Mais ce ne fut pas sans regrets, ainsi qu'il apparaît dans sa correspondance de cette époque. Voici sur ce sujet une lettre à sa mère, qui renferme un détail assez curieux :

« Mes enfants quittent aussi avec regrets et Florence et notre appartement, la terrasse surtout, si agréable pour elles et leurs petites amies, et où la fille de Lamartine s'ébattait dans sa première enfance. Vous ai-je dit que Lamartine avait en effet occupé le même appartement que nous, pendant plusieurs années ? Dans un jour très froid, je lui ai adressé les vers suivants :

Lorsque le souvenir au passé te ramène
A Florence, non loin de la porte romaine,
Dans la Casa Ponchin, vers Torrigiani,
Sens-tu pas un frisson dans le dos, Lamartine,
En songeant aux longs soirs d'hiver, quand la bruine
Tombe du ciel toscan sur le sol refroidi?

Avec la tramontane, en ces jours de décembre,
Comment t'y prenais-tu pour réchauffer ta chambre ?
Brûlais-tu de la houille ou du bois seulement?
Ou te suffisait-il, dis-moi, chantre d'Elvire,
De ce rayon sacré, descendu sur ta lyre,
Que j'ai connu jadis et qui va s'éteignant?

Il écrit quelques semaines après à son frère, de Cadenabbia, sur les bords du lac de Côme, une lettre dont nous aurons l'indiscrétion d'extraire les lignes suivantes. Nous sentons que Charles Berthoud nous y encouragerait d'un sourire :

« Les derniers jours de notre séjour à Florence ont été bien fatigants pour ma chère femme, et moi, inutile que j'étais, je ne savais plus où donner de la tête. Grâces à Dieu, Adèle a très bien supporté cette crise, car c'en était une, — vente de mobilier, encaissage et emballage de malles et caisses sans nombre, détails de toute espèce, grands et petits, — par dessus tout un tas de visites à faire et à recevoir, jusqu'au dernier jour, jusqu'à la dernière heure,

au milieu du tumulte et de la poussière du déménagement. Je te souhaite de ne jamais passer par de semblables moments; mais, si tu dois les connaître, je ne pourrais faire pour toi un meilleur vœu que celui d'avoir pour t'aider à les traverser, ou plutôt pour en accepter le fardeau, une femme comme la mienne. Son calme me confond. Quand il me semble à moi que ma tête va se perdre, elle fredonne et trouve un moment pour s'occuper de fleurs, pour s'occuper des autres, alors que le chaos semble prêt pour moi à s'entr'ouvrir.»

Et, un mois plus tard :

« Nous partons au premier jour, sans bien savoir où nous allons... Où que nous allions, je songerai toujours à cette station de sept semaines au bord du Larius :

..... Te, Lari maxime, teque,
Fluctibus et fremitu assurgens Benace marino !

« Quel charme de lire les *Géorgiques* sur ces rivages ! Je ne pose pas ; je parle sérieusement : je les ai lues et relues ici. Quel beau cantique que les vers du second chant en l'honneur de l'Italie !

Sed neque Medorum, etc. »

*
* *

La famille Berthoud passa l'hiver 1865 à 1866 à Lausanne, puis vint se fixer pour deux ans à Neuchâtel, et s'installa ensuite dans cette jolie maison de Gingins dont Charles Berthoud venait de faire l'acquisition. Il connut alors tous les agréments de la propriété, et aussi tous ses tracas, qu'il prenait gaîment, du moins dans ses lettres, si j'en juge par la boutade que voici, où il mêle, à son ordinaire, des mots italiens :

« J'en ai fini pour le moment avec les *muratori,* écrit-il à son frère Léon ; je dis pour le moment, parce qu'on n'est jamais au bout quand on se livre à des Italiens entreprenants et envahisseurs ; j'ai vendu assez mal, *al solito,* la récolte en foins de la Pièce et de Montellier, j'attends le couvreur, un Troglodyte qui a apporté son échelle il y a quatre ou cinq jours, a travaillé quelques heures, c'est-à-dire a cassé quelques tuiles, et puis, laissant son échelle appuyée au toit de la ferme, s'est retiré dans un cabaret, d'où il n'a plus bougé dès lors jour et nuit. »

C'est vers ce temps aussi qu'il se rattache plus étroitement au pays par les sujets de ses travaux ; c'est alors qu'il devient un collaborateur actif du *Musée neuchâtelois.* Il y publia successivement son curieux document sur le voyage mystique de Béat de Muralt, de Colombier à Solingen, en 1740, une étude sur le *Masque de fer,* d'après les travaux de Chambrier d'Oleyres, ambassadeur de Prusse à Turin, puis sa belle

biographie de Léopold Robert, d'après ses lettres inédites à son ami Snell, consul suisse à Rome.

L'histoire de cette correspondance est curieuse; on la trouve racontée dans une lettre de Charles Berthoud à Aug. Bachelin, qu'a publiée M. Alfred Bovet dans le catalogue de sa précieuse collection d'autographes. Nous croyons devoir transcrire ce document, qui n'est sans doute connu que d'un petit nombre de nos lecteurs : il intéresse particulièrement les Neuchâtelois :

« Revenons, cher Monsieur, puisque vous voulez bien y insister, à l'étude que j'ai publiée, il y a quinze ans, sur Léopold Robert. — Sainte-Beuve — de tous les écrivains français celui qui me semble avoir le mieux parlé de Robert — avait lu mon travail et m'avait aimablement engagé à le poursuivre et à le compléter. Mais, déjà alors, « le long espoir et les vastes pensées » n'étaient plus à mon usage, et mon fragment est resté ce qu'il était. C'est à l'occasion d'une correspondance inédite et très précieuse de Robert que l'idée de cet essai m'était venue. Cette correspondance se trouvait à Rome. Mon spirituel ami, Louis Bovet-Wolff, voyageait alors en Italie. Averti par moi, il découvrit le vieux Romain détenteur de ces lettres, et obtint de me les rapporter. Elles sont maintenant à la Bibliothèque de Neuchâtel. — Mais que parlé-je ici de Sainte-Beuve et des autographes de Robert, et de moi ! J'apprends aujourd'hui même que notre Musée vient de s'enrichir d'une toile importante du peintre des *Moissonneurs*, et que c'est à votre initiative toujours active et désintéressée que nous en sommes redevables. Au lieu de vous entretenir de souvenirs personnels qui me sont chers, parce qu'ils se rapportent aux pages où j'aurais voulu faire passer quelque chose du sentiment qui ne me quitta guère en les écrivant, c'est de vous seul qu'il devrait être question aujourd'hui. Mais vous êtes accoutumé à vous oublier pour les autres, et vous ne m'en voudrez pas. Adieu, je serre la main qui tient tour à tour le pinceau et la plume à laquelle nous devrons bientôt une sœur de *Jean-Louis*. »

Le *Léopold Robert* de Charles Berthoud fut apprécié à sa juste valeur par les bons juges : nous venons de voir l'intérêt que Sainte-Beuve avait pris à ce travail. Amiel écrivait à son tour à l'auteur :

« Cette histoire de Robert me serre le cœur chaque fois que j'y reviens.

L'idéal, qui parfois délivre,
Hélas ! tourmente aussi nos jours;
Le même talent qui fait vivre
De la vie abrège le cours.

« Le public neuchâtelois a donc une sensible antipathie pour le roman, que vous vous donniez tant de peine pour réduire ce malheur (la mort de Robert) à un cas d'hypocondrie... Quoi qu'il en soit, votre travail est fort attachant,

...... et votre fascicule
Arraché de chez moi, de main en main circule.

Charles Berthoud répondit à son ami genevois, en lui donnant d'abord, sur sa vie depuis son retour en Suisse, quelques détails qu'il nous faut recueillir :

« Vous me demandez mon *curriculum vitae* depuis 65. Que vous dirai-je ? Les gens heureux — ou qui, du moins, devraient se croire tels, — n'ont pas d'histoire. Nous avons erré ci et là, passé deux hivers à Neuchâtel et un autre à Lausanne, – le dernier à Montreux, d'où j'arrive, et les étés çà et là. Ce n'est pas à Rolle que nous avons enfin planté notre tente errante, comme vous avez l'air de le croire, mais à Gingins sur Nyon, où nous avons acheté une très modeste et petite campagne, – qui, petite et modeste qu'elle est, nous a déjà donné bien des tribulations. Nous les oublierons, quand nos amis viendront nous y voir, et nous aimons, cher Monsieur, à vous compter parmi eux.

« Je vous remercie de ce que vous me dites d'aimable à propos de ma brochure (mon *fascicule,* comme vous dites), sur L. Robert. Mais vous me faites tort en pensant que, pour plaire au public neuchâtelois, que vous dites antipathique au roman, j'ai réduit la catastrophe à un cas d'hypocondrie. J'ai cherché à m'approcher autant que possible du vrai, et il me semble que j'y suis un peu parvenu. »

Cette fois encore, nous avons la bonne fortune de retrouver parmi les papiers de Charles Berthoud une lettre de Mme de Gasparin, qui est une fort belle page sur notre grand artiste :

« Monsieur,

« C'est avec un douloureux intérêt que j'ai lu votre beau travail sur Léopold Robert.

« Cette individualité richement organisée, consciencieuse, souffreteuse, toute en dedans, m'a toujours attirée.

« Les toiles du peintre respirent la *décision,* elles resplendissent de *lumière géniale.* Robert y avait mis tout ce que Dieu lui donna de soleil et de résolution.

« La provision s'épuisait ainsi ; il ne restait plus à l'homme que les hésitations, les doutes, les tristesses et cette mortelle défiance de soi, ce découragement chronique, véritable *vermoulure des os.*

« Si vous saviez à quel degré je le comprends ! Plus d'une âme, comme la sienne, rayonne au dehors, qui dans le for intérieur garde toutes les défaillances et toutes les obscurités.

« Votre analyse est très remarquable, Monsieur ; elle a le ton juste ; sans compter bien des aperçus fins, bien des vues dont la délicatesse égale la profondeur. Quoi qu'il en soit, Robert était *fort.* Il avait ses méfiances, un froissement le déchirait, les heures découragées le visitaient parfois ; cependant il croyait

en son génie, il se sentait quelque chose à dire; jamais ni l'idée, ni le travail ne lui firent défaut. Armé de la sorte, on peut braver les intermittences de la faveur. J'espère que durant ce dernier instant, impalpable pour nous, *immense* par la valeur, un soupir vers le Dieu Rédempteur aura mis cette âme sincère et aveuglée en possession du salut.

« Le Rivage, ce 27 mars 1869.

« Comtesse DE GASPARIN. »

C'est à la même année 1869 qu'appartiennent quelques-unes des pages les plus vives et les plus instructives que Charles Berthoud ait écrites. Nous voulons parler de sa lettre à notre regretté collègue J.-H. Bonhôte, sur le *Glossaire neuchâtelois* qu'il venait de publier. On y trouve cette érudition littéraire exacte et minutieuse, à laquelle recouraient volontiers les Sainte-Beuve et les Littré.

La collaboration de Charles Berthoud au *Musée neuchâtelois* fut surtout active pendant la période de 1868 à 1880. Il donna à notre recueil plus de vingt études, destinées pour la plupart à faire revivre quelque figure neuchâteloise, ou à élucider quelque problème de biographie. Il se plaisait aux curiosités de l'histoire, aux énigmes et aux rencontres imprévues; c'est ainsi qu'il tira au clair la question des *Deux Bertrand*, l'oncle et le neveu, qu'on avait presque toujours confondus; qu'il découvrit parmi les bourgeois de Neuchâtel un petit-fils d'Agrippa d'Aubigné, Tite d'Aubigné; qu'il suivit en Russie la trace de M. de Boudry, frère de Marat; qu'il nous révèle que Mme d'Agoult (célèbre sous le pseudonyme de *Daniel Stern*) était née bourgeoise du Landeron... Il se passionnait volontiers pour ces questions que d'autres considèrent comme infiniment petites, et dont lui-même ne s'exagérait point l'importance: il était trop avisé pour tomber dans ce ridicule; car, comme lui écrivait Amiel, il unissait « l'esprit à l'érudition et la solidité à la malice »; mais il était aussi trop bon Neuchâtelois pour ne pas recueillir soigneusement toutes ces miettes de notre passé local. Il a fait dans ce domaine les plus heureuses rencontres. Sa meilleure campagne est celle des *Quatre Petitpierre*, vaste et quadruple biographie publiée dans le *Musée neuchâtelois* pendant les années 1872 à 1874. Nous devons nous arrêter plus particulièrement à cet ouvrage, auquel le nom de Berthoud restera spécialement attaché.

L'histoire de ces quatre frères, tous pasteurs, tous quatre remarquables à des degrés divers, commençait à s'effacer: quelques personnes parlaient encore de « Petitpierre d'Irlande » ou de « Petitpierre le boiteux »; le souvenir de Petitpierre « de la non-éternité » était demeuré

plus vivace, presque populaire; mais il était grand temps de sauver les documents et les traditions concernant cette «famille sacerdotale». Charles Berthoud se voua à cette tâche. Il paraît avoir été surtout séduit par la lutte — toujours dramatique — d'une conscience individuelle contre la conscience collective, c'est-à-dire contre le préjugé et l'autorité. «Dans des luttes pareilles, a dit M. Félix Bovet[1], le succès appartient le plus souvent à l'autorité; mais que l'individu ait eu raison ou se soit trompé, c'est à lui que sont toujours acquises les sympathies de la postérité.» Charles Berthoud avait d'ailleurs un autre motif de s'intéresser aux Petitpierre, c'est qu'il était, en ligne collatérale, un membre de cette famille, dont l'esprit — notons le fait — était autrefois proverbial à Neuchâtel.

Le biographe des Petitpierre ne négligea rien pour faire revivre la physionomie des quatre frères; il connut ces joies ineffables: la chasse au document inédit, la trouvaille de la lettre décisive, qui brusquement éclaire un point demeuré obscur; il parvint à raconter avec un vrai luxe de détails caractéristiques l'épisode le plus intéressant de l'histoire de Neuchâtel au XVIIIme siècle, à savoir les démêlés de Ferdinand-Olivier Petitpierre avec la Vénérable Compagnie, et les persécutions dont il fut l'objet. Son biographe sauva en même temps de l'oubli les trois autres frères: *Simon, que le colonel Pury qualifiait spirituellement* de «vrai pasteur et point ministre»; Henri-David (Petitpierre d'Irlande), qui demeura fidèle à Rousseau persécuté, non pour le flatter, mais pour lui faire entendre avec douceur quelques vérités assez sévères; Louis-Frédéric, traducteur de la *Messiade* de Klopstock, ami de Zinzendorf et des Moraves de Montmirail, prédicateur distingué dont Chaillet a publié les *Sermons*. Charles Berthoud fit mieux encore: en évoquant ces quatre figures si attachantes, il reconstitua tout un demi-siècle de la vie publique et privée des Neuchâtelois d'autrefois, il nous fit pénétrer dans l'intimité de leurs mœurs et de leurs idées. M. Félix Bovet a caractérisé, avec son bonheur d'expression accoutumé, le rare mérite de l'historien-biographe:

«Il est de l'école de Sainte-Beuve, avec lequel son talent ne manque pas d'analogie; il a, comme l'auteur de Port-Royal, l'art de rendre agréables les sujets en apparence les plus arides, de rattacher aux petites questions les grandes, aux personnages peu connus ceux qui le sont davantage, de traiter gaîment et d'une main légère les détails minutieux auxquels l'oblige la nature

[1] *Journal de Genève* du 20 mai 1875. Article sur les *Quatre Petitpierre*.

de son ouvrage, enfin d'assaisonner sa narration de remarques littéraires ou philosophiques justes et fines. »

A ce jugement, nous sommes heureux d'associer ceux de Juste Olivier et d'Amiel. Le poète vaudois écrivait à Berthoud, de Gryon, le 10 mars 1875 :

« Je me suis mis aussitôt à feuilleter votre beau volume, ne voulant d'abord que l'entr'ouvrir. Je m'y laissai prendre et, de proche en proche, en lus une bonne partie... Maintenant j'ai lu, et je puis vous dire en toute sincérité que vos biographies, même les trois premières, sont vraiment intéressantes, pleines de faits peu connus, souvent curieux, et qui nous révèlent tout un monde évanoui, dans lequel vous nous faites vivre un moment. Vous avez un talent particulier pour ce genre de recherches, et vous savez, de plus, les mettre en œuvre. Cela m'avait déjà frappé dans votre article : *Une prétendante,* que j'ai vanté à plusieurs de mes amis comme il mérite de l'être [1]... Je ne sais rien de Léon ; il m'est revenu vaguement qu'il était à Sorrente... Nous reviendra-t-il bientôt ? Quand je dis *nous,* c'est Neuchâtel, dont, hélas ! je ne suis plus... »

Amiel écrit à son tour, le 20 octobre 1876 :

« ...Je reviens à votre beau volume, qui a tant de couleur locale, et où l'on sent pourtant le lettré à l'esprit indépendant et aux horizons variés. Quel dommage que Sainte-Beuve ne soit plus là ! Il se fût délecté de votre manière piquante et de votre *spicilegium eruditionis.* »

(A suivre.) Philippe GODET.

LE PORT DE NEUCHATEL VERS 1825

(AVEC PLANCHE)

L'aspect de cette partie de notre ville subit en ce moment une transformation considérable par suite de la construction de l'Hôtel des Postes. Il nous a paru curieux, à titre de comparaison, de placer sous les yeux de nos lecteurs une vue du port, ou Bassin, tel qu'il se présentait vers 1825. On sait, en effet, qu'en cette année-là, et pour

[1] *Une prétendante à la souveraineté de Neuchâtel. Bibliothèque universelle* de janvier 1871.



LE PORT DE NEUCHATEL VERS 1825

D'APRÈS CH. GUIGON

permettre la construction du Gymnase, le Bassin fut comblé et le port reporté plus à l'est. Il prit alors la physionomie qu'il a gardée, malgré bien des changements, jusqu'à ces dernières années.

Nous possédons une peinture du paysagiste genevois Charles Guigon, représentant le Bassin avant la transformation de 1825. C'est ce tableau qu'a bien voulu reproduire pour le *Musée* un de nos jeunes artistes neuchâtelois, M. E. Paris, de Colombier, à qui nous exprimons ici toute notre reconnaissance. La peinture de Guigon, qui est d'une tonalité très agréable, paraît avoir été exécutée avec beaucoup d'exactitude et de conscience. Le peintre devait être placé derrière l'estacade qu'on voit au premier plan du tableau, c'est-à-dire, en langage actuel, à peu près à l'entrée de l'avenue qui conduit aux Bains du Port.

On aperçoit, à droite, deux ou trois des peupliers dont les derniers n'ont disparu qu'il y a peu d'années. Nous voyons ensuite toute la rangée de maisons à laquelle fait face le nouvel Hôtel des Postes : le café des Alpes, dont on reconnaît la terrasse et la façade est, demeurée identique quant à la disposition des fenêtres ; puis les maisons où se trouvent le café de la Poste, la brasserie Gambrinus, l'hôtel du Port, etc., qui ont été complètement transformées.

L'entrée de la rue Saint-Honoré est en partie masquée par la grande double voile carrée d'une barque amarrée au rivage et qui probablement « charge pour Soleure ». On aperçoit au loin une tourelle (celle du Cercle libéral ?), aujourd'hui cachée par l'exhaussement de la maison Lambert.

La maison Henriod, qui fait face au spectateur, est demeurée telle qu'elle était alors. Quant à la Place du Gymnase, aujourd'hui complètement masquée par l'immense Hôtel des Postes, elle ne figure pas encore dans notre tableau, car elle n'avait pas encore été conquise sur le Bassin, qui s'étendait alors jusque devant la maison Schupisser actuelle. Au midi de cette maison, s'alignent les peupliers de la Place-d'Armes.

C'est sur l'emplacement même de ces arbres que passent aujourd'hui les trains du Régional.

Il est à supposer que le tableau de Guigon a été peint précisément à l'occasion des changements qui allaient s'accomplir en ce quartier de notre ville et afin de conserver le souvenir d'un ancien état de choses qui devait être si profondément modifié par la construction du Gymnase.

Nous n'insistons pas sur le contraste que cette vue évoque dans notre esprit et sur les nouvelles métamorphoses qui se sont accomplies depuis soixante-dix ans. Nos réflexions n'ajouteraient rien à celles qui s'offriront d'elles-mêmes au lecteur.

Philippe Godet.

RECTIFICATION

Nous recevons les lignes suivantes, en réponse à la note publiée dans notre numéro de juin par M. C.-E. Tissot :

Cette note laisse entendre que le gouvernement a eu de graves raisons pour ne pas faire le jour sur les vraies causes de l'incendie de la Chaux-de-Fonds, en 1794, ce qui permet de supposer qu'il n'a pas été étranger à ce sinistre. Or, le contraire ressort avec évidence de la procédure que nous avons sous les yeux.

Et d'abord, si le gouvernement de ce temps avait eu à craindre des révélations, aurait-il fait, l'année suivante, le procès de l'un des hommes le plus justement soupçonné d'être un des incendiaires, l'assassin Seigneur, qui fut roué vif ? La femme de ce dernier avoua, en effet, dans son interrogatoire, que son mari haïssait à mort le justicier Perret, dans la maison duquel le feu a éclaté. — N'aurait-il pas été bien facile de faire passer la frontière à Seigneur !

Quant à la complicité de Sandoz dans ces crimes, elle est certaine ; il réussit à s'échapper, — seize mois plus tard, peu après l'assassinat de Chasserot — grâce à l'aide de son cousin François Ladame, auquel il fit en pleurant des aveux, quand il se vit en sûreté, deux postes plus loin que Besançon : « Ah ! cher cousin, je vous plains de tout mon cœur ; vous avez trop perdu à l'incendie de la Chaux-de-Fonds... Je vous demande pardon, je suis un homme perdu ! »

Aussitôt revenu au village, François Ladame alla voir les parents de Sandoz, pour leur raconter ce qu'il venait d'apprendre. Ceux-ci reconnurent que la conduite du fugitif pendant la nuit de l'incendie, et les propos qu'il tint alors, avaient été des plus suspects.

C'est à la suite de ces faits qu'une nouvelle enquête sur les causes de l'incendie fut ouverte par l'ordre du gouvernement, un an et demi après cette catastrophe. François Ladame y fut entendu, le 1er décembre 1795, et déposa par écrit, sous la foi du serment. On voit par sa déposition qu'il ne savait rien en 1794. Pourquoi donc trouver *incroyable* qu'il n'ait pas été appelé en témoignage dans la première enquête, faite immédiatement après l'incendie ?

Dans cette affaire, le gouvernement nous paraît avoir fait tout ce qui était possible pour découvrir la vérité. Il n'est point *étrange* qu'on n'ait pas recherché Sandoz. Comment aurait-on pu demander son extradition à la France, alors en révolution, naguère en lutte avec la Prusse et mal disposée pour le pays de Neuchâtel, qui avait accueilli les émigrés ?

Nous n'avons pas de renseignements sur Sandoz, qui disparaît entièrement de la scène, mais nous apprenons ce qui suit sur François Ladame, dont la déposition met à néant, à notre avis, les soupçons conçus par les contemporains au sujet des causes de l'incendie.

Né à Peseux en 1752, il était le second fils d'Abram Ladame et de Marie née Bonhôte. En 1794, il était établi à la Chaux-de-Fonds comme loueur de chevaux et fut de ceux qui ne perdirent pas courage après la catastrophe du 5 mai. C'est lui qui doit avoir bâti la première maison élevée sur les ruines du village, savoir la boucherie Bœll, puis la maison Breitmeyer et celle du café Pierre-Henri. Marié deux fois (avec Susanne Droz et Marianne Savoie), il n'a eu que des filles, dont l'une, qui épousa François Prince, fut la mère du professeur Charles Prince.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXXI (ANNÉE 1894)

PLANCHES



